

LE PREAV DES FLEVRS MESLE'ES:

Contenant pluſieurs & differendz diſcours, enſemble maintes ſentences, *dits notables des Anciens,* & autres curieuſes recerches.

Le tout cueilly & extraict de bons Autheurs, tant *Anciens que Modernes,*

Par M. FRANCOIS VOILLERET, Sr. DE FLORIZEL, Conſeiller, Nottaire, & Secretaire *du Roy, Maiſon,* & Couronne de FRANCE.

A Londres, chez *W. S.*

AV

SERENISSIME PRINCE, DE LA GRANDE BRITAIGNE, GALLES, &c. CHARLES,

Filz vnique du

ROY.

MON-SEIGNEVR,

Il eſt eſcrit du grand Roy Artaxerxes, *q'un-iour, comme il paſſoit, par vne des Villes de ſon Royaume, Tous les Citoyens d'icelle luy coururent au deuant, pour l'accuillir, & luy offroient des preſens, chacun ſelon ſa qualité &*

pouuoir. Quoy voyant vn pauure homme de meſtier, qui n'auoit moins d'affection que les autres, ny moins de rauiſſemens de ioye en l'arriuée de ſon Roy: Mais ſi pauure, qu'aucune choſe n'eſtoit en ſa puiſſance, qu'il peuſt luy aller offrir, Et neaumoins, ſon courage ne luy permettant de reſter en demeure, s'auiſa (ne pouuant mieux) de courrir promtement à la Riuiere, & y ayant puiſé de l'eau pleines ſes deux mains, la vint preſenter à ce Roy, qui la reçeut d'une face ſi ioyeuſe & auec tant de plaiſir, que tous les autres dons & preſens, que le reſte des Citoyens luy auoient faictz, ne luy toucherent point au cœur cõme ceſtuy-la. Estant ainſi vers voſtre Alteſſe (Mon-Seignevr) que fut ce bon artiſant, à l'endroit d'Artaxerxes; à mon arriuée nouuelle en voz pays. Paſſionnement deſireux d'aller faire offre à voſtre Alteſſe, auec mon tres-humble ſeruice, de quelque choſe qui puiſſe en aucune ſorte demonſtrer la qualité de mon zele; mais eſtant auſſi denué de toutes choſes dignes de luy eſtre preſenteés, que c'et artiſant, de moyens, encor qu'auſſi curieuſement affectionné. Ie me ſuis reſolu plutoſt que de faillir à ce deuoir, ny d'aprocher de voſtre-dite Alteſſe, les mains vuides. De contrefaire l'hiſtorien, ores que ce ne ſoit de mon meſtier, ramaſſant en haſte, tout ce que i'ay peu treuuer en ma memoire, des lectures, que i'ay autre-

ſoit

*fois recueillies, ès liures des Anciens, & de quelques Modernes. Dont i'ay dressé & ordonné de petits discours, comme par maniere d'extraitz, traittans de plusieurs & differentes matieres, tous meslengez confusément sans aucun ordre ny proportion, que comme mon resouuenir me les dictoit à mesure que ie les transcriuois: Desquelz ie viens maintenant faire vne ionchée deuant vostre Alteſſe. Toutesfois i'ay estimé que (peut-estre en cette façon) le liure luy seroit moins ennuieux, & à lire plus recréatif, outre le proffit qu'en pourra tirer le vulgaire. Il si treuuerra aussi plusieurs belles sentences, dits notables, authoritez, & autres antiques curiositez, que i'ay toutes pimeslées en suitte, de la façon que se voient, les fleurs au renouueau, enmy les vertes prées: Lesquelles si elles ne sont adaptées apropos touſiours seront elles (à mon auis) treuuées supportablement bonnes, puisque ceux, desquelz ie les ay cueillies (qui estoient plus sages que moy) auoient bien pris la peine de les escrire. Qui m'a donné plus de courage, a poursuiure ce petit ouurage, que (sans mentir) la consideration de mon insuffisance, & la peur de faillir deuant vn si grand Prince, m'auoient fait maintes-fois abandonner. Neaumoins (*MONSEIGNEVR*) j'espere, qu'encor que ce soit vn present tout a fait au dessouz du merite de vostre*

Alteſſe

Alteſſe & grandeur, que ſon ame toute Royalle, & genereuſement bonne & gracieuſe, pareille à celle de ce braue Roy Artaxerxes : *Aura plutoſt eſgard, aux volontez qu'aux effetz : conſiderant plus la ſincerité des mes affections, que le merite de l'offrande, que ie me ſuis enhardy luy preſenter, puiſque c'eſt, à l'imitation de ce pauure manouurier, & pour aucunement fortiffier, vn veritable teſmoignage, de la deuotieuſe intention que i'ay d'eſtre recongnu,*

Mon-Seigneur,

De voſtre Alteſſ.

Le treſ-humble & treſ-obeiſſant
ſeruiteur,

DE FLORIZEL.

Au Sr. De Florizel, Conſeiller, *Nottaire, & Secretaire du Roy, Maiſon* & Couronne de France, ſur ſon *Preau, des fleurs meſlées.*

STANCES.

L'Ambition n'a lieu, que par viciſſitude,
Dont arriue ſouuent, vn bien, par vn malheur:
Albion t'a permis, icy faire habitude,
Pour iouyr de tes Fleurs, cultiuées du bon-heur.

Ne crain point Florizel, ſois ſoigneux de ta gloire,
L'ignorant ne peut rien, en ta proſperité:
Il ſe verra touſiours, dépourueu de Victoire,
Et mal gré luy auras, l'honneur de ton coſté.

Ton liure parlera; n'en fais aucune doute,
Et vengera ſoudain, le tort qu'on t'aura faict.
Les Dieux te permettront, que tes dicts on eſcoute,
Et l'Antiquité veuë, en ce temps plus parfait.

Les Monarques, & Roys, eſtimeront heureuſe,
L'heure que tu naſquis pour iouyr de ce bien:
Receuront ce threſor, (ô perle pretieuſe,)
Comme produit du Ciel, en ce val terrien.

Le teſmoignage ſainct, eſt la ſplendeur ſacrée
Qui fera eſclatter, le Preau de tes fleurs.
Leur Prin-temps eſt venu, & la liqueur ſacrée,
De tes doctes eſcrits, embellira nos meurs.

Iean Iubin, Senonois.

Au meſme.

SONNET.

QVe ce nom te conuient ! FLORIZEL, ne t'eſtonne,
Si vn porc ſe veautrant, taſche a gaſter tes fleurs.
Non, non, il ne le peut, car ces viues couleurs,
Sont tirées du jardin, que la Vertu te donne.

Ce Preau parſemé, ſe cultiue en l'Autonne,
Au reuerdy Prin-temps, au plus fort des chaleurs,
L'Hyuer ſe pourmenant, en veilles, & froydeurs,
Et meſme, au cabinet, ou ton eſprit rayonne,

Vn ſcel, y eſt poſé, contre le fol cenſeur,
Qui ignore combien paſible eſt la douceur
Se preſumants *Neſtor*, *Platon*, *Vlyſſe*, *Homere*.

Minerue, ne crains point, l'erreur des meſ-diſans
Qui ſuruiuent *Midas* : mais (au fort) a tes ans,
L'Antiquité leur doit, departir de ſa gloire.

Iean Iubin, Senonoys.

A SON ALTESSE

Par l'Autheur.

IE ne veux imiter (Prince Sereniſſime)
Le ſuperbe vanteur que l'ignorance anime,
Pour aller furtiuer, dans le jardin d'autruy,
Ce qu'il verra de beau, diſant qu'il eſt à luy,
Ie ne m'atribù point, vne mondaine gloire,
Le Ciel congnoiſt aſſez, combien a la memoire
Des doctes eſcriuains, ie porte de debuoir,
Et combien leur labeur, j'eſtime à mon pouuoir.
Des lors que la vertu, façonnoit mon jeune aáge,
Vn deſſein ſerieux, eſchauffa nom courage;
Me promettan' q'un iour, ie pourrois réueiller,
Toute l'Antiquité, qui ſembloit ſomeiller.
Et tirer de l'oubly, ceſte ſplendeur brillante,
Pour donner a nos jours, vne eſtincelle ardante.
Ainſi tout plain d'ardeur, mon vol ie pris ſoudain,
Es parterres ſacrez du Grec & du Romain,
Ou jay cuilly ces Fleurs, meſlées & pourprines,
De pluſieurs beaux eſcris, & ſentences diuines,
Priſes des Peres Saincts, Conciles, & Canons,
Leſquels comme Chriſtiens enſemble receuons.
Puis en volant plus bas, d'une ayſle moins gliſſante.
Ie treuuay le verger, & la ſource coullante,
Ou la Philoſophie enfantoit autre-fois,
Mile, & mile fleurons, vtiles a noz Roys,
L'air ſi treuue ſerain, la ſaiſon temperée,
Le temps en eſt gardien, & ſa ſerpe acerée,

Ante journellement, quelque nouueau bourgeon,
Quelque Laurier, ou Palme, ou quelque beau bouton,
Pour ſeruir puis apres, d'ornement au Monarque,
Et pour le differer, de la commune marque,
La prudence y cherit ſes braues nourriſſons,
Qui ſçauent commender en diuerſes façons,
Qui du fort des aſſaulx, du milieu des allarmes,
Se ſçauent retirer, & r'emporter les armes,
Vaincre ſon ennemy, par tout ou il ſera,
Et pardonner à tous, la hayne qu'il aura.
De ces antiques lieux, ie reprins la vollée
En ce moderne parc, où ie veis vne allée
Pleine de fleurs, de fruicts, qu'enſemble i'amaſſay,
Puis ce petit Preau, de ma main ie treſſay,
Mais n'ayant d'un *Atlas*, la double-forte eſpaulle,
I'ay peur de ſuccomber, en ſouſtenant ce Polle,
Si ie ne ſuis aydé d'un *Hercul'* icy bas,
Et que ce mien labeur il tire du treſpas,
Le gardant par ſa main, liberale & clemente,
De perir par les flots, d'une bouche ignorante,
A qui le meſdiſant, le pourroit oppoſer,
Et ſans iuſtice ou droit, le voudroit meſpriſer.
Pour-ce donc ie ſupplie, humblement voſtre Alteſſe,
Permettre que ces fleurs, deuers elle j'adreſſe,
Affin que deſormais l'impureté de l'air,
Ne les puiſſe fanir, d'un foudroyant eſclair.

FIN.

Du Sr. De Fresne, à l'Autheur.

SONNET.

Courage, Florizel, *j'ay veu la renommée,*
Se promener autour, de tes plus belles Fleurs,
L'une eſtant à ſon gré, ſur toutes les couleurs,
S'en aprochant luy diſt, de moy ſeras aymée.

Mais à celuy qui t'a, ſi doctement ſemée,
Ie luy departiray, mes plus grandes faueurs,
Le faiſant viure heureux, content dans les honneurs,
Et chanteray ſon nom, juſqu'au bord Idumée.

Or ayant entendu, ſi bien-heurer tes jours,
Daiſe tout animé, je te fais ce diſcours
De ton riche Preau, dont les Fleurs immortelles

(*Mon* Florizel) *rendront ton renom glorieux,*
Ainſi les beaux eſprits, de le voir curieux,
Couronneront ton chef, choiſiſſant les plus belles.

Fin.

Table des Chapitres de ce preſent LIVRE.

Liure I.

Chap. 1.

Que l'honneur eſt le premier treſor : & infamie extreme pauureté. *Fol.* 1.

Chap. 2.

Comme Dieu, a eſté le premier amoureux du monde, & qu'il ny a gentil courage qui n'ayme. *fol.* 14.

Chap. 3.

De l'amitié, & quel doit eſtre vn vray amy. *fol.* 25.

Chap. 4.

Problemes & raiſons naturelles. *fol.* 33.
Que les amans ont l'es extrémitez froides. 33.
Que les amoureux ſont aueugles. *fol.* 34.
Que les amans reſemblent à petits enffans. 34.
Que les amoureux deuiennent muetz. 34.
Que les amoureux ſont captifz. *fol.* 35.
Que l'amour fait veiller. *fol.* 36.
Que les amoureux ſont honteux. 36.
Que les femmes doiuent eſtre plus petites que les hommes. *fol.* 37.
Des enuies des femmes groſſes. 37.
Qui fait que les femmes ont la voix claire. 27.
Cauſe que les gens d'eſprit font aucunefois des enffans ſotz. *fol.* 38.

Chap. 5.

Qu'il y a plus de delectation à boire qu'à manger. fol. 39.

Chap. 6.

Pourquoy aucuns s'endorment volontiers au Sermon, ou oyant lire, & les autres non. fol. 42.

Chap. 7.

Ancienne origine de Turquie & des Sarrazins, ensemble de l'auenement & grandeur de Mahommet. f. 46.

De la naissance de Mahommet & quelz estoient ses pere & mere. fol. 47.

De Sergius precepteur de Mahommet. fol. 48.

Mutineries & reuoltes de Mahommet, & des Sarrazins, contre l'Empereur Heraclius. fol 49.

Couronnement de Mahommet. fol. 50.

Establissement de la loy de Mahommet. fol. 50.

De la fauce diuinité de Mahommet. fol. 51.

Du Pigeon de Mahommet. 51.

Chap. 8.

Comme les Scytes s'allièrent auec les Sarrazins. f. 52.

Des guerre des Sarrazins contre les Scytes. fol. 54.

Comme les Sarrazins & Scytes firent leurs paix, & se soumirent tous à la loy de Mahommet. fol. 54.

Chap. 9.

De la race des Othomans, & d'où procedde le nom de grand Turc. fol. 55.

Qui fut celuy qui institua les Ianissaires. fol. 56.

Qui fut celuy qui premier print le nom de grand Turc. fol. 56.

Chap. 10.

Qu'il est difficile aux Roys & grandz Seigneurs, d'empescher la mesdisance. fol. 58.

Chap.

Chap. 11.

D'où ſont venuz les noms d'Empereur & de Roy. 63.

Cauſe pourquoy Dieu ne voulut point donner de Roy au peuple Hebryeu au commencement. *fol.*64.

De la reuerence que les anciens Romains portoient au nom & tiltre de Roy. *fol.*65.

Quelz eſtoient les principaux office de la republique de Rome, & en quel temps ilz les créoient. *fol.*66.

Qui fut le premier Empereur du monde. *fol.*67.

Chap. 12.

Qu'il faut honorer les Viellardz. *fol.*69.

Des priuileges accordez aux Viellardz par les Romains. *fol.*70.

Comme & en quel temps, le mariage fut plus eſtimé à Rome. *fol.*71.

Chap. 13.

Contre les Viellardz qui deuiennent amoureux apres ſoixante & trois ans.

Chap. 14.

Les qualitées que doit auoir le ſage Viellard. *fol.*84.

Chap. 15.

Vingt-cinq conditions & prerogatiues permiſes aux bons Viellardz. *fol.*92.

Chap. 16.

Que nul ne peut eſtre parfait en cette vie. *fol.*100.

Chap. 17.

Quil ne fault eſtre ingrat, non pas meſme aux propres ennemis. *fol.*103.

Chap. 18.

4. *pointz peuuent faire congnoiſtre vn homme auant que le choiſir pour amy.* *fol.*106.

4. *choſes qui ne ſe peuuent acheter.* *fol.*107.

4. choſes qui déçoiuent l'homme. fol. 107.
4. choſes neceſſaires à vn bon Iuge. 107.
4. choſes font estre homme prudent. fol. 108.
4. choſes que l'homme penſe auoir, & ne les a point. 108.
4. choſes par leſquelles l'homme ſe perd le plutoſt. 108.
4. choſes que l'homme apprehende plus que la mort. 109.
4. choſes que Dieu abhorre & les hõmes abominent. 109
4. maniere de gens qui ont plutoſt des amis. fol. 100.
4. choſes dont l'homme ſe faſche le plus. 100.
4. choſes dont l'homme murmure le plus. 100.
4. choſes meurent auant qu'elles ſoient ſoulles. fol. 111.
4. choſes qui ne ſe peuuent bonnement ſeller. 111.
4. choſes qui ſe peuuent facilement perdre. 111.
4. choſes plus dignes à louer en vn homme. fol. 112.
4. choſes qu'on peut voir & non ſuiure. 112.
4. ſortes de gens qui recouurent plutoſt amis. 112.
4. ſortes d'animaux qui plus nuiſent & moins endommagent. 112.
4. conditions que doit auoir celuy qui veut bien ſeruir. 112.
4. conditions que deſire le plus vne femme. 112.
4. conditions requiſes en celuy qui donne. 112.
4. conditions neceſſaires à vn Prince. fol. 114.
4. choſes dont vn gentil-homme ſe doit garder. 114.
4. qualitees requiſes à vne fille pour estre ſage. fol. 115.

Chap. 19.

Qui fait que les Mores ont les dentz blanches, & les ongles noires. fol. 115.

Chap. 20.

Qui fait que les enffans retirent quelquefois plus au pere qu'à la mere, ou à la mere qu'au pere, ou autre parens ou eſtrangers. fol. 118.

Chap.

Chap. 21.
Fable gentille de l'Asne & du Renard. *fol.*120.
Chap. 22.
Des Oracles ou Hermitages des Gentilz. *fol.*129.
Chap. 23.
Differences ou especes de guerres, desquelles les hommes se poursuiuent les vns les autres, ou sont poursuiuiz par eux-mesmes. *fol.*133.
Chap. 24.
Aucuns prodiges aduenus aux anciens, lors qu'ilz se disposoient pour donner battailles. *fol.*140.
Chap. 25.
Des loix des Romains, & de ceux qui en establirent & inuenterent au monde. *fol.*143.
Chap. 26.
Loix que donna Lycurgus aux Lacedemoniens. *f.*151.
Aucuns articles des loix & ordonances de Solon. *fol.*163.
Chap. 27.
Quelles gens estoient au temps-jadis exemptz de tributz, & les plus honorez & quelz estimez larrons. *fol.*168.

Liure II.

Chap. 1.
*QVel doit estre le sage Capitaine estant en guerre, & des conditions requises au vray Cheualier.*173.
Chap. 2.
De l'auantage qu'ont ceux qui sont sortis de noble race, & antique famille. *fol.*191.

Chap.

Chap. 3.

Comme les grandz Seigneurs doiuent traitter leurs eſtatz & ſeigneuries. *fol.*194.

Chap. 4.

Qu'aux hommes de courage genereux ne doit loger rancune. *fol.*216.

Chap. 5.

Quelles conditions doiuent eſtre en celuy qui donne conſeil. *fol.*219.

Chap. 6.

Contre Auarice. *fol.*221.

Chap. 7.

Des banniſſementz & exilz forces ou volontaires, & comme il en a reuſſy à aucuns, & les prerogatiues d'iceux, *fol.*232.

Chap. 8.

Hiſtoire des courtiſanes, Lays, l'Amye & Flore. *fol.*244.

De l'Amye. *fol.*246.

Queſtions de Demetrius à l'Amye, & les reſponces à icelles. *fol.*247.

Quel eſtoit le ſolennel ſerment de Demetrius. *fol.*251.

De Lays. *fol.*255.

Queſtions, propoſées à Lays, & ſes reſponces. *fol.*256.

De Flore. *fol.*256.

Chap. 9.

Du temple de Corinthe, & d'où vient l'ancien addage, Gardez-vous de Corinthe. *fol.*265.

Chap. 10.

Des Sépultures & Epitaphes. *fol.*267.

Liure III.

Chap. 1.

Quelz ſont les aáges de l'homme, & combien il y en doit auoir. fol.283.

Chap. 2.

Derniere concluſion, qu'il ny doit auoir que trois aáges. fol.297.

Chap. 3.

L'origine des Dieux des Payens. fol.307.

Chap. 4.

Quel eſtoit le Cheual Séjam. fol.332.

Chap. 5.

Du mariage & des incommoditez d'icelluy, & quelz doiuent eſtre le mary & la femme. fol.336.

Chap. 6.

Du prejudice qu'apporte le trop parler, & du grand bien qui auient du ſilence. fol.378.

La reſponce de Zenon, aux Ambaſſadeurs de Perſe. fol.380.

Le malheur auenu a vn manant pour auoir trop parlé. fol.383.

La mort de Fuluius & ſa femme. fal.385.

Hiſtoire de Decimus Mundus & Pauline. fol.394.

Sentence de l'Empereur Tybere ſur le tort fait à Pauline. fol.402.

Cauſe pourquoy la continuation du Preau eſt differée. fol.404.

LE PREAVDES FLEVRS Meſleés.

CHAPITRE I.

Auquel eſt expliqué, que l'honneur eſt le premier threſor: & l'infamie, extreme pauureté.

LEs hommes ont trois points en ſinguliere & ſpeciale recommandation: ſçauoir, la ſanté de leurs perſonnes, l'abondance des biens, & la conſeruation de l'honneur & renommée.

Platon diſoit, que l'homme d'honneur ne deuroit iamais mourrir, & que l'homme infame, ne deuroit iamais viure: & diſoit cecy, parlant de *Thelemon* le bon, & *d'Alcibiades* le mauuais: dont l'vn fut en la gloire des Grecz, & l'autre en glaiue & perſecution d'Athenés.

* Pro. 22. * *Melius eſt nomen bonum, quàm diuitiæ multæ:* diſoit le Sage, comme s'il vouloit dire, quand l'on vous donnera le choix de l'honneur ou du bien, deuez ſcauoir, que trop mieux vault auoir enuers tous bonne renommée, que d'eſtre Seigneur de tout le monde : & Ieſus * Matth. 5. Chriſt parlant à ſes Apoſtres, dit* *luceat lux veſtra coram hominibus.* cõme diſant, mes chers & bien aimez Apoſtres, ſi voulez qu'on croie en voz parolles, deuez ſur tout acquerir bonne renommée, & ſi deuez reluire par voſtre ſincerité de vie, non ſeulement deuant Dieu : mais auſſi deuant les hommes, &c.

* *Cœpit Ieſus facere & docere*, dit S^t. *Luc*, parlant de Ieſus Chriſt, qui eſt autant comme dire, le Redempteur du monde fut tant auiſé en ce qu'il auoit a-faire, & tant miré a ce qu'il auoit a dire, qu'il voulut demeurer trente ans recouurant bonne renommée, premier que publier ſa doctrine au monde.

Celuy qui vit vertueuſement (dit le Sage) combien qu'il ne die rien, il preſche aſſez auec ſa vie, donnant entendre, que plus prouocquent a bien faire les bonnes œuures, que les douces & belles parolles : & a bien parler, certainement vault mieux le bien faire, que le bien preſcher.

Les

Les Turcz, les Iuifz, les Indiens & Chaldeens, bien qu'ilz ſoient differentz de nous en ſectes & langages, ce neaumoins ilz ne different pas de nous, touchant le deſir d'honneur & bonne renommée, laquelle ilz vouldroient auoir enuers chacun: partant que noſtre nature naturellement deſire eſtre libre, & taſche a eſtre honorée: & a ce propos, diſoit vn Philoſophe, l'honneur eſt de ſi hault carat, que ſans la ſanté, & les biens, il vault beaucoup: & les autres deux ſans luy ne vallent rien.

Mais pour Dieu, qu'a celuy qui n'a honneur? & que fault-il a celuy a qui honneur ne deffault? quel pouuoir ou puiſſance peut auoir vne republique, qui n'a honneur? je vous prie, dites moy, qu'eſt-ce auſſi que ne fera en la meſme republique, l'homme qui a bonne renommée?

Tout le pais d'Fgypte fuſt pery pendant les ſept années de famine, n'euſt eſté le credit qu'auoit *Ioſeph* enuers le Roy *Pharaon*.

La grande & fameuſe cité de Hieruſalem euſt eſté demolye & deſtruite, pendant les guerres qu'eurent les bons *Machabées* allencontre des Roys leurs voiſins, n'euſt eſté le credit qu'auoit en la republique, le ſacrificateur *Mathatias*.

Si *Moyse* n'euſt eſté aimé de Dieu, & en credit vers le peuple d'Iſrael par ſa bonne vie : Il n'euſt iamais cheuy de cette grande difficulté, qu'ilz ne fuſſent retournéz en Egypte manger des Oignons.

De meſme le Prophete *Helye*, s'il n'euſt eſté en treſgrande recommandation & reſpect vers les Iſraelites, ilz ſe fuſſent tous renduz Idolatres.

Le S. *Ezechiel*, le bon viellard *Tobie*, & le jouuencean *Daniel*, lors de la grande captiuité de Babylonne, s'ilz n'euſſent eu puiſſant credit, maints Hebrieux ſe fuſſent tournez Gentilz, au lieu que maints Gentils ſe conuertirent Hebrieux.

Donc Ieſus Chriſt a treſgrande raiſon de dire, *Luceat lux veſtra coram hominibus* : Et le Sage diſant, *Melius eſt nomen bonum, quàm diuitiæ multæ.* Puiſque tous ces illuſtres perſonnages remedierent a leur republique auec leur bonne renommée, ce qu'ilz n'euſſent peu faire auec leurs grandes richeſſes. *Spectaculum facti ſumus Deo, mundo, & hominibus*, dit S. *Paul*, comme s'il vouloit dire, les Apoſtres mes compagnons, & moy, ſommes mis comme vn ſpectacle, & but ou tous regardent, & cõme vne butte ou chacun tire, & ſi

* 1. Cor. 4.

ſommes

ſommes guides ou chacun doit aller: cecy dit l'Apoſtre, affin que les Recteurs & Gouuerneurs voient, quelle vie vertueuſe ilz doiuent mener, & le bon credit qu'ilz doiuent auoir: car il ny a homme aujourdhuy tant ſimple ſoit il, qui ne s'eſmeuue par le bon exemple qu'il void, plutoſt que par les doctes parolles qu'on luy dit.

Et pour ce, ores ſoit Roy, qui commande, ores ſoit Prelat qui adminiſtre, ores ſoit Miniſtre qui endoctrine: Il doit du poſſible s'eſtudier a acquerir bonne renommée, & ſe faire bien aimer en ſa republique, affin qu'il faſſe bon fruit de ſa doctrine: & a ce auſſi que par le moien de ſa meſme doctrine le peuple ſoit bien ediffié, car autrement ſi quelqu'n loüe ce qu'il aura dit, maints y aura qui blaſmeront ce qu'il aura fait.

Et pour ſainct & parfaict que ſoit vn homme, il pourra bien rejetter ou meſpriſer le traittement qu'on luy fait, la reuerence qu'on luy porte, les offres & preſens qu'on luy donne: mais le credit de ſa reputation & de ſa perſonne, & le credit de ſa bonne vie & renommée, & de ſa bonne doctrine, perſonne ne prend plaiſir de la laiſſer, ny ne peut permettre qu'elle ſoit diminuée, par ce qu'au-

trement peu de gens ſe treuuerroient ſuiure ſa vie, ny prendre gouſt a ſa doctrine.

Les choſes de l'honneur ſont ſi delicates que le iour qu'n homme confeſſe auoir eſté offenſé, des le meſme iour il demeure obligé de ſe venger : car vn homme de bonne part (dit *Platon*) ne ſe ſent iamais tant offencé de l'outrage qu'on luy aura fait, que du peu d'eſtime qu'il verra qu'on aura fait de luy: en fin il n'y a eſpece d'infamie en ce monde, plus grande pour vn homme, que d'eſtre eſtimé ſot: ny pareille eſpece de louange, que d'eſtre appellé ſage : car la mort eſt mal employée en l'homme ſage, & la vie treſ-mal employée en l'homme ſot & meſchant.

Epemetes le Tyran, voyant vn iour que le Philoſophe *Demoſthenes* pleuroit fort aſprement, la mort d'vn certain Philoſophe ſien amy, il luy demanda quelle pouuoit eſtre la cauſe de cette grande triſteſſe & pleurs, eſtant choſe bien eſtrange de voir pleurer des Philoſophes? a quoy *Demoſthenes* reſpondit, Ie ne pleure point la mort de ce Philoſophe, mais pource que tu es en vie : car je t'auertis, qu'aux Academies nous pleurons pour la vie des meſchans, & pour la mort des bons.

Pour monſtrer que ſi vn homme auoit les forces

forces de *Sanſon*, la beauté *d'Abſalon*, la ſageſſe de *Salomon*, la magnanimité de *Cæſar*, les richeſſes de *Crœſus*, l'agilité *d'Azael*, la prudence de *Platon*, & la conſtance de *Caton*: Si parmy cela il n'eſt bien renommé de ſa perſonne, toutes ces belles qualitées, luy tournent à plus grande infomie,& plus grand danger de ſa vie qu'a glorie ny honneur.

O que les hommes d'honneur & de reputation ont de gandz priuileges & prerogatiues par deſſus les autres! Car a telz tous ſeruent, & tous les ſuiuent: & ce qui eſt de plus, eſt, que ſi par cas de fortune, ilz ſe laiſſent cheoir en quelque faute, la bonne opinion qu'on a conçeue d'eulx, ſera que telle choſe ſera plutoſt imputée a nonchallance qu'a peché: mais auſſi les hommes vertueux, & qui ont crainte de failler, ont plus de reſpect a l'hõneur qu'aux biens ny a leurs propres vies, parce qu'ilz ſçauent, que tard, ou de bonne heure, la vie ſe doit acheuer, & les richeſſes ſe doiuent laiſſer: mais le vray honneur & renommée, nous fait fameux tant que viuons, & apres la mort, nous rend cõme immortelz.

Hector le Troyen, *Achilles* le Grec, *Sanſon* l'Hebryeu, *Iudas Machabée*, *Perron* l'Armenien, *Hercules* Thebain, *Cæſar* le Romain, *Henry* le grand, & tant d'autres Illuſtres Prin-

ces dontles hiſtoriens celebrent tout les iours les haultz faitz, leſquels finirent bien leurs vies, mais nõ pas leurs los & renommées qui durent & dureront, tellement que chacun de ces grandz Princes enterra bien auec ſoy ſa puiſſance, ſa richeſſe, ſon courage & ſa vie, laiſſant toutes-fois chacun perpetuelle memoire & renommée de ſoy.

* Gen. 45. * *Nunciate patri meo vniuerſam gloriam meam*, diſoit le Patriarche *Ioſeph*, parlant a ſes freres, lors qu'il le manifeſta a eulx en Egypte, comme s'il euſt voulu dire, Mes freres, allez vous-en au pays de Canaan, & reſjouiſſez noſtre pere, & luy faites entendre, la grande faueur que me faict le Roy *Pharaon*, & la gloire, honneur, & grande renommée que j'ay acquiſe en toute l'Egypte. Il eſt icy a remarquer, que *Ioſeph* ne diſt pas, que ſes freres allaſſent faire ſçauoir a leur pere *Iacob*, comme il eſtoit plein de vie, qu'il eſtoit marié, qu'il auoit des enffans, qu'il ſe portoit en bonne ſanté, ou qu'il eſtoit fort riche : ains que ſeulement, ilz diſſent qu'il eſtoit fauory & fort honore. Par leſquelles parolles, il nous donna a entendre, qu'il eſtimoit plus vn peu de bonne renommée, que ſa femme, ſes enffans, ſon bien, voire que ſa propre vie : il ſe remarque quaſi de meſme, *d'Epaminonde*, le-

quel

quel ſe glorifioit d'auoir gaigné deux batailles du viuant de ſes Pere & Mere.

Il eſt eſcrit, que Dieu, parlant au grand Patriarche *Abraham*, luy diſoit ces parolles. * *Faciam tibi nomen grande iuxta, magnorum nomen qui ſunt in terra*; comme s'il euſt voulu dire, Ie feray pour toy, ô *Abraham* mon amy, ce que je n'ay accouſtumé faire pour pluſieurs en ce monde, & c'eſt que i'exauceray ton nom, & ſublimeray ta renommée, car ma naturelle condition eſt de n'auoir amys s'ilz ne ſont fort honorez, & eſt icy a remarquer qu'en recompenſe d'auoir par *Abraham*, abandonné ſon pais & parentelle meſpriſant maiſons & biens, & ayant voulu ſacrifier ſon filz vnicque, Dieu ne luy promet patience ny richeſſes, ny moins longue vie, ains ſeulement luy promet donner honneur. Et veritablement auſſi. Le Seigneur ne donne pas peu a celuy auquel il donne telle choſe, car a qui il donne honneur pour la perſonne, & gloire pour l'ame, il ne ſauroit plus que deſirer, ny moins de rien importuner Dieu. * 2. Reg.

* *Cuncti Reges narrabant probitatem Iudæ*, dit l'Eſcriture, en parlant de *Iudas Machabee*; comme diſant, tous ceux qui alloient ſur mer, & tous les habitans de la terre, ne parloient * 1. Macha.

ny ne deuiſoient d'autres choſes, que de la grande renommée que le bon *Judas Machabée* acqueroit, & des grandes victoires que Dieu luy donnoit.

Et en vn endroit de la ſacrée Eſcriture ſe treuuent ces parolles : * *Regina Saba auditâ famâ Salomonis, venit à finibus terræ;* comme s'elle vouloit dire, La prudente Royne de Saba vint des pays fort loingtains & par eſtranges Regions & Contrées, non pour autre occaſion que pour voir & ouyr, ce que ſe diſoit du grand & ſage *Salomon.* Car ſa renommée s'eſtoit de tant eſtendüe qu'il ne ſe parloit d'autre choſe par tout le monde.

* 3. Reg.

Il eſt encor eſcrit au premier liure des *Machabées*, que voyant *Eleazar* (homme fort vaillant) le grand dommage qu'n Elephant des ennemis faiſoit en ſon camp, & deſirant que la victoire aduint a ſon peuple, & ſouhaittant s'acquerir perpetuelle renommée, il determina abſolument d'aller aſſaillir cette ferociſſime beſte, ayant neaumoins bien c'eſt opinion qu'elle tumberoit ſur luy, comme il auint auſſi, car a l'inſtant qu'il luy eut couppé les jarretz, l'Elephant vint a choir ſur luy & l'acraſa.

Le bon ſainct *Simeon* tenant Ieſus Chriſt

entre

entre ſes bras, ſe print a dire, * *Lumen ad reuelationem gentium, & gloriam plebis tuæ Iſrael.* Comme s'il vouloit dire : ô bien heureux *Simeon* au temps duquel, eſt né le Sauueur des humains ! Et, ô Sinagogue heureuſe, puiſque de toy eſt né c'eſt enfant lequel ſera lumiere & eſclairera & ouurira les yeux aux Gentilz, & ſera l'homme des Hebrieux. * Luc. 2

Iob parmy ſes grandes patiences n'eſtoit pas moins ſoucieux, que tous ceux que nous auons nommez cy deſſus de s'acquerir honneur & conſeruer ſa bonne renommée, quand nous voions qu'il s'eſcrie a Dieu en cette ſorte; * *Spoliauit me gloria mea, & abſtulit coronam meam de capite meo :* Qu'eſt autant a dire, Ie ne ſçay pourquoy Seigneur tu mas mis ſur ce fumier farcy de telle difformité de rongne, car cela cauſe que les eſtrangers m'abhorrent, & les miens me m'eſcognoiſſent, & ſi ce que je ſens le plus eſt, que m'as oſté la couronne de mon chef: aſſçauoir mon credit, & m'as tolli toute ma gloire qui eſt mon honneur & renommée. Il eſt icy a recommander a la memoire, qu'ayant le ſainct *Iob*, perdu ſept mil Brebis, trois mil Cheuaux, cinq cens Aneſſes, & auec ce pluſieurs de ſes enfans, il ne ſe douloit d'aucune de ces pertes, * Iob 19

ains ſeulement de celle de l'honneur. Et certes auſſi auoit il bien raiſon, d'autant qu'en ce miſerable monde on ne ſe peut a bon droit, appeller perte, que par celle de l'honneur & renommée.

Ie demanderois voluntiers, qu'a celuy qui n'a honneur ? qu'a laiſſé celuy qui n'a laiſſé bonne renommée ? Et je ne ſçay quand a moy pourquoy vit, celuy qui auec infamie vit: car l'homme infame, & qui eſt en mauuaiſe reputation, ou il ne deuroit n'aiſtre, ou auſſi toſt apres ſa naiſſance il deuroit mourir, par ce que tel ny des bons eſt creu, ny des mauuais obey : ny ayant perſonne qui ſe plaiſe de l'auoir pour voiſin, ny (encor moins) pour amy : Car l'infamie & la rongne ſont de telle qualité que leur ſeulle conuerſation infecte l'homme.

L'homme infame & deſhonoré, n'y a credit de ſe confier en luy, ny telles gens ne ſont receuz pour teſmoigner en public. Et veritablement, la loy eſt bien conforme a raiſon, car ſouure de folie & faute de ſageſſe ſeroit oſer vn homme confier ſon bien a celuy qui n'a peu garder ſon propre honneur & reputation.

Pſal. 139. * *Eripe me Domine ab homine malo & à vi-*

ro

ro iniquo & doloſo libera me. Si j'ay quelque part en toy grand Dieu d'Iſrael, diſoit *Dauid*, Ie te prie me garder de celuy qui n'eſt pas Chreſtien, & auſſi je te ſupplie me garder du Chreſtien mal renommé, car ordinairement mauuaiſe renommée eſt accompagnée de mauuaiſe conſcience.

Que ſi quelqu'n veut dire n'eſtre reigle generalle, que l'infamie & la mauuaiſe conſcience ſoient touſiours coupplez enſemble, veu qu'il aduient maintesfois que pluſieurs ſont injuſtement diffamez. Ie reſpondray qu'il dit vray : mais je veux dire & entendre que celuy qui eſt bon, a tard, ou iamais ſera diffamé : car la vertu eſt de ſi grande force que tout incontinent reclame, & dit, que la faute n'eſt en la coulpe du bon, ains en l'enuié qu'on luy porte : pource que tant plus l'homme a de graces, tant plus il a d'enuies.

* *In die illa attenuabitur gloria Iacob, & marceſcet pinguedo carnis eius* ; diſoit *Eſaye*, parlant de la Synagogue, comme s'il euſt voulu dire, ô infelice maiſon de *Iacob* ! Car tu dois ſçauoir que lors qu'arriuera au monde le tant deſiré des gens, s'amaigriront les chairs graſſes & ſera aſſouppie toute ta gloire ; pour ce que tu as eſté rebelle a ton Roy. La graſſe chair * Eſa. 17.

d'Iſrael, eſtoient les Patriarches & Prophetes, & la gloire de *Iacob* eſtoit la renommée, laquelle a cauſe du Cethre & Sacerdoce, ilz auoient. Et toutesfois a cette greſſe ſuccedda infamie: car apres la paſſion de Ieſus Chriſt ilz n'eurent plus de Prophetes ny moins s'acquirent honneur quelconque.

Quand ce fut que la Sinagogue ſe perdit.

Chap. II.

De l'amour comme Dieu a eſté le premier amoureux du monde, & qu'il n'y a Gentil courage qui n'ayme.

IL ny a bonté parfaite qui ne veuille amour parfait, ny amour parfait qui ne veuille volonté parfaite, ny volonté parfaite qui ne veuille eſtre bien employée. Celuy n'eſt il pas ſujet a l'amour, qui commande aimer, qui ne veut qu'aimer & qui ne s'occuppe qu'a aimer, l'amour & Dieu, & Dieu & l'amour apportent meſme deuiſe, & ſont de meſme paſture.

Nous prouuerons que Dieu ſe loue & ſe vante d'eſtre amoureux, par ces parolles, ou il dit: *Ego diligentes me diligo, & qui mane vigilant ad me inuenient me*; ſignifiant, i'ayme ceux

ceux qui m'aiment, je quiers ceux qui me quierent, & me donne a ceux, qui a moy ſe donnent: Et ſi aucun m'aime il ne gaignera ja le pris de mieux, ny plus fidellement aimer que moy: Car je ſuis tant continuel en l'amour de celuy que j'aime, & ſi ſoigneux qu'a ſes portes me prend la nuit, & dans ſon cœur me treuue au point du iour.

Il ny a point de doute, que le premier & plus ancien amoureux du monde a eſté Dieu; car puiſqu'en Dieu y a bonté immenſe, amour infiny, & volonté parfaite: & qu'il ne demande fors eſtre aime; Se peut donc auec bonne raiſon inferer, qu'il eſt ſujet a l'amour Ce qui ſe peut encor remarquer par ces parolles du bon viellard *Moyſe*, quand il diſt, parlant aux douze Tribuz d'Iſrael: * *Dominus apparuit de monte Pharan, & cum eo Sanctorum milia, & ignea lex in dextera eius, &c.* Comme diſant la ſeconde fois que le Seigneur s'aparut a moy apres noſtre yſſue d'Egypte, ce fut en la Montagne de Pharan, accompagné de milliers de Saintz, & ayant en ſa main dextre vne loy bruſlente en viue flamme, delaquelle il aimoit les peuples. Il eſt certain que cette loy de feu, que vit *Moyſe* pres de Dieu, eſtoit le treshault amour diuin: Car

* Deut. 33.

parlant

parlant en Chreſtien & ſans ſcrupul quelconque, l'amour de Dieu n'eſt autre choſe que le meſme Dieu. Et pour ce dire que Dieu le Createur auoit en ſon bras dextre celle loy qui bruſloit en amour : Cela nous fait euidemment cognoiſtre que toutes les loix qui ne ſont fondées en Dieu, & qui ne ſortent de Dieu ny ne vont ſe terminer en Dieu, elles ne peuuent beaucoup durer ny moins faire aucun proffit : & tout ce qui ſera meſuré par le ſeul auis humain, s'il n'eſt premier compaſſé par le diuin auis, Dieu ne le vouldra ſuſtanter, ny les hommes ne le vouldront obſeruer.

Semblablement ſera notté que ce bon viellard *Moyſe* ne vid bruſler au bras de noſtre Dieu, qu'ne ſeule loy, en quoy nous eſt donné a entendre que de toutes les loix diuines & humaines, le bon Dieu eſt libre & exempt : excepté de la grande loy d'amour, a laquelle il eſt ſujet & auec ſon joux lié, de façon que la loy d'amour eſt celle qui tient main a la Diuinité & ſi regiſt toute la ſainte Trinité.

Et que perſonne ne s'eſmerueille d'ouyr dire que l'amour euſt principe auec Dieu, qu'il eſt ſi ancien que Dieu, & qu'il ſoit la

gloire

gloire du meſme Dieu : Mais ce dequoy on ſe peut eſmerueiller, eſt, que s'il fuſt poſſible que l'amour ſe ſeparaſt de Dieu, ny auroit au ciel ny en terre aucun Dieu. Que ſi on ſéparoit l'amour du Pere qui engendreroit le Filz, ſi on ſéparoit l'amour du Filz qui produiroit le ſainct Eſprit. Car par ſoy tenons & croyons, que aimant le Pere a ſoy, engendra le Filz, de ſoy, & aimant le Filz au Pere produiſent le ſainct Eſprit, & aymant le ſainct Eſprit, le Pere & le Filz reſultent l'vnité d'eſſence,& Trinité de perſõne: De maniere qu'oſtant l'amour & la fraternité d'entréux : c'eſt nyer à l'Egliſe toute la ſanctiſſime Trinité.

Pour concluſion, nous aurons donc raiſon de dire, que la loy d'amour en Dieu, eſt la loy naturelle de Dieu, Et que la loy naturelle de Dieu eſt le iugement diuin, Et que le iugement diuin conforme touſiours auec la volunté diuine, Et que la volunté diuine eſt l'eſſence diuine, Et que l'eſſence diuine eſt vn abyſme d'amour diuin : Tresbien conclurons nous, diſant, que l'amour de Dieu eſt le meſme Dieu.

Quand aux amours mondaines, Les Philoſophes tiennent, qu'il y en a de trois ſortes, ſçauoir l'honneſte, l'utile, & la delectable,

elles ſont de telle qualité que l'homme touché de bon & vray amour : Si les forces luy defaillent, l'amour luy en donne: A celuy qui eſt fort, il l'y conferme : a celuy qui eſt ſot, donne eſprit : & eſueille les pareſſeux. Tellement qu'ii ne permet au cœur qu'il a vne fois ſaiſy de ſe tenir oſieux ny demeurer en repos : Et d'auantage en cerchant ce qu'il aime, on n'aperçoit ny on ne void ce qu'il ſouffre & endure.

coiff. Les Philoſophes diſent, que Dieu a imprimé en l'homme, vne certaine inclination aux choſes qui ont quelques rayons de beauté, de ſorte que cõme ces objetz viennent a frapper ſes yeux, ou ſon eſprit : Il en demeure rauy & ſent former en ſon cœur vn ardent deſir de les recercher & pour ſuiure. Cõme auſſi il eſt certain que Dieu a eſpandu en noz ames les ſemences de l'amour, pius'quil nous a donné les puiſſances qui en ſont capables ; l'Amour proprement, a le bien depeindre, n'eſt autre choſe qu'n deſir de beauté, & la beauté qui reluit es corps eſt comme vn rayon, & vne image de l'infinie beauté qui eſt en Dieu.

coiff. *Ariſtote* dit que demander pourquoy on aime les choſes belles, c'eſt vrayement faire

vne

vne demande d'aueugles, veu que les yeux ſentent & ſauent combien les charmes en ſont puiſſantz pour faire impreſſion ſur les eſpritz : Et certes qui vouldroit bannir l'amour de la vie ciuile & de la conuerſation des hommes, ce ſeroit comme rauir a l'année ſa plus belle ſaiſon & outre comme arracher le ſoleil du monde, & mettre tout en confuſion. Que s'il ſe rencontroit quelqu'n qui ne fuſt eſmeu de ceſte paſſion, aſſeurément faudroit qu'il fuſt deſpouillé de toute humanité, & en faire vn rocher ou vn Dieu,

Le cœur nauré d'amoure en ſeruant ſe repoſe & ſoulage, & ſe repoſant peine & trauaille,

En la maiſon d'amour, ne doit auoir excuſe a choſe qu'on demande ny a ce qu'on commande.

Et comme il ny a choſe tant riche ſoit elle, qui ne ſe puiſſe acheter par or, ſemblablement moyennant amour, il ny a choſe tant difficile ſoit elle qui ne ſe puiſſe faire.

Or il y a grande difference entre loüer & aimer vne choſe, car la choſe que nous loüons & que nous n'aimons pas, des l'inſtant qu'elle eſt louée, elle eſt oubliée : Mais celle que nay'uement nous aimons nous la mettons

dans noz penſées, là l'auons dans la volunté, l'enracinons dans la memoire, l'Idée en eſt touſiours deuant noz yeux : d'elle touſiours nous ſouuient & ſi dans le cœur la celons pource qu'en faict d'amour les vrays amoureux doiuent plus deuiner que penſer.

L'amour ou le cœur amoureux ſe congnoiſt, quand luy meſme de ſoy meſme eſt contant : & méſcontant en grace & diſgrace, ſoupçonneux & ſans crainte, allegre & triſte: puſilanime & vaillant ; deſeſperé, aſſuré, couard. Mais ce enquoy je l'eſtime plus mal-heureux, eſt que s'il ſçait ce qu'il cerche il ne congnoiſt pas bien ſouuent ce qui luy duyt.

Si on veut remarquer ceux qui nayuement aiment. Il ſe congnoiſtra aiſément lors qu'il ſera queſtion de s'eſloigner l'vn de l'autre : Car ce n'eſt autre choſe ſeparant deux perſonnes qui s'aiment, que fendre vn cœur par le milieu ; Et par ainſi ſi on y prend bien garde, on trouuerra que lors qu'ilz prennent congé, en l'un manquera la parolle, & en l'autre abonderont les l'armes.

Pareillement ſi on veut ſçauoir ſi l'amour eſt accõpagné de fermeté : on le congnoiſtra quand l'un entreprend choſes ardues, & ne luy

luy chaut de celles de peu d'importances: De maniere que le cœur amoureux ne doit auoir de replique a ce qu'on luy commande, ny excuſe en ce qu'on luy demande : & pour ce, celuy qui aime peu, donne peu : & celuy qui vrayement aime, rien ne refuſe, car auſſi celuy qui eſt confrere de l'amour, doit penſer que puis qu'il donne ſon vouloir, ce n'eſt que peu de donner ſon auoir.

Les vrays amans & Tyſſus de *Venus*, auſquelz ſont aſſortis toutes ſortes de gracieux attraitz, & qui ont vne fois beu dans la belle couppe de l'amour, & par iceluy ſe ſont vouéz a taire ſes ſecretz, & a ne ſéparer leurs eſpritz. N'ont q'une meſme penſée, que meſmes deſirs, meſmes affections, meſmes volontez, meſmes delices, & meſmes degouſtz, & bref ne ſemblent eſtre q'une meſme ame en deux corps : de ſorte que leurs volontez eſtant ainſi eſtroitement vnies, toutes leurs actions & tous leurs deportemens ne conſpirent qu'a vne meſme fin, & ne ſe propoſent q'un meſme objet : Et tout ainſi que quand on a enté le raméau d'vn arbre ſur le tronc d'vn autre, les fruitz qui en naiſſent ſuiuent la nature de la graiffe, & ne ſe ſentent rien du tronc: de meſme la volonté

de l'amant eſtant transformeé en celle de la choſe aimée, en prend, & reçoit la parfaite teinture, & ne faict rien qui ne ſe conforme à ſes deſirs & à ſes intentions.

Et certes il ny a point de doute qui ſi l'amitié mutuelle apporte du contentement, & ſi la belle frequentation de deux ames vnies en volontez cauſe du plaiſir : Il eſt trop euident que la diſtraction de leurs preſences, & le détour de cette ſocieté auec crainte de pis, ſeroit cauſe d'vne affliction, qui ne peut eſtre eſtimée, fors des cœurs dolens qui la ſouffrent auec tant de triſteſſe, qu'il ny a plus d'ennuy apres ceſtuy-la.

Mais quand au retour d'vn eſloignement & ſeparation tant rude, telles ſortes d'amans viennent à ſe reuoir & r'encontrer: Qui ſeroit celuy qui pourroit depeindre, redire, ou meſme penſer ce que ſe diſent & racontent ces deux amans : qui œil a œil, bouche a bouche, la main dans la main, l'ame dans l'ame, l'vn de l'autre, & le cœur ſur les leures pour le manifeſter & deſcouurir, ſe conſiderans, s'admirans, ſe remirans en leurs mutuelles lumieres & ſe baignans dans la ſource d'vn meſme contentement, qui ſans ſe penſer deſjointz, s'eſmeuuent en meſmes penſemens,

ſi

ſi que ceſtuy-cy n'a plutoſt ouuert ſa bouche, que lautre n'ayt a l'inſtant toute ſa conception ſur la langue, ou la receuant en diſcours, n'ait plus de propos pour la confirmer: ſi l'honneur les guide (cela s'entend) car autrement il ny a que malheur. Pour ce qu'auec l'honneur on participe a vne gloire, qu'on s'imagine tant accomplie, que pour lors ceux qui s'entráiment ſont deſja ainſi que ſeparez du monde; bref, ils ſont ne plus ne moins que pures intelligences qui participent au bien parfait, ſans que le temps leur apporte de la longueur en leur entretien: Ce qui paroiſt en ce qu'ayans eſté en lieu qui aura pluſieurs fois ennuyé a d'autres qui ne laiſſent d'y auoir du plaiſir differend: Ilz ne penſeront point que le temps ayt coulé, ſi qu'eſtans ſur le ſujet de leur bien, apres beaucoup d'heures & de temps, eſtimeront meſme n'auoir eu le ſoiſir de commencer leurs propoſitions.

Eſt vne choſe merueilleuſement eſtrange a vn bel eſprit, de tenir tant d'un autre, que l'on ſoit contraint de ſubir & paſſer par où il voudra: Les loix ſont ſaintes, qui cauſe qu'il ny a point de confuſion entre les amans: mais ſi la ſimple loy de nature, qui eſt ſeulement de ne faire a autruy, ce que l'on ne voudroit

droit paſtir d'vn autre eſtoit en ſa vigeur: toutes les autres ſimilitudes de loy periroient. Car auſſi-bien ne ſont-elles inſtituées que pour conſeruer ceſtecy, en maintenant ceux qui la ſuiuent, ou puniſſant ceux qui y contreuiennent ; & ainſi nous viurions en la forme & maniere équitable, que les plus iuſtes eſtiment auoir eſté en l'aage d'or, auquel ny auoit autre ordõnance, que de faire ce qui eſtoit bon: il eſt vray qu'il y auoit vne loy que Dieu auoit luy meſme dictée, Ceſte loy eſt auant le peché & pourtant eſt vne ordonnance qu'il faut obſeruer ſaintement, Car l'Eternel n'auoit point faict de grandes tables autres, que le cœur des mortelz, pour y buriner & caracterer ſes ordonnances

Mais en fin r'entrant (pour finir) ſur l'amour: je dis, qu'il eſt de telle qualité & nature qu'il ne recognoiſté point autre dignité, que la jouiſſance. Et s'il eſt neceſſaire, a ceux qui ſont de ceſte confrairie, d'eſtre prudens, modeſtes, & patiens a endurer ; car ou il y a vray amour, ne ſe doit faire injures, ny dire parolles outrageuſes : Comme auſſi la conuention d'amour, requiert que les amans ſoient diſcretz & ſecretz: car les Principaux diſcours ſont, nõ auec la langue, ains du cœur

&

& des yeux: ſi que la où interuient amour, la langue eſt mouſſeuſe de ſe taire,& non pas le cœur d'aimer;& ſi on veut ſçauoir que c'eſt que plus on aime, je dis (quand a moy) que c'eſt cela enquoy le plus on penſe, & de qui plus & mieux on ſe plaiſt a parler. I'adjouſteray encor que le vray amour ſe peut bien par quelque temps diſſimuler : mais non pas du tout celer ny cacher.

Chap. III.

De l'amitié & qu'el doit eſtre vn vray amy.

LE vray amy (dit le philoſophe) doit faire que le cœur de celuy qu'il aime & le ſien ne ſoient q'un ſeul cœur : & fault que celuy qui aime ſe tranſporte & transforme en ce qu'il aime, Car ceux qui veritablement aiment, ilz doiuent eſtre tellement portez a ce qu'ilz aiment, qu'ilz ne parlent que d'une meſme langue & ne penſent que d'un meſme cœur: bref ilz ne doiuent eſtre ſuſtentez que d'une meſme vie, & vne meſme mort leur doit faire prendre fin.

A ce propos diſoit le Philoſophe *Mime*, qu'autant de fois l'homme mouroit,qu'il perdoit d'amis. Et veritablement il auoit bien

raiſon en cecy : car deux cœurs amoureux & affectionnez l'un de l'autre, n'ont q'un meſme eſtre, c'eſt pourquoy l'homme à autant de raiſon de plorer la mort de ſon amy, que la ſienne propre.

Le bon amy doit en preſence de ſon amy monſtrer ſon amitié, & en ſon abſence luy tenir loyauté.

Le bon amy ne doit eſtre grand parleur, car par ſa langue il pourroit endommager & luy & ſon amy.

Le bon amy doit eſtre ſecret & diſcret, car qui eſt inconſideré eſt difficile à ſupporter par ce que les eſpritz bizarres & ceux qui ſont licentieux, à repartir, & veulent touſiours vaincre & emporter le deſſus, ſemblent eſtre mis pour contredire & pour combattre les opinions de tout le monde, qui eſt vne maniere d'alienation de volunté & de diſſenſion d'auec les autres, qui les fait hayr, comme au contraire l'on aime ceux qui n'ont point de ces mauuaiſes humeurs, & qui s'acommodent aux compagnées ou ilz ſe trouuent ſans faire paroiſtre aucune bizarrerie.

Tout homme ſage ne doit s'aſſocier d'amitié auec vn homme pauure ſans pouuoir, ny

d'un

d'un riche & ayant pouuoir s'il n'a diſcretion, car de ceux qui auront le pouuoir & non: la diſcretion; ou la diſcretion, & non le pouuoir, ſi on eſt porté a les aimer, on ſe doit à tout le moins garder de les beaucoup hanter: Par ainſi quand nous recognoiſſons que quelq'un ſe veut faire noſtre amy, il importe grandement de conſiderer & regarder, qui l'a eſmeu à recercher noſtre amitié, car si'l eſt pauure, il luy fault donner: ſi riche il le fault ſeruir: ſi fauory, veut eſtre adoré: s'il eſt deſtitué, le faut fauoriſer: ſi mal gracieux, le fault flatter: ſi impatient, en endurer: ſi vicieux, diſſimuler: & ſi malicieux, s'en donner de garde: pourquoy l'un des plus grandz trauaux qu'aportent les amis inutiles eſt, qu'ilz ne nous cerchent pour faire ce que nous voulons, ains pour nous perſuader a ce quilz deſirent; & c'eſt vn grand danger d'auoir des ennemis. Mais auſſi eſt-ce grand tourment de ſouffrir beaucoup de telz amys, car donner le cœur a vn amy eſt encores peu, que ſeroit-ce donc, ſi on le diuiſoit en pluſieurs pieces?

Ciceron eſcriuant en Affrique, dit que l'amy n'eſt obligé ſouhaitter a ſon amy, fors trois choſes, ſçauoir eſt, qu'il ſoit en ſanté,

qu'il ſoit honoré, & non neceſſiteux.

Le meſme *Ciceron* dit, que la veritable qualité du vray amy, eſt alleger ſon amy de ſa veuë, le ſecourir de ſes moyens, le conſeiller de ſa parolle, le deffendre de ſon pouuoir, luy preſter la main pour le releuer, & s'il peut, l'empeſcher de cheoir.

Que la loy du vray amy eſt, taire ce qu'il void, & garder ce qu'il oyt.

Que l'amy voiant ſon amy en danger ou peril, il ne doit attendre qu'il l'appelle à ſecours.

Que le bon amy ne doit iamais reprocher le plaiſir ou ſeruice qu'il aura fait a ſon amy, ny en eſperer recompenſe, ny par meſme moyen ne le doit iamais flatter.

Theophraſtes diſoit, que nous deuons eſprouuer les eſtrangers pour les aimer, & non pas les aimer pour les eſprouuer. A ce propos il eſt eſcrit du fameux *Alcibiades*, que voulant vn iour eſprouuer ceux qu'il eſtimoit ſes meilleurs amys: Tua vn Veau qu'il miſt dans vn ſac: Puis enuoya querir tous ſes amis les vns apres les autres, & leur monſtrant ce ſac tout enſanglanté, & faiſant fort de l'effrayée, leur diſoit que dans iceluy eſtoit vn homme qu'il auoit tué: Tantant qu'il les con-

conjuroit de l'aſſiſter à detourner ce corps en lieu, ou il ne peuſt eſtre deſcouuert. Chacun deſditz amys oyant ce diſcours demeura froid, & s'excuſa, ſe retirant d'aupres de luy le plus viſte qu'il peut, excepté vn ſeul nommé *Callias* qui de bonne & franche volonté s'offrit à ſeruir *Alcibiades* en ceſte preſente neceſſité, eſtimant le fait eſtre tel qu'il luy auoit recité.

On conte que *Denys* le Tyran eut en telle admiration la fidelité d'amour, d'entre *Damon* & *Pythias*, que non ſeulement il pardonna à celuy qu'il auoit compdamné à la mort, mais les conjura de le reçeuoir pour tiers en leur amitié.

Les vrays amys ſe reſiouiſſent & affligent de meſme choſe & partagent egallement entre eux le bien & le mal, par ce que la douleur & la ioye, ſont des marques de noz affections, & de ce que nous auons en l'ame, qui ſe rejouit & afflige ſelon que les objetz qui ſe preſentent à elle, luy ſont agreables ou deſplaiſantz : Et pour ceſte raiſon la douleur & la ioye font congnoiſtre l'inclination qu'on à alendroit de quelq'vn.

Les vrays amys aiment encor les amys de leurs amys, & ceux qui ont de la conformité

auec eux au ſujet de leurs affections, & qui aiment ceux qui les aiment, & qui font ſemblablement profeſſion d'eſtre ennemis de leurs ennemis : la raiſon de cela eſt qu'en reputant le bien de leurs amys comme le leur propre, ilz croyent que le bien qu'on leur faict, s'eſtende iuſqu'à eux & qu'ilz y participent effectiuement, à cauſe dequoy ilz en aiment la ſource: comme au contraire, l'amy qui eſt aimé, croit que l'aduerſion qu'on à des ſes ennemis, eſt vne marque de l'amitié que ſon amy luy porte.

Les Sages diſent, qu'il eſt mal ſeant de quereller celuy auec lequel nous auons vne fois veſcu famillierement & contracté amitié, qu'il ne faut requerir l'amy de choſe qui ne ſoit iuſte, & en ſa puiſſance.

Que les vrays amys viuent en la memoire l'vn de l'autre.

Que la vertu eſt celle qui concilie les amitiéz parfaictes.

Que la foy, l'integrité, & la conſtance eſt neceſſaire a l'amitié.

Qu'auec la lecture d'vn amy, l'eſprit ſe recreé, les yeux ſe delectent, l'amitié ſe confirme, & l'entendement ſe contente.

Qu'il faut eſprouuer l'amy auant la neceſſité.

Que

Que l'amitié eſt vne communion de perpetuelle volonté.

Que l'amy ne doit jamais dire a ſon amy, je ne veux ou je ne peux, Car les principaux priuileges de l'amitié, ſont de ne rien trouuer impoſſible.

Que celuy qui aime ne peut ny ne doit refuſer choſe qu'on luy demande, ny murmurer pour ce qu'on luy commande.

Que des parents & amis ſe doit prendre le conſeil, & attendre le remede.

Que c'eſt encor vn priuilege concedé a l'amitié de reſſentir les injures que l'amy a receuës, & dés l'heure qu'il a reçeu vn ennuy, doit eſtre eſloignée de luy toute ioye.

Seneque au liure *de Ira*, dit, que l'homme graue & prudent ne doit auoir q'un amy, & ſe garde s'il peut d'auoir aucun ennemy.

La loy d'amitié (dit *Platon*) eſt ſi delicate, que l'homme doit pluſtoſt perdre ſon trauail, qu'il ayt ſcrupul en ſa loyauté: & que celuy qui dõne ſon auoir ne doit pas nier ſon pouuoir: Mais quand l'amy s'oublie, & l'ennemy s'abſente, tout incontinent l'amitié ſe refroidit, & l'inimitié s'oublie: c'eſt pour monſtrer qu'en toutes choſes il y peut auoir vn moyen fors en la conuerſation de l'amy,

auec

auec lequel on doit auoir cecy pour principal point, aſçauoir, ou du tout le laiſſer, ou du tout ſe confier a luy: car il ſuffit a vn homme d'eſtre touſiours contre ſon ennemy bouffy & picqué, & eſtre en crainte & deffiance de luy, ſans en meſme auoir ſon amy pour ſuſpect, ou eſtre en ſoupçon de luy: toutteffois le vray & bon amy & homme de bien, ſe doit ſi dignement comporter, qu'il ne requiere ſon amy de choſes injuſtes & deſraiſonnables, & de ce qu'il ſçaura bien luy meſme n'eſtre en ſon pouuoir, ou que telle & ſemblable choſe ne ſe puiſſe faire ſans bleſſer ſon honneur.

Ciceron au liure d'Amitié, parlant a ce ſujet, dit, *Si omnia facienda ſunt, quæ amici vellent: tales non ſunt amicitiæ, ſed coniurationes:* comme diſant, ſi toutes choſes autant bonnes que mauuaiſes que noz amis nous demandent, nous faiſions & accõpliſſions, il s'enſuiuroit, bien ſouuent que plus au vray nous pourrions appeller telle maniere d'amitié conjuration des mauuais, que cõfederation & affinité des bons. *Nicius* & *Perſe*, qui pillerent Thebes: *Scaurus* & *Cathilina*, qui tyraniſerent Rome: *Brutus* & *Caſſius*, qui occirent *Cæſar*: Perſonne ne peut nyer que tous ces gens là ne fuſ-

ſent

ſent les vns aux autres treſgrandz amys & confederez : Mais à bien parler, ilz ne ſe deuoient appeller amys, d'autant qu'il n'y a point d'amitié vraye, ſi elle n'eſt accompagnée de vertu & de bonté ; car ceſt vne choſe treſpernicieuſe & maudité, que l'amitié ou les hommes ſont amys pour eſtre ennemis d'autres.

Chap. IIII.

Aucuns Problemes & raiſons naturelles.

Que les amans ont les extremitez froides.

IL eſt remarqué qu'ordinairement les amoureux ont les parties extremes, froides : ce qui procedde d'une vehemente paſſion d'amour & d'une apprehenſion qu'on a de ne iouyr de la choſe deſirée : car en ceſte occurrence la chaleur naturelle laiſſe les extremitéz, & ſe retire au dedans du corps, qui bien ſouuent les rend iaulnes & bazanéz ; mais quand ilz eſperent iouiſſance, lors la chaleur naturelle ſort dehors, & s'eſpend par toutes les parties du corps, leſquelles eſtans eſchauffées deuiennent à pres rou-

ges & vermeilles. A ceſte occaſion les Peintres ont accouſtumé de figurer *Cupido* quelque-fois triſte, & autre-fois ioyeux.

Que les amoureux ſont aueugles.

Platon & les autres Philoſophes diſent, qu'auſſi il aduient aucune-fois que les amoureux ſont aueuglez, du ſeul regard de leurs Maiſtreſſes : pour-ce (diſent ilz) que les paſſionnées affections que les amans portent à leurs Maiſtreſſes, les empeſchent de recognoiſtre leurs vices & deffaultz, d'autant que les premiers mouuemens empéſchent les moindres, & amour ayant occuppé les premiers & plus grandz mouuémens de l'eſprit, bien ſouuent eſgare auſſi les ſignalz & commencementz des ſentimentz.

Que les amans reſemblent petits Enfans.

Les amans ſont auſſi comparéz aux petitz Enfans, à cauſe qu'ilz ſe plaingnent & ſe deuillent touſiours : pour-ce que naturellement ilz ſont ſoupçonneux, & comme petits enfans s'eſmeuuent de peu de choſe.

Que les amoureux demeurent muetz.

Qu'ilz demeureut muetz à cauſe que maintes

maintes-fois ilz perdent la parolle deuant leurs Maiſtreſſes, & meſme aduient ſouuent qu'ilz oublient ce qu'ilz auoient propoſé de leur dire : pour ce que l'eſprit vient á ſe troubler d'un regard jetté à l'impourueu ſur la choſe aimée, ce qui empeſche la langue de faire ſon debuoir, eſtant certain que la conception de la parolle, procedde de l'eſprit, & la parolle eſt le truchement des intentions, ce qui aduient pareillement á ceux qui ſont troubles de peur ou de crainte.

Que les amoureux ſont captifz.

C'eſt choſe bien vray-ſemblable de dire que les amoureux ſont captifz, car ordinairement ilz ſe rendent eſclaues d'un ſeul regard de leurs Maiſtreſſes, ce qui procedde de ce, que le ſiege de l'ame, ſelon l'opinion d'aucuns Philoſophes, eſt aux yeux; auſſi qu'en la perſonne, ny a partie plus propre pour manifeſter les affections interieures : & l'amour qui n'eſt q'une pure affection & bonne volonté, s'engendre volontiers d'une choſe ſemblable á ſoy, c'eſt peurquoy ceux qui ont de l'amour, ne deſirent que le contentement de leur partie, & par-conſequent ſe rendent ſerfz deuant les yeux de leurs Maiſtreſſes : Puiſ-

que par lá ilz ſont renduz certains de la bonne volonté qu'elles ont pour eux, & de là eſt venu ce nom de Seruiteur & de Maiſtreſſe.

Que l'amour fait veiller.

L'amour ne permet dormir ny repoſer ſes ſujetz á cauſe des continuelz penſemens, ſoucys & apprehenſions, & autres paſſions meſlées & trempées de collére & douleur qui les eſchauffe & deſéche, & le ſommeil ne ſe peut engendrer que par le moien des vapeurs humides & froides. C'eſt pourquoy il auient bien ſouuent que les amans paſſent pluſieurs nuitz ſans dormir : car ceſte grande affection attire l'homme tout á ſoy, & le tranſporte de telle façon qu'il n'eſt capable de penſer à ſon proffit.

Que les amoureux ſont honteux.

Communement les amoureux ont vne certaine honte & vergongne de deſcouurir leur amour, ce qui aduient à cauſe que c'eſt vn appetit ſuperflux & deſordonné, engendré par l'oyſiueté qui n'eſt neceſſaire comme le boire, le manger, & autres choſes pareilles, auſquelles fault que nature ayt recours pour ſe garantir de la mort, où la rage de l'amour

n'eſt

n'eſt q'une concupiſcence animale,& chacun à apprehenſion d'eſtre appellé brutal & deſhonneſte.

Que les femmes doiuent eſtre plus petites que les hommes.

La chaleur eſt plus abondante és hommes qu'és femmes : or la chaleur tendant à croiſſance faict que les hommes ſont plus grandz, & qu'en leur naturel, ilz approchent plus de la perfection que les femmes.

Des enuies des femmes groſſes.

L'eſtomach de la femme eſtant preſſé de matieres corrompües (proceddées du ſang que la nature a enuoyé dans ſa matrice) appete & deſire les viandes rapportantes à la qualité de la matiere, dont il eſt chargé : car ſi ce ſont humeurs noires & melancoliques, il aduiendra qu'elle aura appetit de charbons & autres viandes ſemblables : & ſi c'eſt vn phlegme aigre, elle deſirera choſes aigres, & ainſi on peut iuger des autres humeurs & enuies.

Que faict que les femmes ont la voix claire.

Aucuns ont voulu dire,que la nature auoit

pourueu les femmes de voix claire & ſubtile pour les ſoulager à crier, lors qu'elles ſont au mal d'enfant: mais ceſte raiſon a eſté rejettée comme impertinente, & a-on trouué que ce la procedde de la canne de leur poulmon qui eſt deliee & eſtroite, laquelle ne ſe peut eſlargir à cauſe de l'humeur qui la r'emplit, ce qui ſe pourroit ſi elles auoient chaleur ſuffiſante.

Cauſe que les gens d'eſprit ſont aucune-fois des enfans beſtes.

Il ſe r'encontré ſouuent que des gens de grand eſprit & de grand affaire, engendrent des enfans de petit entendement, & cela procedde de ce que ceux qui ont la penſée toute tournée au plaiſir qu'ilz prennent en l'œuure naturelle, donnent vne ſemence plus parfaite: ce qui aduient ſans doute comme ayant eu contribution de tous les eſpritz, vitaux, animaux & naturelz, qui fait que les enfans qui en procedden, ont plus de ſuffiſance & de vertu. Et c'eſt auantageux inconuenient auiendra plutoſt aux ſotz & ruſtiques, qui en ces occurrences n'ont iamais les eſpritz occupez de haultz deſſeins, ny affaires, qui les puiſſe diuertir de ceſte parfaite

faite & brutale volupté ; au lieu qu'aux gens de grand ſçauoir, il auient tout au contraire : car comme ilz ont touſiours la penſée portée à grandes choſes & proffitables aux republiques, il n'auient que rarement que leur ſemence ſoit accompagnée des forces de l'eſprit animal, ny de tous les autres qui cauſent telles cogitations és perſonnes, par ainſi il auient bien ſouuent que leurs enfans ſont plus imparfaitz que les autres.

Chap. V.

Qu'il y à plus de delectation a boire qu'à manger.

Ariſtote en ſes Probleſmes, & *Petrus d'Albano* par ſes Commentaires, diſent, que la ſoif eſt vn appetit de choſes froides & humides ; mais maintes autres qui en ont eſcrit ; ont laiſſé en difficulté de ſçauoir qu'elle eſt la partie du corps qui ſe reſent le plus de l'alteration : Et aucuns ont conclud que ce doit eſtre l'eſtomach, & à bonne raiſon, car ceſte partie eſt fort nerueuſe.

Neaumoins, il ne fault pas croire que les autres membres ſoient priuez des ſentimens de la ſoif, & n'en patiſſent auſſi bien que l'eſto-

l'eſtomach, encor que ce ſoit le lieu où elle ſe manifeſte d'auantage, comme remarque
* Gal.2. * *Galien, lib.2. Techn. In Tract. de Ventre.*

Or qu'il y ayt plus de plaiſir à boire qu'à manger, la preuue en eſt fort aiſée à faire: En premier lieu, c'eſt vne choſe toute congneuë, que l'homme ſain, quand il eſt alteré, courrera touſiours plus paſſionnement apres le boire, que ne fera celuy qui aura fain apres la mangeaille. La raiſon de cecy eſt, que le boire ſert à humecter tous les membres: & l'operation du manger n'eſt que pour raſſaſier la fain qu'on a, ce qu'ayant bien ſçeu conſiderer, * *Galien, lib. 7. de Inge. ſanitá.* nous voions qu'il met la ſoif au rang des paſſions extremes, ce qu'il ne touche pas de la fain.
* Gal.7.

La ſoif conſiſte en deux choſes, à ſçauoir, en l'appetit de boire, & au plaiſir que la perſonne alterée reçoit en buuant: de façon qu'apres boire, il s'enſuit trois choſes, que le corps s'entretient, ſe rafraichit, & s'humecte: & de ceſte operation ſe fait vne generale communication à tous les autres membres & parties du corps. L'homme qui a fain, peut ſouffrir pour vn temps: mais la ſoif eſt vne paſſion ſi inſupportable, que ſi elle n'eſtoit

ap-

appaiſée changeant de qualité elle ſe conuertiroit en rage.

A quoy ſemble certainement que les Poetes ſoient demeurez d'accord, quand pour nous mieux figurer les extremes tourmens qu'endurent les damnez, ilz repreſentent vn *Tantale* paſſionné de ſoif, eſtant plongé dans le fleuue iuſques au col, qui cõme il cuide boire pour ſe deliurer de c'eſt enragé tourment, l'eau vient tout incontinent à s'abaiſſer, puis derechef elle retourne en ſon premier eſtat, & touſiours ainſi.

Tellemant que par cette figure & tous les moiens cy deſſus, me ſemble que nous auons iuſte raiſon de conclure & ſouſtenir, que le plaiſir du boire, eſt plus grand (ſans cõparaiſon) que celuy du manger, car en effect l'humidité eſt plus requiſe á tous animaux que la ſiccité: attendu comme dit *Ariſtote, lib.*8. *de gene. animali*; que la vie de tout animal conſiſte en humidité ioincte á chaleur proportionnée, & non en ſeichereſſe, auſſi que ſelon le meſme *Ariſtote*, il n'y a point d'elemẽt humide & chault qui ſoit temperé. * *Ariſt.6.*

Chap. VI.

Pourquoy aucuns s'endorment volontiers au ſermon, ou oyant lire; & les autres non?

LA premiere choſe qui fait que les vns ſont plus endormis en vne meſme choſe, que d'autres, vient de la diuerſité des complexions: & les perſonnes á qui cela aduient, ont le cerueau humide, & chargé d'humeurs ſuperfluës froides & creuës propres à cauſer euaporations, & l'eſprit eſtant eſmeu & occuppé de ces euaporations & fumées, ſpecialement lors qu'il prepare ſes ſens pour lire ou entendre quelque choſe, font que ces euaporations ſe ſubtiliſent & ſe conuertiſſent en vapeurs & fumées, qui engendrent ſubit le ſommeil, engroſſiſſans, oppilans, refroidiſſans, amortiſſans les eſpritz, & oſtans tous les ſens aux membres pour les induire à dormir.

Quand aux complexions colleriques, ceux là ſont induitz á veiller â cauſe des vapeurs qui ſortent des eſpritz, qui lors leur font ſentir deux mouuementz en eux, le premier eſt ſpirituel qui proprement eſt attribué a l'entendement, & par ce moyen Ilz compoſent

&

& diuiſent. L'autre mouuement giſt és eſpritz meſme, ſelon la diuerſité des parties & des occaſions qui ſe preſentent á l'ouye ou á la veuê: car ſi l'ouye ſent quelque choſe faſcheuſe & qui cauſe de la crainte, les eſpritz ſe retirent au dedans, & principalement quand c'eſt vn mal qu'on craint á l'aduenir, ces mouuemens, & ceſte retraitte d'eſpritz empeſche la perſonne de dormir: mais les flegmatiques euaporent & jettent hors leurs eſpritz, & á l'occaſion de ceſte euaporation & exhalation, incontinant, ilz ſont ſaiſiz du ſommeil, de façon que ceux qui abondent en vne collere aduſte, s'eſueillent en liſant ou oyant, pourueu touteffois qu'ilz entendent ce qu'ilz liſent ou ce qui ſe dit; autrement s'ilz ny prennent gouſt, ilz s'endormiront auſſitoſt; Car pour collere que ſoit la perſonne, ſi le diſcours qu'il oyt eſt trop long, ou luy eſt ennuyeux, pour traitter de trop de choſes a ſon gré, il ne lairra de s'endormir.

Mais les flegmatiques ores qu'ilz comprennent bien vne choſe, non-obſtant elle les incite à dormir pour les raiſons ſuſdites; les colleriques & qui ſont d'eſprit vif & bon entendement ne s'endorment point, à cauſe qu'ilz deſirent entendre & ſçauoir ce qu'ilz

n'auoient iamais auparauant veu, leu, ou ouy, & applicquent leurs sens & entendement au sujet & matiere presente, & ainsi sont tousiours vigilans, & par ce moyen chassent arriere d'eulx le sommeil, & le rebours aduient aux flegmatiques qui donnent lieu aux exhalations des esprits qui les prouocquent au sommeil, sans applicquer leur sens à ce qu'ilz oyent ou lisent.

L'apprehension de quelque grand malheur auenir, & la tristesse, font bien aussy retenir l'homme de dormir, comme il aduient à vn Gentil-homme Espagnol, qui estant prisonnier pâr commandement de la Royne *Ysabel*, pour auoir desbauché vne de ses femmes; & ayant esté aduerty le soir par l'huissier ou Geollier qui l'auoit en garde, que sa sentence estoit donnée par laquelle il estoit condanné à estre decapité le l'endemain matin: à ces parolles, le pauure homme deuient si troublé & remply de soucy & tristesse, qu'en ceste seule nuit le poil de sa barbe & cheueux deuindrent tous blancz, & au reste, deux fois plus longs qu'ilz n'estoient, & n'auoit que trente ans; de quoy la Royne aduertie & l'ayant veu en c'est estat, meuë de compassion, luy fit grace, & luy fit espouser la Damoiselle en question. C'est

C'eſt pourquoy *Auicenne* dit, que pour eſueiller les letargiques qui dorment quaſi touſiours, il leur fault anoncer quelque mauuaiſe & ſenſible nouuelle de leurs affaires, ou qui les concerne: car par l'alteration qu'ilz recoiuent à lors, deſireux de pouruoir au mal, dont on leur a parlé; ou aultrement ilz ſortent de ſommeil & gueriſſent.

Quand les diſcours ou oraiſons ſont ſuccintz & que l'Auditeur y prend gouſt, il n'induit pas le ſommeil, pour-ce que les eſpritz n'ont loiſir de ſe refroidir & opiler.

Vn autre moyen eſt encores pour eſueiller les dormeurs, c'eſt de leur dire ou reciter quelque hiſtoire & cas fort eſtrange & eſpouuentable, montant touſiours ſa voix, c'eſt à dire parlant touſiours plus hault: & du contraire, pour faire dormir vne perſonne qui ne pourroit dormir, il luy fault reciter ou lire pareilles ſortes d'hiſtoires ou fables, & touſiours abaiſſer la voix: & pour concluſion voila le plus grand ſecret qui fait, que les vns s'endorment pour eſtre remplis d'humeurs colleriques, & les autres, pour abonder en humeurs flegmatiques.

Chap. VII.

Ancienne origine de Turquie & des Sarrazins, emſemble de l'auenement & grandeur de Mahommet.

NOus aprenons par les vielles & anciennes Hiſtoires, comme dans l'Aſye la mineure, y à vne Region dans laquelle ſont encloſes pluſieurs autres & diuerſes terres, le tout appellé la grand Turquie, laquelle du coſté de l'Orient eſt confine à l'Arabie la mineure : elle eſt confine du coſté de l'Occident du lac Cinie, du coſté de Septentrion, du fleuue Exonius, & du coſté du midy elle eſt auſſi fermée du mont Pithiniachus.

En ce pais de Turquie du coſté de l'Armenie loing du mont Paton, y auoit d'ancienneté vne Cité nommée Troconie, dont les habitans eſtoient nomméz Troconiens, & dans ceſte Cité les Scytes eſtans venuz à y faire leur reſidence, & ne pouuans l'appeller de ſon nom Troconie, ilz commancerent à la nommer Turquie, & les habitans d'icelle furent nommes Turcz : tellement que par ceſte maniere du nom de Troconie, fut engendré celuy de Turquie.

Il le remarque qu'au Royaume de Paleſti-

ne,

ne,qui eſt ſur les marches du pais de Damas,il y a trois fort anciennes Arabies,à ſçauoir, Arabie Selixade,où eſt ſcituée Syrie la majeur: Arabie Deſerte, qui eſt proché d'Egypte: & Arabie Petrée, qui encloſt le pais de Iudée: en ceſte Arabie Petrée dela le fleuue Iourdain & du mont de Lyban, y auoit anciennement vne nation de gens qui furent appellez Sarrazins, à cauſe de Sarrato, qui eſtoit leur principalle & metropolitaine Ville : car dela eſt venu qu'ilz ſe ſont nommez Sarrazins.

Quant a *Mahommet* il fut natif d'Arabie, yſſu de la race *d'Iſmael:* ſon Pere eſtoit Gentil,& ſa Mere Iuifue:& print d'elle ſa premiere nourriture en Iudée. Leſditz Pere & Mere eſtoient pauures, & de fort baſſe condition, leſquelz moururent qu'il eſtoit encors en fort bas aáge; ainſi demeuré Orphelin, fut prins & vendu à vn Marchant, lequel Marchant eſtant deceddé à quelques années dela, ſa veufue, voiant *Mahommet*, qui eſtoit deuenu beau, & grand ieune homme, & de gentil eſprit, en deuint amoureuſe, ſi bien qu'elle l'eſpouſa; qui fut ſa premiere fortune.

En ce temps là, *Mahommet* eut accointance

tance & ſinguliere affinité auec vn Moyne nommé *Sergius*, homme docte, neaumoins heretique, & pernicieux en toutes meſchancetéz, qui s'eſtoit en fouy de Conſtantinople à ceſte occaſion; il s'adonna à l'hereſie *d'Arius* & *Neſtor*, dont il donna des inſtructions & preceptes á *Mahommet*: & luy, qui auoit l'entendement & l'eſprit ſubtil, en eut incontinent conçeu & prins l'impreſſion, qui luy ſeruit de planche & fondement á la loy qu'il a depuis eſtablye. Il fit neaumoins profeſſion des armes, & eſtoit fort vaillant & heureux à la guerre, ſi bien qu'il acquit incontinent grande reputation parmy les Sarrazins, tant qu'ilz luy donnerent place entre leurs hommes de conſequence.

Or, faut entendre, que la veritable cauſe de la grandeur de *Mahommet* auint de ceſte façon: En l'an 630. *Heraclius* Empereur des Romains, entreprint de paſſer en Aſye faire la guerre aux Perſes, & pource qu'en ce temps là les Sarrazins eſtoient reputez hommes belliqueux & vaillans, l'Empereur les enuoya ſemondre de le ſeruir en ceſte guerre, moyennant bonne ſolde & bon traittement: à quoy les Sarrazins s'accorderent volontiers, & dans peu de temps apres, ſe rendirent

rent au camp de l'Empereur auec vne armée de quarante mil hommes; & ſe rencontra qu'ilz auoient choiſy & eſleu pour leur Capitaine general *Mahommet*, lequel ſe gouuerna ſi dignement en ceſte charge, qu'il ſe rendit honoré par les ſiens, & redouté par les ennemys, & ſur tous autres Capitaines, fut fauoriſé, & eut bonne part aux bonnes graces de l'Empereur.

Ceſte grandiſſime guerre eſtant finie, *Heraclius* congedia tous les eſtrangers qui luy auoient ſeruy: Dont les aucuns n'eſtans payéz ou recompenſéz à leurs fantaiſies, furent meſ-contens; du nombre deſquelz, ſe trouuerent les Sarrazins, leſquelz auec leur General *Mahommet* (ja comblé de gloire & d'ambition) commancerent à ſe mutiner, & eurent l'aſſeurance de venir enuahir le Royaume de Paleſtine, qu'ilz ſubjuguerent, enſemble les pays de Pentapolis, Antioche, Iudée, Damas, & les deux Syries, ſans qu'oncque ſe preſentaſt à eux aucune reſiſtence.

Apres telles conqueſtes, *Mahommet* ſe voyant ſans aucun contredit, paiſible poſſeſſeur de ſi grandz & riches Royaumes & Prouinces, & reueré de tous les Sarrazins qui

luy rendoient volontairement honneur, cõme à Souuerain, ſe fit par eux couronner Roy d'eulx & de tous ces beaux pais.

Ce que fait, ſon ambition l'eſleuant encor par delà la mort, il determina de leur donner vne loy, affin qu'eſtant de ſon viuant ſeruy & honoré comme Roy, il peuſt eſtre apres ſa mort, adoré comme Dieu, ce qui luy réuſſit encores fort heureuſement, (ſi heureux ſe peut appeller vn ſi pernicieux deſſein.) Et comme *Mahommet* auoit eu vn pere Gentil, vne mere Iuifue, & pour Precepteur vñ Chreſtien heretique: il s'aduiſa de ceuillir & extraire (de la loy de chacune de ces trois perſonnes differentes) toute la ſubſtance qui luy venoit à gouſt, dont il fit vn pot pourry, & baſtit vne ſeule loy, mais auec vn ſi artificiel appropriement, que ce peuple groſſier & barbare, ſe laiſſa aiſement porter à l'obſeruation d'icelle: Ioinct, le bon opinion qu'ilz auoient deſja conçeu de leur Legiſlateur.

Ceſte loy donnoit tant de joliés, (ou pour mieux dire) abominables libertéz, que ceux qui auoient l'inclination vicieuſe, n'auoient beſoing d'attraits ny d'appas pour y eſtre attiréz, veu meſme que les plus vertueux de

ſes

ſes ſujetz (ſans y eſtre portéz) l'embraſſerent treſ-amoureuſement.

Il eut l'aſtuce de ſe donner attribution, de je ne ſçay quelle Diuinité, mettant en jeu ſon propre meſchef, & ce qui le deuoit rendre plus abject, vſant de ceſte ruſe ; C'eſt qu'eſtant attainct du hault mal, lors que ceſte paſſion l'auoit ſaiſy & qu'il en eſtoit tombé, eſtant retourne à ſoy, il perſuadoit à ceſte ſotte & barbare gent, que c'eſtoit l'Ange *Gabriel* qui venoit communiquer auec luy des ſecretz de Dieu, & que ſa veuë ne pouuant ſupporter la Diuinité d'vne ſi ſplandide viſion, il luy eſtoit force de tomber en ce rauiſſement.

D'abondant, il appriuoiſa vn Pigeon blanc par telle maniere, & qui eſtoit ſi gentiment inſtruit, qu'aux heures & aux temps que *Mahommet* vouloit, il luy venoit becqueter à l'oreille, ou pour ly allecher, s'aſujectiſſoit d'y mettre touſiours quelques grains de paſture, toutes leſquelles choſes donnoient de grandiſſimes admirations à ces peuples : car, ce beau Prophete leur donnoit à entendre, que ce dernier miracle contrefait de ce Pigeon, eſtoit le ſainct Eſprit qui le venoit inſpirer.

Par ſa loy, il permiſt aux hommes de

prendre plusieurs femmes, deffendit de boire du vin : & finalement, constitua certain Paradis voluptueux : En somme, nous remarquons que depuis l'an 634. iusqu'à l'an 636. *Mahommet* eut acheué ses conquestes, & donné & introduit sa loy, dont le premier establissement fut en l'Arabie Petrée ; il fut empoisonné par les parens de *Madiga* sa femme.

Chap. VIII.

Comme les Scytes s'allierent auec les Sarrazins.

FAult entendre, qu'és pais de Panonie maintenant appellées Hongrie, d'Escanie, à present D'annemarc, & Scytie, ores appellé Perses, les peuples estoient multipliéz, & accreuz de telle sorte, qu'à peine auoient ilz terre suffisante pour les porter. Cela fut cause, que de chacun d'esditz pais sortit grand nombre de gens : & qui tous comme par vne maniere de conjuration de longue main premeditée s'allierent & vnirent ensemble, en intention d'aller cercher nouuelles demeures & habitations.

Ainsi ceste fourmilliere infinie de peuple portee de telle resolution, s'aillierent tirans leur

leur chemin vers l'Aſie la maieure, ayantz paſſé les eſtroitz chemins des montz de Caucaſe, ilz marchoient confuſement ſans Chefz ny Conducteurs, ny ſans obſeruer aucun ordre entr'éux, ains alloient en forme de brigans & volleurs, pillans & fourrageans les pais où ilz abordoyent: cela aduint enuiron ſix ans apres que *Mahommet* eut introduit ſa loy. Lequel eſtant aduerty de la venue deſditz Scytes, (car tous enſemble furent ainſi nommés) dreſſa vne puiſſante armée de Sarrazins, & auec icelle leur alla au deuant; Dequoy les Barbares eurent de prime face grand eſtonnement; mais neaumoins, eſtans reſolus de plutoſt mourir que rebrouſſer, determinerent de ſe bien deffendre, & des lors ſongeans à leurs affaires, commencerent à y eſtablir vn ordre, compoſer des corps d'armées, & chefz de guerre, & eſleurent vn Capitaine general qu'ilz ſeurent fort bien choiſir, car il eſt dit qu'il eſtoit vn des plus ſage & vaillãt d'entr'éux, qui auec cela eſtoit grandement heureux en fait de guerre, cault, prudent, & cheualereux, ſon nom eſtoit *Trangolipique.*

Au moyen dequoy les Scytes reſiſterent longuement contre les Sarrazins; car en trois

ans & demy que dura ceſte guerre & differend, ne ſe treuua point que l'auantage inclinaſt plus d'un coſté que d'autre apres de treſgrandes & cruelles batailles qu'ilz eurent iuſqu'au nombre de ſeize generalles. Tellemant que & les Mahommetains & les Scytes demeurerent chacun eſtonnez, & en apprehenſion de l'euenement, les vns voians les ruynes & deſaſtres de leurs pais, les autres recognoiſſans comme à l'occaſion de tant de batailles, ilz venoient à grande diminution & affoibliſſement de forces & de gens.

De maniere qu'ilz entrerent en propoſition de paix, qui finallement fut concluë & arreſtée entr'éux, dont les conditions furent telles, C'eſt aſſauoir que les Sarrazins donneroient aux Scythes, terres & pays ſuffiſans pour eux habiter, & qu'en ce faiſant, & des l'inſtant, les Scytes ſeroient tenuz de receuoir la loy de *Mahommet* & ſe ſoumettre à icelle, le recognoiſſant en outre pour leur Roy & ſouueraine Seigneur; ces paches ainſi conuenuës & accordées furent auſſi effectuées reſpectiuement de part & d'autre.

Voila comme la confederation & alliance ſe fit entre les Scytes (depuis nommez Turcz) & les Sarrazins, qui tous de meſme vouloir

& affection ſe ſubmirent ſoubz l'obeiſſance de *Mahommet*. *Plinie*, *Platon*, & autres Autheurs qui quaſi ont eſcrit de toutes les contrées de l'vniuers, eſtimoient peu ce que tenoient les Turcz iuſqu'á tant que les Scytes ſi ſont eſtablys, qui ont ſi treſfort accreu & en nom, & en pais, que comme chacun ſayt, c'eſt à preſent vne des merueilles du monde.

Chap. VI.

De la race des Othomans *& d'où procedde le nom de grand Turc.*

NOus recognoiſſons par les anciennes hiſtoires, que le premier Empereur des Turcz qui ſe donna le nom & tiltre de grand Turc & Empereur de l'vniuers ſortit de la lignée des *Othomans*, laquelle lignée a eſté merueilleuſement illuſtrée entre les Turcz : combien que ces *Othomans* ſoient venuz de baſſe & petite origine. Selon l'opinion des hiſtoriographes, le lieu de leur naiſſance fut à Pruſie trois iournées de Trapezonce : celuy qui premier fut Prince en ceſte lignée s'appella *Othoman*, & print ce nom à cauſe d'un Chaſteau qu'il baſtit en Galicée ſon pais, pour eternelle memoire de la race

des

des *Othomans* : ceſtuy regna vingt ans, & luy ſucceda ſon filz *Orchânes*, il mourut l'an du regne de *Iehan* premier Roy de France,& luy ſuccedda ſon filz *Amurathes*, il fut occis par vn ſien ſeruiteur, & laiſſa deux filz, *Soliman*, & *Bajazeth*, lequel occiſt ſon frere *Soliman* en trahiſon,& fut ſeul Empereur. Il regna dix-ſept ans,& à luy ſuccedda vn ſien filz borgne nommé *Amurathes*, ce fut le premier qui eſtablit & inſtitua les Ianiſſaires pour la garde de ſon corps, qui ſont Chreſtiens reniez, par l'aſſiſtance deſquelz luy& ſes ſucceſſeurs ont ſubiugué tout l'orient: apres ſa mort, ſuccedda à l'Empire vn nommé *Mahommet*, apres qu'il eut tué vn ſien petit frere; ceſtuy ne tint aucune Religion, & ne creut aucune Diuinité, & diſoit meſme que ſon premier *Mahommet* eſtoit faux prophete. Ceux qui ont eſcrit de luy, y trouuent maintes bonnes & mauuaiſſes parties, diſans qu'il eſtoit genereux comme *Cæſar*, cruel comme *Neron*, ſemblable à *Trajan* en iuſtice, en courage vn *Alexandre*, pour la fatigue, pareil à *Hannibal*, & voluptueux & profus comme *Lucullus*. Il ſe plaiſoit à l'Hiſtoire, hayſſoit la chaſſe, faiſoit bonne iuſtice, impatient aux œuures de *Venus*,& n'aimoit point la muſique. Ce fut luy qui

gagna

gagna ſur les Chreſtiens l'empire de Conſtantinople, & de Trebizance; il print douze Royaumes, & douze cens Villes, premierement le Royaume de Capadoce, de Pamphile, de Bithynie, de Silicie, de Pont, de Phrigie, de Licie, de Lidie, de Paflagonie. d'Heleſpont, de Carie, & la Morée, & outre les Seigneuries d'Epire, d'Achaye, & de Carcanie; Toutes les Citez & Prouinces depuis le Danube, & les Andrinopolys, & Balaguian; Plus il print l'Iſle de Mithilene qu'il nomma Boſnie, ſubjuga la meilleure partie de la Macedoine auec la prouince de Bulgarie, tout ce qui eſt pres le fleuue Randobelo, print le pais de Roſciane auec toutes les montagnes de Serbie iuſqu'au lac de Nicomante, & beaucoup d'autres conqueſtes & deſtructions qu'il fit, dont le diſcours ſeroit trop long. Ce fut c'eſt *Othoman Mahommet* qui ſe donna & acquiſt le nom de grand Turc & Empereur de l'uniuers, qui continëu & demeure iuſqu'à preſent à la maiſon des *Othomams*, & ne ſe trouue point qu'aucuns Princes Turcz de ſes predeceſſeurs ſe fuſſent appelléz autrement que Roys ou Turcz: il decedda le trente deuxieſme an de ſon regne, l'an mil, quatre centz, douze.

CHAP. X

Qu'il eſt difficile aux Roys & grandz Seigneurs d'empeſcher la meſdiſance.

C'eſt choſe indubitable que communement on vſera plutoſt de miſericorde & excuſes enuers tous autres, qu'à l'endroit de celuy qui gouuerne la republique. Car à ceux-là on conte les morceaux, on meſure les pas, on notte leurs parolles, on remarque leurs compagnées, on iuge de leurs œuures, le plus ſouuent á tort: on examine leurs paſſe-temps, & murmure-on d'iceux, iuſqu'à vouloir faire des interpretations de leurs penſées.

Si le Prince eſt iuſte, on l'appellera cruel; Si pitoyable, il ſera meſpriſé: Si liberal, l'on l'eſtimera prodigue: S'il cuide garder & mettre en reſerue or ou argent, il eſt tenu pour auaricieux. S'il eſt pacifique, l'on le tient auſſy pour vn coüard: S'il eſt courageux, on le reputera querelleux: Si graue, l'on dira qu'il eſt ſuperbe: S'il ſe monſtre affable, l'on dira qu'il eſt leger ou ſimple: Si ſolitaire, l'on l'eſtimera hypocrite: & s'il eſt ioyeux, on l'accuſera d'eſtre diſſolu. Tellemẽt que ceux qui ont charge de republique, ont tant de gens à con-

contenter,& à qui complaire:& outre,les demandeurs ſont en ſi grand nombre, que s'ilz gardoient quelque choſe pour eux, cela ſembleroit plutoſt vne eſpece de larcin que prouidence: par ainſi, ie diray auec ce Philoſophe, qu'il ny a eſtat plus ſeur que celuy qui eſt alliené de toute enuie.

L'Empereur *Trajan* diſoit,que les Princes & ceux qui manient les grandes affaires, s'ilz veulent bien faire leur deuoir, ilz doiuent eſtre amis de negocier,& ennemys de Theſoriſer: Il diſoit auſſi que ceux qui ont charge de republique, ſe doiuent plutoſt fier en leurs œuures,qu'en leurs parolles.Que l'homme prudent eſt plus duiſant que l'homme ſçauant, pour bien gouuerner la republique.

Philippes,Roy de Macedoyne ſouloit dire, qu'il deppend des Roys & grandz ſeigneurs, qu'on parle bien ou mal d'eulx, & que la meſdiſance ſe guerit par beneſices. Comme il ſçeut obſeruer en la perſonne *d'Arcadion*. Cela concure & rapporte à l'opinion de ceux qui diſent, que la grandeur des bienſ-faitz oſte non ſeulement la volonté, mais auſſi la force & puiſſance d'offencer celuy qui en eſt l'autheur: Mais pourtant, il me ſemble q'un

Prince ſe doit bien prendre garde, de ne donner à gens qui ſoient indignes de ſes liberalitées : car ceſt vne Maxime, que iamais on ne fait eſtat des profuſions, que fait vne main qui reſpand au lieu de verſer : auſſi, que les faueurs qui ſe font ſans iugement, ſe recoiuent pareillement ſans obligation.

On raconte *d'Alexandre* le grand, q'un iour vn de ſes domeſtiques nommé *Perrilus*, luy demanda quelque argent pour marrier ſes filles : à quoy le Roy ſatisfaiſant volontiers, commanda auſſi-toſt à ſon Treſorier de deliurer contant audit *Perrilus*, la ſomme de trente mil Eſcus : lequel eſtonné d'vne ſi grande ſomme, ſe voulut excuſer de la reçeuoir, diſant, qu'il en auroit aſſéz de dix: a lors *Alexandre* luy fit reſponce en le tançant, Si c'eſt aſſéz prendre pour toy, ce n'eſt pas aſſéz donné pour moy, & voulut qu'il emportaſt leſdit trente mil Eſcus: voulant par cela donner à entendre, qu'il ſçauoit bien, comment, quand, & à qui faire ſes liberalitéz. Ce grand Prince ſouloit dire auſſi, que c'eſtoit choſe digne d'vn Roy, que de ſouffrir eſtre blaſmé, & ouyr mal parler de ſoy, pour faire du bien: & à ce propos, il ſe lit de l'Empereur *Tybere*, qu'il

qu'il diſoit que les Princes ſont plus obligéz à faire de belles & bonnes choſes, que les autres hommes.

Nous liſons qu'anciennement les Egyptiens auoient ceſte couſtume d'expoſer en public, les corps de leurs Roys apres qu'ilz eſtoient mortz, & permettoit-on au peuple d'honorer ou accuſer leur memoire, ſelon leurs merites ou demerites. C'eſt pourquoy, je dis que les Princes, & ceux qui ont les peuples à regir, & des republiques à gouuerner, ou le maniement des grandes affaires, doiuent (ſans comparaiſon) eſtre tout autres en merites & excellences, que les autres hommes, les ſurpaſſant en toutes ſortes de vertus & bonnes œuures. Puiſ-qu'ilz ſont le miroir auquel chacun ſe mire, la butte où tout le monde tire, le modelle, auquel tous ſe veullent mouller & former, & le plus ordinairement l'entretien & deuis commun des compagnées, ou mainte-fois la liberté de blaſmer ou loüer, ne peut eſtre empeſchée. Tellement en fin, que ſelon l'opinion du Philoſophe *Diogene*, les grandz ont beſoin (s'ilz ſe veulent ſauuer de tous les aſſaultz & inconueniens, dont la meſdiſance & l'enuie aſſaillent leurs eſtatz & fortunes) d'auoir

de leur viuant, ou de bons amys, ou d'aſpres ennemis : pour-ce que ceux là par bonnes remonſtrances, & ceux cy par outrageuſes iniures les retirent de mal faire, & cheoir aux encombres que la fortune leur peut traſſer par l'eblouiſſement de leur grandeur : Car il eſt vray (comme dit *Trajan*) que la Mer & l'Empire ſont deux choſes grandement douces & agreables à regarder, mais extremement perilleuſes à gouſter.

Par ainſi ilz ſe doiuent repreſenter qu'ilz ont eſté choiſiz & eſleuz de Dieu entre les autres hommes, non pour touſiours guerroyer, ains pour gouuerner: non particulierement pour occire les ennemis, ains pour extirper les vices : non tant à ce qu'ilz aillent à la guerre, qu'a fin qu'ilz reſident en la republique : & non pour prendre le bien d'autruy, ains pour faire rendre à vn chacun iuſtice : veu meſmement que le Prince ne peut combattre à la guerre que pour vn, & en la republique, il fait faute à pleuſieurs. C'eſt (à mon auis) ce qui faiſoit dire à l'Empereur *Marc Aurelle*, que le Royaume n'aura iamais tranquilité, où le Prince eſt trop belliqueux : & moy je concluray en l'opinion du ſage, & diuin *Platon*, qui dit, que les Princes & grands

Seig-

Seigneurs doiuent viure en ſorte que n'ayans rien, ilz poſſeddent toutes choſes.

Chap. XI.

D'où ſont venuz les noms d'Empereur & de Roy.

IL eſt verifié en maints endroitz des antiques Hiſtoires, que le nom de Roy ne ſouloit point eſtre dignité, ains eſtoit vn office de iudicature, ſemblable à ce que nous appellons maintenant, Preuoſt, Bailly, Maire de Ville, ou Gouuerneur de republique, auſquelz offices on pouruoyoit tous les ans. *Plutarque* dit qu'au commencement du monde ceux qui auoient charge de Gouuerner eſtoient nommez Tyrans, mais qu'ayans les hommes eſſayé l'inſolence & mauuais traittement d'aucuns, ilz demeurerent d'accord, que ceux qui ſeroient bons on leur changeroit ce nom de Tyran en celuy de Roy: (dont auſſi la charge eſtoit plus douce & traittable) & que les mauuais ſans leur muer le nom, ſeroient toujours appelléz Tyrans. Par telles preuues l'on peut inferer comme ce nom de Roy a eſté, dés ce temps là, conſacré à perſonnes dignes & vertueuſes.

Fault

Fault ſçauoir que ſelon la diuerſité des nations, les Princes portoient auſſi diuers noms. Les Spartes les appelloient Arſaſides : les Latins, Murans : les Egyptiens, Pharaons : les Albanois, Siluiens : les Bythiniens, Ptolomées : les Siciliens, Tyrans : & les Argiues les nommoient Roys. Le premier Roy qui fut au monde, ſelon l'opinion des Grecz, fut *Cordolaomor :* toutesfois les Argiues ſouſtiennent que ce fut *Phoroneus* : mais n'eſtant bien certain lequel des deux fut le premier, il ſera force de s'en rapporter à ce qui en eſt.

Lors que Dieu s'inſtitua vne republique du peuple Hebrieu : il ne leur voulut point donner des Roys pour les gouuerner, mais ſeulement des Ducz pour les deffendre, qui furent *Moyſe, Ioſue, Gedeon, Gethe,* & *Samſon :* Et celà faiſoit le bon Dieu, affin de les garantir de payer tailles, tributz, & autres charges, que les Roys ont accouſtumé ceuillir ſur le peuple. En ceſte maniere ilz eſtoient traittéz non comme ſujetz, mais comme freres : & cette façon de gouuernement ſubſiſta entre les Hebrieux iuſqu'au temps du Sacrificateur *Helye*, pendant lequel, ilz luy demanderent vn Roy pour les mener á la guerre, & gouuerner leur republique : & ce fut lors que

Dieu

Dieu leur donna *Saul* pour Roy, de ſorte qu'*Helye* fut le dernier Duc du peuple d'Iſrael, & *Saul* le premier Roy.

Au commencement que Rome fut fondée & que les Romains commencerent a dominer le monde, ilz reſolurent auſſi-toſt, de créer des Roys pour les gouuerner, & des Capitaines pour vacquer a leurs guerres ; mais ilz ſe trouuerent ſi peu heureux en ceſte maniere de gouuernement, qu'apres leur ſeptieſme Roy qui fut *Tarquin*, ilz conclurent de n'en plus auoir : touteffois pour la reuerence qu'ilz portoient a ce tiltre & nom de Roy, & auſſi que les Augures & Deuins leur auoient pronoſtiqué qu'il eſtoit conſacré aux Dieux, ne voulurent qu'il fuſt entierement aboly ny meſpriſé en leur republique : a ceſte cauſe ilz aduiſerent de faire nommer Roy vne perſonne des plus honorables & vertueux d'entr'éux, qui pourtant n'auroit aucune direction ny puiſſance en l'eſtat ; & choiſirent le grand Sacrificateur du Temple de *Iupiter*, qui enſemble poſſedderoit le nom de Roy, & l'office de grand Sacrificateur, mais c'eſt aſſéz parlé de l'origine du nom de Roy, maintenant faut ſçauoir d'ou eſt ſorty celuy d'Empereur.

Plutarque & les autres qui ont eſcrit des hommes illuſtres & faitz heroiques des Romains, diſent, que ce nom d'Empereur fut premierement inuenté pour les Capitaines Romains, & non pour les Princes : car celuy qui eſtoit Seigneur de la republique n'eſtoit ainſi appellé, ains le Capitaine general du camp.

Ceſte couſtume eſtoit à Rome, que tous les ans au mois de Ianuier, ilz proceddoient à l'election des offices du Senat, qui eſtoient ſept principaux ; aſſauoir, pour le premier, ceſtoit le grand Sacrificateur, qu'ilz appelloient Roy ; le ſecond eſtoit le Dictateur ; le troiziéſme, Conſul ; le quatrieſme, Tribun du peuple ; le cinquieſme, l'Empereur ; le ſixieſme, le Cenſeur ; & le ſeptieſme, l'Edille ; de façon que dela, nous pouuons veoir comme ceſte charge d'Empereur, ne ſouloit eſtre q'une ſorte d'office qui ſe donnoit au mois de Ianuier, & finiſſoit en Decembre.

Lors que *Quintus Cincinatus*, *Marcus Marcellus*, *Fabius Camillius*, *Quintus Fabius*, *Dorcas Metellus*, *Graccus Sempronius*, *Scipio l'Affrican*, & *Iules Cæſar*, conduiſoient le camp des Romains, & qu'ilz auoient la ſuperintendance dans l'Oſt : Ilz eſtoient appellez Empereurs, mais

mais des auſſi-toſt qu'ilz eſtoient hors de leurs offices, on ne les nommoit plus dans le Senat, & aillieurs, que par leurs noms priuez: tout ainſi qu'au parauant. Quand *Cæſar* eut vaincu *Pompeius* en ceſte grande iournée de Pharſalie, les Romains qui ſe veirent reduitz ſoubz ſa domination, craingnans qu'il ne ſe vouluſt faire attribuer de la en auant le tiltre de Roy, ce qu'ilz redoutoient plus que toutes choſes: d'autant que ce nom leur eſtoit tout a fait en horreur & meſpris: a ceſte cauſe ilz le ſupplierent de s'en deporter, mais bien qu'au lieu, il print tel autre nom & tiltre qu'il luy plairoit, ſoubz lequel ilz ſaſubjettiroient volontiers, & luy rendroient obeiſſance. *Cæſar* voulant en cela gratiffier aux Romains, laiſſa la qualité de Roy & ſe tint ſeulement a celle premiere qui luy auoit eſté baillée comme Capitaine general: aſſauoir Empereur; & ainſi il fut le premier auquel fut donnée & perpetuée la dignité Imperialle. Tellement que ce grand Prince fut le premier Empereur du monde, & apres luy ſuccedda *Octauian*; & a *Octauian*, *Tybere*; & a *Tybere*, *Caligula*; & a *Caligula*, *Claude*; & a *Claude*, *Nero*; & a *Nero*, *Vitelle*; & ainſi continuerent les autres Princes, qui depuis paruindrent au

gouuernement, leſquelz en memoire du premier Empereur, ſe nommerent tous *Auguſtes Cæſars* & Empereurs.

Paſquier dit, que les anciens voulans nous repreſenter les Empereurs de Rome, leur bailloient vne eſpée nuê au poing, & a noz Roys la main de iuſtice: pour nous aprendre & enſeigner q'une bonne partie de l'Empire, s'entretenoit par la force, ou au'contraire, que la majeſte de noz Roys s'entretenoit par la douceur & humanité de iuſtice. l'Empereur diſoit pour autant que je le veux, il eſt iuſte. Noz Roys d'une parolle plus doulce & ciuile, diſent par-ce qu'il eſt iuſte nous le voulons: mais en fin pour l'origine des Empereurs, il ne ſe voit point qu'entre les Perſes, Medes, Aſſyriens, Troyens, Grecz, Egyptiens, Parthes, & Paleſtins, ores, qu'il y ayt eu de treſ-vaillans, illuſtres, & puiſſantz Princes, & de fort grandes renommées en leurs republiques. Que iamais aucun d'eulx ayt prins ce nom d'Empereur, pour ce qu'en ces vieux temps & ſiecles d'orez, les hommes illuſtres eſtoient plus curieux d'exploiter faitz heroiques & vaillans geſtes, que conuoiteux d'auoir haultz tiltres.

CHAP.

CHAP. XII.

Qu'il fault honorer les Viellards.

MOyſe commande expreſſement par ſa loy, que les ieunes honorent & reſpectent les vieux & anciens : pour-ce qu'en ce faiſant (dit il) ilz honorent Dieu : car Dieu eſt le plus viel de tous & l'ancien des iours. *Ioſ. p. 710.*

Nous liſons de *Prometheus*, *Lycurgus*, *Solon*, & *Numa Pompilius*, jadis Legiſlateurs de toutes les loix du monde. Que bien qu'ilz ayent eſté en maintes choſes differents, touteffois en ces trois pointz ilz demeurent concordantz, & de ſemblable intention : ſçauoir eſt, qu'on adoraſt les Dieux, qu'on euſt pitié des pauures, & que tout homme portaſt honneur & reuerence aux anciens.

Eſchines Philoſophe en certaine Oraiſon qu'il fit aux Rhoddiens, dit : qu'en toutes les Iſles Baleares ny auoit que ſept loix, aſſauoir qu'on adoraſt les Dieux, qu'on euſt pitié des pauures, qu'on obeiſt aux Princes, qu'on portaſt honneur aux anciens, qu'on reſiſtaſt aux Tyrans, qu'on fiſt mourir les Larrons, & que perſonne ne peregrinaſt hors le pais.

Le Philoſophe *Panthée*, qui fut Maiſtre *d'Empedocles*, eſtant vn iour interrogé par *Circadicus* le Thebain, comme il ſe deuoit comporter pour bien gouuerner la republique, Si tu veux (reſpondit *Panthée*) que ton Royaume ſoit bien gouuerné, & que la republique ſoit tranguille : faitz que les vieux hommes gouuernent la republique, que les ieunes allent a la guerre, & que les femmes meſnagent dans leurs maiſons : ou autrement, ſi tu permetz que les femmes faſſent office d'homme, que les ieunes gens ſoient vagabondz, & que les viellardz ſe tiennent au coing du feu : la republique ne ſera pas ſans danger, & ſi ta perſonne aura prou de peine.

Les viellardz & veterains Romans auoient cinq notables preuileges dans Rome; premierement, s'ilz deuenoient pauures, ilz eſtoient nourriz de l'airaire public, ſe pouuoient aſſoir aux temples, porter anneaux aux doigz, porter robbes longues, & manger dans leurs maiſons, les portes eſtant fermées; & furent leſdites loix gardées treſ-eſtroitement depuis le regne de *Numa*, iuſqu'a la mort du Dictateur *Quintus Cincinatus*.

Apres q' *Hannibal* eut vaincu les Romains, és tant fameuſes batailles de Cannes, Treue,

&

& Treſmeſne, la ville de Rome demeura quaſi toute depeuplée, à raiſon dequoy les Peres du Senat ordonnerent que toute perſonne d'aage competant, euſt à ſe marier, & affin que les hommes y euſſent plus d'inclination, & que plus courageuſement ilz ſupportaſſent les charges du mariage, fut reſolu que deſ-lors en auant, les charges principalles ſeroient données aux hommes mariez, de maniere que depuis les eſtatz & priuileges de la republique furent donnez à ceux qui auoient le plus d'enfans, & non aux plus anciens. Le Roy *Simicus* qui ordonna ceſte loy commanda auſſi qu'auenant q'un pere euſt trois enfans, & vn autre ſix; deſquels ſix, s'il n'en perdoit que deux, & celuy qui en auoit trois en perdiſt deux : en tel cas celuy deuoit eſtre preferé à qui moins en reſtoit.

Bref en ce temps la, le mariage, & l'auoir des enfans eſtoient en telle recõmandation & honneur, que ceulx eſtoient comme meſ-priſez & hors de reſpect, que ny eſtoient paruenuz : ce qui ſe peut remarquer par l'exemple de *Dæcyllidas*, capitaine Lacedemonien, lequel eſtant entré en vne aſſemblée, il ſi treua vn ieune homme marié qui ne ſe voulut pas leuer pour luy faire hõneur, dequoy l'autre

tre eſtonné & tout indigné luy en demandant la cauſe, il reſpondit, à cauſe (diſt il) que tu n'as pas engendré d'enfans, qui fuſſent, pour m'en faire autant à l'aduenir.

An Royaume de Perſes les hommes mariez eſtoient tellement honorez & priuilegéz qu'on les diſpenſoit (entre autres choſes) d'aller au guet ou en garde la nuict, a cauſe de la vaccation nocturne de leurs femmes.

Il eſt eſcrit de *Solon* qu'eſtant vn iour interrogé quelle cité luy ſembloit la mieux policée, ne reſpondit autre choſe, Sinon, celle ou les viellardz ſont le mieux reſpectez, & deſquelz les commandemens ſont comme loix executez, & ou ceux qui ne ſont point outragez pourſuiuent auſſi aſprement de l'iniure d'autruy, comme ceux meſme qui l'ont receue : ce fut luy qui eſtablit la cour & le conſeil d'areopage, qui eſtoit vn parlement ſouuerain compoſé des anciens ; qui de leurs temps auoient veſcu vertueuſement aux charges de la ville.

CHAP.

CHAP. XIII.

Contre les viellardz qui deuiennent amoureux apres ſoixante trois ans paſſez.

NOus diſons qu'apres que l'homme a coulé au delà de ſoixantes années qu'il teſmoigne bien faucement contre ſoy, lors qu'il dit, qu'il a des paſſions, & qu'il meurt d'amour: & pour-ce les viellardz de c'eſt aáge ne ſont point appellez amoureux, ains malheureux; non ſeruiteurs des dames, mais populateurs de monumentz & ſepultures; non point de ceux qui reiouiſſent le monde, ains de ceux qui perdent le ſens & l'entendement.

En tel aáge (peut eſtre) s'en rencontrera qui aimeront, mais c'eſt abbus à eux de dire qu'ilz ſoient aimez; car celles qui les vouldront aimer ne le feront pas acauſe que leur perſonne leur eſt agréable, mais plutoſt pour le deſir qu'elles auront d'auoir leur bien.

En tel aáge les hommes ne ſont gueres eſcoutez d'affection, que par mocquerie: car les amoureuſes ruſées, aiment les jeunes pour leur plaiſir, & eſcoutent les vieux pour puis-apres ſe mocquer d'eulx.

En tel aáge ne leur ſeroit poſſible attendre

la nuit en la rue, au vent froid & chaud, donnant des aubades, ou eſchelant des feneſtres; car les femmes mondaines ne ſe contentent pas ſeulement d'eſtre ſeruies & payées en ſecret : mais auſſi elles veullent eſtre ſeruiés & feſtoyées en public.

En tel aáge ne ſe parmet porter les petitz ſoulliers de marroquin decouppez, le chappeau retrouſſé, & la plume ſur l'oreille, la caſaque à la fantaſque, le collet à la rotonde, & la liurée des couleurs de la dame; comme il ſoit vray, que telles femmes veulent non ſeulement que leurs amoureux ſoient ſages enleurs eſcritz, modeſtes en leurs propos, mais encores veulent qu'ilz ſoient miſtes & braues en leurs accouſtremens.

En tel aáge difficilement les hommes pourront ſouffrir & diſſimuler l'importunité qu'ont les femmes à demander, & la frequentation qu'elles ont à eſcrire : meſmement que les femmes ruſées & fines commencent incontinent à manifeſter leurs plaintes, & refroidiſſementz d'amour, ſi elles n'ont ſoudaine tout ce qu'elles demandent & deſirent, & ſi on ne reſpond à leurs fantaiſies.

En tel aáge, les feintes triſteſſes & lamentations

tations mondaines & mignardes, & folz ſouſpirs ne ſe peuuent pratiquer; car les femmes mondaines amoureuſes, font incontinent les mutines & malgracieuſes, ſi on ne leur eſcrit cõme paſſionné, & ſi elles n'oyent ſouuent leurs amans lamenter pour elles.

En tel aáge, n'eſt loiſible cercher nouuelles viandes pour preſenter, ny moins nouuelles bagues & ioyaux pour en donner; car telles femmes ont en elles tant de deſſeins, & tant de diuerſitéz d'appetitz, eſtant auſſi ſi malaiſées & difficiles à contenter: que ſi toutes les ſepmaines on ne leur donne nouuelles bagues & ioyaux à porter, & ſi elles ne ſont des premieres veſtues à la mode, & n'ont tous les iours nouuelles viandes à manger, lors elles commencent à ſe meſ-contenter de leurs ſeruiteurs ou amoureux, ou à les hayr & ſe mocquer d'eulx.

En tel aáge, n'eſt gueres ſupportable aux hommes rendre conte par le menu de toutes leurs actions, ny moins des affaires & negoces qu'ilz ont entre les mains: ce que la Dame ne pourra iamais diſſimuler ny ſouffrir, luy eſtre caché; car ſi ſon amant ne luy dechiffre par le menu toutes ſes actions & affaires, & meſme ne luy rend conte de toutes ſes pen-

ſées, elle tournera incontinent le dos au lict, & le viſage à la table.

En tel aage, n'eſt permis eſtre ſi eſtroictement lyé, & que l'homme aille en crainte ſans faire ce que bon luy ſemblera, & conuerſer és maiſons qu'il luy plaira, ce que l'amye (ou pour mieux dire la maiſtreſſe) ne conſentira: Car ſi elle s'aperçoit qu'on faſſe la court à vne autre, ou qu'on s'eſiouiſſe & prenne recreation en autre lieu, de ce iour-là, le pauure amoureux eſt aſſeuré d'auoir ſon congé.

En tel aage, n'eſt ja beſoin au pauure viellard d'auoir d'autres limitateurs de ſon bien que luy meſme, ny plus grand Maiſtre que luy en ſa maiſon; ce que (veuille ou non) fauldra qu'il endure, s'il s'eſt vne fois rendu ſeruiteur: car la femme courtiſane & amoureuſe, eſt de telle nature, qu'il luy fault donner tout ce qu'elle demande, ſi on veut auoir paix auec elle, & s'il luy fault permettre deſrobber tout ce qu'elle pourra.

En tel aage, les viellardz ne ſont accouſtuméz à faire exceſſiues deſpenſes, ny employer mal leur argent: dequoy les amoureux ne ſe ſçauroient garantir ny excuſer, ny auec leurs amoureuſes reſouldre & arreſter: Car faut eſtimer que le iour qu'on prend vne

telle

telle femme en charge, elle ne ſçaura gré d'eſtre alimentée & bien nourrye : ains ſe preparera à plumer ſon homme tous les iours pour accomplir ſes appetitz.

En tel aáge, les hommes n'ont accouſtumé de ſuſpendre leurs negoces & affaires d'importance, proffitables & de qualité, pour les vains & legers, duquel fait, auſſitoſt la Maiſtreſſe appellera; car leur cõdition & fantaiſie eſt de penſer que tous les autres affaires ſont de volonté, horſ-mis la continuation qu'on doit auoir à leur complaire & ſeruir, qui eſt de neceſſité.

Bref en tel aáge, n'eſt permis de ſe marier, & encor moins eſtre amoureux : d'autant que pour vaine & mondaine que ſoit vne femme, elle aimera toûſiours mieux les hommes de c'eſt aáge, pour prendre conſeil, que pour en auoir des embraſſemens.

En tel aáge, ſi tant aduient, que les amours paſſent en auant, ou le bon homme ſe trouuera moqué, ou la femme demeurera deceue, & ſi la pauure creature fait tout ce qui plaiſt au viellard, je la donne pour treſmal employée ; & ſi elle fait ce qu'elles ont accouſtumé faire auec les viellardz, le pauure bon homme ſe trouuerra trompé, & par elle brauement plumé.

En tel aáge, eſtant prohibé le ſerain de la nuit, ne ſeroit permiſe la freſcheur du matin, dont ne peut eſtre exempt de l'vn ny excuſé de l'autre, celuy qui veut jouyr de ſes amours : Car il luy conuiendra entrer la nuit à ce qu'il ne ſoit veu, & ſortir deuant le iour affin qu'il ne ſoit cogneu.

En tel aáge, ce ne ſont plus vrayes amours, mais pluſtoſt douleurs, non ioye, mais faſcherie : non delectation, mais tourment : & moins encor recreation, ains confuſion : Car faut que l'amoureux ayt ieuneſſe, liberté & liberalité.

En tel aáge, l'homme qui recommence à faire l'amour, & endurer paſſions, ſera appellé non viel amoureux, ains viel fol, ou viel raſſoty : & veritablement on aura bien raiſon de l'appeller ainſi : car la paille pourrie vault mieux pour amander & melliorer la terre, que pour couurir les maiſons.

En tel aáge, les hommes ne ſont plus propres pour ſeruir le Dieu *Cupido*, ny la Dame *Venus* : Car ilz ne veulent que ieunes gens pour les ſeruir, hommes liberaux pour ne rien eſpargner, patiens pour pouuoir endurer, diſcretz pour parler, ſecretz pour ſçauoir celler, fidels pour recognoiſtre, & de cœur con-

conſtant, pour en perſeuerant paruenir.

Par ainſi celuy à qui defaudront ces prerogatiues ou conditions; je dis qu'il luy ſeroit plus profitable d'aller labourer aux vignes, que de faire l'amoureux : car tel eſt mocqué de ſa dame, blaſonné de ſes voiſins, trompé de ſes ſeruiteurs, & plumé par les maquerelles : car quand vn homme eſt vne fois amorcé des folles eſperances que donne l'amour, & des legers propos de ceſte maniere de gens, le miſerable amant courrira toute la nuit, & ſi ne dormira pas le iour, & ſi croiant legerement, il emploiera ſes preſens inutilement, & finalement ſe trouuerra deçeu & trompé.

Au moyen dequoy, je dis que toutes les facultés, & toutes les ſciences du monde (hormis celle de ſauoir aimer) laquelle ny ne la ſeùt eſcrire *Salomon*, ny reciter *Aſclapius*, ni *Ouide*, ne l'a peut enſeigner : par ce que cela doit ſortir de l'eſcolle du cœur, & doit eſtre conduite par la vraye & pure diſcretion, ny ayant choſe qui requiëre plus de retenuë & de diſcretion, que l'amour: car ſi l'on a fain, froid, ſoif, & chault, c'eſt ſeulement le corps qui reſent cela : mais les ſottiſes & fautes qui ſe font en l'amour, le cœur eſt tenu de les plorer,

rer, & ſi le corps en ſouffre encores ſa bonne part le plus ſouuent.

Mais affin que l'homme ſoit ferme, voye, ſoit ſeur, & de durée, les amoureux doiuent eſtre eſgualx : par-ce que ſi l'amant eſt viel, l'amye ieune : ou ſi luy eſt ieune, & elle viel-le : luy eſt diſcret, & elle ſotte; luy fol, & elle diſcrette : luy l'ayme, & elle le hayt : luy la hayt, & elle l'aime : il eſt indubitable que de feintes amours, on verray naiſtre & ſortir de vrayes inimitiées.

Tout ce diſcours ſeruira pour monſtrer que ſi apres les ſoixante ans, vn homme fait vn maiſtreſſe, il ne s'enſuiura pas trop grand danger ou inconuenient pour elle, en aimant le viellard : mais de luy s'il entreprend de la ſeruir & aymer : ie ne me rendray iamais ſon garand des riſques & infortunes qu'il cour-rera.

Mais, parlant plus particuliérement & en bon ſens, ie vouldrois bien demander à vn homme qui a paſſé ſoixante années, (dont la plus part ſont pleins de rognes, & chargez de gouttes) pourquoy il veut auoir des mai-ſtreſſes, & faire l'amoureux aux belles & ieu-nes Dames : car tout l'entretien qu'il luy pourra faire, ce ſera de luy raconter les Dames qu'il

qu'il aura ſeruies, comme de meſme ſi c'eſtoit vne vielle q'un ieune homme euſt priſe, elle luy en conteroit ainſi des amoureux qu'elle auroit euz.

En effect, pour retourner à monſieur le viellard qui aura pris ieune Dame, ie dis qu'elle s'eſtudiera plus à le plumer qu'à ſoigner à le bien traitter : par ainſi me ſemble que i'aurois bien raiſon de luy demander pourquoy il veut faire vne maiſtreſſe puiſ-qu'il ne ſe pourra trouer communiquation ny conuerſation entre luy & alle, ſinon qu'il recite à ceſte pauure ieune creature quelque fable, ou raconte les incommoditez qu'il a: comme, que le iour, il n'a peu manger, qu'il à conté toutes les heures de la nuit.

Pourquoy eſt ce donc, que les viellardz veulent des amoureuſes, puiſ-qu'ilz n'ont viguer pour les ſeruir, patience pour les endurer, ny aage, pour iouyr d'elles.

C'eſt grand folie aux gens de tel aage, de vouloir faire amye, puiſ-qu'ilz ne ſcauroient leur repreſenter les douleurs qu'ilz ſouffrent pour elles, ſeulement leur pourront conter comme la goutte leur a monté du pied au genouil, & du genouil à la main ; il s'enſuiura donc, que les ieunes Dames ne ſeront de

telz amoureux gueres bien ſatiffaites, & qu'elles n'ayans plus meilleures attentes que les eſcus preſens des pauures abuſez viellardz. Il eſt à croire, qu'elles leur feront treſmauuais viſage le iour quilz manqueront à leur en apport,

Pourquoy donc le viellard deſiré-il amye, puis qu'a icelle il n'oſera nier choſe quelle luy demandera, ny ſe courroucer contre elle, pour deplaiſir qu'elle luy faſſe.

L'amoureuſe qui prendra le viellard, ne ſe contentera pas touſiours du d'on qu'il luy aura fait ſelon ſon pouuoir & portée: mais pluſtoſt ſelon ſa folié & vanité.

Faudra qu'il la remercie des faueurs quelle luy fera: mais il noſera ſe courroucer ſi elle le faſche.

Quand elle le flattera le plus, ce ne ſera pas pour le contenter, ny pour amour qu'lle luy porte: mais pour attrapper aucune choſe qu'elle luy veut demandes. Faudra que bien ſouuent il rie & faſſe bonne mine deuant elle, ores quil nen ayt gueres d'enuie, & que les douleurs de ſa goutte le prouocquent a crier: le pauure veillard ſera peut-eſtre encor ſi heureux, qu'auant qu'il ayt cogneuë telle amye, il aura deſpenſé tout ſon bien, & puis faul-

fauldra qu'il s'eſloigne d'elle auec faſcherie & ennuy.

Touteffois, ſi les viellardz auec toutes ces conditions bien conſiderées, ſe reſoudent de paſſer outre en la carriere de l'amour, ſoit pour eux à la bonne heure : mais ie ſuis aſſeuré qu'il pleuura ou degouttera dans leurs maiſons : par-ce qu'a gens de tel aáge, ſujetz aux infirmitées & foibleſſes de nature, vn bon amy, & de bon vin viel, leur eſt plus conuenable pour les recréer, qu'une dame pour les acheuer.

Nigide Ouide & *Samocratius*, ont fait quantité de volumes & graues eſcritz du remede de l'amour : mais le plaiſir eſt quilz inuenterent bien remedes pour les autres, & n'en peurent trouuer aucun pour eux meſmes : par-ce que tous trois moururent, pourſuiuiz & detruitz, non pour les maulx qu'ilz commirent a Rome, mais pour les amours qu'ilz intenterent à capue : Or que *Nigide* die ce quil aura trouué, *Ouide* de ce qu'il ſonge, & *Samocratius* ce qu'il luy plaira : car à la fin finalle, le meilleur remede qui ſe trouue en l'amour : eſt fuyr les conuerſations & s'eſloigner des occaſions : par-ce qu'au fait d'amour, il s'en void bien peu (l'attendant) qui ſoient

exemptz de ſes liens, ou ceux qui le fuyeront, peuuent viure en liberté ; par ainſi i'admoneſte les viellardz, qui ont encor la cendre chaulde, ou (pour mieux dire) que le Diable veut ſeduire ; qu'ilz le gardent d'entreprendre derechef nouuelles amours : car en toutes façons ce n'eſt choſe qui leur ſoit conuenable, ny pour la conſeruation de leur perſonne, ny pour le ſalut de leur ame, ny à leur honneur, & moins encor au profit de leur maiſon ; les aſſeurant en bonne conſcience, que les ennuis que leur apporteroient leurs Dames, les mettroient pluſtoſt à mort, que toutes les douleurs & tourmens de leurs gouttes.

Chap. XIIII.

Les qualitées que doit auoir le ſage viellard.

LEs viellards doiuent principalement eſtre correctz en leurs propos, & de bon exemple en leur vie, tellement qu'on ne leur voié faire choſe, qui ne ſoit bonne, ny ſemblablement leur ouyr dire parolle deshonneſte : Car le viellard qui eſt en cecy peu ſoucieux, ſeroit capable de corrompre toute vne republique.

Les

Les viellardz doiuent non ſeulement monſtrer bon exemple, mais pareillement ſont tenuz de donner bon conſeil : Veu que la nature des ieunes gens eſt de ſe ſouuent deſ-baucher : Celle des viellardz, doit donc eſtre de corriger, conſeiller, & remonſtrer.

Les viellardz doiuent eſtre modeſtes, ſages, & paiſibles, ayans eſgard, que ſi en aucun temps, ilz ont eſté Autheurs de noiſe & de debatz, ilz ſoient à preſent exemple & mediateurs de paix.

Les viellardz doiuent eſtre Maiſtres de ceux qui ont peu apris, & de ceux qui ne ſçauent comme ilz ſe doiuent gouuerner.

Semblablement doiuent eſtre deffenſeurs de ceux qui n'ont aucun moien de ſe deffendre, & ſi tant y a qu'ilz ne leurs puiſſent ayder, à tout le moins ilz les doiuent conſoler, veu que le cœur qui eſt triſte ou a reçeu quelque honte, le plus ſouuent eſt plus remis, & conforté par les bons propos qu'on luy dit, qu'auec ce qu'on luy donne.

Les viellardz ſe doiuent occupper la plus part du temps à ſeruir Dieu, & faire bonnes œuures, viſiter hoſpitaux, & faire des aumoſnes & charités : Car il eſt bien iuſte & raiſonnable, que puiſ-qu'ilz ont long temps

fait des pellerinages auec mauuaiſes intentions, qu'eſtans paruenuz au declin, ilz faſſent des voyages & actions de deuotion.

Les viellardz ne ſe doiuent empeſcher à autre choſe, que de donner ordre aux deſcharges de leurs ames, eſtans en leurs maiſons, & plorer leurs pechéz, eſtans a l'Egliſe, car bien aura Paradis celuy qui durant ſa vie fait ſon deuoir, & qui à ſa mort à bien employé ſon pouuoir.

Les viellardz doiuent eſtre accompagnéz & auoir conuerſation, auec hommes ſages & prudens, auec leſquelz ilz puiſſent aſſeurement & ſans ſoupçon, ſoulager & recréer leurs eſpritz, car il ny a en ceſte vie mortelle, choſe a la qu'elle, le cœur puiſſe prendre plus de recreation : qu'auec la douce conuerſation.

Les viellardz, ne doiuent auoir autres vains & legers penſemens qu'a menager leurs biens, & les mettre a point, ayant leurs maiſons bien ordonnées, car le viellard qui n'entretient ſon bien, il n'aura pas à manger, & s'il ne maintient vn bon ordre en ſa maiſon, aura dequoy plorer.

Les viellardz doiuent touſiours eſtre bien veſtus nettement, & honneſtement, toutef-

fois

fois ilz n'ont pas licence, d'eſtre curieux en leur habitz, pour-ce que la brauerie & nouuelle façon d'habitz cela eſt vne curioſité de ieunes gens, ce qu'aux viellardz ſeroit imputé à folie.

Les viellardz doiuent eſloigner d'eulx tout courroux & faſcherie auec les ennemis, & fuyr d'auoir querelles auec leurs amis, & voiſins: Car s'ilz leurs repliquent quelque mauuaiſe parolle, ou diſent quelque faſcheuſe iniure, le malheur ſera qu'ilz auront bien le cœur pour la ſentir, & non pas la vigeur ou force pour la venger.

Les viellardz doiuent eſtre charitables, pitoyables, & aumoſniers, Car les ieunes gens eſtans engouffréz és ieuneſſes de ce monde, il leur eſt auis eſtre aſſéz d'eſtre appelléz Chreſtiens, donc ceux qui ſont Chreſtiens, auſquelz le temps à donné auis & experience, pourront eſtre aſſeuréz que iamais Dieu n'aura d'eulx pitié s'ilz n'uſent de chatité.

Les viellardz doiuent auoir aucun bon hiſtoriographe pour ſe recréer, & d'autres pour s'ediffier, veu que leur aage ne porte pas de cheminer beaucoup, & encor moins de trauailler, dont leur eſt force d'eſtre oiſifz

&

& penſifz, & pour-ce vault mieux qu'ilz ſe laſſent à lire en bons liures, que de s'occupper à penſer au temps paſſé.

Les viellardz eſtans appelléz au conſeil ne doiuent eſtre criardz, temeraires, ou opiniaſtres: car aux ieunes ſeulemẽt apartient ſuyure leur opinion, & aux viellardz la ſeule raiſon.

Les viellardz doiuent eſtre ſobres, chaſtes, & arreſtéz, & ſe doiuent plus priſer d'eſtre appelléz vertueux que vicieux: Veu meſme, qu'au temps paſſé & auſſi en celuy d'apreſent, l'homme eſt plus eſtimé par ſon bon gouuernement, que pour ſa barbe blanche & chenuë.

Les viellardz doiuent auoir pour principal but & office, d'aller tous les iours à l'Egliſe, & ſi cecy eſt à aucun faſcheux à parfaire, je luy donne licence qu'il n'aille point plus ſouuent viſiter les Temples, qu'il ſouloit faire s'amye eſtant ieune.

Les viellardz ayantz donné ordre a l'ame, doiuent auſſi entendre à la ſanté de leurs perſonnes: car *Galien* dit ainſi, La vielleſſe eſt de ſi mauuaiſe nature, qu'elle n'eſt du tout maladie guerie, & moins ſanté parfaite.

Les viellardz doiuent non ſeulement auoir vne bonne & ſaine maiſon, ſcituée en lieu

lieu ſain & allegre, mais auſſi doiuent auoir vn bon lit & que la chambre ſoit chaude : car l'homme vieil, ayant touſiours quelque fer qui loche, il luy eſt plus de mal vn peu de froid ou vent qui entre par vne fente, que n'euſt fait le ſerain de toute la nuit eſtant ieune.

Les viellardz doiuent eſtre ſoigneux de commander, que le pain qu'ilz mangent ſoit bien cuit, bien appareillé & fraiz, que le vin ſoit vieil & bon, en conſideration, que vielleſſe eſt touſiours enuironnée de maladies, & chargée de melancolie, dont pour ce regard le bon pain les entretiendra en ſanté, & le bon vin les tiendra allegres.

Les viellardz doiuent auſſi auoir eſgard, que la viande qu'ilz mangeront ſoit bien appreſtée & tendre, ne mangeant pas beaucoup par repas, car s'ilz mangent trop & de maintes viandes, ilz ſeront touſiours maladifz : joint auſſi que s'ilz ont argent pour les achepter, ilz n'auront eſtomach pour les digerer.

Les viellardz (j'entens ceux qui ont dequoy) doiuent auoir leurs litz bien encourtinez, & leurs chambres bien tapiſſées, le feu moderé & la cheminée non fumeuſe, car la

vie des viellardz consiste au bon traittement.

Les viellardz ne doiuent auoir leur demeure en lieu humide, ny pareillement ne doiuent dormir en lieu venteux, car estans les viellardz delicatz, comme petits enfans, & de leur nature maladifz, le vent leur entrera par les porres, & l'humidité les penetrera iusqu'aux os.

Les viellardz doiuent, sur peine de la vie, estre temperéz en leur boire & manger, car ayants leurs estomachz foibles & refroidis, & n'ayans gueres de chaleur naturelle pour digerer la quantité des viandes, ilz roteront beaucoup le iour, & si ne dormiront gueres la nuit.

Les viellardz affin d'estre a leur aise, & plus legers à ce qu'ilz ne deuiennent trop gras ou maladifs, doiuent souuẽt aller aux champs & s'exerciter & pourmener a la maison, car autrement, pourroit estre qu'il leur suruiendroit vne asme, ou difficulté de respiration qui en bref les meneroit en Paradis.

Soit donc la conclusion, que les viellardz s'estimans sages & prudens, doiuent auoir vne telle methode de viure, qu'à leurs maisons n'ayt aucune dissension ny desordre: recompensant les seruiteurs, & parfois dissimulans,

lans, affin d'eſtre bien ſeruis : Car autrement les ſeruiteurs ſeront pareſſeux a ſeruir, & dilligens à deſrober.

Finallement, le plus ſalutaire & proffitable conſeil qu'on ſçauroit donner aux viellardz, c'eſt, de leur donner a congnoiſtre qu'ilz ſont vieux, leſquelz recognoiſſans cela, d'eulx-meſme : trouuerront pour vray, que telz hommes n'ont choſe plus certaine, que d'attendre que toſt & bien ſoudain, la mort les viendra appeller.

Le diuin *Platon* diſoit, *Iuuenes citò moriuntur, ſenes autem, diù viuere non poſſunt:* Voulant donner a entendre que les ieunes s'en vont toſt, mais que les vieux ne peuuent gueres viure, pource que l'acier mangé, le couſteau ne peut plus gueres coupper : le ſuif conſommé, la chandelle n'eſclaire pas longuement : le Soleil couché, la nuit n'arreſte plus gueres a venir : la fleur de l'arbre tumbée, ne ſe fault jà attendre au fruit : je veux dire par cecy, que depuis qu'un homme eſt paruenu a ſeptante ou huictante années, il doit plus faire d'appreſtz pour ſa mort, que de prouiſions pour viure: Et à ce propos, *Diodore Sicilien* r'apporte, qu'il y auoit loy obſeruée entre les Egyptiens, qu'apres que le

Roy auoit des enfans, & le viellard auoit paſſe ſoixante ans : Il n'oſaſt ediffier maiſon ſans qu'en premier lieu, il n'euſt fait faire pour luy vne ſepulture.

Chap. XV.

Vingt cinq conditions & prerogatiues permiſes aux bons viellardz.

PRemierement, il eſt permis aux vielles gens de boiter par leurs maiſons & porter vn baſton à la main, lequel leur pourra ſeruir à attiſer le feu, & par fois à toucher ſur leurs valletz.

2. *Item*, eſt permis aux vielles gens de manger doucement, & de mouiller ſouuent, & s'ilz attendent compagnée à diſner qui tarde trop à venir, il leur ſera loiſible en attendant, de decoiffer les bouteilles, & veoir ſi les vins ont le gouſt à propos.

3. *Item*, eſt permis aux vielles gens ſe plaindre ſouuent, diſant qu'ilz ont conté toutes les heures de la nuit, à raiſon dequoy, ilz ſont curieux de ſçauoir de quel coſté la girouette eſt tournée, & quel vent il court, voulant dire, que la bize les halit, & que la trauerſe les affoiblit.

4. *Item*,

4. *Item*, eſt permis aux vielles gens lors qu'ilz ſe vont coucher, demander ſi le temps eſt ſerain, & auſſi le matin pourront demander quel temps il fait, s'il a gelé, ſi le ſoleil eſt leué, ou s'il a pleu, s'enquerir pareillement ſi la lune eſt tournée en temps ſec ou moicte, de façon qu'aumoien de leurs gouttes, ilz deuiennent bons medecins & aſſeurez Aſtrologues.

5. *Item*, eſt permis aux vielles gens, qu'ilz puiſſent (ſignanmant en hyuer) garder que le feu ne s'en aille, qu'ilz puiſſent auſſi prendre quelque bon bouillon le matin, qu'ilz diſnent à neuf heures, qu'ilz boiuent hors repas quelque volte, & ſouppent à ſix heures ſans y faillir, & ce enquoy ilz ne veulent, ny ne doiuent manquer, eſt, de ſe coucher de bonne heure, & ſe leuer de grand matin.

6. *Item*, eſt priuilege de vielles gens, manger le pain ſans crouttes, auoir vn couſteau bien amoulé pour hacher bien menu leurs morceaux, & entre autre choſe, qu'ilz ſe donnent bien garde qu'on ne leur mouille trop leur vin.

7, *Item*, eſt permis aux vielles gens, que leur auenant quelque tumeur à la cheuille du pied, ou quelque drugne à la plante, ou

quelque groſſe ongle encharnée, ou quelque veine enflée, dont ilz ſoient forcez de boiter, ſi leurs voiſins leur demandent ſi cela eſt goutte, ilz puiſſent reſpondre que ce n'eſt qu'une petite eſcorchure.

8. *Item*, eſt permis aux vielles gens qu'au moyen du mal de iambe, ilz puiſſent porter leurs bas de chauſſes deſcouſus, les bottines balaffrées, & les ſouliers dechiquetez; & ſi quelq'un veut murmurer de ceſte brauerie, ie m'oblige à reſpondre pour eulx, qu'ilz font plus celà pour l'amour de la goutte qui les faſche & tourmente, que pour vanité, gloire, ny gaillardiſe qu'ilz y ayent.

9. *Item*, eſt permis aux vielles gens, auoir faute de dentz de deuant, qui leur font blaburier, ou mal parler, ayant ſemblablement les marteaux corrompus, qui les font mal maſcher, & craindre a boire froid.

10. *Item*, eſt permis aux vielles gens, laiſſer tombér leurs cheueux ſans peigner, & bien ſouuent leur venir de petite gratelle ſur le col ſans ſumer, & de ſe plaindre bien ſouuent que la teſte leur demange a cauſe de la phorphe, dont pour y remedier ilz ſe la vouldroient volontiers lauer, ce qui leur eſt deffendu, au moyen de la foibleſſe.

11. *Item*,

11. *Item*, eſt permis aux vielles gens, d'auoir ſouuent des tointointz aux oreilles, ſe plaindre qu'ilz n'oyent gueres, & encors vn autre mal eſt en eulx, que de tout ce qu'ilz oyent parler, & ne le pouuant entendre, leur eſt auis que celà eſt a leur prejudice, ou de leurs biens.

12. *Item*, eſt permis aux vielles gens, auoir la veuë courte, les yeux chaſſieux, vne chandelle leur ſembler deux, & auoir ſouuent des nuées aux yeux, bien qu'il ny en ayt point au ciel, au moyen dequoy aucunefois ilz meſcognoiſſent de prime face leur amy, & le prennent pour vn autre.

13. *Item*, eſt permis aux vielles gens, loüer fort le temps paſſé, & ſe plaindre du preſent, comme diſant, qu'en leur ieuneſſe ilz ont congneu maints de leurs voiſins qui eſtoient gens de bien, vertueux, liberaulx, & vaillans, & que le monde de ceſte heure eſt tout autre que le paſſé : Car les enfans qui ne font que n'aiſtre ſont plus caultz & auiſez en malice, que n'euſt eſté vn homme de trente ans au temps jadis, & maintes autres choſes qu'ilz ont accouſtumé de dire.

14. *Item*, eſt permis aux vielles gens (du moins a ceux qui ſont delicatz) d'auoir ſouuent

uent les medecins, & faire amitié auec les Appotiquaires pour leur faire des conſerues, confitures,& autres medecines: Touteffois il s'en peut trouuer qui aimeront mieux les cabaretz & tauernes où ſe vendent les bons vins,que les boutiques où ſe vendent les bonnes drogues.

15 *Item*, eſt permis aux vieilles gens (pour le moins vne-fois le mois) s'enfermer en leur Cabinet pour conter leur argent,mettre d'un coſté les *Iacobus*, & d'autre coſté les *Couronnes*: & ſe garderont bien d'en changer vne piece, tellement qu'ilz aimeront mieux viure pauures, & mourir riches.

16. *Item*, eſt permis aux vielles gens ſe plaindre touſiours, tantoſt diſant que les genouilz leur font mal, tantoſt les piedz,le bras, ou l'eſpaule, ores qu'ilz ont le foye eſchauffé qu'ilz ont la ratte opillée, que l'eſtomach leur deuilt,& que la goutte les tuë: ſi que telle maniere de gens ont plus ſouuent neceſſité & faulte d'argent, que de plaintes.

17. *Item*, eſt permis aux vielles gens (ſoit par auctorité ou par neceſſité) porter quelque fois vne peau de renard autour du bras pour deſeicher le rheume: la petite callotte ſoubz le chappeau pour fortiffier le chef, &

vn petit eſcuſſon ſur l'eſtomach pour ayder à la digeſtion : ayant auſſi bon lit de plume de dunet, pour eſtre plus chault : ſans oublier la double caſtelogne.

18. *Item*, eſt permis aux vielles gens eſtre touſiours ſoupçonneux & chagrins vers leurs valletz & ſeruantes, diſant qu'ilz ne font rien à droit, & toutesfois (ce que ie ne ſorois dire ſans rire) c'eſt qu'en cachetté & en derriere de leur femmes, ilz diront touſiours quelque petit mot à leur ſeruantes, & ſi quelquefois ilz ſeront ialoux de leurs valetz.

19. *Item*, eſt permis aux vielles gens cercher compagnées, pour ſe deſennuyer, à raiſon dequoy ilz vont ſouuent à la place, ou au marché, ou en quelque boutique pour ſçauoir de ce qui ſe paſſe à la ville ou aux chãps, & feront curieux s'informer ce que lon dit du Roy, quelles nouuelles il y a à la Cour, mais encor vne autre choſe eſt, que tout ce qu'ilz oyent, ſoit verité ou menſonge, ilz le racontent pour vray, & de plus, y adiouſteront touſiours quelque choſe du leur.

20 *Item*, eſt permis aux vielles gens d'auoir touſiours maintes deffenſifz, ſpecialement contre le froid, comme leur mortel ennemy, mettant ordre que leurs portes & fe-

neſtres ſoient bien fermées, & leurs robbes bien fourrées.

21. *Item*, eſt permis aux vieilles gens (i'entens à ceux qui ont dequoy & aiment à ſe d'orlotter) d'aborrer les choſes aigres, & aimer les doulces, aſſauoir dactiles, d'oras, diacitron de Candie, mirobolans, & muſcade, confitures, limons de Canarie, mermelades de Portugal, eſcorce de l'Inde: touteffois bien eſt vray, quil y a des viellardz qui aimeront mieux quelque bon iambon ou langue de bœuf bien enfumée, que toutes les confitures & conçerues de Prouins.

22. *Item*, eſt permis aux vielles gens de porter en hyuer chauſſettes bottines, & brodequins, mulles, & eſcarpins, aux piedz; ſemblablement qu'ilz puiſſent porter gandz fourrez, doubles gandz & mittaines, qu'ilz puiſſent porter hongrine, robbe fourrée, pourpoint coutonné, & caminſolle; auoir la chambre bien tapiſſée, bon feu d'ordinaire; & la baſſinoire & lalaiſe pour le ſoir, & voila le mal qu'auec tous ces bons traittemens, ilz ne feront preſque toutes les nuitz que touſſer & ſe plaindre:

23. *Item*, eſt permis aux vielles gens, que ſe voians ſeulz dans vne Chambre aupres du feu,

feu, ou eſtans au lict ne pouuans dormir, ſoy mettre à penſer, comme leur ieuneſſe a eſté ſi toſt paſſée, comme tous leurs amis ſont mortz,& comme au moyen de leur vielleſſe, leur force & vigueur eſt affoiblie & comme on ne les priſe plus gueres, la memoire deſquelles choſes les faict ſouuent reſuér & deſplaire, meſme ſe voians mourir ſans y pouuoir remedier.

24. *Item*, eſt permis aux vielles gens ſe plaindre qu'ilz ne peuuent rien manger, qu'ilz ne trouuent rien à leur gouſt, qu'ilz ne ſont pas bien ttaittez, que la goutte les aſſault trop ſouuent, que le ſouppé leur faict dommage, qu'ilz n'ont pas dormy vne heure la nuit, & neaumoins, ne ſera pas pluſtoſt jour qu'ilz ne commencent à gronder, & demender à deſieuner.

25. *Item*, eſt permis aux vielles gens, ſe courroucer volontiers contre ceux qui leur demandent leur aáge. Touteffois ilz prennent plaiſir à s'entretenir des amours qu'ilz ont eule temps paſſé; voila donc le mal, qu'ilz veullent eſtre honorez au moyen de leur vielleſſe;& s'ilz ſont marris quand on conte leurs ans : de maniere qu'ilz aiment l'authorité, & s'ilz vouldroient celler leur aáge.

CHAP. XVI.

Que nul ne peut eſtre parfait en ceſte vie.

NIhil eſt ab omni parte beatum, &c. dit *Boece* au liure de Conſolation, comme voulant dire, Il ny a en ceſte vie mortelle, choſe (tant digne, vertueuſe & correcte) qui ny ayt en elle qu'amender ou que perfectionner. Et certes *Boece* dit bien vray, car ſi nous parlons des choſes plus naturelles, nous trouuerrons par experience, que celles deſquelles nous tirons plus d'vtilité, nous donnent bien ſouuent de l'ennuy & faſcherie, pour exemple: Si le feu nous reſjouyt, quand il nous eſchauffe, d'autre part il nous faſche & moleſte quand il nous bruſle: Si l'air nous recrée quand il eſt temperé, auſſi eſtant vn peu fort il nous diſtempere: Et ſi nous loüons la terre, parce qu'elle nous produit & alimente, nous nous meſ-contentons de meſme, quand elle nous fait faillite: Si les eaües des Riuieres & Fontaines nous plaiſent & delectent; à cauſe qu'elles eſteignent la ſoif, & nourriſſent pour nous les poiſſons, auſſi nous importunent-elles au moyen des perſonnes qui ſi noyent, & des debordemens qu'elles font: que ſi les animaux nous agréent d'autant

d'autant qu'ilz nous portent & ſeruent à labourer la terre, de meſme leur entretien nous incommode & faſche, ou bien quand ilz ſont difficiles à gouuerner : que ſi le trop manger nous empeſche, le peu nous affoiblit : le manque d'exercice cauſe des maladies, ainſi que le trop cheminer ou trauailler eſt laborieux : la ſolitude attriſte, & la trop grande conuerſation eſt importune : la richeſſe eſt ſoucieuſe, & la pauureté faict deſeſperer : celuy qui a l'eſprit beau & ſubtil, a volontiers quelque quinte, & celuy qui eſt de bas iugement, eſt eſtimé du tout ſot : Si celuy qui ſe ſepare en mariage amoindrit ſon autorité, auſſi celuy qui ſe marie & ſi tient n'a pas manque de charge : celuy qui n'a point d'enfans eſt en ſoucy de ſon hoyrie, & celuy à qui Dieu en enuoye, n'a faute de trauaux & chagrins auec eulx : que ſi touſiours trauailler laſſe, auſſi le pareſſeux repos faſtidie.

Mais laiſſons ces couſtumes à part, & parlons des hommes illuſtres, leſquelz s'acquirent aux ſiecles paſſéz treſgrande renommée, nous trouuerrons au vray que s'ilz ont eu dequoy eſtre louëz, ilz ont eu auſsi dequoy eſtre blaſméz: Premierement, les Lacedemoniens

louêrent leur *Lycurgus*, d'auoir eſté grand zelateur de leur republique : mais ilz le blaſmoient d'auoir eſté Iuge rigoureux, & de ſa trop grande auſterité. Les Egyptiens louërent leur *Iſis* de ſa patience, mais il eſt auſſi notté d'impudicité. Les Grecz louënt la force de leur *Hercules*, mais ilz blaſment auſsi ſes tyrannies. Les Troyens diſent leur *Æneas* auoir eſte pitoyable, mais ilz le blaſment diſant qu'il eſtoit flagitieux. Les Thebains louënt la ſobrieté de leur *Alchamenes*, mais ilz vituperent ſa mauuaiſe langue. Les Atheniens louënt leur *Platon* à raiſon de ſa tant haulte doctrine, mais d'autre coſté ilz l'accuſent d'auarice. Les Gotz eſtimerent grandement la magnanimité de leur Roy *Randagayne*, mais ilz diſent auſsi qu'il n'eſtoit gueres veritable. Les Lombardz louënt la liberalité de leur grand *Vadoyin*, & blaſment ſon yurongnerie. Pareillement, les Romains louérent leur *Iules Cæſar* d'auoir eſté miſericordieux, mais ilz l'accuſent d'auoir eſté par trop ſuperbe. Les Agrigentins priſent l'eloquence de leur ſeigneur *Phalaris*, & blaſment ſa grande impatience. Les Cartaginois font cas de leur Capitaine *Hannibal* pour auoir eſté fort belliqueux, d'aillieurs il eſt chargé d'auoir

d'auoir eſté frauduleux & cauteleux. Les Gotz encor louẽt leur *Eſchines* d'auoir eſté bon Gouuerneur de republique, & d'autre coſté ilz le blaſment, diſantz, qu'il eſtoit trop grand entrepreneur. De maniere que ſi tous ces grandz perſonnages là (& tant d'autres de ſi haulte renommée que nous lairrons à dire pour n'eſtre prolixes) ſont remarquez chargez de notables faultes, pouuons delà hardiment inferer qu'il ny a grain ſans paille, farine ſans ſon, arbre ſans eſcorce, noix ſans eſcale, ny homme ſans ratte.

Chap. XVII.

Quil ne fault eſtre ingrat non pas meſme auz propres ennemis.

DE toutes les fautes, où l'infirmeté humaine fait tomber les hommes, il ny en a point, qui ſoit moins tollerable, ny deuant Dieu, ny vers le monde, comme l'ingratitude, & la meſcognoiſſance: car c'eſt vn peché tout à fait inſuportable, voire entre les nations les plus barbares; n'eſtant pas meſme iuſques aux admimaux qui taſchent en leur brutale condition d'euiter l'occaſion de ceſte vilaine macule, d'ingratitude, par toutes

tes les ſortes de voyes & moyens que leur nature leur à peu permettre d'uſer, nous en auons tant d'exemples communs & familliers & des punitions prodigieuſes, qu'ont encouru les hommes qui en ont eſté conuaincus, que le recit & diſcours qu'on en ſçauroit faire, me ſembleroit trop inutile: d'aillieurs, que chacun ſçayt, que la loy & les ordonnances diuines & naturelles veulent qu'on rende le bien pour le bien, ſeruice pour ſeruice, honneur pour honneur, & qu'a tout le moins celuy qui ne peut rendre d'un poix eſgal, teſmoigne en parolle & en faitz comme ſes vovontéz & bonnes intentions trebuchent l'a balance.

Dieu par vne expreſſe ordonnance, recommanda aux Hebrieux qu'ils ne hayſſent les Egyptiens, d'autant qu'il ne vouloit point qu'ilz fuſſent ingratz, ni miſſent à non-chaloir les benefices & bien-faitz qu'ilz auoient receux d'eulx en Egypte. De ce tant notable exemple ſe peut conſiderer, comme c'eſt, que nou-nous deuons comporter enuers les ſtrangers, qui vne-fois nous ont fait quelque ſeruice. & qui puis apres viennent à nous offencer: c'eſt aſſauoir, que Dieu veut & commande, que nous faſſions plus grand cas & eſtime

eſtime des ſeruices & aſſiſtances qu'on nous aura faitz en vne ſeule heure, que tous les deplaiſirs qu'on nous pourroit auoir faitz en vne année entiere.

Dieu commanda auſſi pareillement aux Hebrieux, de ne hayr les Iduméens, non-obſtant qu'ilz leurs euſſent eſté mortelz ennemis, & qu'ilz les euſſent guerroyés à toute outrance; & la cauſe de ce commandement eſtoit, pource que les Iduméens auoient eſté extraitz de la lignée d'*Eſau*.

Plutarque recite qu'au temps que le peuple Athenien faiſoit baſtir le Temple Hecatompedon, ilz firent vn decret ſolennel en leur Senat, par lequel ilz ordonnerent & concederent à tous ceux qui auoient trauaillé ou contribué quelque peine ou deſpence en l'auancemẽt de ce magnifique ediffice, de treſgrandz priuileges, franchiſes, & prerogatiues, à chacun ſelon le plus ou le moins de l'operation qu'il y auoit faite: En apres voulans auſſi tourner leur gratitude & recõgnoiſſance iuſques meſmes vers les beſtes, ilz voulurent & ordonnerent, qu'on laiſſaſt aller francz quittes & libres les Mules, Muletz, Cheualx, & autres telz animaulx, qui auoient longuement trauaillé en l'acheuement de ceſte fa-

brique, & qu'on les ſouffriſt paiſtre, ſans leur faire aucun dommage, ou ilz pourroient, & que bon leur ſembleroit : voila pourquoy ſi Dieu, ſi les hommes qui ſont ſeulement conduitz d'un bon ſens commun, & portez tant ſoit peu d'une bonne nature, & ſi les beſtes brutes & animaux plus farouches condampnent & haiſſent l'ingratitude, & l'ayent en telle horreur, que les plus grandz pechez ſoient eſtimez au deſſoubz & de coulpe plus baſſe: Chacun ſe doit bien eſtudier & ſi bien gouuerner en la teneur & conduite de ſa vie qu'il ne puiſſe encourir le danger d'en eſtre conuaincu non pas meſme par ſa propre conſcience : car elle eſt moins pitoyable au repos de l'homme que ſes propres ennemis, voire que tous les teſmoins qu'on pourroit produire, ny bourreaux qu'on ſçauroit choſir.

Chap. XVIII.

Icy ſont vingt cinq articles de cauſes differentes, chacune propoſant quatre pointz conſiderables.

QVatre choſes peuuent faire q'un homme congnoiſtra vn autre auant que s'engager à le choiſir pour amy: c'eſt aſſauoir,

aſſauoir, aux negoces ou affaires qu'il entreprend, aux œuures qu'il fait, aux parolles qu'il dit,& par les amis qu'il a:L'homme qui de ſon naturel eſt orguilleux, qui en ſes affaires eſt nonchalant, en ſes parolles non veritable, & qui hante compagnées ſuſpectes, de ſon amitié & conuerſation ſe fault garder.

Quatre choſes en ceſte vie qui ne ſe peuuent par aucun pris achepter; la liberté, la ſcience, la ſanté, & la vertu. Et de vray ces quatres choſes ſon treſor des treſors, & richeſſe des richeſſes, la liberté allegre le cœur, la ſcience enrichit l'entendement, la ſanté conſerue la vie, & la vertu eſt la gloire de l'ame.

Quatre choſes principales qui deçoiuent l'homme & le font perdre; la conuoitiſe de beaucoup auoir, le deſir de beaucoup ſçauoir, l'eſperance de beaucoup viure, & la preſumption de beaucoup valloir : le trop ſçauoir ſe termine en folie, le trop auoir engendre orgueil, penſer beaucoup viure, ameine nonchalence, & de ſe trop eſtimer fait eſtre meſpriſé.

Quatre choſes neceſſaires á vn bon Iuge : aſſauoir, ouyr patienment, reſpondre prudenment, ſentencier iuſtement, & executer,

miſericordieuſement : Car le Iuge qui ſera impatient à preſter l'oreille vain ou freſle en ſes reſponſes, particulier aux ſentences, & cruel en l'execution : Il ne merite eſtre miniſtre de iuſtice, ains plutoſt eſtre luymeſme iuſtitié.

Quatre choſes font eſtre l'homme prudent : ſçauoir, auoir leu pluſieurs liures, auoir eſté en pluſieurs Royaumes, auoir enduré pluſieurs trauaux, & manié de grandz negoces : Et pource de penſer appeller homme ſage celuy qui n'a gueres veu & ne ſcayt que c'eſt d'eſtude, qui n'a enduré aucun trauail, & qui ne mania iamais affaires d'importance, tel ſera touſiours plutoſt eſtimé ſot, que d'eſtre reçeu au rang des ſages.

Quatre choſes que l'homme penſe auoir & ne les a point : pluſieurs amis, grande ſageſſe, beaucoup de ſçauoir, & beaucoup de puiſſance. Il ny a homme tant prudent ſoit-il qui n'ayt quelque quinte ; ny homme ſi puiſſant, qui ne puiſſe eſtre vaincu : ny tant ſage qui ne faſſe quelque notable faute : ny moins auſſi ſe trouue il homme tant ſoit-il aimé : qui n'ayt quelque ennemy ſecret.

Quatre choſes par leſquelles l'homme ſe perd le plutoſt, ſçauoir, faillir les negoces des

le

le commencement, laiſſer le conſeil du bon amy, s'entremettre en ce qu'il ne doit, & deſpenſer plus qu'il n'a. L'homme qui en ce qu'il entreprend eſt teſtu & opiniaſtre : Celuy qui ne prend conſeil du ſage, celuy qui és affaires perilleuſes ſe fourre trop auant, & celuy qui deſpence plus qu'il n'a vaillant en reuenu : tel ſera aimé de peu de gens, & blaſmé de pluſieurs.

Quatre choſes ſont que l'homme aimeroit autant mourir que les ſupporter: ſçauoir, paureté en vielleſſe, maladie en priſon, infamie apres honneur, & baniſſement de ſa propre patrie. L'homme donc qui ſe void en priſon malade, qui ſe void pauure & viel, qui ſe void deshonoré ayant eſté fort honoré, qui ſe void exilé ſans eſperance de plus pouuoir reuoir ſa patrie : à tel euſt mieux vallu vne honneſte mort qu'une tant miſerable vie.

Quatre choſes que Dieu abhorre, & les hommes abominent: Sçauoir, le pauure ſuperbe, le riche auare, le viel luxurieux, & le ieune deſ-honté : & pource; là où le ieune homme ſera dépourueu de vergongne, le viellard de modeſtié, le pauure d'humilité, & le riche ſans charité : la republique aura malle fortune, & ceux qui viuront en icella bien a ſouffrir.

Quatre maniere de gens ſont, qui ont plus volontiers amys deſquelz ilz ſe puiſſent confier, & auec eulx recréer : Sçauoir, les liberaux, les eloquans, les opulans, & ceux qui ſont de bonne nature : Celuy qui a bonne grace en ce qu'il dit, eſt liberal de ſes biens, prudent en ce qu'il commande, & doulx & facile a traitter : tel ſera aux bonnes graces de tous, & n'aura iamais faute de bons amis.

Quatre choſes deſquelles l'homme ſe faſche le plus & dont il à le cœur plut tourmenté : Sçauoir, l'amour de ſes enfans, la perte de ſes biens, la proſperité des ennemis, & la folié des amis : C'eſt vn grand tourment au cœur de l'homme de voir enſepuelir l'enfant qu'il a nourry, & qui eſt ſorty de ſon ſang, perdre le bien qu'il a amaſſé, eſtre ſujet à ſes ennemis, & veoir fol ſon amy.

Quatre choſes, dont l'homme murmure le plus, & dont auſſi il a moins de patience : Sçauoir eſt, ſeruir ſans recompence, demander & eſtre eſconduit, donner ſans qu'on en ſache gré, & eſperer ce qui ne vient point : A celuy auquel on ne ſçayt gré de ce qu'il fait, & qu'on luy nie ce qu'il demande : Celuy qui n'eſt recompenſé de ſes ſeruices, & qui ne paruient a ce qu'il aſpire, ſi tel le peut ſouffrir, la langue ne le peut taire. Quatre

Quatre choſes meurent parauant qu'elles ſoient ſoulles, aſſauoir, les oreilles d'ouyr, les mains d'amaſſer, la langue de parler, & le cœur de deſirer : Car pour viel que ſoit vn homme, & qu'il ayt le corps las & rompu, iamais & pour iamais ne ſera ſoulle ſa bouche de dire choſes ſuperflues, ſes oreilles d'ouyr nouuelletéz, ſes mains d'amaſſer richeſſes, ny ſon cœur de deſirer choſes vaines.

Quatre choſes qui ne ſe peuuent bonnement celler : ſçauoir, les richeſſes, l'amour, la douleur, & la malueillance : L'amour ſe congnoiſt par les ſouſpirs, l'ame au regard, les richeſſes en la deſpence, & la douleur par le dé-plaiſir, tellement que ſi elles ſe peuuent diſſimulér elles ne ſe pourront touteffois, longuement celér.

Quatre choſes qui ſe peuuent facilement perdre & iamais recouurer, la Virginité, le temps, la pierre jetteé, & la parolle prononcée : Car tout homme & femme ſe doit tenir pour tout aſſeuré, qu'eſtans vne fois depuceléz, la virginité eſt perdue & corrompue pour touſiours : le temps apres qu'il eſt paſſé, la pierre apres qu'elle eſt jetteé, & la parolle apres qu'elle eſt dite. Que ſi le maiſtre les peut plorer, il eſt certain qu'il ne les pourra iamais recouurer.

Quatre

Quatre choſes qui ſont plus dignes à louër en vn homme : ſçauoir, eſtre bon Chreſtien, eſtre veritable, eſtre patient, & ſecret: Et pource l'homme qui par ſes œuures ſera bon Chreſtien, patient aux iniures, veritable en ſes parolles, & qui ſçaura bien garder les choſes ſecrettes dans ſon eſtomach, aſſeurement on le pourra loüer voire meſme canoniſer.

Quatre choſes que voiant aller à l'œil nous ne les pouuons ſuiure du pied : ſçauoir, la fumée, l'oiſeau, le nauire, & le ſerpent : Car pour plus lincée & ſubtile que l'homme ayt la veuë, ny pour plus qu'il s'en donne garde, ne pourra voir les veſtiges ny la frayeure de l'oiſeau volant, le chemin d'une nauire qui vogue, les pas de la couleuure, ny moins les enſeignes de la fumée qui monte.

Quarte ſorte de gens qui recouurent le plutoſt amis, & qui plutoſt les perdent ; aſſauoir, les riches, les ieunes, les puiſſans, & les fauoris, ô que toſt perd ſes amis le riche quand il vient à eſtre pauure, le ieune eſtant venu à la vielleſſe, le puiſſant quand il perd ſa puiſſance, & le fauory quand il vient à decheoir de la faueur, & tombe en diſ-grace.

Quatre ſorte d'animaux qui plus ennuyent l'homme & moins l'endommagent : aſ-

ſauoir

ſauoir la puce, le poulx, la mouche, & la punaiſe : & pour delicat & conſerué que ſoit vn homme, ſi ne mourra-il, que premier quelque puce ne l'ayt picqué, ou que quelque poulx ne le morde, que les mouches ne l'ennuyent, ou quelque punaiſe ne l'eueille.

Quatre conditions que doit auoir celuy qui veut bien ſeruir ; diligence, patience, verité, & fidelité : par ainſi, ſi quelqu'n ſe veut priſer d'eſtre bon ſeruiteur & au gré de ſon Seigneur & Maiſtre, il doit eſtre patient en ce qu'on luy commande, veritable en ce qu'il dit, dilligent en ce qu'il fait : & treſ-fidel en ce qu'on luy confie : & vn iour il ſera remuneré & aduancé.

Quatre conditions que plus deſire vne femme par le moyen deſquelles elle vit plus contente : ſçauoir, beauté, habitz, credit, & liberté : Entre toutes les choſes de ce monde, les femmes deſirent eſtre braues, & bien veſtues : eſtre eſtimées du rang des belles : qu'elles puiſſent aller où bon leur ſemble : & qu'on les croye en ce qu'elles diront.

Quatre conditions doit auoir celuy qui donne quelque choſe : ſçauoir, qu'il regarde ce qu'il donne, à qui il donne, pourquoy il donne, & quand il donne : je dis qu'il doit

regarder & auoir eſgard en ce qu'il donne, a ce qu'il ne donne trop peu, qu'il regarde, dije a qui il donne, a ce que ce ne ſoit a quelque fol : qu'il regarde l'occaſion pourquoy il donne, a ce que ce ſoit par bon reſpect & conſideration : Et ſi regarde le temps qu'il le doit donner, a ce que ce ſoit toſt : Car autrement s'il donne hors ces conditions, combien que l'on recoiue, on ne luy en ſçaura gré.

Quatre conditions neceſſaires a vn Prince, par le moyen deſquelles il entretient ſa reputation : ſçauoir, courage & vertu pour diſſimuler, cœur pour donner, grace a remunerer, & clemence pour pardonner : toutes autres imperfections ſe doiuent, & ſi ſe peuuent pardonner à vn Prince, quand en luy ſe trouue clemence, pour pardonner les faultes: liberalité, pour faire largeſſe : memoire, pour gratiffier les ſeruices : & patience, pour ſouffrir & endurer les trauaux.

Quatre choſes deſquelles vn gentil homme ſe doit le plus garder : ſçauoir, coüardiſe, chicheté, menſonge, & iniuſtice ; & pource le gentil-homme qui ſera coüard en la guerre, eſchard en ſa maiſon ; tyran en ſa republique, ou parmy ſes ſujetz, menſonger en ce qu'il

qu'il propoſe : tel ſeroit plus propre pour eſtre viuandier, que d'eſtre cheuallier.

Quatre qualitées doit auoir vne fille pour auoir bonne renommée, & pour eſtre bien eſtimée : aſſauoir, qu'elle ſoit belle de ſa perſonne, honneſte en ſa vie, ennemye de grand liberté, & non point amye des maquerelles.

Chap. XIX.

Qui fait que les Mores ont les dentz blanches, & les ongles noires.

Le Philoſophe nous enſeigne par ſon ſoixante ſeptieſme Probleſme de la dixieſme ſection, que ce qui cauſe aux Mores auoir ongles noires & les dentz blanches (eſtant perſonnes toutes noires) prouient a cauſe de la region ou ilz habitent, contrée d'Ethiopie, qui eſt beaucoup plus chaude que les noſtres, ou l'ardeur du ſoleil eſt a l'inſtant alterée par les eſtoilles fixes, faiſant entierement euaporer l'humidité ſuperflue, amaſſant & epaiſſiſſant la pure humeur qu'elle rencontre és corps; il adiouſte encor d'abondant, que les dentz des Mores ſont beaucoup plus blanches, que nous n'auons les noſtres : & la raiſon de cela vient de ce que le propre

du ſoleil eſt de blanchir, & faire changer de couleur aux choſes ſeiches, cõme nous pouuons iuger de la cire qui deuient blanche au ſoleil, & ainſi l'aſſeure *Auicenne*, que la chaleur blanchit les choſes ſeiches.

Or ceſte meſme raiſon engendre vne autre queſtion, qui eſt, que ſi ainſi va, que le ſoleil rende par ſa proprieté & vertu les choſes ſeiches blanches, aſſauoir-mon, pourquoy c'eſt, que les Mores n'ont les ongles blanches auſſi bien que les dentz? (car ilz les ont noires) veu meſmement qu'elles ſont de qualité ſeiche, encor à celà n'eſt-on pas demeuré court, car on y trouue diuerſes cauſes & raiſons capables d'eſtre ſouſtenues & debattues en bonne eſcolle de philoſophie. Sçauoir eſt; premierement, que les Ethiopiens ou Mores, ont les ongles noires, d'autant que toutes leurs ſuperfluitées le ſont, deſquelles ſont engendrées leurs ongles: D'autres dient, que cela vient de la peau; dont ilz recoiuent croiſſance & norriture, & qu'eſtant noire, les ongles ne peuuent eſtre autrement que noires, eſtant certain que les ongles procedent du ſuperflu & terreſte nutriment, qui eſt attiré és extremitées du corps, de meſme que la peau ſe noircit du nutriment de la chair, qui

prend

prend ſa noirceur dans la peau, eſtant attiré dehors és parties ſuperficielles: Mais finalement, celà aduient par la bruſlante ardeur du ſoleil, qui cauſe que & les ongles & la peau des Mores ſont noirs.

On me pourra (peut eſtre) objecter, ſi celà auoit lieu, il s'enſuiuroit que pareillemẽt les dentz des Mores ſeroient noires : d'autant qu'elles ſont comme les ongles compoſées de ſuperfluitées; mais encor vne fois je diray, que la cauſe de ceſte diuerſité vient du ſoleil qui fait que les dentz ſont blanches à raiſon de ce, qu'elles ſont ſeiches, & rend les ongles noires combien qu'ilz ſoient ſeiches. On les pourroit encor accomparer à l'eau, (car auſſi elle ſont humides) & faire conjecture, que ceſte humidité ternit leur blancheur; d'autre coſté, les ongles eſtans tranſparantes, & la chair qui eſt deſſoubz eſtant noire, peut faire eſtimer les ongles noires, ores qu'elles ne le fuſſent pas : car il eſt certain qu'elle prennent la couleur de la chair, ſurquoy ilz ſont poſées, comme pour exemple, ſi quelq'un s'eſt meurdry le doigt, on aperceura incontinent, s'il y a du ſang meurdry deſſoubz l'ongle, quil en aura prins la couleur : & pour reſpondre à l'opinion de ceux qui croient que les

Mores ont les dentz plus blanches que celles des autres hommes, ie produiray l'argument d'*Ariſtote* qui dit, que toutes choſes contraires paragonnées l'une a l'autre, manifeſtent mieux leur vertu: qui me fait dire (en concluant) que ce n'eſt de merueille, ſi les dentz des Mores (qui ſont enchaſſées en chair noire) paroiſſent plus blanches que les autres; Car encores qu'elles ne le fuſſent pas du tout, ſi le iugera on ainſi, pour ce que là elles donneront plus deſclat & de blancheur, que ſi elles eſtoient ſur des viſages blancz.

Chap. XX.

Qui fait que quelquefois les enfans retirent plus au pere qu'a la mere, ou a la mere qu'au pere.

FAut notter, que ſi la ſemence de l'homme ſe rencontre plus vertueuſe que celle de la femme en la conjonction charnelle, l'enfant qui en naiſtra, retirera plus au pere qu'a la mere: & ſi au contraire la ſemence de la femme ſurmonte celle de l'homme, en ce cas l'enfant retirera à la mere: que s'il aduient que les ſemences ſoient eſgallement bonnes & parfaites, l'enfant retirera lors & au pere & a la mere. Et

Et en ce qui aduient qu'aucunefois les enfans retireront a leur grandz peres ou autres parentz, cela peut arriuer de l'affection que les pere & mere ont enuers leurs parens en l'acte de generation : Car ceſte affection leur repreſente lors en fantaiſie la figure de leurs ditz parens, qui occaſionne ceſte ſemblance naturelle aux enfans.

Mais lors qu'il aduient qu'ilz ont quelque reſemblance a vn eſtranger ou perſonne indifferente, cela peut eſtre par la meſme raiſon en la repreſentation d'une perſonne que l'on hayt, ou que l'on aime, qui vient a tomber en la fantaiſie de l'homme ou de la femme, ou de tous deux enſemble, en l'inſtant de la generation; qui fait que l'enfant reſemblera à la perſonne que l'on aura euë imprimée en la fantaiſie. De la peut aduenir, que les enfans baſtardz reſembleront plutoſt aux marys des femmes impudiques, qu'aux hommes qui les auront engendréz en elles : Pource que craingnant d'eſtre ſurpriſes, elles ont touſiours l'image de leurs marys deuant les yeux, & imprimée en la fantaiſie.

De toutes les raiſons ſuſdites, ſe peut prouuer vn exemple en *Iacob*, qui ayant fait paſche & marché auec ſon beau pere *Laban*, que luy apar-

apartiendroient pour ſa part tous les Moutons bigarréz : Il s'aduiſa au temps que les Brebis eſtoient en ruyt, & qu'elles cerchoient le maſle, de mettre dans l'eau où elles alloient boire des baſtons peints de toutes les ſortes qu'il vouloit, que les Anneaux fuſſent marquez, qui ſe rencontrerent telz, par l'imagination que c'eſt object repreſentoit aux yeux des Brebis : & par ainſi nous dirons pour raiſon plus vraye ſemblable, que l'imagination eſt cauſe que la choſe engendrée, retire à ce, que l'imagination a repreſenté.

Chap. XXI.

Fable gentille de l'Aſne & du Renard.

VNe fois le Lyon (Roy de beſtes) voulut faire aſſembler ſes eſtatz generaulx pour deliberer ſur vne ſienne certaine maladie, auſquelz eſtatz comparurent toutes les beſtes du monde. Et le Lyon qui a le cœur noble, & les oreilles ſimples, ſans aucune malice ny deception, adjouſtoit foy à tout ce que les grandes beſtes luy diſoient ; mais le Renard fin & cauteleux, luy diſt, Sire vous vous trouuerréz mal de croire au conſeil de ces grandes beſtes : Car la plus part

ne

ne vous dient que menſonges, qu'ilz coulurent de belles couleurs: les autres ſoubz apparance de bonté, n'imaginent que malices & ruſes; & les autres ſoubz ombre de faire voſtre ſeruice, font fort bien leurs affaires. Deuéz ſçauoir, Sire, que toutes ces grandes beſtes ſe vouldroient mettre en liberté & s'exempter de la ſubjection qu'ilz vous doiuent; & par maniere de dire, s'ilz pouuoient, & oſoient, s'empareroient de voſtre domaine, affin de s'agrandir, & vous affoiblir, pour vous oſter le moien de les pouuoir chaſtier, & diminuer voſtre authorité, perdant laquelle vous ne ſerez plus obey, voſtre iuſtice ſera renuerſée, les deſordres croiſtront; & finalement, voſtre Royaume ſera ruyné, & en proye. Sachéz Sire, que les eſtatz ſe maintiennent mieux auec la vertu, que la vertu ne s'acquiert auec les eſtatz. Il conuient donc que vous ayez l'eſprit fort, & le iugement bon pour congnoiſtre, & bon conſeil pour ſçauoir diſcerner la verité du menſonge: & vigueur de courage, pour executer. Or le Renard eſtoit fort enuyé des autres beſtes, pource que le Roy Lyon luy preſtoit l'oreille, & de fait les principaux ſe voians deſarçonnéz du rang & credit, qu'ilz eſtimoient leur apar-

tenir aupres du Roy, & que le Renard en eſtoit cauſe, delibererent entr-eux le faire diſgracier du Roy, affin qu'il fuſt banny de la Cour : Touteffois ilz voulurent auparauant deliberer de la ſanté du Roy ; Et pource qu'en ceſte generalle conſultation, fut trouué que le Roy Lyon ne pouuoit receuoir gueriſon, ſinon par le moien d'un cœur & cerueille d'un Aſne, qu'il luy conuenoit manger ; ilz s'auiſerent en leur deliberation d'adreſſer la commiſſion (d'aller cercher & amener vn Aſne) au Renard, qui eſtoit (diſoient ilz) dilligent pour aller querir tout ce qui ſeruoit au ſeruice & a la ſanté du Roy : & cela determinerent-ilz, affin de l'eſloigner de la Cour. Le Renard recongnut tout auſſitoſt le deſſein & intention de ſes malueillans, dequoy il auertit le Roy Lyon, & luy diſt: Sire, ces Meſſieurs les beſtes, m'adreſſent ceſte commiſſion, non tant pour le bien qu'ilz deſirent a voſtre ſeruice, que pour l'enuie qu'ilz ont de m'eſloigner de voſtre preſence. Mais non-obſtant toutes ces remonſtrances, pource que le Decret & Arreſt du conſeil eſtoit donné ; le Roy commanda au Renard d'executer ceſte charge le plus dilligemment & fidellement que faire ſe pourroit.

Le

Le Renard donc a ce commandement, part de la Cour pour obeyr au deſir & volonté du Roy, & apres auoir longuement cheminé par montz & par vaulx; finallement, rencontra vn Aſne dans vne belle prayerie, qui eſtoit toute enuironnée d'un clair & agreable ruiſſeau, bordée des deux coſtez de belles ſaulſayes,& s'aprochant de luy,luy diſt, Que faites vous la, que n'allez vous à la Cour où ſe tiennẽt les eſtatz generauz du Royaume des beſtes? Aquoy l'Aſne auroit reſpondu,qu'il viuoit dans ce preau au moins mal qu'il pouuoit;& qu'il ne ſçauoit que c'eſtoit de Cour,& moins le vouloit ſçauoir. Sur celà le Renard luy diſt: ne rien ſçauoir eſt mauuais, mais encors eſt ce pis ne rien vouloir aprendre; pourquoy donc refuſez vous d'aller au lieu ou les beſtes deuiennent ſages? & ou l'on acquiert honneur & reputation? & ou l'on ne ſe meſle que de grandes affaires, qui ſont les moiens pour acquerir grandes richeſſes? L'Aſne replique, Ie n'ay aucune cognoiſſance a la Cour. Le Renard luy diſt qu'a la verité,il y auoit vn peu de peine du commancement, mais qu'auec le temps on ſe courtiſane, & qu'en fin on deuient Maiſtre. Concluſion, le Renard ſçeut ſi bien faire ſa cõmiſſion, & en-

ioller ce pauure Aſne, que voila qu'il ſe laiſſe vaincre a la cupidité, abandonne ſon giſte & ſon beau pré, & ſe met a ſuiure monſieur le Renard. Eulx eſtant arriuez en vn chaſteau, l'Aſne (ſelon ſa couſtume) ſe voulut eſtabler, mais le Renard luy remonſtra que pour paruenir a richeſſes & honneurs, il falloit eſtre veritable, & dilligent : car le pareſſeux prenant plaiſir, a la peine de deſirer.

L'Aſne s'eſtant du tout remis & repoſé ſoubz la conduite du Renard, arriue en Cour, ou il fut eſtonné voiant le fier & hideux regard du Roy Lion, & de la grandeur des autres animaux, & deſia l'ambition commenceant a le poindre, il luy print enuie de deuenir comme l'un d'eulx : Le Lion luy fit bon acceuil, touteffois au bout de quelques iours, il commença a le regarder de trauers, auſſi qu'il auoit fantaiſie de le tuër. L'Aſne qui n'eſtoit ſatisfait en ſon courage de veoir qu'on ne luy faiſoit ſi bonne mine qu'a l'accouſtumé, fendit le vent & print la poſte ſans regarder derriere luy iuſqu'a ſon pré : Dequoy eſtant bien mary le Renard, diſt au Lyon, Sire, quand vous voudrez vne autrefois vous emparer de quelq'un qui vous aura offencé, ne luy faites point la trongne,

que

que quand & quand vous n'executiéz voſtre deſſein ; Car autrement tel ſcandalle pourroit aduenir, que ne ſeriez ioyeux ny content. Le Roy Lyon congnoiſſant ſa faute, pria le Renard vouloir aller derechef pardeuers l'Aſne & taſcher a le r'amener ; le Renard pour tenir le Roy obligé par ſes ſeruices, retourna trouuer l'Aſne, & luy demanda, qui l'auoit meu a partir de la Cour ſi viſtement, ſans dire a-dieu a perſonne ? L'Aſne luy reſpondit, ainſi, Va ton chemin mon amy, car ie n'ay que faire de ta Cour, ny des plaiſirs & faueurs qu'on y peut auoir ; car les deplaiſirs de toutes les malles graces & mauuais viſages, les recompenſent bien. Sur quoy le Renard n'oublia ſa rubrique, a luy remonſtrer beaucoup de belles choſes, & entre autres, luy diſt : Monſieur l'Aſne, vous eſtes bien ignorant : Sachéz qu'en Cour vous ne vous cognoiſtrez vous meſme eſtant en credit, & ny ſerez congnu de perſonne, ſi vous eſtes en mauuaiſe grace. L'Aſne luy fit entendre, qu'il n'auoit ny parentz, ny amis, qui le pouſſaſſent en Cour. Le Renard le preſſant deſperãces, luy remonſtre, Tu ſeras le premier gentilhõme de ta race, & auras l'honneur qu'ont ceux qui annobliſſent leurs maiſons. l'Aſne eſmeu par ces propos, & la vani-

té luy rentrent dans la fantaiſie, delibera de s'en retourner auec le Renard; auquel il diſt, Monſieur le Renard, je ſuis content de retourner en Cour auec vous, à la charge, toutesfois, que ſi je ne trouue le Roy de bonne volonté, j'en vſeray de meſme au bout de quelques iours. Si toſt qu'ilz furent arriuez, le Lyon le voulut gripper, mais il faillit ſon coup, dequoy ſe doutant l'Aſne, il ſe ſauua, & retourne encors en ſon pré. Le Renard voiant qu'il auoit perdu ſon temps & ſa peine, remonſtra au Roy la faute qu'il auoit faict, & qu'il eſtoit trop negligent, & luy fit vn long diſcours des peines & faſcheries qu'il auoit ſouffertes à amener par deux fois ſon homme au filet. A lors le Roy luy reſpondit, Voulez vous que je vous die mon intention? N'attendez aucune recompenſe de moy, ſi je ne me reſens de voz peines, & qu'elles ne viennent à perfection; car il fault plus regarder la fin d'un affaire, que le diſcours d'icelle. En fin, le Renard pour ne perdre ſes peines, retourne pour la troizieſme fois vers Monſieur l'Aſne, auquel il diſt, Ie m'eſtonne de vous, qu'ayant moyen de paruenir à grandz eſtatz, n'ayez voulu pour ſuiure voſtre fortune, ains vous en eſtes encors venu ſans dire mot. Notez, que c'eſt faute de bon

iuge-

iugement à ceux qui aiment mieux viure à la ruſtique, que de ſuiure la nobleſſe. L'Aſne reſpondit, Quiconque pretendra me corriger par rigueur, me rendra plutoſt ſon ennemy, que ſon corrigé, & cauſera en ſon endroit plutoſt inimitié pour luy, que correction pour moy. Le Renard continuant, diſt, C'eſt grand ſottiſe à vous de vouloir imprimer en voſtre cerueau vne forme de corriger, & ne penſer à la maniere comme vous vous deuéz chaſtier. L'Aſne repliquant, diſt, Noſtre vie eſt ſi courte, que nous mourrons auant que nous corriger: Et par ainſi, je vous prie vous vouloir deporter de me corriger, & penſer plutoſt à me pouruoir; car ce que j'auois volonté de ſuiure la Cour, eſtoit, pour auoir quelque eſtat ou benefice, affin que j'aye moyen de charger ſur les autres, comme on charge ſur moy. Le Renard reſpond, Si tu pourchaſſes quelque eſtat contraire à ton naturel, tu te ruyneras toy meſme, & ton eſtat auſſi. L'Aſne diſt, Ie me doutay, que le Roy ne me vouſiſt gripper ou faire tuer. Le Renard luy replique, Ton abſence te condampne, encor que tu n'aye en rien offencé ſa Majeſté, viens-t'en donc auec moy, & n'ayes peur: car tu effaçeras par ta preſence toute la

mau-

mauuaiſe opinion qu'on pourroit auoir eu de toy, attendu meſme q'une crainte ne doit iamais entrer en bon cerueau L'Aſne reſpondit, Ie ne vouldrois demeurer en vn lieu où il me faudroit faire bon viſage malgré moy, & attendre en grand peine qu'on me donne quelque choſe, & eſtre en doute continuelle qu'on ne m'oſte ce que i'ay. Le Renard repliquant, diſt, Et ou pourras tu demeurer pour t'exempter de ceſte peine ? L'Aſne luy diſt, Ie me trouue bien icy, car j'ay plus de plaiſir, & y fais moins d'offence : toutesfois allons, car je voy bien que ſi du commencement je ne teuſſe creu, lors que tu eueillas ma concupiſcence, je ne ſerois maintenant forcé de te ſuiure, moy qui auparauant eſtois en ma liberté de te ſuiure ou non. Et eſtans tous deux arriuez à la Cour, le Lyon fit à l'inſtant empoigner le pauure Aſne, & commanda au Renard de le faire tuër, & luy en apporter la Ceruelle, & le Cœur. Mais le Renard ayant en ſa puiſſance le Cœur & la Ceruelle de l'Aſne, les mangéa & s'en repeut fort bien: & puis vint r'apporter au Roy, qu'il n'auoit trouué en l'Aſne, ny Ceruelle, ny Cœur. Le Lyon s'eſtonnant de cela (veu qu'il n'eſt poſſible q'un animal puiſſe viure

ſans

ſans cœur & ceruelle) le Renard luy diſt, Sachez, Sire, que ſi ceſt animal euſt eu cœur & cerueau, l'auarice & la conuoitiſe d'auoir du bien, ne l'euſt fait venir par trois fois en ceſte Cour, ou il a finallement laiſſé la vie pour gage.

Chap. XXII.

Des oracles ou hermitages des gentilz.

IAçoit que les gentilz & nations barbares du temps paſſé fuſſent priuez de la vraye lumiere & congnoiſſance d'un ſeul & vray Dieu, ſi eſt-ce qu'il ſe remarque en leurs vies & faitz barbares, maintes bonnes choſes, & que beaucoup furent d'inclination deuotieuſe & portez à œuures pies & ſaintes, auſquelles ſemble qu'il ne reſtoit plus quaſi, q'une trempe de viue teinture de la veritable Religion, pour les rendre parfaitz en la grace diuine; ce qui ſe peut imaginer par les Temples magnifiques qu'ilz ont baſtis à leur faux dieux (d'eſquelz ces pauures gens ſe laiſſoient deceuoir) & aux Oracles & Oratoires qu'ilz ont faitz en diuers endroitz, ou ilz alloient faire leurs offrandes & deuotions, d'eſquelz Oracles ou Hermitages nous ferons vne

briefue deſcription ſelon le receuil que nous en auons fait.

Premierement, l'Oracle des Siciliens eſtoit *Libius*.

L'oracle des Numidiens, eſtoit *Iuno*.

L'oracle des Romains, eſtoit *Berecinte*.

L'oracle des Rhodiens, eſtoit *Ceres*.

L'oracle des Epheſiens, eſtoit la grand Déeſſe *Diane*.

L'oracle des P'aleſtins, eſtoit *Bellus*.

Celuy des Grecz, eſtoit *Delphos*.

L'oracle des Thebains, eſtoit *Venus*,

Celuy des Eſpagnolz, eſt *Proſerpine*.

Et ce que nous autres Chreſtiens appellons Hermitages, les Grecz & les autres l'appelloient Oracles. C'eſt Oracle eſtoit touſiours vn peu ſeparé des citéz, & eſtoit eſtimé lieu de grande veneration, & touſiours & en tout temps il y demeuroit vn Prreſtre ou vn ſacrificateur ſeul.

C'eſt Oracle eſtoit tresbien baſty, bien fermé & bien fondé: ceux qui y alloient en pellerinage auoient ſeulement licence de baiſer les murailles dicelluy, & regarder l'Oracle de l'entrée de la porte; mais il leur eſtoit prohibé & deffendu d'entrer dedans, horſmis aux Preſtres ordinaires & aux Ambaſſadeurs des Eſtrangers.

l'Oracle

L'oracle ou Hermitage, eſtoit couuert de plomb, au dedans eſtoit la lampe perpetuellement allumée: l'on tenoit à la porte l'image de l'Idole pour baiſer, en ce lieu y auoit vn grand tronc pour mettre les offrandes.

Proche deſdits Oracles, on plantoit des Arbres, & non loing delà eſtoit touſiours vne maiſon baſtie pour loger & herberger les Pelerins, qui y venoient faire leurs deuotions. *Plutarque* louë *Alexandre* le grand de ce qu'en tous les Royaumes qu'il a conquis, il a fait ediffier des Temples magniffiques & ſolennelz pour prier, & Oracles ſeparez, pour y aller en voyage.

Le Roy *Antigonus*, jadis page du Roy *Alexandre* & pere du Roy *Demetrius*; combien que les hyſtoriographes le blaſment d'auoir eſté rude au gouuernement, & diſſolu en ſa vie, d'autre part, ſi le louënt-ilz de ce, que chacune ſepmaine il alloit au Temple, & chacun mois il alloit veiller vne nuit à l'Oracle.

Entre les principalles louanges, que les Atheniens ont eſcrit du diuin *Platon* apres ſa mort, a eſté, pour ce qu'eſtant ja vieil, & las d'eſtudier & lire, il ſe retira pour finir ſes iours pres d'vn Oracle treſdeuot, dans lequel il fut

finalement enterré,& depuis comme vn dieu reueré.

Il eſt eſcrit *d'Archidamus* le Grec, filz *d'Ageſilaus*, qu'apres auoir gouuerné la republique d'Athenes par l'eſpace de vingt deux ans, & eſtre demeuré victorieux par Mer & par Terre de dix batailles: Il commanda luy eſtre fait aux plus aſpres montagnes d'Argos, vn treſmagnifique & ſumptueux Oracle, auquel il determina d'aller finir ſes iours, & y eſtre ſa ſepulture.

Entre tous les Oracles que les Antiques ont euz en Aſie, celuy de Delphos eſtoit de plus grande renõmée, lequel on alloit voir & viſiter de tout les pays du monde, & auquel auſſi on apportoit plus de preſens, & y auoient les Pelerins plus de reſponces de leurs Dieux.

Apres que *Camille* eut ſubjugué & vaincu les Samnites, fut fait vne ſtatue ou image d'or, pour faire preſent au dit Oracle, & pour la compoſition d'icelle, les Matrones Romaines donnerent preſque toutes leurs bagues, carquans, & joyaux d'or: au moyen dequoy & pour telles liberalitez, elles furent fort eſtimées en grande reputation, & ſi pour recompenſe elles furent guerdonnées de grands priuileges.

Nous

Nous auons bien voulu faire tout ce petit rapport & diſcours, affin qu'on congnoiſſe que ce n'eſt choſe nouuelle au monde d'y auoir des Temples & des Hermitages, toutesfois la difference qu'il y à de ceux du temps paſſé à ceux d'apreſent, eſt, que ceux là eſtoient baſtis pour le ſeruice & vneration de je ne-ſcay queiz Dieux, & les noſtres ſont baſtis pour honnorer & ſeruir le vray, pur, & ſouuerain Dieu, & Createur de toutes choſes.

CHAP. XXIII.

Differences ou eſpeces de guerres, deſquelles les hommes ſe pourſuiuent les vns les autres, ou ſont pourſuiuez par eux meſmes.

PRemierement il y a vne eſpece de guerre appeliée guerre Royalle, vne autre qui s'appelle guerre ciuille; vne autre plus que ciuille, autre perſonnelle, & vne qui eſt appellée viſcerale.

On appelle guerre Royalle, celle, qui ſe fait de Roy à Roy ou de royaume à royaume. Si comme le guerre qui fut entre le Roy *Darius* & le Roy *Alexandre* le grand, & celle qui fut entre la Cité de Rome, & celle de Cartage.

Guerre ciuille, eſt non celle qui ſe fait d'un Royaume à lautre, ains celle qui ſe fait de Voiſins, à Voiſins, ſçauoir eſt quand vne Ville ou Cité ſe meſpart en deux partialitéz & s'aſſaillant les vns les autres : telle fut la guerre qui dura long-temps dans Cartage, entre les *Hannons* & *Aſdrubalz* : & celle qui fut dans Rome, entre les *Syllans* & *Maryans* : & les *Cæſariens* & *Pompeiens* : leſquelz perdirent plutoſt la vie que leurs differendz prinſent fin.

Guerre plus que ciuile, eſt celle qui ſe leue entre Couſin & Couſin, ou Pere & Filz, ou Oncle & Nepueu, telle guerre fut entre *Pompee* & *Cæſar* en la grande bataille de Pharſalie: en laquelle apres le combat finy, on alloit parmy le camp faiſant ſtations, & y mettant des bornes ou marques de pierre, diſant ainſi les vns aux autres, voicy ou furent tuéz les deux freres, icy combatirent les deux Couſins, icy ſe rencontrerent les deux beaux freres, & icy cheurent les Oncle & Nepueu.

Guerre plus que ciuile, fut celle encors qui ſe leua entre *Herodes Aſcalonit*, & ſes deux filz, *Alexandre* & *Ariſtobule*: en laquelle guerre, les filz machinérent la mort du Pere, & a la parfin le Pere fit mourir ſes deux Filz. Guerre plus ciuile fut celle, d'entre *Dauid* & de ſon mal-fortuné

fortuné filz *Abſalon*, lequel attenta par armes de prendre le Royaume à ſon Pere. Telle guerre plus que ciuile fut celle des *Ajaces* Grecz, & les *Thelemons* Argiues : celle des *Bries* Lycaoniens, & *Anthees* Troyens: & celle des *Amilcars* Carthaginois & des *Fabrices* Romains. Ceſte guerre plus que ciuile eſt la plus dangereuſe des autres, parce que les paſſions & inimitiéz qui ſe leuent entre les Parens & Alliéz, de tant ſont ilz plus cruelz ennemis qu'ilz ſont plus proches parens.

Guerre particuliere ou ſinguliere, c'eſt quand deux vaillans hommes viennent à combattre pour veriffier quelque graue negoce : Telle guerre fut entre le Roy *Alexandre* le grand, & le vaillant Roy *Porus :* & leur differend eſtoit ſçauoir lequel d'eulx ſeroit Seigneur de la grande Inde : la victoire de ce combat demeura neaumoins à *Alexandre*, & l'autre fut tué. Semblable guerre fut entre *Æneas* & le Roy *Turnus Latin :* a l'occaſion du mariage de la Princeſſe *Sabinie*, vnique Heritiere du Royaume d'Albanie, dont en ceſte guerre ou combat, *Æneas* demeura victorieux, & *Turnus* mourut. Telle eſpece de guerre fut celle du Roy *Dauid*, & du ſuperbe *Goliath :* & ce fut entre l'oſt des

He-

Hebrieux, & celuy des Philiſtins : dont *Dauid* ſans autre armure qu'une fronde & vne pierre vainquit, & trancha la teſte au fier Geant chargé de fer : & encores ſemblable guerre fut entre l'Empereur *Conſtantin*, & l'Empereur *Maxence*.

Guerre viſcerale, eſt vne autre eſpece de guerre, laquelle n'eſt de Royaume a Royaume, ny de Roy a Roy, de Voiſin a Voiſin, ny pareillement de Parents a Parents, ny d'Homme a Homme : Et non ſans cauſe, j'ay mis icy les differences des eſpeces de guerre ; d'autant que ceſte derniere eſpece de guerre collationnée auec toutes les autres, & toutes les autres auec celle-cy, nous trouuerrons au vray qu'elle eſt entre toutes les autres, la plus dangereuſe a entreprendre, & la plus difficile a vaincre, eſtant ainſi que le victorieux en telle guerre demeure vaincu, & le vaincu eſt victorieux.

C'eſt ceſte guerre dont voulut parler le bon *Iob* quand ill dit : *Factus ſum mihimet-ipſi grauis.* Ceſte guerre eſt appellée viſceralle, pource qu'elle s'engendre dans le cœur, & prend fin dans le meſme cœur : ou les fleiches ſont les l'armes, & les Canons ſont les ſouſpirs : & ſçauoir bien vacquer a triſteſſe,

eſt

eſt la principalle ſciance : En ceſte guerre icy combattent enſemble l'amour, & la crainte : la douceur, & l'amertume : l'abſtinence, & gourmandiſe : le taire, & le parler : le larcin, & l'aumoſne : la raiſon, & la ſenſualité : la pareſſe, & la diligence : l'ire, & la patience : la ſolicitude, & la non-chalance : l'auarice, & liberalité : & le pardon, & la vengeance : Tellement qu'en ceſte malheureuſe guerre, nous ne combattons pas accompagnéz, ains ſeulz : non en public, ains en ſecret : non en la place, ains en la maiſon : non auec du fer, ains auec penſemens : & non contre autre, que contre nous meſmes : non que ceſte guerre ſoit veuë, mais ſoit ſentie : & le plus difficile eſt, que nou-nous deuons laiſſer vaincre, ſi voulons nous vanter d'auoir eſté victorieux.

En ceſte guerre ſe ſont trouuez, en ceſte guerre ſont entrez en combat, & en ceſte guerre, ont prins fin maints grandz & dignes perſonnages. De ceſte guerre & de ſoy-meſme ſe plaingnoit l Apoſtre, quand il diſoit : *Infœlix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis huius ?* Comme s'il vouloit dire ainſi : O malheureux & miſerable que je ſuis, quand me verray-ie libre de moy, que je puiſſe ce que je veux, & non pas comme maintenant ce que je puis.

De ceſte guerre continuelle, parloient ſainct *Auguſtin*, & ſainct *Anſelme*, en leurs Meditations. *Iſidore* en parle au liuré de *ſummo bono*; & diſoit, I'ay tant offuſqué mon iugement, tant occoppée ma memoire, & tant troublé mon penſement, que je ne ſçay ce que je veux, combien qu'on me le donne: Ie ne ſçaurois dire dequoy ie me plains, ſi on me le demande: Tellement que maintefois, je deſire ſçauoir de moy ce que je demande a moymeſme de moy; Infinis autres grandz perſonnages ont parlé de ceſte guerre: de laquelle ſe doleant vn certain Prince, il diſoit ainſi, en vn quatrain de ſa compoſition,

En cette guerre que i'ay,
Mon eſtre eſt contre moy:
Puiſ-que guerre ie me fay,
Dieu me deffende de moy.

Puiſque nous auons tant de genres de guerres, je croy qu'il ne ſera pas hors de propos que nous nottions en paſſant vn petit mot de ceux, qui premiers furent inuenteurs de la guerres. Aucuns tiennent que le premier qui inuenta guerres, fut le Roy *Bellus*, filz du Roy *Ninus*, dont eſt venu ce nom *latin*, *bellum*, qui

qui eſt à dire, guerre, laquelle fut commencée en Aſſirye, a preſent nommée *Surye*. Il y a d'autres qui dient que le premier qui print armes au monde, ce fut le Tyran *Membrot*, filz iadis de *Bellus*, & nepueu de *Ninus* : Autres ont dit, que le premier qui aſſembla gens en Campagne, ce fut *Condorlaomor*, Roy des Elamites, & des pays Salinaires, auquel le Patriarche *Abraham* faillit à coupper chemin, pour ſecourir & deffendre *Loth* ſon nepueu.

Mais à tout cecy s'oppoſerent & contredirent les Egyptiens, leſquelz ont ferme opinion, que leur Roy *Promothée* fut le premier qui inuenta la guerre au monde, laquelle fut commencée contre *Oreſtes*, Roy des Sicioniens, & le commencement fut ſur ceſte entrepriſe, aſſauoir, lequel des deux auroit à femme, la fille du Roy *Salamin* ſeule heritiere de tout le Royaume.

Chap. XXIIII.

Aucuns prodiges aduenus aux anciens, lors qu'ilz se dispoſoient pour donner bataille, qui ſignifioient mal à venir.

TIte Liue parlant de la guerre de Cartage, dit, que deux ans auparauant qu'*Anibal* paſſaſt pour aller en Italie, le Temple de *Iupiter*, a Rome, fut bruſlé, ſans qu'il y reſtaſt aucun veſtige, dont l'on ſe peuſt ſeruir & ſans que iamais on euſt peu ſçauoir d'ou ce feu eſtoit venu.

Lucain dit, que moins de trois mois parauant que la bataille de Pharſalie fuſt donnée, entre *Iules Cæſar*, & le grand *Pompeius* : le Temple du Dieu *Apollo* ſembraza & bruſla, lequel eſtoit tout ioingnant à la maiſon de *Pompée*.

Ioſephe Hebryeu, en ſon liure des guerres des Iuifz, dit, que quarante iours auant que *Nabuzardam*, Capitaine iadis des Aſſyriens, print Salem apreſent nommée Ieruſalem, la moitié du ſainct Temple de *Salomon* fut bruſlée.

Marcus Anthonius, Capitaine general, ayent aſſiegé la grande Numantie (a preſent nommée Sorye) comme on luy eut rapporté que la

la Cité en laquelle il auoit accouſtumé de prier, eſtoit bruſlée: il diſt ainſi en ſouſpirant; Ah, qu'on me ſoit teſmoing de ce qu'eſt aduenu, & de ce que ie veux dire: que puiſque ce-jourdhuy a eſté bruſlé mon Oratoire, je ſeray demain vaincu des Numantins: Comme il aduint auſſi, car le l'endemain, le mal-fortuné *Anthonius* fut, non ſeulement vaincu, mais occis.

Fabius Cecellius, jadis Conſul & Dictateur Romain, eſtant à la guerre contre les Bruſques, comme on luy eut eſcrit de Rome que le Temple du Dieu *Mars* (lequel eſtoit deuant la maiſon de ſon filz) auoit eſté bruſlé, il eſcriuit à ſon filz en ceſte ſorte: *Quintus*, mon filz, qu'il te ſouuienne d'appaiſer les Dieux auec ſacrifices, & te reconcillier auſſi auec les hommes, que puiſ-qu'ilz n'ont pardonné à leur maiſon en laquelle on les ſeruoit; moins pardonneront ilz à la tienne, en laquelle ilz ſont offencéz.

Plutarque r'apporte de ceſte hiſtoire, que deux iours auparauant que ceſte lettre arriuaſt à Rome, ja la maiſon du filz de *Fabius* eſtoit tombée, & luy & toute ſa famille accablé dedans.

L'egrege *Auguſtin* dit, que peu deuant

qu'*Alaric* Roy des Gotz, entraſt & pillaſt Rome, il pleut du ſang & du laict en diuers endroitz d'Italie.

Sainct *Gregoire* dit, qu'il aduint de ſon temps, & qu'il veit de ſes propres yeux, des hommes de feu combattre en l'air, les vns contre les autres, en la forme & maniere que peu de temps apres combatirent les Romains contre les Lombardz, pres du Theſin.

Iſidore recite, que de ſon temps & preſque en ſa preſence aupres de Tholoze, fut donnée la grande bataille entre *Randagaſme* Roy des Gotz, & *Atbie* Roy des Hunnes: dix iours deuant laquelle l'on veit l'image de *Randagaſme* ſuer huile; & vne autre Image d'Italie plorer ſang.

Et certes c'eſt choſe treſ-approuuée de temps immemorable en ça, que quand il doit arriuer quelque grand cas, il antecede premier quelque grand ſigne ou prodige. Mais quand Dieu permet cela, il ne veut point que nous le prenions à mauuais prodiges ou preſages, comme les Gentilz, ains pour aduertiſſemens, comme Chreſtiens; car il ne taſche pas à nous eſpouuanter, ains à nous amender, & ſi aime beaucoup mieux nous voir amender, que nous chaſtier.

CHAP.

CHAP. XXV.

Des loix des Romains, & de ceux qui en eſtablirent & inuenterent au monde.

MOyſe donna la loy aux Hebrieux : *Solon*, aux Atheniens : *Lycurgus*, aux Lacedemoniens : *Aſclepius*, aux Rhodiens: *Numa Pompilius*, aux Romains : & *Phoroneus*, aux Egyptiens.

Ce *Phoroneus* fut Roy des Egyptiens auant l'auenement de *Ioſeph*, filz de *Iacob*, en Egypte ; & comme rapporte *Diodore Sicilien*, il fut Roy treſ-juſte & equitable, & s'employoit touſiours en choſes honneſtes, vertueuſes, & de ſcience : Ce fut le premier qui eſtablit des loix en Egypte, & meſme à tout le monde, ſelon qu'il ſe remarque par toutes les vielles Croniques & Hiſtoires. A ceſte cauſe les Iuriſconſultes Romains appelloient les loix juſtes, ou treſ-juſtes *Phorum*, en memoire du Roy *Phoroneus*.

Mais depuis, ilz eurent ſi grand honte du deshonneur que leur Roy *Tarquin* commit en la perſonne de la chaſte *Lucreſſe* : que non ſeulement cela fut cauſe qu'ilz ne voulurent plus de Roys à Rome, mais meſme eurent en hor-

horreur le nom,& les loys des Roys: l'eſquelles depuis qu'ilz eurent chaſſé ledit *Tarquin*, ilz condamnerent ſans meſme eſpargner celles que le bon Roy *Numa Pompilius* leur auoit baillées : Car ilz ne voulurent plus qu'aucune ordonnance de Roy leur demeuraſt: & pource que toute republique bien ordonnée, ne ſe peut maintenir ſans loix & diſciplines, les Romains deſpeſcherent ſolemnelement des Ambaſſadeurs en Grece, pour aller demander les loix, que le Philoſophe *Solon* auoit données aux Atheniens. Leſdites loix apportées à Rome, furent fort religieuſement gardées & obſeruées,& les nommerent les loix des douze Tables. Les Ambaſſadeurs que les Romains enuoierent en Grece pour ceſt effect, furent dix treſ-ſages perſonnages, qu'ilz choiſirent entr-eux ; deſquelz les noms ſont, *Apius*, *Gemicius*, *Sextus Veturius*, *Iulius*, *Mamilius*, *Sulpitius*, *Curius*, *Romulius*, & *Poſthumius*.

Or faut entendre, que toutes les loix du monde ont eſté reduites à trois eſpeces de loix : Ceſt aſſauoir,à la loy Naturelle, à la loy Eſtablye, & aux couſtumes Antiques. Le droit naturel, eſt ce que les Anciens appelloient la loy de Nature, comme ne faire à autruy

áutruy, ce que tu ne voudrois t'eſtre fait: & approche toy du bien, & fuys le mal: pour l'intelligence de ceſte loy, n'eſt grand beſoin de lecture, Car la ſeule raiſon naturelle ſuffit.

La loy eſtablye, eſt la loy faite par les Roys aux Royaumes, & les Empereurs es Empires, dont vne partie conſiſte en raiſon, & l'autre en opinion.

La couſtume antique, eſt la loy introduite entre les peuples qui peu a peu a prins ſa force, & qui n'a autre vigueur, que d'eſtre bien ou mal obſeruée.

L'on infere donc par tout ce qui eſt dit, que nous appellons droit naturel: la loy que raiſon commande: la loy eſtablye eſt celle qui eſt eſcrite & ordonnée: Couſtume antique, eſt la couſtume de long temps vſitée, & maintenant obſeruée.

Les anciens Iuriſconſultes firent ſept manieres de droict: aſſauoir, droict de Gens: droict Ciuil: droict Conſulaire: droict Public: droict des Quirites: droict Militaire, & droict des Magiſtratz. Les Anciens nommerent droict de gens, ſe ſaiſir de ce qui n'a point de Maiſtre, deffendre ſa Patrie, mourir pour la liberté, taſcher d'auoir plus qu'autruy, & valloir plus que tous, l'on l'appelloit

droict de gens, pource qu'en tous les Royaumes & peuples Grecz, Latins, & Barbares, ceſte façon de viure eſtoit en vſage & obſeruée.

Droict ciuil eſtoit la maniere que les Anciens auoient ordonnée pour inſtruire les proces, ſçauoir, aſſigner, reſpondre, accuſer, prouuer, oppoſer, appeller, eſlire domicille, alleguer, r'apporter, conclure, ſentencier, executer, &c. à ce que par iuſtice chacun peuſt auoir ſon droict, & ſe deffendre des meſchans.

Droict conſulaire, eſt, ce que les Romains obſeruoient entre les Conſulz : ſçauoir, quelz ilz deuoient eſtre, quelz habillemens ilz deuoient porter, comment ilz deuoient eſtre accompagnéz, où ilz ſe deuoient aſſembler, combien d'heures ilz deuoient demeurer au conſeil, de quelles affaires ilz deuoient traitter à l'aſſemblée, quelle forme de viure deuoient auoir & iuſqu'à combien deuoient poſſedder de biens. Ce droict conſulaire, ne faiſoit que pour les Conſulz Romains qui faiſoient reſidence à Rome. Car preſupoſé qu'il y euſt des Conſulz à Capue, il ne leur eſtoit permis de viure comme ceux du Senat de Rome.

Droict des Quirites eſtoient les loix & pri-

priuileges qu'auoient les Gentilz-hommes Romains : ſçauoir eſt, que les gentilz-hommes & nobles Cheualliers auoient quatre noms, ceſt aſſauoir, *Patrices*, *Veterans*, *Milites*, & *Quirites* : Leſquelz quatre noms ont ainſi eſté impoſéz ſelon la varieté des temps : Tellement, que le droict de Quirites, eſtoit la preéminence qu'ilz auoient d'eſtre aſſiz és Temples, n'eſtre point priſonniers pour debtes, ny pour logis, ny auoyne allant par les champs, viure du reuenu commun de Rome, s'ilz tomboient en pauureté, de faire teſtament ſans teſmoins, ne pouuoir eſte accuſéz allieurs qu'à Rome, ne payer impoſtz, tailles, ou tribut, & pouuoir faire ſepultures eſleueés & magnifiques, d'eſquelles franchiſes & libertéz, ne pouuoient jouyr aucuns, fors les Citoyens Romains.

Droict public, eſtoient les ordonnances & conſtitutions qu'auoient chaſque peuple pour ſon eſgard, & particulier, comme faire reparer les baſtimens & murailles des Villes, meſurer les rues, ediffier des maiſons, pourueoir la republique de choſes neceſſaires, auoir greniers, amaſſer impoſitions ou tailles, faire guet & ſentinelles. Cela ſe nommoit droict public, pource que tous les peuples les gardoient.

Droit militaire, eſtoient les loix que firent les anciens Romains, qui furent eſtimez prudens au gouuernement & ordre des affaires de guerre. Donc les loix du droit militaire eſtoient telles, aſſauoir, comme l'on feroit proclamer la guerre, faire les appointemens & confirmations de paix, faire trefues & amas de gens, faire monſtre & payemens de gens, faire guet, faire foſſez, aſſigner batailles, donner les combatz, rachepeter les priſonniers, retirer le camp, & la forme de Triumpher des vaincœurs Telles loix eſtoient appellées droit militaire: pour ce quelles ne ſeruoient que pour donner ordre au fait de la guerre ce que les nobles faiſoient obſeruer pour la tuition de la republipue. *Popilius Vaſtus*, Conſul Romain, fut le premier qui donna loix a l'exercite Romain, il floriſſoit a Rome du temps que *Quintus Cincinnatus* eſtoit Dictateur, & faut ſçauoir, que quand aucun Prince ou Conſul Romain faiſoit quelque bonne loy, & quelle eſtoit agreable au Senat, & profitable à la republique: l'on intituloit la loy du nom de celuy qui l'auoit inuentée & ordonnée, affin qu'a l'aduenir l'on ſçeuſt qui l'auoit faite, & combien il y auoit qu'elle eſtoit ordonnée: a ceſte cauſe la loy

que

que fit *Cæſar* de prendre le repas a portes ouuertes, fut appellée *Cæzarée* : la loy que fit *Pompée*, de donner Tuteurs aux mineurs, & Orphelins, fut nommée *Pompée* : la loy que fit *Cornelius* de la diuiſion des terres, fut nommée *Cornelie* : la loy que fit *Auguſte* de n'impoſer tribut, que pour le bien de la republique, fut appellée *Auguſte* : la loy que fit le Conſul *Falcidius*, que perſonne n'euſt à achepter le douaire des femmes eſtrangeres, fut appellée *Falcidie* : la loy que fit le Dictateur *Aquilion*, de ne faire iuſtice d'aucun Romain dans Rome, fut appellée *Aquilie*: & la loy que fit le Conſul *Sempronius*, que le pere ne pourroit deſ-heriter ſon filz, n'eſtant traiſtre a l'empire Romain, fut appellée *Sempronie*.

A ceſte heure il eſt bon de toucher vn petit mot en paſſant de l'ordre que tindrent les Romains en l'election de leurs dignitéz. Premierement ilz auoient les Roys, puis les *Decemuirs*, apres *Triumuirs*, ou les trois Hommes : les Conſulz, apres les *Cenſeurs*, les *Dictateurs* puis les *Tribuns* & apres *Empereurs*.

Les Roys ne furent que ſept, les *Decemuirs* ou dix hommes durerent dix ans, les *Triumuiratz* durerent quarante ans, les *Conſulz* durerent quatre cens trente quatre ans, le

Censeur duroit vn an, le *Dictateur* demy an, & le *Tribun* trois ans.

Or ce que maintenant nous appellons procureur de ville, les anciens Romains le nommoient Tribun du peuple,& où il recongnoissoit quelque grief, il pouuoit contester & contredire les decretz du Senat, pourueu qu'il y allast de l'interest des pauures, & d'autant qua cette occasion il estoit aucunefois mal voulu, il fut capitulé & arresté entre ceux de la Republique, & du Senat: que tout homme ou femme qui toucheroit seulement à sa robbe pour luy vouloir faire aucun déplaisir, auroit la teste publiquement tranchée : à l'occasion dequoy cet office estoit tousiours brigué & poursuiuy par maints princes Romains, qui le desiroient plus pour leur seureté que pour la dignité. Le premier, Tribun qui fut crée a Rome fut vn Romain nommé *Rusticus*, personnage d'une vie fort sincere,& grand zelateur à la republique: & fut ceste belle dignité erigée du temps que *Marius* & *Sylla* auoient leurs grandes querelles, au moyen desquelles la republique fut fort endommagée.

CHAP.

CHAP. XXVI.

Loix que donna Lycurgus *aux Lacedemoniens.*

PRemierement, *Lycurgus* ordonna, que toutes les terres & heritages fuſſent partagez eſgallement, affin qu'il ny euſt riche pour tyranniſer, ny pauure pour ſe plaindre : Les admoneſtans, qu'ilz ne cerchaſſent point à ſe precedder les vns les autres qu'en la ſeule vertu.

Que l'homme qui ſeroit vicieux ou pareſſeux de labourer ſes terres & heritages, n'euſt liberté de vendre ſes biens à autruy, ſans ſe vendre luy meſme.

Il donna tout l'or, l'argent, le cuyure, l'eſtain, & le plomb aux Temples, où eſtoient veneréz les Dieux, & laiſſa ſeulement l'vſage du fer à ceux du Royaume, pour labourer leurs terres, & reſiſter aux ennemys.

Quant aux petits enfans qui eſtoient nés ſimples, folz, contrefaitz, muetz, aueugles, ſourdz, & boiteux : Il commandoit aux peres de les aller jetter en certaines fondrieres (pour-ce deſtinées) qu'ilz appelloient les hypotheſmes, à cauſe (diſoit il) qu'en la generation d'iceux, les Dieux auoient eſté oubliéz, ou nature auoit failly.

Il

Il prohiba & deffendit les banquetz & feſtins, d'autant qu'il eſtimoit que par le moien du vin, & de l'abondance des viandes, les hommes perdoient le iugement, la grauité, l'eloquence en parler, & la ſanté & diſpoſition en mangeant trop.

Il eſtoit permis aux nopces, que la compagnée des conuiéz ſe peuſſent aſſembler par neufuaines, pour manger enſemble (aux tables qui eſtoient dans la ſalle deſtinée) en reuerence des neuf Muſes, mais ſoubz condition que s'ilz vouloient parler, ilz ne deuoient boire de vin, & s'ilz ne diſoient mot ilz en pourroient boire.

L'on ne deuoit boire le vin en ſanté, ains eſtoit reſerué pour en vſer en maladie. De maniere qu'il ny auoit point de Tauernes à vendre vin, ains ſacheptoit és boutiques des Appotiquaires.

Il y auoit eſcolles deſtinées pour aprendre à lire aux petitz enfans, mais ilz n'auoient eſtudes ou ilz aprinſſent la Philoſophie : Car ilz diſoient que ceux qui deuoient gouuerner la republique, ne deuoient eſtre de ceux qui liſoient la Philoſophie, mais de ceux qui la maintenoient par œuures.

Que les artiſans exerceaſſent leur art conformement

formement à l'antique vſage du pays,& non aultrement, & ſi par cas d'auenture ilz inuentoient quelque choſe nouuelle, non encor veuë, on banniſſoit l'artiſan, & aboliſſoit-on l'inuention.

Il eſtoit commandé de garder eſtroitement cinq choſes, qui eſtoient publiées & criées à haulte voix publiquement chacun jour, en ceſte ſorte: Il eſt commandé & enjoint de par le Senat de Lycaonie, que tu porte honneur & reuerence aux Dieux: que tu ſois patient en aduerſités : que tu porte obeiſſance aux Cenſeurs: que tu t'accouſtume à trauailler: que tu retourne de la guerre victorieux, ou mort.

Il n'eſtoit permis de veſtir, ny auoir plus d'un habit neuf par an; & ſi quelq'un auoit neceſſité d'eſtre plutoſt reueſtu, il falloit qu'il euſt permiſſion & congé de ce faire, & faire veoir dequoy il le deuoit achepter.

En certain temps prefix, les Cenſeurs reuiſitoient les maiſons, & ſi d'auenture ilz trouuoient pain gaſté, ou blé pourry, robbes, ou chairs corrompues, & d'autres ſemblables choſes gaſtées: non ſeulement ilz eſtoient reprins, mais fouettéz en public, diſant que mieux valloit ſecourir les pauures ſouf-

freteux, que laiſſer perdre & gaſter les biens.

Lycurgus eſtant vn iour interrogé, pourquoy il auoit en ſa republique deffendu les bains & les eſtuués & vnguentz, reſpondit, que les bains affoibliſſoient la vigueur des membres, & les vnguentz reſueilloient le vice.

L'ambregris, le Muſc, le Storax, la Ciuette, le Beinioin, & toutes eſpeces de ſenteurs eſtoient prohibées & deffendués, diſant, que ceſtoit auſſi grande infamie à vn homme, d'eſtre parfumé, qu'a vne femme de mal viure.

Iuſques à ce que les hommes fuſſent mariéz ou aágez de trente ans, ilz n'oſoient prendre leurs repas que de bout, & dormoient deſſus feuilles de Cannes : donnant à entendre par cela qu'ilz ne deuoient par trop dormir, ne gueres ſejourner aux repas.

Les Viellardz auoient liberté, de demander aux ieunes gens qu'ilz r'encontroient ou paſſoient deuant eux, ou ilz alloient, & quoy faire, & s'ilz reſpondoient qu'ilz alloient faire quelque bien, lors ilz les laiſſoient aller, mais s'il eſtoit au contraire : les viellardz les pouuoient retenir & reprendre.

Si aucun ieune homme faiſoit quelque action

action inciuile en la preſence d'un viellard,& iceluy viellard ne l'empeſchoit de ce faire, ou ne le reprenoit, la choſe eſtant venue en congnoiſſance : le viellard eſtoit luy meſme repris & chaſtié, & le ieune homme abſoubz.

Si de fortune quelqu'un eſtoit ſurpris en crime, l'on le mettoit au marché ſur vne meule de pierre hault eſleuée, où le patient criminel,finiſſoit malheureuſement ſes iours, ayants cette opinion,que de tuër vn homme auec fer, eſtoit choſe inhumaine: mais laiſſer languir celuy qui mal-uerſoit,eſtoit choſe iuſte.

Le filz deſ-obeiſſant à ſon pere, eſtoit chaſtié, & apres deſ-herité.

Quand quelque ieune homme voyoit paſſer vn viellard, s'il eſtoit aſſiz, il ſe deuoit leuer, & luy faire la reuerence: & s'il eſtoit ſeul, il le deuoit accompagner, & ſi à ce faire il ſe monſtroit tardif & negligent, il eſtoit auſſi-toſt chaſtié par les Cenſeurs, & repris par ceux de la republique.

Ilz auoient vne ſi grande fraternité & communauté entr-eux, que non ſeulement chacun eſtoit Pere de ſes Enfans, Maiſtre de ſes Seruiteurs, & Seigneur de ſes Eſclaues: mais autant l'eſtoit ſon voiſin que luy meſme, de

ſorte que les vns & les autres endoctrinoient leurs enfans, & labouroient leurs champs.

Il eſtoit permis auſſi de faire les larcins entr-éux,& cela ſe faiſoit à celle fin de rendre les hommes plus ruſés & aduiſéz, non point qu'ilz les eſtimaſſent de ſoy eſtre bons; car ſi de fortune l'homme eſtoit ſurpris faiſant larcin, il eſtoit puny publiquement. Mais la principalle cauſe, pourquoy les larcins eſtoient permis, eſtoit: affin que chacun fuſt ſoigneux de garder ſes biens.

Ilz eſtoient fort ſobres en boire & manger, ne prenantz plus grande refection que ce qui leur eſtoit beſoin pour ſubſtanter la vie: Car *Lycurgus* diſoit, que les hommes gras & gourmans, auoient l'entendement gros, & le corps mal ſain; & pour cette raiſon ilz auoient en haine les hommes trop gras, voulans entendre, que les hommes pour la plus part ne deuenoient gras, que par faute de ſoucy, ou pour eſtre trop nourris.

Ilz prenoient grand plaiſir à chanter, & eſtoient fort amoureux des inſtrumens muſiquaux: car ilz diſoient qu'auec la douceur de la muſique l'eſprit auoit recreation, & le cœur aprenoit à aimer. Ilz n'auoient autres chanſons entr-éux, que celles qui eſtoient in-

inuentées à la louange des hommes illuſtres, qui auoient fait bonne fin; ou au vitupere de ceux qui auoient maluerſé. Ilz ne ſouffroient en la muſique (non plus qu'en autre choſe) inuention nouuelle, & pour ce que *Terpandre* pour lors le plus grand muſicien du monde, inuenta vne ſeule corde à vn inſtrument, à cauſe de cela il fut banny, & ſon inſtrument briſé.

Pour euiter les grandes ſuperſtitions que les anciens auoient de couſtume faire és ſepultures, il fut commandé que les mortz ne fuſſent plus enterrez aux champs, ains pres des Temples, & n'eſtoit permis auſſi à perſonne de faire eſleuer ſomptueuſes ſepultures, hormis à ceux qui auoient gouuerné en paix la republique, ou eſtoient mortz vaillans à la guerre.

Les Lacedemoniens eſtoient ſi grandz ennemis de nouuelleté, qu'ilz ne permettoient à leurs concitoyens d'aller en païs eſtranges, ny les eſtrangers entrer en leur païs, de crainte que les eſtrangers n'apportaſſent quelque nouuelle couſtume

Le pere qui n'endoctrinoit, ou ne faiſoit inſtruire ſon filz en ſa ieuneſſe, perdoit le ſecours qu'il deuoit eſperer de luy en ſa vieilleſſe.

Trois choſes eſtoient entr'eux particulierement bien recommandées : aſſauoir, d'auoir eſclaues, pour trauailler : Chiens, pour chaſſer, & cheuaux, pour la guerre : deſquelles choſes chaſcun ſe pouuoit ayder l'un l'autre, ne les mettant en œuure.

Touchant les choſes mangeables (i'entens de fruitages, herbages, & plantes, que chacun auoit) cela eſtoit à tous commun pour manger, tant qu'ilz vouloient, mais non pour emporter en leurs maiſons.

Les habillemens qu'ilz portoient, eſtoient teints au ieux de meures, affin que s'ilz eſtoient bleſſez, leur ſang ne leur ſemblaſt d'autre couleur, ſi bien, que tel changement ne leur peuſt faire faillir le cœur.

Les prieres qu'ilz faiſoient aux Dieux, eſtoient, les prier, de diſſimuler, les injures & offences, & les remunerer des ſeruices qu'ilz leurs faiſoient.

Lors qu'ilz alloient à la guerre, ilz faiſoient ſacrifices au dieu *Mars* d'un Renard, & quand ilz eſtoient ſur le point de donner bataille, ilz ſacrifioient vn Bœuf, pour donner a entendre aux Capitaines, que non ſeulement ilz deuoient eſtre fortz comme Bœufz, mais auſſi caultz & ruſez comme Renardz.

Ilz

Ilz faiſoient peindre leurs Dieux, les vns, auec vne lance ſans fer : les autres, auec vne eſpée nuë, pour donner a entendre que les Dieux chaſtioient les vns ; & les autres ilz aduertiſſent & font feinte de les chaſtier.

Ilz auoient de couſtume de ne demander choſe aucune à leurs Dieux, qu'elles ne fuſſent fort grandes, & bien fort neceſſaires; car ilz diſoient que les autres petites choſes, deuoient eſtre cerchées auec induſtrie humaine.

Il ne leur eſtoit permis de heurter auec marteaux, pierre, ou autre choſe a vne porte ou ilz vouluſſent entrer, ni meſme auec la main : mais ſeulement deuoient appeller à haulte voix, & celuy qui eſtoit dedans deuoit reſpondre de meſme.

La iuſtice y eſtoit ſi eſtroitement & religieuſement obſeruée qu'ilz ne mettoient point de ſerrures à leurs coffres, ny de verrouilz a leurs portes.

Il n'eſtoit permis entr-eux q'un homme vſaſt de pluſieurs meſtiers, & pour-ce que le Philoſophe *Chriſiphonte*, diſt, en vne Oraiſon qu'il fit, qu'il ſçauoit en chacun art vn peu : il fut banny du Royaume, diſans pour leurs raiſons, que s'il ſçauoit de toutes facultées vn peu, il ne pouuoit ſçauoir beaucoup en la Philoſophie.

Tous

Tous les ans, ilz celebroient la feſte de la Déeſſe *Diane*, & leurs plus grands paſſé-temps eſtoient lors, de ſe fouëtter, les vns les autres ; & celuy qui ſouffroit plus de coups ſans ſe plaindre, celuy là eſtoit le plus honoré, & nommé le Preſtre du peuple.

Faire & manier monnoye, eſtoit choſe du tout reprouuée entr-eux, mais leur maniere de traffiquer eſtoit, donner du blé, pour de la chair : du pain, pour du lin : du drap, pour du vin : du vin, pour de l'huyle : & ainſi des autres choſes, de façon que cela ſembloit plutoſt vn eſchange q'un achapt.

Au retour de la bataille de Marathone, comme deux de leurs Capitaines euſſent apporté grandes ſommes d'argent qu'ilz auoient gaignées ſur la depouille des ennemis, les Magiſtrate les firent pendre & jetter l'argent dans la mer : & la raiſon eſtoit pour-ce qu'ilz s'arreſtoient, à la reſponce que l'Oracle d'*Apollo* auoit renduë à *Alcanten* & *Theophonte*, deux fameux Roys qui furent deuant *Lycurgus*, qui diſoit, que par la ſeule auarice, la republique ſe deuoit perdre.

Il fut prohibé & deffendu entr-eux, de faire aucun voiage, ni nauigation par mer, tant pour l'affaire de la guerre, que pour le com-

commerce & negoce: Car ilz auoient cette opinion, que telle maniere de gens ne ſeruoient iamais aux Dieux & ne s'aſujectiſſoient aux loix.

Les filles n'auoient point de douaires, ſinon qu'elles cerchoient les hommes plus riches, & les hommes cerchoient les plus vertueuſes filles: & de cette façon, il ne reſtoit point de filles pour eſtre pauures, ains plutoſt pour eſtre mal renommées.

Il y auoit des lieux publicz, où l'on faiſoit dancer les ieunes filles toutes nues, & les ieunes hommes auſſi, a bandes à part.

Quand quel'qun vouloit auoir en mariage vne fille, il falloit, qu'il la rauiſt, & puis celle qui auoit moyenné le mariage, venoit la prendre, & luy tondoit les cheueux, puis la couchoit ſur vne paillaſſe: & là venoit le ieune homme coucher auec elle à la derobée: ce qu'il continuoit toujours ainſſi ſobrement.

Eſtoit loiſible & ordinaire aux hommes vieux, qui auoient des ieunes femmes de (pour leur ſoulagement) prier les ieunes hommes (qui leur venoient à gré) de coucher auec leurs femmes, affin, qu'elles peuſſent (par eulx) engendrer de beaux & fortz en-

fans : leſquelz ces bons viellardz auoûoient pour leurs.

Et auſſi, ſi par cas d'auanture, il aduenoit qu'n honneſte homme fuſt amoreux de la femme d'un autre, il luy eſtoit permis de luy aller librement demander pour coucher auec elle, affin dy pouuoir engendrer (comme en terre graſſe & fertille) de beaux & bons enfans, ce que l'autre luy accordoit auſſi librement, & ioyeuſement.

Lycurgus (ſelon que rapporte *Solibius*) dédia la petite image du Ris qui eſt à Lacedemone, comme voulant teſmoigner, que le rire par fois, eſt vne ſauçe plaiſante & agréable.

Il eſleut vingt-huit Senateurs pour le Senat de la ville de Sparte, puis trois autres perſonnages de la ville, qui furent nommez *Ephores* ; leſqu'elz eſtoient comme controlleurs par deſſus les autres.

Et encores fut crée, certain nombre de Docteurs, grandz perſonnages pour eſtre conſeruateurs de la paix, leſquelz eſtoient nommez *Irenophilaces* : Car les Grecz appellent proprement *Iren* quand deux parties s'accordent & deciddent leur differend auec la raiſon, & non pas auec les armes.

Apres

Apres qui ce grand & digne perſonnage *Lycurgus* eut accommodé ſes citoyens de ſi braues & excellentes loix & ordonnances, il les pria de ne les changer, iuſqu'apres ſon prochain retour d'un voiage fort court, qu'il feingnoit faire, qu'il diſoit luy eſtre neceſſaire d'entreprendre: ce que luy ayant eſté accordé par ſes Citoyens, il ſe bannit a iamais de ſon pais par vn exil volontaire, & lors qu'il ſe ſentit proche de ſa fin, il commanda que ſon corps (eſtant mort) fuſt mis dans vn cerceuil de plomb, & ietté dans la mer: affin que iamais ſes citoyens ne le peuſſent trouuer,& que par ce moyen ilz fuſſent obligez,(ſuiuant leur ſerment) à garder à touſiours-mais ſes loix & ordonnances.

Aucuns articles des loix & ordonances de Solon.

SOlon eſtablit & créa le conſeil d'Aréopage qui eſtoit vn parlement ſouuerain, compoſé de ceux qui auoient eſté preuoſtz de la ville.

Il declaroit par ſes loix, notté d'infamie, celuy qui en vne Sedition ciuile, ne prenoit l'un ou l'autre party.

Il fit vn certain reglement ſur les facultéz & poſſeſſions de chacun de ſes Citoyens, tel, que ceux qui auoient vaillant, iuſqu'à la valleur de cinq cens Minotz de reuenu annuel, il les nomma Pentacoſiomedimnes.

Ceux qui n'en auoient que trois cens, & pouuoient entretenir vn cheual, il les nomma Cheualliers.

Ceux qui n'en auoient que deux cens, furent nommez Zeugites, & les autres au deſſoubz nommez, Thetes, comme qui diroit mercenaires, ou manouuriers.

Plus, il ordonna que celuy qui auoit prins vne femme pour eſpouſe, & apres fuſt trouué impuiſſant, qu'en ce cas, il fuſt loiſible à la femme de choiſir quelq'un des parents & du ſang de ſon mary, pour s'en ſeruir, & auoir lignée.

Plus, que le iour que ſe feroit vn mariage, le marié fuſt enfermé auec ſa mariée, & qu'ilz mangeaſſent du coing enſemble.

Item, que l'homme marié, ſoit tenu d'habiter auec ſa femme, pour le moins vne fois le mois.

Il deffendit, ſur grandes peines, d'offencer les treſpaſſéz.

Plus, commanda par eſpecial decret, qu'aucun

cun n'oſaſt plorer, ny lamenter la mort d'autruy : ains que chacun fuſt tenu de plorer ſa perte & dommage, ſans emprunter pour luy ayder à plorer ny parens ny amys.

Item, que le pere qui ſe trouuerroit nonchallant & pareſſeux, de faire inſtruire ſon filz en quelque art, ſcience, ou meſtier, en ſa ieuneſſe, par lequel il euſt moyen de gangner ſa vie, qu'en tel cas, le filz ne fuſt tenu ny obligé de nourrir ſon pere en ſa vielleſſe.

Item, que les enfans nézde Concubines & femmes publiques, ne ſeroient point tenuz de nourrir ny aſſiſter leurs peres, Car celuy (diſoit il) qui es œuures du mariage ne fait conte du deuoir, monſtre manifeſtement que cé qu'il vſe d'une femme, n'eſt pas pour auoir des enfans, ains pour en prendre volupté ſeulement : auſſi, en reçoit-il (ainſi faiſant) le ſalaire qu'il merite, & ſe priue luy-meſme, de l'authorité q'un pere doit auoir ſur ſes enfans: attendu que par ſa faute, leur naiſſance propre leur tourne à reproche.

Item, que nul eſtranger ne pourroit acquerir droit de bourgoiſie dans ſa republique, ſinon qu'il fuſt banny à perpetuité de ſon pays, ou qu'il s'y en vint demeurer auec tout ſon bien, meſnage, & famille pour y

exercer quelque meſtier, eſtimant que ceſtoit vn moyen, pour attraire les eſtrangers, & les rendre plus fidels à la choſe publique.

Item, que de ceux qui deuoient manger à certains iours au Palais ou hoſtel de Ville (ce qu'il fit appeller en ſes ordonnances paraſiter) vne meſme perſonne ny pourroit aller ſouuent : mais auſſi que celuy auquel il eſcherroit d'y aller & refuſaſt de ce faire, eſtoit condanné a l'amende, reprimant par là, la chicheté de l'un, & l'arrogance de l'autre.

Il créa certains Officiers du corps du conſeil d'Athenes, leſquelz auoient en charge la garde des Loix, & eſtoient appelléz, Theſmothetes.

Il nomma la Vielle & nouuelle Lune, *Ene cai nea*.

Apres qu'il eut fait, & eſtably ſes ordonnances & loix, il les authoriſa pour cent ans.

Et ſur ce qu'aucuns ſe plaingnoient de ſes loix, & que d'autres l'en loüoient, il compoſa ces Vers :

Difficile eſt pouuoir en grande affaire.
Entierement à chacun ſatisfaire.

Apres

Apres *Solon* ſe retira quelque temps en Egypte, vers *Sonchis*, *Saitain*, & *Phenophis*, *Heliopolitain*, qui eſtoient les deux plus puiſſans & doctes Preſtres d'Egypte, puis finalement, il retourna en ſa republique, mais incontinent apres, ne ſe voulut plus meſler des affaires de la choſe publique, tant à cauſe de ſa grande vielleſſe, qu'autres conſiderations : qu'auſſi, pour ce qu'il ſe vouloit donner du repos, & vint a ſe plaire & delecter a la bonne chere, & autres delicieux paſſe-temps, comme il ſe peut remarquer par ces Vers, qu'il compoſa.

Dame Venus eſt ores mon deduit,
Et de Bacchus, le bruuage me duit,
Les dons auſſi des Muſes, car ce ſont,
Les pointz, qui viure en plaiſir l'homme font.

Non-obſtant, il ne laiſſoit pas par fois de vacquer a l'eſtude, car eſtant fort viel & caduc, il fit encor c'et autre Vers.

Ie deuiens viel, en aprenant touſiours.

CHAP.

Chap. XXVII.

Qu'elles gens eſtoient au temps jadis exempt de tributz, & les plus-honorez & qu'elz eſtimez larrons.

NOus trouuons ſelon les vielles ſtatuts & ordonnances des ſiecles paſſéz, cõme tous les hommes de ces temps là, eſtoient portéz à rendre honneur & reuerence à certaines charges, offices, eſtatz, & gens : ſelon que la raiſon naturelle, & le bon ſens commun leur dictoit ; & combien que la plus part ayent eſté differens de quelque choſe au choix & opinion, ſi eſt-ce que chacun d'eulx en ce qu'il a fait & ordonné ne doit eſtre rejetté au temps de maintenant : or leurs differences furent telles.

Prometheus ordonna aux Egyptiens, d'honorer les gens de iuſtice.

Lycurgus, Legiſlateur des Lacedemoniens, commanda que ceux qui auoient la barbe blanche, & la teſte chenue, fuſſent les plus honorez.

Solon Salamien, ordonna aux Atheniens, depreferer en honneur, celuy qui auoit le plus d'enfans.

Le Roy *Dridame* commanda aux Sicioniens,

niens, de reuerer par deſſus tous, les Preſtres du Temple.

Numa Pompilius ordonna aux Romains, qu'ilz euſſent en plus grand honneur & eſtime, celuy qui auoit eu victoire de quelque grande & fameuſe bataille.

Brias Roy des Argiues, voulut que les Philoſophes, & ceux qui faiſoient Lectures publiques és eſcolles, fuſſent honorez par-deſſus tous.

Anaxarchus Philoſophe, decreta aux Pheniciens, de plus honorer celuy, qui ſauoit en temps de paix maintenir la republique en tranquilité, & ſuruenant guerre, ſe montraſt bon deffenſeur d'icelle.

Par ainſi nous voions qu'en ces aáges d'orez, ceux qui ſçauoient le plus, valloient le mieux. Ce qui n'eſt au temps où nous ſommes, puiſ-qu'on ſi moque des hommes vielz, que les peres ſont deſ-obeys, que la iuſtice eſt meſpriſée, que l'ordre de Preſtriſe eſt blaſmé, que les bons Capitaines ſont oubliéz, que les Sages ſont chaſſéz, & les vertueux pourſuiuiz.

C'eſt pourquoy, je dis, que celuy ne fait pas peu de choſe, qui ſe parforce d'eſtre vertueux en aáge tant ſerré, en ſiecle tant inhu-

main, & de temps ſi ingrat où ny a que les plus riches qui ſoient les plus honoréz. Tellement qu'au pris & proportion de noz richeſſes, nous ſommes eſtiméz & honoréz.

Au temps que regnoit le bon-heur, les vertueux auoient licence de remonſtrer aux meſchans : mais à preſent, ceux qui ſont meſchans, s'enhardiſſent de reprendre les bons & vertueux.

Du bon temps l'on ne conſtituoit en honneur, que celuy qui le meritoit : mais à preſent l'on intronize, non celuy qui le merite, ains celuy qui le brigue, & qui le cerche.

En ceſte heureuſe poſterité, les bons auoient ſeulement licence de parler, & maintenant les meſchans ſont ceux qui parlent le plus hault.

Es ſiecles paſſéz, l'on cerchoit par eſtranges Contrées les gens de bien ; mais à ceſte heure, combien qu'ilz heurtent à la porte, on ne leur veut ouurir.

Le temps paſſé, ny auoit Senat où ne reſidaſt vn Philoſophe, & à preſent, ny a palais où ny ayt vn plaiſanteur ou bouffon.

Tellement en fin, qu'és ſiecles jà paſſéz, & és aáges d'oréz, les mauuais eſtoient meſpriſéz, & les bons honoréz. Les larrons eſtoient

ſtoient rigoureuſement puniz & chaſtiéz, & les gens de bien exaltéz en honneur.

Aule Gelle, homme fort curieux de peregrines antiquitéz, dit, auoir pluſieurs eſpeces de larrons, & auſſi y auoir diuerſes ſortes de punitions & de larcins.

Les anciens appelloient larron, Celuy qui derroboit aux champs ou à la ville, ce qui eſtoit à autruy contre le ſçeu & volonté du proprietaire.

L'on nommoit Larron celuy, qui demandoit vn Cheual à preſter pour vne iournée & le retenoit deux.

Celuy eſtoit appellé Larron, qui eſtant Commiſſaire ou Gardien de quelque bien, l'employoit à ſon vſage & proffit.

Pareillement celuy eſtoit eſtimé Larron, qui ayant demandé quelque choſe à emprunter pour dix iours, il ne le reſtituoit qu'au bout de vingt iours.

Or les punitions, & ſupplices, qu'on donnoit alors, eſtoient auſſi differents, que les eſpeces de larcins, eſtoient diſſemblables & differens.

Les Grecz les faiſoient marquer au front auec des fers chaudz, affin d'eſtre plus facilement congnuz.

Lycurgus ordonna, qu'on leur couppaſt le néz.

Ptholomée ordonna, que les larrons fuſſent donnéz aux enfans pour les punir à leur plaiſir & fantaſie.

Numa Pompilius decretta, de leur faire coupper l'une des mains.

Et les premiers qui furent inuenteurs de coupper les oreilles & pendre les Larrons, furent les Gotz, leſquelz bien que d'autre part, ilz fuſſent fort barbares : ſi furent-ilz grandz iuſticiers vers les Larrons. Que ſi, au ſiecle de maintenant on eſtoit auſſi exact à faire pendre les Larrons, i'eſtime quant à moy, qu'on auroit plutoſt manque de gibetz, que de faillir à trouuer des Larrons : Mais comme dit *Diogenes*,

Les grandz larrons font
pendre les petitz, &c.

FIN.

LE PREAV DES FLEVRS Meslées.

LIVRE II.

CHAP. I.

Quel doit estre le sage Capitaine, estant en guerre & des conditions requises au vray Cheuallier.

SCipion l'*Affriquain* souloit dire, que toutes choses se doiuent tenter en guerre auant que mettre la main à l'espée: Et que les Capitaines generaux des armées, se doiuent seruir de leur prudence, premier que faire espreuue de leur fortune. Car il ny a point (disoit il) plus grande victoire, que celle qui se recouure sans effusion de sang. Estre Capitaine general, est

Vne charge fort honorable & profitable ; mais il n'eſt pas ſans grand danger ; pour-ce que combien qu'il face tout ce qu'il peut & eſt tenu, s'il aduient par malheur & infortune de ſes pechez qu'il donne aucune bataille, & n'emporte la victoire d'icelle, Il ne ſuffira que le pauure Capitaine ayt perdu la vie en icelle, combattant valeureuſement, mais encor luy trouuera-on bien ſouuent quelque coulpe, par laquelle l'on voudra dire qu'il aura perdu ceſte bataille. Soit chacun tel qu'il voudra, & bataille tant bien qu'il pourra : mais iamais nous n'auons veu appeller ſage le Capitaine, qui a perdu la bataille, ny ſemblablement nommer temeraire celuy, qui a eu la victoire. Et pour-ce tous les Capitaines qui combattent, & les medecins qui pratiquent, doiuent de neceſſité eſtre prudens : mais je trouue encor plus expedient, qu'ilz ſoient bien fortunez & heureux. Pour-ce que ces deux choſes ſont couſtumierement telles que mainte-fois faute de prudence donne cherté de fortune, par ainſi le Capitaine general ſe doit bien prendre garde, que l'erreur de ſon entrepriſe (quoy que iuſte) ne vienne pour aucune ſienne coulpe ſecrette ; car les desfortunes en tel

cas

cas aduenus, ne procedent pas bien ſouuent, pour-ce que les querelles & entrepriſes de la guerre ne ſoient bonnes & tresjuſtes, mais pour eſtre aucunefois les conducteurs d'icelles iniuſtes & deſagreables à Dieu, à quoy, auant tout œuure, ils doiuent bien prendre garde.

La guerre qu'eurent les Hebryeux contre les Allophiles és montagnes de Gelboé, eſtoit treſ-juſte; mais le Roy *Saul* qui l'a conduiſoit, eſtoit iniuſte & deſplaiſant à Dieu. Parquoy le Seigneur permit que ceſte grande bataille fuſt perduë, non pour autre cauſe que pour perdre *Saul* en icelle.

Eſtant donc les Iugemens de Dieu ſi haultement grands, & à nous ſi grandement obſcurs & cachez : aduient ſouuent que le Prince choiſit vn de ſes ſeruiteurs pour luy donner charge d'un Camp, affin de l'eſleuer & honorer ſur les autres. Et auſſi d'autre coſté, Dieu permet, que celuy qui ſe promettoit ſortir victorieux & honoré de telle affaire, l'yſſue en ſoit dommageable, honteuſe, & pleine de confuſion.

Et que les Princes & grands Seigneurs ne ſe penſent pas flatter en ne ſe ſouciant d'euiter le peché: Car ils ne ſont pas pour cela

non

non plus que les autres, exempts de la peine, Car Dieu (parfois) enuoye les choſes en telle ſorte qu'ils viennent à payer en vne heure, ce qu'ils ont commis toute leur vie : car en la maiſon de Dieu, iamais ne fut, n'eſt, ny ne ſera merite ſans recompence, ny coulpe exempte de peine : Et ſi nous ne voyons incontinent recompenſer les bons, & chaſtier les impiës : ce n'eſt pas à dire pourtant, que Dieu l'oublie, mais pour-ce qu'il le diſſimule pour le rendre en autre endroit : Et auſſi qu'il eſt certain & treſ-manifeſte, qu'il ni à point plus grande apparance de la reprobation du pecher, qui lors que le Seigneur le met en oubly & meſpriſe de le chaſtier & punir de ſes fautes : Ce qu'il à accouſtumé faire à l'endroit de ceux qu'il n'a tout à fait abandõnez.

Ciceron eſcriuant à Attique, dit, & aſſeure, n'eſtre de moins eſtime l'armée qui pouuoit vaincre les ennemis auec conſeil, que celle qui les ſurmonte par faits d armes.

Sylla, Tibere, Caligule, Iules Cæſar, & *Neron*, ne ſçeurent oncques faire que commander & tuer : & à l'opoſite, le bon *Auguſte, Tite, Alexandre, Cyrus*, & le bon *Marc Aurelle*, eſtoient touſiours preſtz de ſolliciter, s'emondre, & accorder en pardonnant : de façon, qu'ils vainquirent

quirent, priant, comme les autres combattant.

L'expert & bon Chirurgien doit guerir la playe par vnguents doux, s'il luy eſt poſſible: Et le bon Capitaine attirer par perſuaſions diſcrettes. Car Dieu a plus crée le fer pour labourer les terres, que pour tuër les hommes.

Plutarque recite, que lors que *Scipion* tenoit le ſiege deuant Numance, comme ſes ſoldats l'importunaſſent de donner la bataille, & deſtruire les Numantins : I'ayme mieux (reſpondit-il) la vie d'un Romain, que la mort de tous les Numantins : Si à ce dire de *Scipion*, auoient eſgard les Capitaines de guerre, bien ilz ſe garderoient de mettre en ſi grand danger, ni ſi à la légere leurs armeés: dont il s'enſuit bien ſouuent, que penſant prendre la vengeance de leurs ennemis, les autres la prennent de leur propre ſang : Pour faire entendre, que bien que les entrepriſes ſoient bien iuſtiffiées, & chreſtiennement approuuées: les Capitaines ne doiuent laiſſer pourtant à la iuſtiffier de nouueau ; & la iuſtiffication doit eſtre, que premier, il doit perſuadder les ennemis, que venir à les combattre, pour-ce que ſouuentes-fois plus fait la priere de l'amy, que les armes de l'ennemy.

Les hiſtoriographes racontent du bon Empereur *Theodoſe*, qu'il ne permettoit iamais battre aucune ville, ou nauire à aucun de ſes ennemis ou Circonuoiſins, que premier ne fuſſent paſſez dix iours, auant que mettre le ſiege deuant, faiſant crier qu'il leur donnoit ces dix iours pour eulx ſeruir de ſa clemence, auant que de venir à experimenter ſa puiſſance.

Quand *David* ſçeut la mort de *Saul*, & *Jules Cæſar* veit la teſte de *Pompée*; *Alexandre* le grand, *Darius* mort en ſa preſence; *Marcus Marcellus* bruſler Syracuſe, & le bon *Scipion* Numance deſtruite: ilz ne peurent contenir leurs l'armes; jaçoit que ce fuſſent tous leurs mortels ennemis, pour-ce que les cœurs tendres & genereux (quoy qu'ilz ſoient aiſes de la victoire) ſi ſont-ilz marris de la perte de leurs prochains.

Cæſar ſouloit dire, qu'il aimoit plus la victoire qui s'obtenoit par conſeil, que par force: Et pour-ce non ſans grand cauſe a eu & aura nom d'immortelle memoire entre tous les Princes du monde, Ce qui n'eſt pour auoir eſté plus beau, plus vaillant, ny plus fortuné que les autres: mais pour-ce que (ſans comparaiſon) en plus grand nombre ont eſté

les

les ennemis auſqu'els il pardonna, que ceux qu'il ruyna & occiſt.

Nous liſons de *Narſes*, qu'il ſubjuga les Gots, vainquit les Bactres, & ſurmonta les Allemans: & auec tout ce-la, ne donna iamais bataille à ſes ennemis, qu'il ne pleuraſt dans le Temple la nuit au parauant.

L'Empereur *Auguſte* ſur tous les Royaumes qu'il conquiſt, il auoit en ſinguliere amour & recommandation celuy de Marroc. Et la raiſon de ceſte grande amitié venoit de ce, que les autres Royaumes il les auoit vaincus à force d'armes, & ceſtuy-cy, il l'auoit ſubjugué par perſuaſions & prieres.

Ainſi (à l'exemple de ce tant digne perſonnage) doiuent tous Capitaines & chefz d'armées touſiours cõmencer leur premiere batterie par douces & amiables perſuaſions: plutoſt que par force, rodemontades, & iniures. Cõme il ſe voit aſſez ſouuent que ne profitent à rien, & peuuent nuire beaucoup: car aux ennemis douteux, les hommes ſe doiuent premier preualoir de leur prudence, que d'experimenter leur fortune, & s'opiniaſter à leur opinion: qui quelquesfois leur couſte plus à ſouſtenir, que le droit qu'ilz ont.

L'Empereur *Auguſte*, parlant comme ſe

doit gouuerner le Capitaine en la guerre, disoit, que pour estre vne guerre bonne, elle deuoit estre commandée par les Dieux : receuë par les Princes : iustifiée par les Philosophes : & executée par les Capitaines.

Tite Liue recite qu'il y eut de grandes concurrences entre *Marcus Marcellus* & *Quintus Fabius* : & leur different estoit, assauoir, qui deuoit precedder au Consulat de la guerre : car le bon *Marcus Marcellus* ne vouloit estre Capitaine en guerre, qui ne fust bien iustifiée : Et *Quintus Fabius* ne vouloit aller en guerre, qui ne fust tres-dangereuse.

Les Romains reçeurent vne grande gloire durant le gouuernement de ces deux vaillants Princes ; mais pourtant *Marcus Marcellus* fut à la fin tenu en plus grande estime pour estre iuste : que *Quintus Fabius* pour estre hardi ; & pour-ce que les Romains ne furent onc si mal traitez, ny en si grand deshonneur en la guerre d'Asie, ny en celle d'Affrique, comme au siege de Numance (quoy que c'est inconuenient ne fust par faute de bien faire le debuoir, ny pour estre la Cité trop forte) mais à cause que les Romains n'auoient iuste raison de leur faire la guerre, & les Numantins auoient iuste occasion de se deffendre.

Mi-

Mitridates Roy des Ponthiens eſtant en guerre contre *Scylla*, luy eſcriuit vne lettre dont la teneur eſtoit telle: Ie m'esbahys de toy (conſul *Scylla*,) comme tu entreprens la guerre en païs eſtrange comme eſt ceſtuy mien, & te prens auſſi à ma grande fortune, ſçachant bien qu'oncques elle ne me faillit & iamais ne te congneut: A ceſte lettre reſpondit le Conſul *Scylla*; Ie ne me ſoucye (ô *Mitridates*) de faire la guerre ſi loing de Rome, puis qu'ainſi eſt qu'elle a touſiours pres de ſoy la fortune; & ſi tu dis qu'oncques fortune ne te faillit, & que iamais ell ne me congneut: à preſent tu verras comme fortune (faiſant ſon office) elle viendra à moy, & prendra congé de toy; & en cas qu'il ne ſoit ainſi, ie ne crains ny elle ne toy auſſi, car j'eſpere que les Dieux feront plus pour m'a iuſtice, que ne fera pour toy ta grande fortune.

Or le Capitaine qui eſt en guerre, eſt tenu & obligé d'euiter les dommages qui-iniuſtement ſe commettent; corriger les blaphemes, excuſer les innocens, chaſtier les deſ-honneſtes, bien payer les gens de guerre, deffendre les peuples, & garder qu'ilz ne ſoient ſaccagez & pillez, & garder religieuſement la foy aux ennemis. Car le temps vient que le

Capitaine ſera tenu rendre compte à Dieu, & à ſon Roy, non ſeulement de ce qu'il aura fait : mais auſſi de ce qu'il aura conſenti faire. Et à ce propos *Ciceron* eſcriuant à *Atticus*, dit, que iamais les Romains ne voulurent donner tiltre de cheuallier à ceux qui ſçauoient amaſſer beaucoup de richeſſes, mais pluſtoſt à ceux qui s'eſtoient trouuez à la victoire de pluſieurs batailles.

Le Cheuallier & Gentil-homme qui eſt imitateur des bons & vaillants faits de ſes predeceſſeurs, ne ſe deuroit loüer d'eſtre deſcendu de nobles anceſtres: pour-ce que c'eſt choſe vaine, & ſe blaſonner de ſes propres faits, eſt folie : Toutesfois de ces deux exces celuy eſt plus ſupportable qui ſe priſe de ſa vertu propre, que celuy qui ſe loue de la vertu d'autruy : Et pour-ce, quand entre Chevalliers s'eſmeut quelque propos de cheuallerie, ou fait d'armes : celuy doit auoir grand honte qui ſeulement dit, qu'il a ouy cela,& non point qu'il l'a veu. Pource qu'aux Philoſophes ſeulement conuient reciter ce qu'il a leu, & au Cheuallier ce qu'il a faict.

Le Conſul *Marius* eſtant à Rome, & pareillement à la guerre, contoit ſouuentesfois en la preſence de pluſieurs : Ie confeſſe que

je

je ſuis extraict de race & lignée obſcure, & confeſſe auſſi que je n'ay pas grandes armoiries de mes predeceſſeurs : pour-ce qu'ils n'ont point eſté vaillants Capitaines : mais par-my tout cela ne ſçauroient denier ceux qui ſont en vie à preſent, que je n'aye ſtatuës és temples, en mon corps beaucoup de cicatrices, & en ma maiſon maintes enſeignes : leſquelles je n'ay heritées de mes predeceſſeurs, mais les ay gangnées ſur mes ennemis; dont à vous autres, vos predeceſſeurs ont laiſſé richeſſes pour viure, & magniffiques maiſons pour faire voſtre demeurance, eſclaues pour vous ſeruir, beaux jardins pour paſſer le temps, renom pour vous pouuoir loüer, & braues armes pour vous pouuoir deffendre : mais ilz ne vous ont laiſſé vertu pour vous pouuoir priſer. Donc, ô Romains, vous pouuez inferer, que bien peu herite celuy qui n'herite des vertus de ſes predeceſſeurs.

Or me ſemble que le meilleur conſeil qui ſe peut donner au Capitaine, c'eſt premierement, qu'en l'exercite ſoit gardé tout ſecret, car iamais les grandes affaires ne ſuccedent bien, quand auant l'effect elles ſont deſcouuertes.

Suetone recite, que iamais l'on n'ouyt dire

à *Iules*

à *Iules Cæsar*, Demain nous ferons cela, & ce jourdhuy nous ferons cecy : mais seulement disoit, L'on fera cecy, à ceste heure, pour demain l'on verra ce que nous deuons faire.

Plutarque dit en sa Politique, que *Lucius Metellus* ayant esté interrogé par vn sien capitaine, quand se donneroit la bataille. Respondit, si je sçauois que ma chemise s'eust le moindre des pensemens que i'ay en mon cœur, tout à ceste heure je la bruslerois, & iamais n'en vesti-rois. Les affaires donc, de la guerre se peuuent mener par plusieurs, mais la resolution d'icelle se doit prendre secrettement, & entendre de peu de gens. Car autrement, plustost elles seroient descouuertes & publiées que concluës.

Bien est raisonnable & necessaire qu'ilz prennent conseil auec hommes expertz & anciens, pourueu que tels soient prudents, & non temeraires. Et pour-ce doiuent ilz bien prendre garde de ne receuoir conseil des hõmes, qui en leurs opinions sont opiniastres, & aux effectz temeraires: par-ce qu'és dangereuses affaires qui suruiennent à la guerre, le moindre mal est, se retirer plutost que se perdre. Au moyen dequoy, és plus grands dangers, le plus seur conseil est, que les hommes

se

mettent pluſtoſt à la raiſon, que s'abandonner à fortune. De façon qu'en tous les affaires, eſt bon s'appuyer touſiours ſur bon conſeil, hormis, quand on eſt en quelque ſoudain danger : par-ce qu'il s'eſt veu perdre beaucoup de Capitaines és guerres, non pour autre occaſion, ſinon que quand ilz deuoyent faire quelque choſe de faict, & le danger eſtoit ſoudain, ilz ſe mettoient en repos pour prendre conſeil.

Il eſt beſoing auſſi que le bon Capitaine amoneſte ſes gens de guerre, qu'és grands & extremes dangers ilz ne ſe monſtrent bas de cœur : car la guerre eſt de telle qualité, que la timidité des vns fait affoiblir les autres : Et faut auouër pour certain, que le cœur remply de timidité, doit eſtre vuide d'eſperance.

Ceux qui ſont en continuelle guerre ne doiuent pas pourſuiure la victoire, ny auſſi la perte d'icelle : Car il ny a choſe enquoy la fortune correſponde moins, qu'és affaires de la guerre : C'eſt pourquoy le Capitaine doit aduiſer à ſe conduire ſi bien, que (comme recommande *Theophrates*) il meure en Capitaine, & non pas en ſimple ſoldat.

Braſidas le Grec, en la guerre qu'il eut contre ceux de Thrace, leur ayant prins par force

vne fortereſſe, & la deffendant vaillamment, ayant eſté interrogé par l'vn de ſes ennemis, pourquoy il s'eſtoit mis dedans pour la deffendre: Par les Dieux immortelz je vous iure (reſpondit il) qu'elle ſe recommanda à moy pour la garder, mais non pas moy à elle pour me deffendre : Car à la fin, elle me ſeruira plus de ſepulture, que de deffence. Il ſe pourroit bien dire beaucoup d'autres choſes ſur ce propos, que nous laiſſerons à pourſuiure.

QVANT aux conditions neceſſaires au vray Cheuallier, nous dirons cecy. En la republique bien ordonnée, les Magiſtrats adminiſtrent la iuſtice: les laboureurs, labourent: & les cheualliers, combattent: or vn homme ne ſe doit nommer Cheuallier ou Gentil-homme, pour eſtre ſeulement extraict de race noble, ayant de grandes richeſſes, & beaucoup de ſubjets : pour-ce qu'vn Marchand, ou vn Iuif, peuuent auoir & acheter toutes ces choſes : mais ce qui fait vn Gentil-homme eſtre Gentil-homme, eſt, qu'il ſoit modeſte à parler, liberal à donner, ſobre à manger, de vie honneſte, en ſes comportemens, moderé, piteux à pardonner, & courageux à combattre.

Et

Et combien qu'un Cheuallier ſoit de ſang illuſtre,& fourny de grandes richeſſes:s'il aduient qu'il ſoit intemperé & démeſuré en ſes propos, & en ſon manger gourmand, de complexion ambitieuſe, impatient és aduerſitéz, & couard à la guerre : d'un tel homme on peut dire auec raiſon, qu'il a meilleur eſprit pour labourer, que pour porter vne eſpée à ſon coſte. Car auec cheualerie ne peuuent compatir pareſſe, vilanie, Auarice, meſchanceté, menſonge & couardiſe; Car iaçoit qu'en vn bon cheualier y ayt par-fois quelque choſe à remonſtrer, ſi ny doit-il rien auoir à vitupérer. Le vray Cheuallier ſe doit plus priſer d'auoir bonne armeurie, que bonne librairie: car pour le bien de la republique, il eſt autant de beſoing, qu'aux occaſions le cheuallier s'arme: que le laboureur, de labourer: pour-ce que tout ainſi que les moiſſons nous nourriſſent, auſſi les armes nous déliurent des ennemis.

Iudas Machabèe fut mis au rang des treſrenommez: pour-ce qu'eſtant perſuadé par ſes gens de ſe ſauuer,& prendre la fuitte pour garantir ſa vie, ſur le point que la bataille ſe deuoit donner: Ia Dieu ne permette (dit il) que nous mettions noſtre honneur en ſoup-

çon ſans mourir icy tous, affin de garder noſtre bon droict, & deffendre nos freres, & pour apres ne viure infames.

Les hiſtoriographes Grecs, font auſſi grand eſtat de leur Roy *Agiges*, à cauſe qu'eſtant preſt de donner la bataille aux Lycaoniens, ſes gens luy ayant rapporté que les ennemis eſtoient en grand nombre : Il fit reſponce, Celuy qui veut dominér pluſieurs, a beſoing de faire la guerre à pluſieurs.

Alexandrias Capitaine des Spartains, eſtant interogé, pourquoy les gens de ſon armée ſe laiſoient pluſtoſt tuer, que de ſe rendre : pour-ce (diſt il) que ceſt vne loy bien obſeruée entr'eux de pluſtoſt mourir, que viure en captiuité.

Le grand Prince *Bias*; ayant guerre contre *Iphicrates* Roy des Atheniens, & ayant eſté ſurpris en vne embuſche que les ennemis luy auoient dreſſée, comme ſes gens (qui ſe preparoient á fuir) luy demandaſſent, qu'eſt-ce qu'ilz feroient : Il leur reſpondit, Dites aux vifs, que ie meurs combattant : & ie diray aux morts, que vou-vous en allez fuyantz.

Leonidas jadis fils *d'Alexandrias*, & frere de *Clemonidas*, bataillant, luy fut dit, par l'un de ſes gens : que les fleſches que tiroient les ennemis

nemis eſtoient en ſi grand nombre, qu'elles obſcuriſſoient le ſoleil : Si les fleches des ennemis (dit il) couurent le ſoleil, nous combatrons à l'ombre.

Carilius (apres *Lycurgus*) vnzieſme Roy des Lacedemoniens, faiſant guerre aux Atheniens, Comme en ſa preſence vn de ſes Capitaines eut demandé à vn autre, ſi les ennemis eſtoient beaucoup ; *Carilius* (preuenant l'autre) reſpondit : Les vaillans & courageux Capitaines, ne doiuent iamais demander combien ſont les ennemis, mais pluſtoſt où ilz ſont : Car l'un eſt indice de fuyr, & l'autre de combattre.

Alcibiades autres-fois tres-fameux Capitaine des Atheniens, eſtant à la guerre contre les Lacedemoniens : comme ceux de ſon camp commençaſſent à crier ſubitement, Allarme, nous ſommes tumbez entre les mains de nos ennemis : Prenez courage mes amis (diſt lors *Alcibiades*) & n'ayez crainte, car nous ne ſommes point tumbez entre leurs mains, ains pluſtoſt eux ſont tumbez és noſtres : Pour monſtrer qu'il ne doit iamais entrer frayeurs ny crainte és cœurs des grandz Capitaines & braues Cheualliers : ains imiter *Alcibiades* : à bien conforter & encourager ſes

ſoldatz. Et au reſte, reſembler d'opinion à *Marius* Conſul Romain, qui diſoit, que les Hiſtoriographes ſeulz deuoient mettre en leurs eſcrits, en tel temps ce fit cecy, en tel temps ce fit cela, mais que le bon Cheuallier doit dire, en telle guerre ie me trouuay, à cecy, & en telle, à cela.

Troge Pompée dit en diuers paſſages, que les grandes victoires qu'eurent les Romains, ne furent point tant par la puiſſance de leurs armées, comme pour auoir eu Capitaines ſages, dextres, & courageux : Comme il eſt bien vray-ſemblable auſſi. Car il eſt certain, que iamais la victoire d'une bataille ne s'attribue tant à l'armée, qui à combatu : qu'aux Capitaines & Cheualliers qui l'ont conduite. Les Aſſyriens ſe preualloient & gloriffioient d'auoir eu pour Capitaine *Belus* : Les Perſes, *Cyrus* : les Thebains, *Hercules* : les Hebreux, *Iudas Machabée* : les Grecs, *Alcibiades* : les Troyens, *Hector* : les Egyptiens, *Ogiges* : les Epirothes, *Pyrrus* : les Romains, *Scipion* : & les Carthaginois, *Hannibal*. Soit donc la concluſion, que le vray Cheuallier doit eſtre tel, que ſes ennemis ayent, que reciter de luy; & ſes amis, de quoy le louer.

CHAP.

Chap. II.

De l'aduantage qu'ont ceux qui ſont ſortis de noble race, & antique famille.

Estre ſorty de race genereuſe, & parens de ſang delicat, ſert beaucoup aux hommes pour eſtre honorez, & n'empeche rien pour eſtre ſauuez : par-ce que l'infamie met aucune-fois en deſeſpoir, & l'honneur nous donne courage de meilliorer.

Le Sauueur *Ieſus Chriſt* & ſa S. Mere, ne voulurent deſcendre de la Tribu de *Benjamin*, qui eſtoit la moindre : mais pluſtoſt de la Tribu de *Iudas*, qui eſtoit la plus ancienne, plus noble, & plus excellente.

Il y auoit à Rome vne loy appellée Proſapie : C'eſt à dire, la loy de la Race : par laquelle eſtoit ordonné, que tous ceux qui ſeroient yſſus de la race des *Siluyes Torquates*, & *Fabrities*, pourroient obtenir le Conſulat, ou le cas aduiendroit qu'il y euſt different, ou debat dans le Senat pour la preſéance audit office : & la raiſon de cela, eſtoit, en conſideration, que ces trois lignées eſtoient pour lors les plus anciennes de Rome, & que d'icelles eſtoient yſſus de vaillans cheualliers.

Sem-

Semblablement ceux qui deſcendoient de *Licurgus* en Lacedemone,& ceux qui deſcendoient de *Caton* en Vtique, & ceux qui eſtoient ſortis des *Ageſilaux*, en Lycaonie, & finalement ceux extraits de *Tuccides* en Galatie,eſtoient priuillegez nõ ſeulement en leurs prouinces, mais encores de toutes les autres nations honorez : & telle choſe s'obſeruoit, non ſeulement tant en conſideration du merite des viuants, que pour la gloire & renom que leurs anceſtres s'eſtoient acquis.

Auſſi y auoit à Rome vne autre loy, qui declaroit tous ceux qui ſeroient deſcendus de la race des *Tarquins*, *Scaures*, *Catilins*, *Fabates*, & *Birontes*; inhabiles & incapables de paruenir à aucun office de la republique, & meſme leur deffendoit de demeurer dans Rome; & le decret fut donné acauſe du Roy *Tarquin* & du Conſul *Scaurus*, du tyran *Catilina*, du Cenſeur *Fabate*, & du traiſtre *Bytincus*, leſquelz furent en leurs gouuernemens tres-ſcandaleux,& en leurs vies fort deſ-honneſtes:Cela ſert pour faire congnoiſtre qu'eſtre de mauuaiſe nature, ayant eſté extrait de bonne famille : veritablement c'eſt grand vitupere & infamie. Mais eſtant ſorty de gens de bien & illuſtre race, & auec cela eſtre vertueux,

tueux, ſans doute ce n'eſt pas peu de gloire.

Les hommes proprement ſont comme les vins: dont les aucuns ont la ſaueur du terroir, les autres de la bonne vendange. Auoir vn bon cœur pour reſiſter, generoſité, pour faire liberalitez, douceur, & honneſteté en propos: Cœur pour effectuer: & clemence pour pardonner: Cela ſont les vrayes graces & vertus d'honneſteté, qui ne ſe rencontre que peu ſouuent parmy gens de baſſe eſtoffe, ou plus communement ſe rẽcontre en ceux qui ſont nayz & extraitz de bonnes & anciennes familles, ce qui fait cõgnoiſtre que l'aduãtage n'eſt pas petit pour ceux qui viennent de telles races: & tout ainſi que l'on met difference, entre qui eſtes vous, & de quelles gens eſtes vous? auſſi ſemble-il voir que c'eſt vne bonne choſe d'eſtre yſſu de parens qui ayent eu honneur: car chacun aura dequoy le priſer, & perſonne ne le ſçauroit notter.

Chap. III.

Comme les grandz ſeigneurs doiuent traitter leurs eſtatz & ſeigneuries.

LE Gentil-homme qui aura deſir de bien traitter ſes eſtatz & Seigneuries, doit commencer ſon gouuernement par ſoy meſme: Car il n'eſt poſſible que celuy puiſſe gouuerner vne republique, qui n'a vn bon ordre en ſa maiſon, & vn bon gouuernement en ſa perſonne.

Quand le Seigneur eſt prudent, chaſte, ſobre, pacifiq, & qu'il eſt ſur toutes choſes bon chreſtien: Tous ceux de ſa maiſon & republique le ſeruent, & ſi (par fortune) il y à quelque ſeruiteur qui n'eſt pas tel qu'il doit eſtre, & que cela n'eſt pas arriué aux oreilles du Seigneur, la faute ne luy en doit eſtre imputée: veritablement ce n'eſt pas peu de gloire au Seigneur dans la maiſon duquel, perſonne n'oſe eſtre mauuais: Mais en la maiſon ou le maiſtre eſt ambitieux, gourmand, menteur, ioüeur, adultere, & blaſphemateur: quel maiſtre d'hoſtel pourra donner ordre aux ſeruiteurs? Le Courroux ou menaces des Seigneurs eſtonnent les ſeruiteurs, & les font tenir en deuoir: mais ſes bonnes œuures

&

& actions vertueuſes, leur donnent courage de bien faire, & les chaſtient bien dauantage: & la raiſon de cela, eſt, que les ſeruiteurs qui ſont à vn tel maiſtre, s'eſtudieront plutoſt à ſuiure ſes œuures qu'à obeyr aux propos qu'il leur teindra: & ne faut penſer q'un Seigneur ſoit entierement quitte & deſchargé de ſon deuoir, pour auoir bien payé & ſatisfait ſes ſeruiteurs, ſi auec cé, il ne les contraint à eſtre vertueux.

N'eſt-ce pas vne grãde cſõcience & choſe grandement digne de compaſſion de voir vne pauure damoiſelle vefue, qui aura enuoyé ſon filz au ſeruice de quelque grand, lequel quand elle l'enuoia eſtoit fort bien equippé & en bonne cõche, biẽ mõté, modeſte, bien appris, & bon chreſtien? Et quand il retournera du ſeruice de ſon maiſtre, le pauure ieune homme ſera tout dechiré, ayant appris à eſtre ioüeur, menteur, blaſphemateur, & gourmand? Tellement qu'il euſt beaucoup mieux vallu à la pauure mere, que ſon filz fuſt mort en ſa maiſon, qu'apres en eſtre ſorty y rentrer auec tant de vices: La concluſion, ſera donc, que le Seigneur doit gouuerner de telle ſorte ſa maiſon, que ſes ſeruiteurs & ſujetz ayent dequoy

inuiter & les eſtrangers dequoy louer.

Le premier poinct que doit obſeruer le Seigneur, eſt, de ſe rendre agreable à Dieu, pitoyable enuers les hommes, ayant touſiours en mémoire les biens qu'il a receuz de Dieu : car encores que tous pechez ſoient griefz deuant ſa face, l'ingratitude luy eſt autrement & beaucoup plus griefue & inſuportable, pource que, Dieu ne veut rien ni moins a il beſoin de rien, ains veut que ne ſoions point ingratz des biens qu'il luy a pleu nous departir. O que Dieu fait vn grand bien à celuy auquel il a donné puiſſance de pouuoir donner, & luy a oſté la peine de rien demander ! Car aux viſages honteux & cœurs genereux, il n'y a trauail qui tant perçe le cœur, comme eſt la crainte qu'ilz ont de demander par neceſſité.

Plutarque recite du grand *Pompée*, que luy, eſtant malade en Puzol, & comme ſes medecins luy eurent dit, que pour ſa conualeſcence, luy eſtoit beſoin manger des merles ou griues, dont pourtant ne ſe pouuant lors recouurer audit pays, fors en la maiſon du conſul *Lucullus*, qui en faiſoit touſiours nourrir pour luy, quoy (reſpondit *Pompée*) Si *Lucullus* n'eſtoit friand, faudroit donc que *Pom-*

pée

pèe mouruſt : (non, non) i'aime beaucoup mieux ne iamais venir en conualeſcence, voire mourir, que de luy en enuoier demander : Car les Dieux n'ont point fait *Pompée* pour demander, ains pour donner.

Cet exemple ſeruira pour apprendre aux grandz (auſquelz Dieu a fait de grandz biens) qui ſont hors de la neceſſité de demander, qu'ilz ne doiuent auſſi eſtre pareſſeux de donner, et ſecourir, tout ainſi qu'ilz ont eſté gratiffiéz & ſecouruz de Dieu : Car des biens que Dieu nous donne, nous n'en ſommes pas Seigneurs, mais diſpenſateurs. L'office du laboureur, eſt de labourer : Celuy de l'aduocat, eſt de plaider : celuy de l'aueugle, de prier : celuy de l'artiſant, de trauailler : celuy du marchant, de traffiquer : celuy de l'vſurier, eſt de garder : celuy du pauure, de demander : & celuy du Cheuallier & grand Seigneur, eſt de donner. Car autrement, du iour qu'il commancera à theſoriſer, & à beaucoup accumuler, ce iour-là meſme il mettra en criée ſa renommée & reputation, joint auſſi que les maiſons des grandz ſont plus eſtimées par leurs liberalitéz, que pour les grandz eſtatz & dignitées qu'ilz poſſeddent.

Aux maiſons des grandz Seigneurs : Les Freres, Couſins, Nepueux, & autres Parens, doiuent eſtre principalement fauoriſéz & ſecouruz en leurs neceſſitéz, en ſorte qu'il n'y ait pour eulx heures empeſchées, ny portes fermées : Vray eſt, qu'il y a des parens ſi treſimportuns & ennuyeux, & continuels à demander, ſi importuns en leurs viſites, & ſi inconſideréz en leurs propos, qu'ilz peuuent donner occaſion à l'homme de s'en ennuyer, voire quelques-fois de ſe faſcher contr'eux : toutefois le remede pour ceux-là, eſt, les ſecourir en leur neceſſité ; & les eſconduire de grande priuauté.

Il s'eſchet ordinairement que les grandz Seigneurs paruiennent aux ſucceſſions de leurs parens ou aultrement, & qu'il leur aduient des terres, Contées, Baronnies, ou autres Seigneuries & poſſeſſions : Ilz trouueront en ces places-là des vieux ſeruiteurs de leurs deuanciers, ou des fauoriz ou amis deſdites maiſons : A telles gens ilz doiuent monſtrer toute ſorte de bon viſage, leur reſpondre gracieuſement, leur donner bonne eſperance, & leur faire quelque bien : Car ſi à ceux-cy ilz eſtoient ingrats, ils tomberoient auſſitoſt en grande indignation vers le peuple : Il ad-

aduiendra (peut eſtre) qu'entre leſditz ſeruiteurs qui auront ſeruy, il ſe trouuerra de vieux Gentilz-hommes & pauures eſcuyers, & meſme de pauures femmes vefues, qui auront eu des predeceſſeurs Seigneurs, des penſions ou reuenuz pour paſſer leur vies par conſideration ou recompenſe des ſeruices qu'ilz auront faitz, auſquelz le Seigneur ſucceddant ſe doit bien donner garde de rien oſter ny diminuer : Car outre que ſa maiſon n'en augmenteroit de gueres, & qu'il leur feroit faute : C'eſt qu'au lieu de prier Dieu pour luy, ils crieroient vers Dieu, vengeance: Parquoy, ſans comparaiſon, le Seigneur doit auoir plus grand crainte d'outrager les pauures, que les riches : Car le riche ſe vange auec les armes, & les pauures auec les larmes.

Que ſi pour paruenir a ſes poſſeſſions il a eſté forcé faire quelques procedures contre ſes coheritiers, ou autres pretendants : Il pourra trouuer maintes gens qui luy raporteront que telles & telles perſonnes durant ſon procés, tenoient pour ou contre luy ; en tel cas ne doit faire grande enqueſte ny grand ſemblant, & encors moins ſe ſoucier de prendre aucune vengeance : Car les cœurs genereux

reux ne ſe doiuent iamais tenir pour injuriéz que de leurs ſemblables ; joint qu'il eſt ſeulement permis au Seigneur chaſtier ſon ſujet & vaſſal, mais non pas ſe venger de luy. Soit donc la concluſion en tel cas (comme auſſi c'eſt le plus court & le plus iuſte) qu'il doit oublier les faſcheries qu'on luy aura fait par le paſſé, & ſe recorder des ſeruices qu'on luy fait preſentement, ne prenant en haine perſonne, ſpeciallement de ſes vaſſaux : Car en cas de commun,& fait de liberté,poſſible que celuy qui ſemblera ſeruir le mieux, & de meilleur cœur, ſera celuy qui le vendra.

En apres, il eſt neceſſaire que le Seigneur (pour gouuerner ſes ſujetz & vaſſaulx)ſe laiſſe gouuerner par hommes vertueux & experimentez : Car il n'y a au monde homme ſi ſage, qui n'ayt beſoin du conſeil d'autruy. Et non ſans cauſe diſons-nous qu'il doit auoir prés de ſoy pluſtoſt hõmes expertz, que tant d'hommes ſçauans : Car les procés ſe doiuent recommander aux hommes ſçauans & lettréz : Mais le gouuernement des republiques, doit eſtre mis en charge à gens prudens, arreſtéz, & d'experience : par-ce que nous voions par experience, la difference qu'il y a de celuy qui a vn bon cerueau, à celuy

celuy qui ne ſçait que Bartole: Mais s'il trouue homme lettré & de bon cerueau tout enſemble, il ne le doit laiſſer aller pour quelque appointement ou gage qu'il puiſſe demander: Car les lettres ſeruiront pour juger, & donner ſentences; & la prudence (comme ſingulierement requiſi) ſeruira au gouuernement: leſquelles deux choſes y a maints qui les deſirent, & peu ſe rencontrent qui les ayent. Partant le Seigneur ſe doit donner garde de bailler la charge & gouuernement de ſes terres & ſeigneuries aux aduocatz nouueaux, & fraiz eſmoluz, nagueres ſortis de la pouldre des Vniuerſitéz, qui (la plus part) portent leurs ſcience ſur leur leures, & le cerueau aux tallons: Car auant qu'ilz ſe fuſſent rendus capables de rendre iuſtice, ilz tiendroient la republique ſcandaliſée, & tout le pays pillé. Ces nouueaux venus des Colleges & Vniuerſitéz, s'attachent plus à ce que diſent leur liures, qu'à ce que l'on void aux yeux: Et à ce que diſent leurs ſciences, qu'à ce que l'on void par experience, n'eſtans telles gens ſeulement bons que pour aduocaſſer, mais non pas pour gouuerner: par-ce qu'auant ilz ont beſoin d'eſtre tonduz & eſcumez.

La maniere & vraye façon de gouuerner

vn peuple ne ſe vend ny à Paris, ny à Londres: mais ſe recouure par prudence, ſe deffend par ſcience, & ſe conſerue par experience: Et à cette cauſe diſoit *Platon* au liure de la Republique: *Conſilium peritorum, ex apertis obſcura & ex paruulis magna, ex proximis remota, ex partibus tota æſtimat*: donnant à entendre, que l'homme experimenté & prudent, ce que ſemble clair, le tient pour obſcur: ce qui eſt petit, pour grand: Ce qui eſt proche de luy, l'en eſtimé loing: Ce qui eſt amaſſé, luy ſemble eſgaré: & le certain, douteux: & de ces motz de *Platon*, nous pouuons voir nettement, la difference qu'il y a de la ſcience à l'experience. Si nous voulons remarquer vn homme de peu d'experience, nous le verrons en ce qu'il tiendra toutes choſes faciles: Et par le contraire celuy qui eſt experimenté, eſtime toutes choſes douteuſes & difficiles; aumoyen-dequoy, il me ſemble que ce ſage auoit bien raiſon, qui diſoit, que Dieu fait grand grace à ceux qui ne ſont point ſoubz la ſujection du Capitaine ſuperbe, de Pyrates temeraire, d'Auocatz negligens, de Medecins peu ſtudieux, & de Iuges ſans experience: Car le Capitaine ſuperbe donne l'aſſault ſans attendre l'heure commode:

Plat. lib. Rep.

de : Le Pyrate temeraire, vous met au profond de l'eau : L'aduocat nonchallant, fera perdre les proces : Le Medecin ignare, ne vous ſçauroit guerir : Et le Iuge ſans experience, vous fera perdre voſtre bien.

Partant les Iuges que le Seigneur doit prendre, auſquelz il pourra fier ſa conſcience, & recommander ſa republique, doiuent eſtre honneſtes en leurs vies : equitables en la iuſtice : patiens aux iniures : raiſonnables en leurs iugemens : & pitoyables en leurs executions. Mais que ſur tout ſe garde le Seigneur de prendre de ieunes gens pour gouuerner ſes Seigneuries, & y adminiſtrer la iuſtice : Car communement ilz ſont hazardeux, temeraires, & ſanguinaires, ou cruelz : Qui pour acquerir bruit à la Cour, feront cruautéz & iniuſtice, & bien ſouuent meſcontenteront leur Seigneur, de maniere qu'il ſe trouuerroit plus ſouuent qu'il y auroit beſoin en eulx de correction, que de deſobeiſſance aux vaſſaulx.

Ceux que maintenant nous appellons Iuges, les Romains les appelloient Cenſeurs : Leſquelz auoient entr'eux vne loy bien obſeruée, qui eſtoit de ne permettre que l'office de Cenſeur fuſt donné, qu'à celuy qui exced-

doit quarante ans, & qui ne fuſt marié, eſtimé homme docte, moyennement riche, n'ayant bruit d'eſtre auare, & ja experimenté és autres offices & dignitéz de la republique: Comme ſe peut prouuer par *Iules Cæſar, Octauian Auguſte, Tite, Veſpaſian, Nerue Coceius, Trajan, Anthoine, Pie,* & le bon *Marc Aurelle.* Car tous ces illuſtres Princes monterent de l'office de Cenſeur, à eſtre Empereurs: de ſorte qu'en ces heureux temps, on ne pouruoyoit les hommes d'offices, mais les offices d'hommes. Ceſt pourquoy ſi le Seigneur eſt importuné & prié de donner la charge de Gouuerneur, Bailly, Iuge, ou Lieutenãt: doit bien prendre garde de ne ſe laiſſer aller, en les abandonnant par perſuaſions pluſtoſt, que par raiſon: nous pouuons donner de noſtre bien à noſtre plaiſir, mais la charge de gouuernement de la iuſtice doit eſtre donnée ſeulement à celuy qui le merite, & non à d'autre.

Et ſi aucuns des ſeruiteurs du Seigneur luy viennent demander l'adminiſtration de la iuſtice, en conſideration de leurs ſeruices: Pour bien faire, il doit a ceux-là moins qu'aux autres donner & octroyer de telles charges: pour-ce, que ſoubz couleur qu'ilz ſe diront de

la

la maiſon, & qu'à eux plus qu'à autres le Seigneur ſe confie, & leur donne credit, Les ſujetz n'oſeront venir faire leur plaintes s'ilz ſont mal traittez, & par cette occaſion auroient plus de licence de les deſ-rober & tyranniſer.

Qui que ce ſoit, homme ou femme: pauure, ou riche qui viendra pardeuers ſon Seigneur faire plainte de ſes iuges, il leur doit volontairement, preſter l'oreille: & s'il ſe trouue que ce qu'ilz auront allegué ſoit vray, leur doit al'inſtant faire iuſtice de leurs griefz, & apres reprendre ſon Iuge: Mais s'il aduient que la plainte ne ſoit raiſonnable, il leur doit faire entendre la raiſon, & en cela declarer ſon iuge équitable: Pour-ce que le populaire eſtime les propos de ſon Seigneur comme Oracles & Euangeliques, & ceux du Iuge comme prouenans d'homme paſſionné.

Le Iuge que le Seigneur eſlira, ne doit point ſçauoir deſ-robber ny compoſer: & ſi il n'eſt bon que le Seigneur ſoit trop paſſionné d'ambitiou ou auarice. Car le proffit ou lucre qui procede de d'iniuſtice, n'eſt iamais en quantité ne moins de longue durée.

Doit pareillement donner aduis, & encharger ſes Iuges, que les grandz delictz at-

troces & ſcandaleux ne ſoient pour rien du monde amorties par argent, pour-ce, qu'il eſt impoſſible q'un homme ſoit en ſeureté en ſa maiſon, ny qu'il oſe aller aux champs, qu en crainte & danger : ſi en la republique ny a fouetz, potences, & couſteaux.

Il eſt de beſoin que le iuge ſoit cault & accort en l'adminiſtration de ſa charge, faiſant iuſtice : Affin de tenir tous ceux de la republique en debuoir & en crainte.

Doit auſſi le Seigneur mettre ordre, que tous les autres officiers de la iuſtice, comme Aduocatz, Procureurs, Greffiers, & les ſemblables, ſoient fidelz aux parties : pour qui ilz agiront & auront entrepris le fait Et par meſme moyen qu'ilz ne ſoient trop aſpres au payement de leur vaccations, pour-ce qu'il ſe void ſouuent q'un homme qui preſente ſa plainte d'un autre à vn iuge : le iuge fera pluſtoſt iuſtice de la bource dicelluy, que de ſa perſonne.

Commandera & expreſſement enchargera à ſes iuges d'expedier les proces auec briefueté & verité : le dis auec verité, regardans la raiſon & equité d'un chacun ; ie dis auſſi auec briefueté, ne le faiſant longuement languir & trainer ſon affaire : pour-ce que ſouuent

uent il aduient, que le pourſuiuant a pluſtoſt deſpencé ſon bien, qu'obtenu iuſtice.

Doit pareillement recommander aux miniſtres de ſa iuſtice, qu'ilz ne deſhonnorent & ne traittent mal ceux qui viendront à l'auditoire: C'eſt à dire qu'ilz ne leur donnent parolle rude & iniurieuſe, mais que pluſtoſt ilz ſoient doulx, amiables, & modeſtes: D'autant, que bien ſouuent l'on ſera plus triſte & faſché de la rude reſponce d'un iuge, que de la dilation ou prolongation du proces.

Que pareillement, il recommande à ſes iuges de ne ſe rendre trop familliers, ſouffrant trop ſouuent des viſites & compagnées: veu qu'il y a peu de gens qui faſſent la cour à vn iuge, plus pour-ce qu'il vault, que pour le pouuoir qu'il a: Ioint auſſi qu'il n'eſt pas poſſible, q'un iuge ayt amitié auec vn homme qui a proces, que ce ne ſoit au detriment de l'aduerſe partie.

Pour concluſion, nous dirons donc, comme-ja a eſté dit, que tout Seigneur qui veut tenir ſes terres & Seigneuries en bonne paix, doit faire que ſes ſujetz congnoiſſent de luy qu'il eſt amateur de iuſtice, & equité: Et que pour nulle priere ou faueur, il n'obmettroit à faire iuſtice: Car ſi le Seigneur eſt iuſte, ſans doute le iuge ſera equitable. Or

Or affin que le Seigneur entretienne bonne police en ſa maiſon& republique, il eſt ſemblablement neceſſaire qu'il ſe comporte de telle ſorte & maniere auec ſes ſeruiteurs, & ſujetz, que les petitz ſoient traittez comme ſes enffans: Les mediocres comme freres, les anciens comme peres, & les eſtrangers comme compagnons: d'autant que le Seigneur doit pluſtoſt choiſir de les auoir pour amis, que de leur commander comme à vaſſaulx.

La difference qu'il y à du Tyran au Seigneur, eſt, que le Tyran ne ſe ſouçye d'eſtre aimé, ayant ſeulement ſon principal but d'eſtre ſeruy: mais celuy qui eſt veritable & naturel Seigneur, il choiſit pluſtoſt d'eſtre aimé, que deſtre ſeruy: Et certes il a bien raiſon, Car celuy qui me donne ſon cœur, ne me deniera iamais ſon bien.

Le grand *Lycurgus* commandoit par les loix qu'il donna aux Lacedemoniens, qu'aux hommes vieux de ſa republique, ne fuſt permiſt eſtre la teſte nue, & debout, lors qu'ilz vouldroient propoſer quelque choſe: C'eſt pour dire, que le Seigneur n'amoindrira rien de ſon eſtat & grauité, quand il commandera au preud-homme & ancien viellard de ſaſeoir,

ſeoir, & aux icunes qui le meritent d'eulx tenir conuertz : Et à ceſte raiſon l'une des principalles cauſes, dont l'Empereur *Tite* eſtoit aimé des Romains, fut, pour ce qu'il appelloit les anciens peres, & les icunes hommes compagnons : les eſtrangers, parens, les priuez, amis : & tout en general il appelloit freres : le Seigneur qui eſt doux, humble, & courtois, eſt aimé des eſtrangers, & bien ſeruy des ſiens : Car le bon receuil & courtaiſie, honore beaucoup plus celuy qui le fait, que celuy à qui elle eſt faite.

L'authorité & magnificence d'un grand Seigneur, ne conſiſte pas a faire tenir deuant luy deſcouuertz & a genoux ceux qui ont affaire a luy : ny pareillement en leur parlant rudement, & arroganment : ains a bien gouuerner, partant il doit acceuillir & honorer tous ceux qui viendront pour negocier ou parler auec luy, ſelon leurs merites, degréz, & conditions : Car s'ilz ſont contents de le ſeruir comme vaſſaulx, poſſible ne ſeroient-ilz ſatisfaitz, ſi on les traittoit comme eſclaues.

Il s'eſt veu mainte-fois des vaſſaulx s'eſleuer contre leur Seigneur, non tant a cauſe des deuoirs & tributz, qu'ilz luy rendoient,

que pour eſtre mal traittéz : Par ainſi il eſt bon que celuy qui a des ſeigneuries & vaſſaulx, ayt touſiours en ſa memoire, que quelque bien qu'il ayt, luy & eulx n'ont qu'un meſme Dieu, pour aimer & adorer, vn Roy a ſeruir, vne Loy a garder, vn Pays pour habiter, & vne mort a craindre. Que s'il ſe met cecy deuant les yeux, il parlera a eulx en frere, & s'ilz ſeront traittez comme Chreſtiens.

Vne choſe doit encor auoir, en particuliere recommendation, c'eſt, que pour faſché qu'il ſoit, ne doit injurier de fait, ny de parolle aucun de ſes ſubjetz, ſpeciallement ne luy toucher iamais a ſon honneur : Car l'iniure qui ſera faite à celuy-là, toute la conſanguinité la prendra pour ſienne : parquoy s'ilz ont failly, il doit plutoſt commander qu'ilz ſoient chaſtiéz, que les outrager & deſ-honorer : Car pour cas pareilz, s'eſt veu autre-fois naiſtre de grandz inconueniens & dommages a des ſeigneurs. Et pour ce ſujet, je dis, q'un Gentil-homme bien nay, doit eſtre autant modeſte en ſon parler, qu'ne fille honneſte en ſa vie : que ſi vn Gentilhomme eſt mal enbouché, arrogant, impatient, & deſ-honneſte : cela ne peut procedder d'autre occaſion que pour eſtre de mauuaiſe nature, coüard, langard,

gard, & effeminé : pour-ce qu'il apartient à la femme de ſe venger auec la langue, & au Cheuallier auec l'eſpée.

Le Roy *Demetrius* auoit auec luy vne femme qu'on appelloit *L'amye*, laquelle luy demandoit vn iour, pourquoy il ne parloit, & mettoit des propos en auant, quand il eſtoit en compagnie ? A laquelle le Roy fit reſponce, tais-toy, *L'amye* : Car je fais auſſi bien mon office, comme tu fais le tien : pour-ce que l'office d'une femme eſt de filler, & de parler : & celuy du Cheuallier, eſt de ſe taire, & combattre.

Pareillement, s'il aduient que le Seigneur faſſe foüetter, ou chaſtier ſes Pages & Seruiteurs : doit commander que cela ſoit fait en lieu, d'où il n'entende le bruit, ny que cela ne ſoit fait par luy meſme : car c'eſt vne choſe inſuportable & eſtrange à vn Seigneur, de voir plorer & plaindre deuant ſoy. *Octauian Auguſte* fut loüé par les Hiſtoriographes, de ce qu'il ne permettoit point, eſtre fait execution de quelque perſonne que ce fuſt, tandis qu'il eſtoit dans la ville de Rome ; ains cependant qu'on le faiſoit, il s'en alloit à la chaſſe, ou quelque-part de-hors : Tout au cõtraire eſt eſcrit *d'Aurelian* Empereur, qui en

ſa preſence faiſoit chaſtier ſes Seruiteurs ; Ce qui ne ſe doit pourtant, pour-ce que la clemence des Princes, doit eſtre ſi grande, qu'ilz ne doiuẽt iamais permettre que punition ſoit faite en leur preſence, & moins encor doiuent-ilz voir celuy, dont elle doit eſtre faite.

Semblablement n'eſtre d'humeur gaudiſſante, n'eſtre point moqueur, plaiſanteur, nÿ fabuliſte : Car telle eſpece de gens, ſont couſins germains du fol. Qu'il faſſe en outre, que les Seruiteurs & domeſtiques de ſa maiſon ſoient en crainte & modeſtie, affin que ne ſoit fait choſe par eulx dans la ville, que le Maiſtre n'oſeroit auoir commandé.

Doit auſſi faire, que ſes ſeruiteurs aprennent à ſeruir Dieu, ſoient fidelles au Roy, ou Prince, & obeiſſent aux Loix. Que ceux qui voudront faire profeſſion ordinaire de ioüer à Cartes & Dez en ſa maiſon, non ſeulement il les doit faire chaſtier, mais encors au partir de là congédier : Car le riche du jeu (ordinairement) ne ſe peut entretenir ſans traffiquer & deſrober.

Prenne garde que ceux qui ſeront à ſon ſeruice ſoient netz, honneſtes, prudens, & ſecretz : Car les ſeruiteurs cauſeurs & raillardz, pourroient occaſioner perte de biens, & toucher

cher la renommée, Car ne peut eſtre appellé, Pallais & maiſon ſeigneurialle, ou deffault diſcretion & humilité au ſeruiteur, & au Seigneur honte.

Et pour-ce, quand le Seigneur congnoiſtra aupres de luy, vn ſeruiteur feable à ſa perſonne, & agreable à ſon ſeruice. A celuy-là, il pourra recommander le gouuernement de toute ſa maiſon, honneur, & bien d'icelle: A telle condition qu'il ne ſe preſumera eſtre Seigneur abſolu en la republique, pource que du iour qu'il ſeroit craint & redouté en icelle, du meſme iour le Seigneur ſeroit méſeſtimé.

Et au ſurplus le Seigneur qui aura enuie d'eſtre ſeruy de ſes ſeruiteurs, & reſpecté de ſes ſujetz, & eſtre hors de faſcherie, ne leur monſtre trop grand familiarité, affin qu'ilz n'ayent occaſion de le méſeſtimer, & de le deſ-obeyr. Qu'il ſoit aduerty que quand il aduiendra nouuellement en poſſeſſion de Seigneuries, ne doit permettre qu'aucunes nouuelletéz ou ordonnances & ſtatutz ſoient miſes en auant: pour-ce que, d'autant qu'ne nouuelle ordonnance ou nouueauté plaiſt a celuy qui l'aura eſtablie ou inuentée, d'autant deſplaiſt-elle le plus ſouuent a celuy qui doit ſubir & accomplir.

Lactance Firmian dit, que la republique des Sicioniens dura plus que celle des Grecz, & la cauſe fut, pour-ce qu'en ſept cent & quarante ans, ilz n'inſtituerent iamais Eéditz nouueaux, ny n'outre-paſſerent aucunes de leurs loix.

Que ſi quelq'un, conſeille au ſeigneur de changer de Iuge, Baillifz, Lieutenans, ou autres officiers : Qu'il faſſe loix nouuelles, & prenne a ſon ſeruice d'autres gens & officiers in-congneuz, il doit bien conſiderer s'il luy dit cela, affin que ſon eſtat ſoit plus dignement entretenu, & luy mieux eſtimé, ou s'il luy perſuadde telle choſe, affin d'en tirer pied ou æſle : Car il y auoit vne loy entre les Thebains, Qu'aucun n'auroit voix en la republique, qui pretendiſt quelque intereſt de ſa voix : Et partant a vn eſtabliſſement & nouuelle priſe de poſſeſſion, il eſt bien neceſſaire q'un Seigneur ſçache a qui il ſe doit fier & communiquer, & de qui il prendra conſeil : Car ſi celuy qui le Conſeille pretend tirer quelque intereſt, vers le lieu doù il l'eſpére, il inclinera ſon conſeil, en ſorte, que s'il eſt auare, cerchera à deſrobber : & ſi vindicatif, comme il ſe pourra venger : Tellement que ſi à tel Conſeiller, le Seigneur preſte l'oreille :

reille: Il trouuerra en ſa maiſon ſouuent choſes à corriger, & en la republique faultes, à chaſtier : Il n'eſt pas bien à propos auſſi que tout à coup il chaſtie & reforme tout, car choſes qui ont eſté introduites peu à peu, n'eſt pas poſſible de les changer à vne fois : Les Couſtumes qui touchent & conçernent la foy, & n'offençent point l'Egliſe, ny ne ſcandaliſent la republique, n'eſt aucunement à propos de les changer : Car cela ſembleroit au commencement bien eſtrange & inſuportable.

Apres tout cecy, il n'eſt pas hors de propos de conſeiller au Seigneur d'eſtre bon meſnager, mais qu'il deſpende en telle ſorte ſon reuenu qu'il ne viue auec le maiſtre, ains que le maiſtre viue auec le Reuenu : Pour-ce qu'il y à pluſieurs Seigneurs & Gentilz-hommes, qui meinent gros train par le bien & auance d'autruy : Celuy qui a beaucoup de bien & d'eſpend peu, eſt appellé auare : Et celuy qui n'a gueres, & depend beaucoup, eſt appellé fol : Ceſt pourquoy le Seigneur bien aduiſé doit compaſſer ſon bien par telle meſure, qu'il ne ſoit notté de trop grande auarice, voulant trop amaſſer, ny auſſi accuſé d'exceſſiue prodigalité, mettant

tant tout a l'abandon : qu'il ne ſoit de ceux qui ont dix mil de reuenu,& cinquante de folies : Leſquelz ſont touſiours aux empruntz, prennent bagues & argent a intireſt, mangent leurs bledz en herbes, & vendent les fruitz & reueuz de leurs maiſons : tellement qu'ilz ont plus de peine a entretenir leurs folies, que leurs maiſons.

Chap. IIII..

Qu'aux hommes de courage genereux ne doit loger rancune.

LEs Princes & grandz Seigneurs ont moins licence & droit de faire iniure à autruy, ny de la venger que les autres hommes : Et la raiſon eſt, par ce que, ce qui eſt appellé courroux entre les gens de baſſe eſtoffe, cela meſme ſeroit en vn grand Seigneur appellé ſuperbie, & auſſi ce qui ce nomme punition ou chaſtiement, en moindres perſonnages,en ceux de plus grand eſtat, eſt appellé vengeance.

Or eſt il certain, que toutesfois & quantes, q'un grand Seigneur fera recerche par ſa memoire & ſa conſcience, s'il ſe ſouuient quil eſt Chreſtien, ie m'aſſeure qu'il prenda plaiſir

plaiſir des offences, qu'il aura diſſimulées, & ſera marry des iniures vengées: pour autant que pardonner l'offence, donne contentement au Cœur : & la vouloir venger, luy donne occaſion de ſe faſcher : Dequoy s'enſuit, q'un homme voulant venger vne petite iniure, luy meſme ſouuentefois demeure iniurié. Il y a aucunefois des iniures ou offences leſquellez ne ſe doiuent venger, & encor moins confeſſer : Car les pointz & choſes de l'honneur ſont ſi delicatz, que le iour q'un homme confeſſe auoir eſté iniurié, des ce iour meſme, il demeure obligé à prendre vengeance de ceſte iniure.

Plutarque rapporte, q'une fois le Conſul *Mamille* demanda à *Iules Cæſar*, Quelle eſtoit la choſe dont il s'eſtimoit le plus, & luy donnoit d'auantage de ioye quand il s'en ſouuenoit ? A quoy le bon *Jules Cæſar* reſpondit, Par les Dieux immortelz, je te iure, O Conſul *Mamille*, qu'il n'y a choſe en moy dont je ſache meriter plus grand loüange, ny qui auſſi me rende plus ioyeux, que de pardonner à ceux qui m'ont offencé : Et des recompenſes & gratiffications que je fais à ceux qui me ſeruent. Parolles veritablement bien dignes de memoire, agreables à ouyr, &

loüablement bonnes à imiter : Leſquelles nous donnent à entendre, que ſi *Iules Cæſar* ſe croyoit comme Payen, ſes œuures eſtoient de fort bon Chreſtien ; mais le plus ſouuent les hommes d'aujourdhuy au contrepoil de cecy, ilz auront la foy de Chreſtien, & les œuures de Payen : Puiſque la malice ou folle fantaſie humaine, eſt venue juſqu'à-là, qu'il y a des hõmes qui ſeroient bien contens de pardonner à leurs ennemis, & ne l'oſent faire de crainte qu'il y aille du leur, ou pour l'amour du monde, ou telles autres & ſemblables ſuperſtitions : Car de l'inſtant que l'on parle de pardonner à aucun, & de s'accorder, de ce pas l'on dit ou conjecture, qu'il fait cela plus par faute de courage & generoſité, que pour obeyr aux commandemens de Dieu, & de ſon Roy.

C'eſt honneur à l'homme de baſſe condition, que de ſe venger : Mais à l'homme puiſſant, celuy eſt honneur de pardonner : D'autant qu'il ny a au monde plus grand genre de vengeance, que de pardonner l'iniure par le moien de vertu : Neaumoins faut demeurer d'accord qu'au fait de pardonner ou venger vne iniure, il ne ſe donne ny peut donner à tous reigle certaine : par-ce que, mainte-

fois,

fois, il aduient que l'offence receuë, eſt de telle qualité, qu'elle ne peut eſtre pardonnée ſans commettre nouuelle coulpe: De maniere que ſoymeſme condanne, qui celuy qui eſt condanné, condanné.

Mais quoy que les pontilleux & ſuperſtitieux du point d'honneur puiſſent dire, & penſer: la grace & benignité de pardonner a eſté & ſera touſiours louée ſignamment, quand c'eſt ſur l'humilité & repentance de l'agreſſeur, jointe à la requeſte & ſuplication d'un autre. Pour-ce que, celuy qui pardonne en tel terme, garde fidélité à d'autruy & amitié à ſon amy: & partant on ne luy doit plus rien demander.

Chap. V.

Quelles conditions doiuent eſtre en celuy qui donne conſeil.

CEluy qui conſeille, doit eſplucher le fait dont on luy parle, de telle ſorte qu'il n'y demeure en apres dans ſon eſtomach aucun ſcrupul de conſcience, & en celuy qui demande conſeil, doit eſtre exacte dilligence, & non pareſſe: Car pluſieurs-fois les negoces ſont deſja ſi treſ-engagez, qu'il

eſt apres plus ſeur s'ayder des armes, que d'attendre le conſeil des liures.

Le diuin *Platon* eſcriuant à *Orgies* le Grec, diſt, Tu m'eſcris *Orgies*, mon amy, que je te conſeille en la ſorte & maniere que tu te dois gouuerner en Lycaonie, & d'autre-part, tu me preſſe de reſpondre à ta lettre, ce qui eſt à moy difficile à parfaire en ſi peu de temps: Car il eſt beaucoup plus de beſoin d'eſtude pour conſeiller nos amis, que pour lire l'Academye aux Philoſophes: & pour-ce, le conſeil qu'on prend ou qu'on donne, Ce doit eſtre vn homme arreſté & de bon iugement, qui le donne: qu'il ſoit homme de ſçauoir, ayant beaucoup leu; qu'il ſoit homme ancien, par-ce qu'il a veu, doit eſtre donné par vn homme qui ſçayt diſſimuler, comme celuy qui ſçayt endurer: le donner ſans paſſion, affin de n'eſtre aueuglé de malice: doit eſtre donné par homme ſans auarice, affin qu'il ne ſoit empeſché d'ambition: & pour cõcluſion, je dis, que l'homme genereux doit donner de ſon bien à ſes amis auec liberalité, & le conſeil auec grauité: Doncques, s'il eſt ainſi vray (comme il eſt vray que celuy qui doit donner conſeil à autruy, doit auoir toutes ces conditions) nous oſerons bien dire, que l'office

fice de conſeiller eſt office ſi commun, que maints l'exerçent, qui le ſçauent bien peu.

Aucune-fois viendra vers vn amy vn pauure homme pour luy demander ſon aduis & conſeil, auquel importe (parauenture) de la vie, de l'honneur, & du bien, d'auoir eu le conſeil d'une ſorte, ou d'autre: neaumoins, il s'eſcherra que celuy qui l'aura donné, l'aura fait ſans penſer, ne qui a perdu, ne qui a gangné: & cependant, de ce pas luy dira ce qu'il eſt bon, qu'il faſſe autant aſſeurément, que s'il l'euſt trouué couché dans la ſainte Eſcriture.

Chap. VI.

Contre Auarice.

TOus les vices de ceſte vie humaine (dit le Sage) prennent en eulx-meſme quelque gouſt, horſmis, le malheureux auare: lequel endure & ſouffre touſiours pour auoir ce qu'ont les autres, & ſi iamais ne iouyt de ce dont il eſt poſſeſſeur & maiſtre.

L'honneur & l'auarice ſont en eulx ſi contraires, qu'oncques ilz ne demeurent enſemble en vne perſonne, ny iamais ne ſortirent enſemble par vne meſme porte. Le trauail

continuel de l'homme auare eſt d'eſtre touſiours ſoupçonneux, & en crainte, que les Eauës ne luy noyent & enmeinent ſes Moulins, que le beſtail n'entre en ſes prayeries, que les larrons ne luy deſrobent ſon argent, & ſur toute autre choſe, le miſerable auare preſerue & garde plus ſon argent, qu'il ne fait ſa propre perſonne: or en ce que l'auare reprend plus de gouſt, & de plaiſir, eſt, de mettre à point beaucoup d'eſcus, conter argent, veoir bien vendre ſon vin & ſon blé, bien multiplier ſes metairies, ne point veoir pluuoir au mois d'Auril, & auoir force bledz en vne chére ſaiſon: Tellement que ſon paradis eſt de touſiours gangner, auoir pour ſerrer, ne iamais rien deſpendre, & que perſonne ne luy demande rien.

Mais combien qua tout ce qu'a eſté dict cydeſſus, il prenne quelque maniere de plaiſir & de ioye: ſi a-il maintes faſcheries, qui d'autre coſté luy donnent tourmens: Sçauoir eſt, qu'on luy demande deux l'iardz pour achepter de l'eſpice, & trois pour de la Chandelle, vn ſol, ou deux pour du ſel, quatre deniers pour vn pot de terre & vn denier pour des herbes: lors n'y aura perſonne en la maiſon qui ne l'aprehende, & ne craingne ſes crieris:

crieries: Car lors on le verra, quil donnera au Diable la femme, & les enfans : diſant qu'eulx, & les ſeruiteurs, & tous enſemble le veulent ruyner : Qui me donne occaſion de dire, que Dieu fait vn particulier bien, à qui il donne vn viſage honteux, & cœur, genereux. Partant que ſi les auares vouloient geuſter, que c'eſt vne choſe fort douce que la liberalité, ie croy qu'encors ne ſe pourroient conſeruer, ce qui ſeroit neceſſaire à leur perſonne meſme : Car iamais n'eſt de ſi grande valleur & eſtime ce que l'homme liberal donne, comme ce dont il eſt recompenſé eſt digné & precieux : Car en premier lieu, pour payement du bien & liberalité qu'il vous aura fait, vous eſtes obligé de luy donner voſtre liberté : & ſi d'auantage, l'homme liberal ſera touſiours comme Seigneur du peuple où il demeurera, & ſera dominateur de tous ceux qui auront affaire à luy : par-ce, qu'eſtans certains que ce qu'ilz font pour luy, ſera bien recompenſé & gratiffié, perſonne n'aura viſage pour l'eſconduire de rien, & tout au contraire de ce-cy, ſe trouue en l'homme auare, chiche, & conuoiteux, que perſonne ne veut l'eſ-couter, perſonne ne luy veut rien donner, & ſi perſonne ne le veut

aller

aller visiter, ny rien faire pour luy, ny pas mesme l'employer.

Et aussi, qui sera celuy, qui puisse demander chose à l'homme auare, dont il ayt bonne response, luy voyant mesme porter des souliers percez, & des chausses dechireés, le chappeau gras, la chemise salle, & sur tout, personne ne luy faisant compagnée? Comme aydera & secourira les pauures estrangers, celuy qui laisse mourir de faim les siens propres? qui est celuy qui voudra estre amy de l'homme auare, luy estant ennemy de soymesme? combien & combien, auons nous veu d'auares (& s'en veoit tous les iours) auquelz Dieu donne puissance pour gangner & acquerir des biens & richesses? esprit pour les entretenir? Cœur pour les deffendre? vie pour les possedder? & neaumoins, ne leur a pas donné licence, pour iouyr d'icelles; si que pouuans estre Seigneurs de l'auoir d'autruy, les voyons estre esclaues de leurs propres biens.

Et de combien seroit de plus grande excellence l'honneste pauureté, que la maudite auarice, cela se peut congnoistre manifestement: d'autant que le pauure honneste, se contente de peu: & le beaucoup ne semble

rien

rien au riche auare, car qu'elle plus grande miſere, ny pire fortune peut auenir à vn homme. lequel ſouſpiré continuellement pour le bien de ſon voiſin, & tout tant qu'il à, luy fait faute?

L'homme auare & meſquin, employe le plus ſouuent ſes yeux; à regarder ſes obligations & cedulles: ſes mains, à conter ſon argent; la langue, apres ſes creanciers; ſes piedz, à viſiter ſes poſſeſſions; les oreilles, aux comptes & receptes: & tout le corps, aux athapts. Tellement qu'il n'y a que le pauure cœur, qui ſouuent fait compagnée aux eſcus: ſi qu'eſtant de luy meſme trompé & deçeu, ne peut eſtre aydé & ſecouru par les autres. Et puiſ-que les hommes auares & cupides, n'ont point de cœur pour donner aux parens ou aux amis: o'ſent-ilz deſpendre pour eux-meſme? non veritablement, pour-ce qu'ilz tiennẽt pour ſi mal employé, ce qu'ilz donnent & deſpendent pour eux-meſme: qu'ilz le tiennent preſque comme ce qu'on leur deſrobbe; Pourquoy, ie dis, que c'eſt vn faux teſmoignage que l'on donne allencontre du miſerable auare, de l'appeller riche: Car ce n'eſt pas luy qui a les richeſſes, mais plutoſt les richeſſes ſont maiſtre de luy: au

moyen deſquelles, il endurera grandes fatigues, peines,& trauaux à les amaſſer : & ſi y a du danger à les conſeruer & garder : or ie ne trouue point ſi heureux le riche auare, que le pauure pottier de terre, par-ce que le pottier tire argẽt, & ſe nourrit de la terre,& le malheureux auare cache & muſſe ſon treſor dans la terre,endurant bien ſouuent fain,ſoif & deſ-honneur : Et pour plus caché & gardé qu'ayt l'auare ſon argent : Il ne le garde pas tant de perſonne, comme de luy-meſme. Car s'il met deux clefz au coffre pour le mieux garder, il en mettra cent en ſon Cœur, pour l'eſpargner & ſe garder d'y toucher.

Donc,les hommes vertueux & genereux, ſe doiuent bien donner de garde de commencer à acquerir argent,pour-ce que,ſi vne fois ilz s'acheminent à ce faire, pour ne deſpendre vn liard, aduiendra, qu'ilz endureront deux mille hontes, & par-ce moyen, ſi on ſe veut bien venger d'un riche auare, l'on ne luy doit ſouhaitter plus grand mal-heur, que de longuement viure : Par-ce que,plus de peine & de tourment endurera-il, viuant longuement en ſon auarice,que ne ſçaurions luy deſirer de peines nous voulans venger de luy: Certes,grãde eſt l'ambition & infame eſt l'aua-

l'auarice, que ny pour honte du monde, ny pour crainte de la mort, ne ſe réprime ny modére. Or ce que l'homme auare & miſerable cerche, eſt ſoucy pour ſoy, ennuy pour ſes voiſins, eſperence pour ſes ennemis, reſueille-matin pour les larrons, & danger continuel pour ſa perſonne, dannation pour ſa pauure ame, malediction des heretiers, & proces pour ſes enffans.

Sachent donc, tous ceux qui ſont frappez de ce vice pernicieux, le danger auquel ilz ſont, la mauuaiſe opinion que l'on a d'eulx, la honte & deſ-honneur qu'en reçoiuent leurs parens & amis, & l'infamie qu'ilz s'aquierent à eulx. Pourquoy je les amoneſte d'amender cette ſi grande faute, & prendre autre maniere de viure, Car en la maiſon d'un homme de bien, l'on diſſimulera plutoſt la faute du bien, que celle de l'honneur.

L'Empereur *Titus*, filz de *Veſpaſian*, & frere de *Domitian*, pour auoir eſté fort liberal, vertueux, & bening, eſtoit redouté & aimé de tout l'Empire Romain : Tellement que ceſte amitié dura, nõ ſeulement de ſon viuant, mais encor, apres ſa mort elle fut derechef confirmée par les Romains, en metant ſur ſa ſepulture ce qui enſuit ; *Deliciæ moriuntur*

generis humani; voulant ſigniffier, ce iour eſt deceddé celuy qui reſiouiſſoit le genre humain. *Suetone* eſcrit de ce Prince, qu'à vn ſouppé eſtant accompagné de pluſieurs Princes & grandz ſeigneurs de l'Empire, & de pluſieurs Ambaſſadeurs de diuers Royaumes, on luy entendit tout à coup, faire vn grãd ſouſpir, en diſant, *Diem amiſimus amiſi*: mes amis (diſt il) ne ſoit pas ce jour-cy, conté entre les jours de ma vie, puiſqu'en iceluy, n'ay fait preſent à perſonne d'aucune choſe.

Plutarque recite *d'Alexandre* le grande, que comme vn grand nobre de Philoſophes diſputoient vn jour deuant luy, aſſauoir, en quoy conſiſtoit le bon-heur de ce monde, Croiéz mes amis (reſpondit il) qu'il n'y a en ce monde ſi eſgal plaiſir, que d'auoir pour donner, & pour deſpencer.

Semblablement, eſt eſcrit de *Ptholomée* le Thesbain, qu'eſtant Capitaine d'un grand exercite, vn pauure ſoldat vint à luy, pour luy demander l'aumoſne, *Ptholomée* n'ayant rien pour luy donner, deſchauſſa ſes ſoulliers qu'il luy bailla, luy diſant mon amy, fais ton profit de cecy, car ſi ieuſſe eu choſe meilleure, croiſ-moy que ie te l'euſe auſſi bien donnée; aymant mieux aller piedz nudz que de voir ce pauure ſoldat endurer ſi grande fain.

Denis

Denis le Tyran, eſtant vn iour entré dans le Cabinet de ſon filz, & y ayant treuué grande quantité & nombre de riches ioyaux & vazes d'or & d'argent, luy diſt ces motz : ie ne t'ay donné ces richeſſes, O mon filz, pour que tu en vſe en cette ſorte, ains affin que tu en faiſſes des preſens, & liberalitez á tes amis, car je t'auiſe qu'il n'y a homme au monde, ſi riche & opulent, que celuy qui eſt liberal, lequel auec ſa liberalité entretient ſes amis, & amolit ſes ennemis.

Ceux qui acheptent le vin pour donner a vſure, & qui gardent le blé pour vendre au moys de May : En ceux-là doit dominer triſteſſe, & en iceux eſt la perte bien employée, Car il n'y a choſe plus iuſte, que celuy qui ſouhaitte mauuaiſe année pour la republique, ne s'en voyé iamais entrer vne bonne en ſa maiſon : mais c'eſt la couſtume & proprieté, des animaux qui ne ſont gueres vertueux, de touſiours murmurer de ce que Dieu permet & nature fet : Tellement qu'ilz veulent plutoſt corriger Dieu, qu'amender leurs vies: & pource, il aduient bien ſouuent, que les maiſons tombent, que les vignes gellent, que les blez ſont tempeſtez, & que le beſtial meurt, & les debteurs s'en allent & font banqueroutte.

Par-

Partant ceux doiuent bien rendre graces à Dieu, leſquelz il a tant illuminéz, que de ſçauoir ſe garentir de ce vilain peché, ſans ſe plaindre de ce qu'il luy a pleu les faire pauures, au lieu de riches. Vaut beaucoup mieux eſtre dilligent & curieux d'acquerir ſageſſe & prudence, que d'eſtre riche auare & miſerable: ſi celuy qui en poſſedde, n'a le cœur de s'en ſçauoir ſeruir & vſer.

Aux Foires & Marchéz ſe treuuent touſjours Blez, Vins, & autres neceſſitéz à vendre, mais en nulle deſdites Foires & Marchéz, ne ſe treuue ſageſſe, ny prudence à acheter; à-l'occaſion dequoy, les hommes doiuent plus rendre graces à Dieu, pour leur auoir donné ſageſſe, que pour les auoir faitz riches: comme auſſi plus aſſeurée eſt la richeſſe de ſageſſe, que celle des grands biens & domaines terriens: Car auec le ſçauoir s'acquiert l'auoir: Mais auec l'auoir ſeul, l'on ſe pert bien ſouuent. L'office d'humanité eſt, ſentir les trauaux, & l'office de la raiſon, eſt, les diſſimuler, pour-ce que, ſelon les infortunes & allarmes qui heurtent à noſtre porte, ſi de toutes, le cœur ſe veut plaindre, il treuuerra touſjours quoy reciter, & matiere pour pleurer.

Prometheus, celuy qui donna les loix aux

E-

Egyptiens, diſoit, qu'aucun Philoſophe ne doit pleurer pour choſe de ce monde, fors ſeulement pour la perte de l'amy : Car toutes les autres choſes demeurent (diſoit il) dans les coffres, & le ſeul & vray amy dans le cœur : Partant ſi *Promethee* ne permet faire grand ſemblant de deuil, que ſeulement pour la perte du vray amy, eſt-il vray-ſemblable que pour la perte des biens (ſi l'on en fait) il vouluſt pleurer ? & poſé le cas, que la perte des biens ſoit celle que poſſible nous ſentons le plus, meſmement l'homme auare: Car c'eſt en ces temps-là, qu'aucuns ſe pendent, & ſe deſeſperent : Mais l'homme ſage, eſtime telles ſortes de pertes les moindres, veu l'incertitude de noſtre vie, & les continuelles mutations qui ſont en icelle. Et conſiderant auſſi que ſi peu d'aſſeurance ont les hommes en leurs maiſons, & au bien qui eſt ſur la terre : I'oſerois dire que nous auons peu à quoy nous tenir, & beaucoup à craindre. Chacun ſçayt qu'en ce monde ny a choſe vrayement ſeure ny certaine, puiſ-qu'ainſi eſt, que voyons par experience toutes choſes prendre fin. A peine l'homme a-il attaint ſoixante ans, ſans auoir deſja veu & receu de grandes infortunes & meſauentures: Comme abſence de ſes

amis,

amis, mort de femme & enffans, perte de biens, maladies en ſa perſonne, peſtilence en ſa Cité, & tant d'autres telles allarmes de fortune, qui ſont preſque domeſtiques & inéuitables à l'homme, ce qui donnoit occaſion a *Pline* de dire que l'on ne deuoit naiſtre, ou auſſitoſt qu'on eſt nay mourir: Et cõme diſoit fort bien le diuin *Platon*, que les hommes ne ſe deuroient donner tant de peine pour beaucoup viure, ains ſe deuroient ſeulement trauailler pour bien mourir.

Chap. VII.

Des banniſſementz & exilz forcez ou volontaires, & comme il en a reuſſy à aucuns, & les prerogatiues d'iceux.

SI on peut bannir ou exiler l'homme vertueux, on ne le ſçauroit deſ-honorer, diſoit *Platon*; Mais le plus grand deplaiſir, que ſouffre l'homme exilé de ſon pays, & qui ordinairement luy donne plus de creue-cœur, que le fait principal, eſt, du contentement qu'il ſçait, que ſes ennemis en recoiuent, & par le contraire de l'affliction qu'en auront ſes bons amis, & auſſi de ce que, l'on

l'on pourra dire de luy en la cour ou republique, dont il eſt party.

Plutarque en ſes Apophthegmes, recite à ce propos d'*Ariſton* Capitaine fameux entre les Spartes, auquel comme vn Capitaine des Atheniens, eut vn jour fait quelques plaintes, que les gens-d'armes de ſon camp, blaſmoient ceux d'Athenes : Il reſpondit, Si les Atheniens, ſe donnoient bien garde à ce qu'ilz font, ilz ne ſeroient en ſi grand peine de ce que les Spartes peuuent dire d'eulx. Se voir en pays eſtrange, & recorder ſa patrye & ſes bons amis : cette ſouuenance n'eſt pas ſans trauail d'eſprit, c'eſt pourquoy *Sertorius* Romain diſoit, que l'amour du pais nous eſt ſi naturel, & ſommes tant amys de noſtre naturalité ; que jaçoit qu'ayons reſolu auec nous-meſme de l'abandonner : ſi ne pouuons-nous pourtant l'oublier : Mais ce n'eſt pas vn ſeul, car on feroit preuue d'une infinité qui auoient vn regret & amour eſperdu à leur patrie, voire que s'ilz ſe ſont trouuez en lieu où ſe ſoit eſmeu diſcours de la louange d'un pays, auſſitoſt paraiſtra vn, qui ſouſtiendra que le ſien eſt meilleur, & plus fertile : & ſi ſouſtiendra que les hommes y ſont de meilleure nature, l'æir plus temperé, les Eauës meilleures,

& les vins plus delicatz: & meſme ſe trouuerra des hommes ſi affectionnéz en ce conteſte, qu'ilz aimeront mieux en venir aux coups ou ſouffrir vne iniure, que d'ouyr meſpriſer leur pays : & cette faute prouient de ne pouuoir congnoiſtre que les hommes qui ſont de terre, viennent de terre, & doiuent retourner en terre, & qui ſeulement peut leur apartenir ce qu'ilz pourront porter ſur eulx en la ſepulture.

A ceſte cauſe *Socrates* deffendit à ſes diſciples, de ne dire aucunement, ceſtuy-cy ou celuy-là eſt mon pays, pour affin (diſoit il) qu'on ne die, cecy eſt à toy, & cela eſt à moy : ne voulant point nature nous donner plumes pour nous couurir, ne maiſons pour demeurer : mais nous laiſſer la terre commune, laquelle par l'ambition des hommes a eſté deſpartie.

Plutarque recite au liure d'Exil, que *Hercules* le Thebain ayant eſté interrogé, par les Sidoniens, de quel pays il eſtoit naturel ? il reſpondit ainſi, Ie ne ſuis pas de la grande Cité de Thebes, ny de la treſ-renommée Athenes, ny moins de Lycaonie : ains ſuis naturel de toute la Grece Cette reſponce *d'Hercules* fut grandement loüée & priſée de

s'eſtre

s'eſtre nommé naturel de Grece. Mais celle de *Socrate* fut encors beaucoup d'auantage priſée, car comme il fut enquis par le grand Sacrificateur *Archites*, d'où il eſtoit ? Il reſpondit, Ie ne ſuis de Thebes comme *Theſiphonte*, ny d'Athenes comme *Ageſilaus*, ny de Lycaonie comme *Platon*, ny moins de Lacedemone comme *Lycurgus*, mais je ſuis né au monde, & naturel de tout le monde.

Le meſme *Plutarque* recite, qu'en l'Iſle de Cobdo (qui eſt en Grece) il y eut vn lignage de Grecz nommé les Agites, qui pretendoient eſtre deſcendus *d'Agis* le bon, Capitaine, jadis tres-fameux entre les Grecz, à la difference d'un autre qui auoit eſté Tyran. Ces Agites icy, eſtoient eſtimez en toute la Grece hommes vaillans & de grande prudence, leſquelz arreſterent entr-eux, que nul n'oſaſt s'appeller naturel de cette Iſle, qu'il n'euſt fait quelque exploit heroique : voulans donner à entendre que c'eſt le pays, qui ſe doit priſer d'auoir de telz enffans, & non pas les enffans d'eſtre de ceſte-cy, ou de l'autre terre ou contrée

Pluſieurs grandz perſonnages ſe ſont trouuéz entre les anciens qu'encor qu'ilz ne fuſſent point bannis ny chaſſéz de leur pays,

eſleurent l'exil d'eulx-meſme, pour acquerir renõmée, s'appuyans la plus-part, au dire du treſ-valeureux *Alcibiades*, lequel diſoit que peu d'hommes en leur naturalité deuiennent fameux,& on y en trouuerra pluſieurs qui deuiennent vicieux : L'experience nous monſtre que les vins de loing apportéz, & les arbres replantéz vallent beaucoup mieux & ſont de meilleur gouſt, que les autres : qui donne à entendre que les hommes magnanimes, & de grand cœur, s'illuſtrent plus & ſe font meilleurs en eſtrange contrée & loingtaines Regions, qu'en leur propre pays, & ſi aimeroient mieux mourir la pauures que retourner en leurs pays ſans honneur.

Le Roy *d'Atyrce* naſquit en l'Iſle Meotide, qui apres fut appellée *d'Atyrce* le Scyte, par-ce qu'en Aſie il auoit vaincu les Scytes. Le Capitaine *Gelontius* naſquit en l'Iſle de Milette, lequel fut apres appellé *Gelontius* le Sicilien, pour auoir vaincu et ſubjugué les Siciliens. Le Roy *Pyrrus*, naſquit en vn village pres d'Athenes, & depuis fut nommé *Pyrrus* l'Epirote, par-ce qu'il vainquit les Epirotes. L'Empereur *Octauian Auguſte* naſquit en vn village de Belliſtres, & apres fut appelié *Octauius Germanicus*, pour auoir vaincu & ſubjugué

jugué les Allemans. Le bon *Scipion* naſquit en vn village de Campanie, & apres fut nommé *Scipion l'Affricain*, pour auoir cõquis l'Affrique, & vaincu *Hannibal*. *Titus* fut né en vn pauure village de Campanie, & apres fut appellé *Titus Paleſtin*, pour auoir triumphé des Paleſtins. *Trajan* naſquit en la Cité de Caliz, & depuis fut nõmé *Trajan Dacus*, pour auoir ſurmonté ceux de Dace. Et comme nous auons allegué ce petit nombre, nous en pourrions mettre maints autres qui par leurs vertueux faitz & generoſitéz, ſe ſont acquis en pays eſtrange perpetuelle memoire.

Maints autres ſe remarque de grandz perſonnages, qui de fort obſcure lignée pauures de biens & ſans renommée: Leſquelz apres auoir eſté exiléz de leurs propres pays, ont gangné honneurs à leurs pays & renommée & richeſſes pour eulx meſme. On chaſſa & bannit d Athenes, & de toute la Grece auec grande ignominie & perte de biens; le treſrenommé *Themiſtocles*, & le grand Capitaine *Phalaris*: ce non-obſtant il leur ſucceda ſi bien & heureuſement, que non ſeulement ilz meriterent & eurent des plus hautes faueurs des Roys vers leſquelz ilz ſe retirerent, mais auſſi chacun d'eulx en acquit grand honneur & proffi à ſon pays. *Plu-*

Plutarque remarque en ſon liure d'Exil du meſme *Themiſtocles* qu'eſtant banny, diſoit ſouuent à ſa femme & ſes enffans, *Perieramus omnino niſi periſſemus*: Voulant dire, Mes enffans ſi nous n'euſſions eſté perdus, nous eſtions tous perdus. Ces parolles ſont certes, bien dignes d'eſtre nottées, car elles ſont appliquables à pluſieurs. Bien qu'elles n'ayent eſté dites que par vn puiſque nous voyons que iournellement, la fortune fet auec les bannis ou eſloignéz de leurs pays. Comme fait L'anorie auec les Arcaduces ou potz de terre. Leſquelz elle abaiſſe non point pour les rompre ou laiſſer, ains pour les remplir & remonter.

La défortune de *Ioſeph* filz de *Jacob*, nous ſeruira à c'eſt exemple, la vendition duquel, fut moyen aux Iſraelites, que par apres il fut Seigneur de toute l'Egipte & adjuteur du peuple Hebryeu. Par cecy, je veux dire que ſuruenir quelque-fois aucun grand deſaſtre à vn homme, cela luy eſt moyen d'eſtre fortuné & auancé, ne plus ne moins que celuy qui penſant aller la droit voie ſe fouruoye ainſi, il y en a d'autre qui croyans eſtre fouruoyes gangnent & auancent chemin. De meſme en auint à ce tresfameux Capitaine *Camille*, lequel pour

vne

vne diſgrace qui luy ſuruint à Rome fut banny en Campagnie, auquel pays ſe leua puis apres vne groſſe guerre, en laquelle ſuccedda ſi bien à *Camille*, qu'en peu de temps apres il reuint & fut rappellé à Rome, non comme malfaicteur, ains comme treſ-digne Empereur. Lors que *Nerua* Empereur adopta *Trajan* pour ſon ſucceſſeur à l'Empire, icelluy *Trajan* eſtoit banny de toute l'Italie, & retiré en la cité *d'Agrippine*, où luy furent enuoyées les enſeignes Imperialles, qui luy faiſoit quelque-fois dire en riant auec ſes familliers, que ſon banniſſement auoit eſté le maquereau de ſon Empire.

Ces hiſtoires & exemples doiuent ſeruir pour encourager & les exilez & ceux qui s'eſloignent volontairement de leurs pais & à ce qu'ilz ſoient conſolez auec ceux-cy, & pour les exciter à les enſuiure & imiter, car autrement, les reſembler quant au banniſſement qu'ilz enduroient, leur ſeruiroit de peu s'ilz ne les vouloient ſuiure au grand cœur & vertueuſes generoſitez qu'ilz eurent. Comme l'on eut dict au philoſofe *Diogenes* que les Senopenſes l'auoient banny de l'iſle de Piro à l'Iſle de Ponte, il reſpondit ainſi, dites aux Senopenſes que s'ilz me banniſſent

de

de Piro à Ponte : Ie les bannis ſemblablement de Ponte à Piro: donnant par là à entendre, que de l'homme courageux l'on ne peut au vray dire qu'on la banny, ains qu'on luy a commandé de changer de pays : Et ſe reſouuenant du docte *Diogenes*, doit mander à ſes ennemis ; que s'ilz cuident l'auoir banny ou fet exiler du lieu ou ilz ſont maintenant, en celuy ou il eſt, que pareillement il les bannit du lieu ou il eſt, en celuy ou il les a laiſſez ; Et q'au-partir de la, qu'il ſe comporte ſi bien, qu'eulx puiſſent en peu de temps, porter enuie à ce qu'il fait, & luy auoir pitié de ce qu'il entendra d'eulx.

Il y a encor vn point qui doit conſoler les perſonnes exilez, ou eſloignez de leurs pays ; c'eſt qu'il ſe remarque douze droitz & priuileges, dont ilz ont ſeulz l'attribution, & liberté de iouiſſance, qui ne ſera point hors de propos de mentionner en fin de ce diſcours, affin que ceux auſquelz eſt auenu d'entrer en ceſte genereuſe confrairie, ſachent les prerogatiues & immunitez qui leurs ſont acquiſes & accordées, pour en iouyr ſi bon leur ſemble.

Le premier priuilege eſt, que celuy qui eſt exilé & hors de ſon pays, perſonne ne doit

enuier

enuier ſa condition, ains en auoir pitié par-ce que, la vraye & naturelle enuie ſe porte à ceux qui ont abondance de biens & bonne fortune.

2. Pendant le temps de leur abſence ou exil, on ne doit leur demãder de l'argent à intereſt ou emprunt, ſachant bien qu'ordinairement de pauures exilez ou eſloignez de leurs pays, ont le plus ſouuent faute d'argent, & abondance dennuys.

3. C'eſt priuilege a l'homme hors de ſon pays de pouuoir emprunter ſans rougir ou faire autre conſcience, & importuner & inquieter ceux à qui ilz ont affaire; car ſoubz c'eſt auantage d'eſtre hors & loing de ſon pays, & de donner à entendre que leurs biens ſont confiſquez, ilz peuuent ſans autre harangue requerir l'ayde & le ſecours d'un chacun, & leur pourront dire que ſi on ne les ayde ilz ſeront contraintz s'addonner à deſrobber.

4. *Item* il leur eſt permis pouuoir eſcrire la part où bon leur ſemblera, maintes nouuelles à leur guiſe & fantaſie, conſiderant que pour prouuer, l'oppoſite faudroit aller bien loing faire l'enqueſte, tellement que par ce

moien ilz peuuent & ſans ſe bouger confirmer leur dire, ny ſans ſe trauailler deſmentir vn chacun.

5. *Item*, peuuent ſans qu'on leur demande compte, ny eſtre accuſez de rebellion, ny ſans auoir autre permiſſion, eſcrire en leurs pays; qu'ilz ſont malades, iaçoit qu'ilz ſoient en bonne ſanté; qu'ilz ſouſpirent pour leur maiſon & autres gens à qui ilz ſouloient teſmoigner de l'affection, ores qu'ilz n'en ayent aucune ſouuenance, qu'ilz ſont pauures, ores qu'ilz ayent de l'argent. Ce qu'ilz feront affin qu'ilz ayent plutoſt leur remiſſion & ſoient ſecourus de leurs amis.

6. *Item*, ſont examptz de faire feſtins & ſe veſtir ſomptueuſement, ni eſtre braues & magnifiques, mais bien ſe pourront vanter ſi bon leur ſemble, que quand ilz eſtoient en leurs pays. Ilz tenoient table ouuerte à tous venans, faiſoient merueille, auoient leurs coffres pleins de riches & precieux accouſtremens, &c.

7. *Item*, eſt excuſable & ne tourne point à deshonneur, aux hommes qui ſont hors de leurs pays, s'ilz manquent quelque-fois à leurs promeſſes, & ne rendent ce qu'on leur a preſté au temps conuenu; comme ainſi ſoit qu'il

qu'il ſemble eſtre ſatisfaire & aſſez recongnoiſtre les bien-faitz auec bon vouloir, & promettant rendre le tout quelque iour, ſi iamais ilz peuuent eſtre retournéz, en leur tant deſiré pays.

8. *Item*, eſt au pouuoir de l'hõme banny ou hors ſon pays (ſans rien amoindrir de ſon honneur) qu'il ſe puiſſe pourmener tout ſeul ou n'ayant qu'un ſeruiteur? ô cõbien il y en a qui voudroient, ou auroient beſoin d'eſtre priuilegéz de tel droit? Car s'ilz n'auoient tant de vaſſellage & attirail de ſeruiteurs ſuperfluz, ilz ſeroient exemptz de maints ſoucys & garentis de grandz fraiz & charges.

9. Ceux qui ſont exiléz ne ſont tenuz d'entretenir leurs maiſons & ſi ſont exempts, de faire compagnée à leurs femmes, qui eſt vn tres-beau & ſouhaitable priuilege, que maintes, & maintes encores y a, qui le vouldroient bien auoir, eſtans par-ce moyen deliurez des diuerſes complexions de leurs femmes, & d'ouyr, les aucuns, des petits enfans cryer, hargner, & demander, puis vne choſe, puis vne autre, tellemẽt qu'en telles ou ſemblables occurrences, l'homme n'eſtant banny par autruy voudroit bien ſouuent s'exiler ſoy-meſme.

10. *Item*, les exilez ſont francz & exemptz de tous impoſtz, tributz ou ſubcides, qu'elz qu'ilz ſoient, Car de l'heure qu'ilz diront aux impoſiteurs, receueurs, ou collecteurs, qu'il eſt exilé & eſtranger, des l'heure meſme, ilz l'oſteront & rayeront du roole & l'exempteront de tous ſubcides.

11. *Item* ſont priuilegéz pendant tout le temps de leur abſence ou exil, de faire l'amour, ny preſenter leur ſeruice aux dames, & pareillement ſeront exemptz, de loger eſtrangers, ny leur preſenter le banquet, priuilege de telle conſequance, qu'il eſt auſſi de maints & pluſieurs ſouhaitté par ce que, bien ſouuent on inuite, vn parent ou vn voiſin plus par forme de deuoir & bien-ſéance & pour crainte de ſa langue que pour l'amour qu'on luy porte.

Chap. VIII.

Hiſtoire antiquiſme, des trois Courtiſanes, Lays, l'Amye, & Flore.

LEs trois plus belles & plus fameuſes femmes mondaines, qui iamais furent nées en Aſie, & nourries en Europe, & deſquelles les Hiſtoriographes ayent plus parlé,

parlé, & fait de mention, & par leſquelles plus de Princes ſe ſoient foruoyéz & perduz; ont eſté, *l'Amye*, *Flore*, & *Lays*, tous ceux qui en ont eſcrit, diſcourent particulierement des graces & beautez de chacune de ces femmes, & rapportent que toutes trois, conuenoient à certaines choſes, aſſauoir, en grande beauté de viſage, le front large & eſleué, le ſein béau & bien fait, grand corſage & greſlés, belles mains, grande dexterité, graces admirables, à bien ſonner des inſtrumens, & diuinement bien chanter; de regard amoureux, diſſimulees en amour, quelles n'aimérent iamais perſonne auquel elles ayent eſté, & ſi iamais ne leur firent priére ou demande d'aucune choſe qu'ilz leurs ayent refuſeés, que iamais ne ſe moquerent d'homme, ny onc homme ne ſe moqua d'elles; il eſt eſcrit que *l'Amye* rendoit les hommes amoureux par ſon gentil regard, *Flore* auec ſon beau parler, & *Lays* auec la douceur & grace de ſon chant; & eſt eſcrit que celuy qui vne fois deuenoit ſurpris de l'amour de l'une de ces trois, tard ou iamais, en eſtoit-il deliuré; qu'elles ont eſté les plus ſages courtiſanes du monde de leur temps, & iuſqu'à leurs decedz, & apres qu'elles ont laiſſé treſ-

grande memoire d'elles. Car chacune, eut Statues des peuples ou elles moururent : Ceux qui en ont eſcrit, en diſent de grandes & admirable choſes, mais affin qu'il ne ſemble, que ce ſoit vne fable que nous contions ou que parlions de gayeté de cœur, nous reciterons la vie de chacune de ces trois dames, toutefois ſuccintement parlant d'elles ſeparément, & premierement,

De l'Amye.

La plus antique de ces trois Dames amoureuſes, fut *l'Amye*, elle eſtoit naturelle d'Argos, de baſſe lignée, courut vn long temps, parmy l'Aſie la mineur, aſſez libre & diſſollue, & à la fin vint en Phénicie : elle fut du temps du Roy *Antigone* qui auoit eſté au ſeruice du Roy *Alexandre*, duquel ont eſcrit les Hiſtoriographes auoir eſté Prince fort belliqueux & peu heureux. Ce Roy *Antigone* laiſſa vn ſien filz ſon heritier & ſucceſſeur, nommé *Demetrius*, lequel encor que moins belliqueux fut plus fortuné que ſon pere, & euſt eſté eſtimé Prince de grand merite, s'il euſt ſeu en ſa jeuneſſe, s'acquerir des amis & s'entretenir d'iceux, & qu'en ſa vielleſſe, il ne ſe fuſt tant adonné au vice.

Ce fut ce *Demetrius*, qui aima ſi paſſionné-

ment

ment *l'Amye*, & d'une amour ſi eſperdue & paſſionnée (quoy qu'il la poſſédaſt) qu'il en eſtoit eſtimé plutoſt fol que vray amoureux: car ayant mis ſoubz le pied ſa grauité, & l'honneur de ſa maiſon; non ſeulement, ne luy refuſoit rien de tout ce qu'elle ſauiſoit de luy demander, mais outre-ce, luy faiſoit de treſgrandz & ineſtimables preſens. Que diray-je plus, iuſqu'à deſloger d'auec ſa femme *Exonie*, ſage, belle, & vertueuſe Princeſſe, & aller demeurer auec cette *l'Amye* : nous ne ferons (comme auons deſja dit) le diſcours entier de ſa vie, non plus que des deux autres, ains ſeulement quelque choſe de leurs familliers, deuis & entretiens qu'auons trouuéz plus dignes de reciter, comme les queſtions ſuiuantes.

Queſtions & Demandes du Roy Demetrius *à s'*Amye, l'Amye *& les reſponces à icelles.*

Demande.

Demetrius. Qui eſt la choſe par laquelle vn homme a plutoſt gangné les bonnes graces & faueurs d'une Dame?

Reſponce.

l'Amye. Il ny a choſe au monde qui faſſe plutoſt

plutoſt abattre & fléchir le courage d'une Dame, que lors qu'elle recongnoiſt manifeſtement, que l'homme l'ayme & la ſert de tout ſon cœur, & que pour ſon amour, il ſouffre de grandes peines, & s'expoſe librement aux dangers, & qu'il perſeuere en ſa paſſion ſans refroidiſſement, car d'aimer des hommes par moquerie cauſe que par apres elles ſont moqués.

Demande.

Dem. Pourquoy, vous autres femmes, hayſſez-vous le plus les hommes ?

Reſponce.

L'Am. La principalle cauſe, pourquoy vne femme hayt le plus vn homme, c'eſt quand vn homme ſe vente & fait gloire, de ce qu'il n'a pas fait, & qu'il n'accomplit ſes promeſſes.

Demande.

Dem. Qui eſt la choſe pour laquelle vous vous contentez le plus, & tenez le plus ſatisfaites d'un homme?

Reſponce.

L'Am. La choſe pour laquelle, vne femme eſt plus contente & ſatisfaite d'un homme, eſt, quand elle le recongnoiſt diſcret en ſes propos, & ſecret en ce qu'il fait.

De-

Demande.

Dem. Comme auient qu'aucune-fois les hommes ſont ſi mal mariéz?

Reſponce.

L'Am. Il eſt impoſſible que les hommes ſoient bien mariéz, quand la femme eſt en neceſſité, & le mary n'eſt pas diſcret.

Demande.

Dem. Qui eſt la choſe, pour laquelle ſe romp plutoſt l'amitié de deux amans?

Reſponce.

L'Am. Il ni a choſe au monde, qui cauſe plutoſt refroidiſſement entre deux amans: que quand l'amoureux s'eſgare en amour, & l'amitié eſt trop importune à demander.

Demande.

Dem. Quelle eſt la choſe par laquelle les hommes amoureux ſont plus tourmentéz?

Reſponce.

L'Am. Ce qui plus tourmente & trauaille le cœur d'un amoureux, eſt ne pouuoir paruenir à jouyr de ce qu'il ayme & deſire, & penſer qu'il doit perdre ce dont il jouyt.

Demande.

Dem. Qui eſt la choſe qui tourmente & afflige le plus le cœur d'une femme?

Reſponſe.

L'Am. Il ny a choſe au monde, qui tant afflige & perce le cœur d'une femme, de triſteſſe & faſcherie, que de l'appeller l'aide, ou dire qu'elle n'a point de grace, & entendre que l'on l'eſtime diſſolue.

Cette Dame *l'Amye*, auoit vn iugement prin & fort delicat, combien qu'il fuſt treſmal employé en elle ; car par ce moyen, elle rendoit tous hommes amoureux & paſſionnez d'elle, & les attiroit à elle par ſon beau parler & mignard langage : Or auant qu'elle vint au pouuoir (ou pour mieux dire à perdre le Roy *Demetrius*) elle courut vn bien long temps, les Academies d'Athenes, où elle ruyna d'honneur & de biens, quantité de ieunes hommes, & gangna grandes ſommes d'argent.

Plutarque en la vie du Roy *Demetrie*, recite, q'un iour les Atheniens, luy ayantz fait preſent, d'une ſomme de douze cens talens d'argent, pour ayder à payer ſa gendarmerie, il print toute cette groſſe ſomme, & la porta à *s'Amye* l'*Amye*, ſans en retenir choſe quelconque : dequoy les Atheniens furent extremement mal contens, non tant pour le preſent qu'ilz luy auoient fait, que pour-ce qu'il l'auoit

l'auoit ſi mal employé, & en vne ſaiſon tant hors de raiſon.

Quand le Roy *Demetrius*, vouloit aſſeurer & aſſermenter quelque grand choſe, il ne juroit iamais, ny par le Ciel, ny par la Terre, ny par ſes Dieux, mais iuroit en cette ſorte, ainſi ſoiſ-je touſiours en la grace de ma *l'Amye*, & ainſi ſa vie, & la mienne, finiſſent enſemble, comme il eſt vray ou veux tenir ce que je dis, & paſſe en icelle & telle ſorte, &c.

L'Amye mourut vn an & deux mois auant que *Demetrius* mouruſt, mais l'ennuy qu'il en eut, & le dueil qu'il en porta, fut ſi treſgrand & exceſſiuement eſtrange, que les Philoſofes d'Athenes prindrent ſujet de diſputer, laquelle des choſes eſtoit la plus à eſtimer, ou les pleurs & dueil qu'il menoit, ou les richeſſes qu'il auoit reſpendues en ſes obſeques & pompes funebres, & comme apres que *Demetrius*, eut fait en ſepulturer s'*Amye*, l'*Amye*; au deuant d'une feneſtre qui eſtoit joingnãte ſa maiſon, ſes plus fauoris ſe hazarderent de luy demander à qu'elle fin il auoit ainſi fait enterrer & inhumer cette femme, en tel lieu, il leur reſpondit ainſi. Ie l'aimoys ſi parfaitement, & elle m'aimoit de ſi bon cœur, que je ne ſçay auec quoy ſatiffaire, a l'exceſſif amour

qu'elle me portoit, & a l'obligation que iauois de l'aimer, ſinon de la mettre en tel lieu, que mes yeux ayent chacun iour a pleurer, & mon cœur a toute heure a penſer.

Plutarque recite, vn conteſte que fit cette Dame *l'Amye*, au iugement de *Bocchoris* (iuge d'Egypte) c'eſt, qu'il y eut en Egypte, vn ieune homme, qui deuint amoureux d'une courtiſane, nommée *Thonis*: mais elle luy demandoit, ſi grande ſomme d'argent pour coucher auec luy, que le ieune homme ne la pouuoit fournir, à la fin ce pauure amoureux, de la grande détreſſe d'amour ou il eſtoit pour cette femme, ſongea vne nuit, cõme il dormoit, qu'il eſtoit couché aupres delle, & qu'il en prenoit ſon plaiſir, Tellement que pour l'apprehenſion du contentement que ſon ſonge luy apporta, ſon enuie & amour tant eſperdue fut (à ſon reſueil) entierement eſteinte & paſſée en luy, ce qu'il ne peut ſe garder de reciter, à ceux de ſes amis, qui auoient cõgnoiſſance de ſon amour; Ce qu'eſtant venu à la nottice de la Courtiſane *Thonis*: elle le fit adiourner & conuenir en iugement, Pour ſe voir condanner, à luy payer ſon ſallaire, de la volupté qu'il auoit priſe auec elle par imagination en ſon dormir. Cette cauſe eſtant plaidée deuant

uant *Bocchoris*, il ordonna que le ieune homme, apporteroit au premier iour d'audience dedans vn vaze, autant d'argent bien conté comme elle luy en auoit demandé pour coucher auec luy, aquoy le ieune homme ayant ſatisfait, le iuge luy fit remuer cet argent de la main deuant la Courtiſane, affin qu'elle en euſt ſeulement l'ombre & le vent, pour autant (diſoit il) que l'imagination & l'opinion n'eſt que l'ombre de la verité.

Mais *l'Amye*, ne trouuoit point ce iugement equitable ny droit, car (diſoit elle) l'ombre ſeule ou la veue de l'argent, n'appaiſa pas, à la Courtiſane la conuoitiſe de l'auoir, comme le ſonge auoit appaiſé les paſſions amoureuſes, & la cõuoitiſe du ieune homme.

De Lays.

Lays fut de l'Iſle de Bithrite qui eſt és confins de la Grece, & eſtoit fille d'un grand ſacrificateur du Temple d'*Apollon* qui demeuroit en Delphos, ſelon que rapportent les Croniqueurs & hiſtoriens qui en ont eſcrit, ce ſacrificateur eſtoit homme grandement experimenté en l'art de magie, & par cette ſcience il prophetiſa la perdition de ſa fille.

Tant y a, que cette Courtiſane *Lays*, fut en

ſes grandes vognes & triumphes, au temps que regnoit le Roy *Pyrrhus*, qui eſtoit vn Prince de treſ-grand courrage, & treſ-deſireux de s'acquerir honneurs & Royaumes, mais non guerres heureux, à les ſauoir entretenir & ſi maintenir, qui n'eſtant encor aáge, que de ſeize à dixſept ans, paſſa en Italie, pour faire la guerre aux Romains; C'eſt luy (ſelon qu'aucuns ont eſcrit) qui fut le premier Prince qui trouua la maniere, de mettre vn camp en ordre, & dreſſa la forme d'un bataillon, car auparauant ſon temps quand l'heure eſtoit venue de donner la bataille, ilz s'entre-aſſailloient & chargoient tous à la flotte & confuſement.

Cette amoureuſe *Lays* demeura longuement au Camp du Roy *Pyrrhus*, & vint auec luy en Italie, & retourna auec luy, touteffois il eſt eſcrit d'elle, qu'elle ne ſe voulut iamais contenter, de s'abandonner à vn homme ſeul.

Elle eſtoit d'une ſi gracieuſe & amoureuſe conuerſation, & ſi treſ-belle, & d'un tel maintien que ſi elle euſt eu la conſtance plus forte pour ſe rendre, & conſeruer fidelle à vn ſeul, il ny euſt eu Prince au monde, qui ne ſe fuſt perdu & eſgaré apres elle, & qui ne luy

euſt

euſt libéralement octroyé tout ce qu'elle euſt peu demander & deſirer.

Comme elle fut retournée de la guerre d'Italie, elle ſe retira, en la ville de Corinthe, pour y faire ſon ce iour, & en ce lieu fut recerchée, par maints Roys Princes & grands Seigneurs.

Aulu Gele rapporte, que le bon philoſofe *Demothenes* alla expres d'Athenes à Corinthes, en habit diſſimulé, pour voir cette dame *Lays*, & auoit ſa commpagnée, mais qu'eſtant arriué à ſa porte, auant qu'elle luy vouluſt ouurir, elle luy fit demander, douze cens ſexterces d'argent; à quoy *Demothenes* reſpondit, *Tanti pœnitere non emo:* C'eſt à dire, ie n'achepte pas ſi cher vn repentir; i'eſtime que *Demothenes* ſauiſa de dire ce propos ſuiuant la ſentence de *Diogenes*, qui dit, que tout animal apres tel plaiſir ſe contriſte.

Iamais on n'a ouy ny veu, d'un autre femme, ce qu'eſt eſcrit de celle-cy: C'eſt qu'oncques elle ne teſmoigna amour à homme qui l'ayt affectionnée ny ſe ſoit aſſujetty à la ſeruir, ny iamais ne fut haye ne meſpriſée d'homme qui l'euſt congneue; d'ou nous pouuons iuger, combien l'heur & la fortune de *Lays*, eſtoient grandz ou ſes perfections & beautez

beautez excellentes & admirables, puis quelle ne montroit ſemblant de grand amour à perſonne, & toutesfois eſtoit de tous aimée & ſeruie; De maniere que ſi la courtiſane *l'Amye* auoit bon eſprit, nous deuons croyre que *Lays* ne fut moins experimentée, car en l'art d'aimer, elle excedda toutes les autres femmes de ſon meſtier, tant à ſçauoir aimer comme à ſauoir ſe preualoir & profiter de ſes amours.

Queſtions propoſées à Lays *par diuerſes perſonnes, & ſes reſponces.*

Demande.

Vn ieune homme de Corinthe demanda vn iour à *Lays* qu'eſt-ce qu'il pourroit dire a vne femme, laquelle il auoit longuement aimée & ſeruie, qui ne ſe monſtroit non plus indulgente vers luy, qui le premier iour, ſi qu'à cette occaſion il en eſtoit, demy deſeſperé?

Reſponce.

Lays, tu diras à cette femme, que tu aime que puiſ-quelle ne veut remedier à ton affaire, qu'a, tout le moins elle permette que tu ſois ſon ſeruiteur: & n'ayt deſ-ageable tes ſeruices, car ſi tu as ce congé d'elle eſpére, hardimẽt de par-

paruenir à la fin de ton attente, pour-ce que, nous autres femmes, ſommes de telle nature, qu'auſſitoſt que nous ouurons la bouche, pour dire quelque douce reſponce, à vn amant, il eſt certain que premier, luy auons donné le cœur.

Demande.

Vn Cheuallier Thebain, demanda à *Lays*, qu'eſt-ce qu'il pourroit faire, pour jouyr d'une Dame, dont il ſeroit ſurpris d'amour?

Reſponſe.

L'homme qui deſire auoir vne Dame, il la doit ſuiure, ſeruir, & ſouffrir, faiſant ſemblant quelque peu de temps, de l'auoir oubliée; car apres, que l'on a eſmeu le cœur d'une femme, à aimer, elle reſent plus les oublys ou nonchalances, dont l'on vſe enuers elle, que les ſeruices qu'on luy faiſoit par le paſſé.

Demande.

Vn Gentil-homme d'Achaye, demanda qu'eſt-ce qu'il feroit à vne femme, de laquelle il auoit ſoupçon, qu'elle luy auoit faulcé l'amour?

Reſponce.

Fais luy entendre, que tu as bonne opinion, qu'elle te tient fidelité, & apres taſche à luy oſter les occaſions auec leſquelles elle

te pourroit faulcer amitié? Car ſi elle s'aperçoit, que tu ſache ſon affaire,& la diſſimules, tu la verrois plutoſt mourir, que de s'en amender.

Demande.

Vn autre Paleſtin, luy demanda, que c'eſt qu'il pourroit faire,a vne Dame, laquelle n'auoit en aucune eſtime les ſeruices, qu'il luy rendoit, & ne luy teſmoignoit aucun gré de l'amour qu'il luy portoit?

Reſponce.

Si tu ne veux plus la ſeruir, fais qu'elle n'aperçoiue de toy, que tu as laiſſé de l'aimer: Car nous-autres femme, ſommes tendres a aimer, & bien dures a hayr.

Demande.

Vne ſienne voiſine, s'informa a elle, que c'eſt qu'elle pourroit faire,pour q'une ſienne fille fuſt ſage?

Reſponce.

La mere qui voudra, que ſa fille ſoit bonne & bien ſage, qu'elle l'apprenne des ſa ieuneſſe a craindre, & ſortant de la maiſon qu'on luy laiſſe hanter peu de compagneés, & qu'elle ſoit honteuſe & moderée en ſes propos.

De-

Demande.

Vne autre ſa voiſine, la requiſt luy donner auis, quel remede elle pourroit apporter, pour retirer vne ſienne fille, qui commançoit ja, a ſe mettre anx champs & a ſégarer ?

Reſponce.

Le remede, que ie trouue, pour lá fille, qui commence a ſe jetter aux champs & s'eſgarer, eſt, ne la laiſſer en oyſuieté, ny luy permettre eſtre braue ou bien veſtue.

Demande.

Vn iour on luy demanda, que luy ſembloit des Philoſophes d'Athenes, & s'ilz n'eſtoient pas fort honneſtes & de grand ſauoir?

Reſponce.

Ie ne ſçay, quel grand ſauoir ilz ont, ny la ſcience en laquelle ilz eſtudient, ni qu'elz liures liſent voz Philoſofes, pour-ce que, moy eſtant femme, & ſans iamais auoir eſté a Athenes, ie les vois venir icy a toutes heures heurter a ma porte, & de Philoſophes deuenir amoureux.

Cette Dame & tant renommée amoureuſe *Lays*, mourut en la ville de Corinthe, aágée de ſeptante & deux ans, laquelle morte, fut plainte de beaucoup de Courtiſans, & parauant, deſirée de maintes Matroſnes.

De Flore.

La Courtisane *Flore* ne fut pas si ancienne, ne de si grande renommée, que furent ses deuancieres, *l'Amye* & *Lays*, ny de pays & region tant celebres, car elle fut d'Italie, & les autres deux estoient de la Grece: Et d'autant que *l'Amye* & *Lays* ont exceddé *Flore* en antiquité, en recompense, *Flore* les surmonta en lignée & generosité, combien qu'en effect, elles fussent toutes trois, de vies moins que chastes, & honnestes.

Flore estoit née de la Cité de Nole en Campaigne, yssue d'ancienne noblesse & famille de Cheualliers Romains, fort renommez au fait de guerre, & de grande recommendation en la republique. Ses pere & mere moururent, qu'elle n'auoit que quinze ans, & la laisserent comblée de grandes richesses, liberté, & beauté: mais dénuée de parens & bons amis, occasion pourquoy ne luy manquerent quantité de gens vicieux, pour la corrompre & faire glisser au vice: Se voyant auec tous ces moyens, elle determina, s'en aller à la guerre d'Affrique, où elle mist à l'anquant sa personne & son honneur.

Cette Dame florissoit du temps de la premiere guerre Punique, & lors que le Consul *Mamille* fut enuoyé à Cartage, duquel

est

eſt eſcrit, qu'il deſpendit, plus d'argent, à faire l'amour à *Flore*, qu'auec les ennemis ; elle fit mettre vn eſcriteau à ſa porte, qui contenoit ce qui enſuit, Roy, Prince, Dictateur, Conſul, Cenſeur, Pontife & Queſteur, pourront entrer céans : mais elle ny fit point mettre Empereur, ny Cæſar, car ces deux tant illuſtres noms, ne furent que bien long-temps apres, creéz par les Romains.

Il eſt remarqué, que iamais cette amoureuſe *Flore*, ne voulut abandonner ſa perſonne, qu'à gens de haute qualité, ou de grande dignité, ou de grandes richeſſes ; car cela eſtoit ſon dire, que femme de grande beauté ſera autant eſtimée & priſée, qu'elle ſe priſe & eſtime. Elle & *Lays* eſtoient d'humeur, & de façons de faire toutes contraires, car *Lays* auant toutes choſes, & premier qu'octroyer ſa perſonne, vouloit eſtre ſaiſie du guerdon qui luy eſtoit promis : au contraire, *Flore* ſans ſe monſtrer aſpre, ny à or, ny à argent, ſe laiſſoit librement gouuerner, & à cauſe de ce, eſtant vn iour interrogée, reſpondit, j'abandonne ma perſonne, aux Princes & Illuſtres Barons, affin qu'ilz faſſent auec moy comme perſonnes illuſtres, car ie vous iure par la Déeſſe *Venus*, que iamais homme ne me don-

na ſi peu, que ie neuſſe plus, que ie ne pretendois, & au double, de ce que ieuſſe demandé.

Icelle Dame *Flore* diſoit, la femme de ioyeuſe compagnée, ne doit jamais demander ſalaire, à ſon amoureux, pour le gracieux plaiſir, qu'elle luy à donné, mais plutoſt pour l'amour qu'elle luy porte, pour-ce que, toutes les choſes du monde ont certain pris excepté, l'amour, le quel ne ſe peut payer, qu'auec l'amour.

Tous les Ambaſſadeurs du monde qui venoient en Italie, remportoient autant de comptes, & de nouuelle de la beauté, generoſité, & ditz notables de *Flore*, que de la republique Romaine, pour-ce qu'il ſembloit choſe monſtruenſe, de voir la richeſſe de ſa maiſon, ſon train, ſa beauté, les Princes & Seigneurs dont elle eſtoit ſeruire & carreſſée, & les preſens qu'on luy faiſoit. Tout-ce qu'elle eut de bon, c'eſt qu'elle eut touſiours, vn particulier eſgard, à la nobleſſe dont elle eſtoit extraite, touchant la magnifficence de ſon ſeruice, cõme grand Dame, Et le iour quelle ſe pour-menoit à cheual, dans Rome, elle donnoit aſſez d'occaſion de parler, pendant vn mois entier auparauant & vn autre apres

car

car vn chacun s'enqueroit de l'un a l'autre, qui ſeroient les grandz Seigneurs Romains, qui ce iour-la, laccompagneroient, & qui luy feroient la cour ? les ſeruiteurs qui la ſeruoient,& la liurée quelle portoit. Les Dames qui la regardoient,les veſtemens qu'elle portoit, la grand beauté & maintien de ſa perſonne, & les diſcours dont ſes ſeruiteurs l'entretenoient.

Eſtant cette Dame *Flore* venue ſur l'hiuer de ſon aáge, ſe preſenta à elle, vn beau & ieune Gentil-homme Corinthien, qui la demanda en mariage, auquel elle reſpondit de fort bonne grace, je ſçay bien que tu ne veux eſpouſer ſoixante ans, que *Flore* peut auoir; mais tu voudrois bien auoir, douze cens mil Sexterces qu'elle à en ſa maiſon, repoſe toy donc, mon amy, & retourne dou tu es venu, car à celles qui ſont de l'aáge tel que le mien, l'on leur porte plus d'honneur pour eſtre riches, que pour les voir mariées.

Iamais ne s'eſt veu femme en l'Empire Romain, accompagnée de tant de graces enſemble, comme cette Dame *Flore*, car elle eſtoit d'illuſtre famille, de grand beauté, de gentil corſage, diſcrette en ſes affaires, & ſur tout grandement liberalle, elle paſſa la plus

part

part de ſa ieuneſſe en Affrique, Allemagne, & Gaule Tranſalpine: Et tout ainſi qu'elle ne vouloit eſtre ſeruie, que de Princes & grandz Seigneurs, elle vſoit auſſi de grande induſtrie pour d'upper & deſpouiller ceux qui eſtoient en paix, & venoient la recercher, & à bien plumer ceux qui eſtoient venus de la guerre.

Eſtant aagée de ſoixante & quinze ans, elle mourut, & laiſſa le peuple Romain, pour ſon principal heritier de tous ſes treſors, ioyaux & richeſſes: l'on faiſoit eſtat que ce qui eſtoit prouenu de la valleur de ſon argent, meubles, & ioyaux, eſtoit ſuffiſant, pour refaire les murs de Rome, & encor pour deſ-engager la republique.

Et d'autant qu'elle eſtoit Romaine, & auoit laiſſé à la republique toutes ſes richeſſes, le peuple Romain luy fit ediffier vn Temple ſomptueux, qui fut appellé *Florian*, en memoire perpetuelle d'elle, & luy firent eſleuer vne riche ſtatue en place publique, & tous les ans, en ſa memoire, on celebroit le iour qu'elle mourut. *Suetone Tranquile* dit, que la premiere feſte que l'Empereur *Galba* II. celebra dãs Rome, fut la feſte de l'amoureuſe *Flore*, en laquelle eſtoit permis, toutes deſ-honneſtetées

ties & inſolences, dont ilz pouuoient ſauiſer, de maniere que celles eſtoient eſtimées les plus ſaintes qui ce jour-la faiſoient plus les diſſolues.

Et pour-ce que, le Temple *Florian* eſtoit dédié, à l'amoureuſe *Flore*, les Romains eſtoient en opinion, que toutes les femmes qui alloient ce iour-là au Temple en habit diſſolu, & de femme desbauchée, auoient les graces & biens que *Flore* auoit euz: Entre les Autheurs qui ont parlé de cette hiſtoire, ſont *Pauſanias* Grec & *Manilius* Latin, és liures qu'ilz ont eſcrit, des illuſtres femmes amoureuſes, & qui ont acquis reputation.

CHAP. IX.

Du temple de Corinthe, & d'où vient l'ancien addage Gardez-vous de Corinthe.

IL y eut à Corinthe vn Tyran riche, fameux, & vicieux, nommé *Herius*, lequel fit ediffier au milieu de la Cité vn treſ-ſuperbe magniffique & ſomptueux Temple, qu'il dédia, A la Déeſſe *Venus* Auocate & Patronne des amoureux, & des folles & freſles amours, dans lequel Temple, eſtoient enfermées plus de cinq cens belles filles Aſien-

nes, que leurs peres & meres, auoient la conſacrées à cette Déeſſe *Venus*, à ce-qu'elles deuinſſent amoureuſes, ſi que la plus amoureuſe, eſtoit eſtimée la plus ſainte & religieuſe & mieux gardant ſa reigle, neaumoins à telle condition, qu'elles ne ſortiroient hors du cloiſtre dudit Temple: l'ordonnance de leur ordre portoit, que chacune pouuoit pecher auec celuy qui luy plairoit & viendroit en fantaiſie: & en telle ſorte & maniere que bon luy ſembleroit, tellement que toute leur religion conſiſtoit non à eſtre bonnes, mais ſeulement eſtre bien enfermées.

La loy eſtoit par ces religieuſes bien obſeruée, que ſi quelq'une d'elle vouloit prendre mary, elle gangnaſt premier ſon douaire à la ſueur & infamye de ſon corps, ayant encor cette liberté, qui leur eſtoit conſeruée, que venant à eſtre marieés, qu'elle peuſt ſemblablement auoir vn amoureux bien qu'elle fuſt mariée: mais ce priuilége & prerogatiue leur eſtoit permis, pour autant qu'elles ayant eſté conſacreés à la Déeſſe des amours, elles ne vouloient perdre leurs vœux & tiltre d'amoureuſes, & leur beſtialité (ou pour mieux dire, leur turpitude) eſtoit ſi grande qu'on ne pouuoit mettre dans ce

Tem-

Temple & digne Collége femme vefue ou mariée, ains falloit qu'elles fuſſent vierges bien gardeés, leſquelles malheureuſes dans vn an, ou dans le meſme temps, deuenoient de vierges ſacreés, putains abandonneés.

En cette Cité de Corinthe, demeura & y mourut la Dame *Lays*, dont auons parlé au Chappitre precedant. La cauſe de ce Temple de la Déeſſe *Venus* à Corinthe, où y auoit touſiours bien cinq cens (voire mille des plus belles filles amoureuſes) faiſoit que maintes & de diuers Pays & Royaumes, alloient à Corinthe à cette amorce? au moyen dequoy ilz y deſpendoient leurs moyens, & le plus ſouuent y laiſſoient auſſi la vie? à cette occaſion, on diſoit par commun addage, Gardez-vous de Corinthe, ou Gardez-vous d'aller à Corinthe.

Chap. X.

Des Sepultures & Epitaphes.

Pline recitant les grandes miſeres, auec leſquelles l'homme vient en ce monde, & les grandz trauaux auſquelz il vit, dit ainſi : Entre tous animaux que nature a creéz, l'homme ſeul pleure, ſeul eſt ambi-

tieux, ſeul eſt ſuperbe, ſeul eſt auare, ſeul eſt ſuperſtitieux, & ſeul deſire beaucoup viure, faire ſepulture, & eſtre enſeuely. Et certainement, *Pline* a bien raiſon, car tous les autres animaux, ne ſe tiennent fiers pour les richeſſes, & ne s'atriſtent pour la pauureté, ny ne ſe trauaillent pour amaſſer, & n'ont ſoucy de gangner, ilz ne pleurent en leur naiſſance, & moins s'affligent quand la mort les aſſault; mais ſeulement ſe donnent peine pour viure ſans ſe ſoucier, où ilz ſeront enterrez. De façon que l'homme ſeul eſt ſol, il a ſoin de ſe faire apporter du marbre de Gennes, albaſtre de Veniſe, porphyre de Candie, os de Gelopſe, & yuoire de Guynée, non pour autre raiſon, que pour en faire vne ſuperbe Chappelle, & vn riche monument, où ſoient enſeuelis ſes os; que pourtant je ne meſpriſe, ny reprens encor moins, toutefois je diray, qu'auec cela, le plus ſeur eſt, que l'homme ſe donne peine de bien, & Chriſtiennement viure: il y a eu beaucoup de pauures hommes, enſeuelis es Cimitieres, dont les ames ſont és cieux bien heureuſes, & beaucoup d'hommes riches, y a qui ſont en de riches ſepulchres, dont les ames ne ſont poſſible trop à leur aiſe.

La

La nuit que Troye fut arſe; *Æneas* ayant prié ſon pere *Anchiſes*, qu'il luy pleuſt ſortir dehors, affin (au moins) qu'il ne demeuraſt ſans ſepulture; le bon Viellard reſpondit: *Facilis iactura ſepulchri*: Comme voulant dire; la moindre peine q'un homme ſauroit auoir, c'eſt n'auoir point de ſepulture. Et certes, *Anchiſes* reſpondit tresbien, pour-ce que nous voyons l'homme ſe plaindre de la picquure d'une mouche, & de la morſure d'une puce, ou l'on nouyt iamais, q'homme apres ſa mort, ſe plaingniſt pour n'auoir aſſez honorable ſepulture.

Si *Homere* & *Piſiſtratus* ne nous decoiuent, les Scytes ont eſté les premiers, qui ont plus pompeuſement, & plus magniffiquement, enſéuely leurs mortz, & ceux qui gardoient leurs ſepultures en plus grande reuerence.

Xenophon le Thebain, dit, que le Roy *Daire*, ſuyuant les Scytes, il leur enuoya demander iuſqu'à quel lieu ilz fuyroient, Nous autres Scytes (reſpondirent ilz) n'auons tant de ſoing de la perte de noz maiſons, heritages, enffans, & de nous meſme, comme il nous fait mal de perdre les ſepultures de noz anceſtres, auſquelles quand tu arriueras, ô Roy, tu verras de combien nous eſtimons

plus les os des mortz, que les vies des viuans.

Les Salamins enſeueliſſoient leurs mortz, les eſpaules tournées, contre les Agarens, qui eſtoient leurs mortelz ennemis, tellement que non ſeulement leur inimitié duroit tant qu'ilz viuoient, mais encor apres la mort, en laiſſoient vne indice perpetuelle par leurs ſepultures.

Les Meſſagites auoient cette couſtume, qu'incõtinent qu'il mourit entr-eux vn homme ou vne femme, ilz prenoient le corps & en tiroient tout le ſang des vaines, & tous les parens du mort eſtans aſſembléz ce iour-la, ilz buuoient le ſang, & apres le mettoient en ſepulture.

Les Hiocaines, apres auoir laué les corps des mortz auec vin, & oingtz auec vne huiſle precieuſe, & les parens l'ayans vn temps pleuré, ilz l'enterroient, & retenoient l'huiſle pour eulx manger, & le vin pour boire.

Les Capiens, tout incontinent que l'homme auoit rendu l'eſprit, ilz le mettoient dans le feu, & apres que les os eſtoient entierement conſomméz, ilz amaſſoient les cendres, & les mettoient dans des Phioles, & à meſure qu'ils buuoient, ilz en mettoient vn peu dans leur vin, & ainſi petit à petit, aualloient toutes

tes leſdites cendres, de ſorte que les entrailles des hommes viſz, eſtoient les ſepulchres des hommes mortz.

Les Scytes auoient cette couſtume, de n'enſeuelir iamais homme mort, ſans en mettre vn autre vif auec luy, & s'il ne ſe preſentoit perſonne, pour ſe faire enſeuellir, auec le mort, on achetoit vn eſclaue ou vn Captif, lequel on enterroit, quant & le mort, vouluſt ou non.

Les Bactres nation fort barbare, mettoient à la fumée, les corps de leurs mortz, & les gardoient, pour en mettre des morceaux dans leur pot, en vſant de la meſme maniere, qu'ont accouſtumé de faire, les villagois & bonnes gens des champs auec leur lard, ſallé, & les iambons, & langues de bœuf.

Les Tyberiens nouriſſoient expres de gros chiens feroſſiſſimes, & incontinent, que leurs peres ou parens, auoient rendu l'eſprit, deſpeſoient les corps par morcéaux, & les iettoient à la guelle de ces chiens, qui les mangoient; Et ainſi les entrailles des chiens, eſtoient les ſepultures des Tyberiens.

Mais affin que le lecteur n'eſtime, que tout ce que deſſus parte de noſtre inuention, nous citerons les autheurs qui le rapportent,

&

& beaucoup d'autres choſes a ce ſujet, dont ne ferons icy mention, Sainct *Hieroſme* contre *Jouinian*, & *l'Apoliantée*, le tiltre des ſepultures, eſquelz lieux le lecteur trouuerra tout ce qu'a eſté dit cy-deſſus.

Diodore Sicilien raconte beaucoup de choſes de la ſepulture de *Bellus*, de celle de *Ninus*, de celle de *Semiramis*, de celle de *Prometheus*, de celle de *Ogiges*, & de pluſieurs autres, Roys d'Egypte, qu'il eſt meilleur (à mon opinion) obmettre tant pour leur honneur, que pour n'eſtre prolixe.

Les Hebryeux ſouloient enterrer leurs mortz dans leurs vignes & heritages, & par-deſſus la foſſe, mettoient vne belle grande pierre bien pollie.

La plus part des anciens, ont eſté enterréz dans leurs maiſons, ou au milieu de leurs poſſeſſions, ce qui ſe recongnoiſt & ſe void encor aſſez communement en pluſieurs endroitz de l'Italie.

Les Scytes, enſeueliſſoient leurs mortz, dans leurs heritages, à l'ombre & orée d'un bois de Scytie, lequel eſt incorruptible; car encor aujourdhuy, là où l'on trouue quelque grand tombeau de terre ou de pierre, il eſt à penſer, comme il ſe trouue effectiuement qu'en

qu'en ce lieu y a quelque honorable ſepulture.

Il y auoit anciennement dans Rome, quatre ſepultures treſ-ſuperbes, & magnifiquement riches, qui eſtoient celle d'*Auguſte*, que l'on appellé à preſent l'Eſgueiller; celle d'*Adrian*, qui eſt maintenant appellée le chaſteau ſaint Ange; Celle de *Marc Aurelle*, qui eſtoit le camp de *Mars*; & celle de *Seuere*, qui eſtoit au Vatican.

Beaucoup de Princes Romains, Grecz, Latins, Medes, Perſes, Argiues, Hebrieux, & Allemans, ont fait baſtir, quantité de Temples; Mais il ne ſe l'iſt point qu'aucun d'iceux ſe ſoit fait enterrer dedans: Car ilz auoient ces lieux-là en telle reuerence, que ſeulemẽt ilz les laiſſoient pour leurs dieux, & s'enterroient dans leurs heritages: Et pour preuue de ce, ſe remarque, que plus de douze cens ans, apres que la foy de *Ieſus Chriſt* fut fondée, perſonne n'auoit eſté enſeuely dans aucune Egliſe, mais long-temps apres le temps de *Conſtantin*, cette couſtume fut introduite en l'Egliſe Romaine, de pouuoir prendre ſepulture dans icelle.

Il s'eſt treuué des epitaphes & inſcriptions ſur d'aucunes ſepultures des anciens qui pour

l'antiquité & differance ont esté curieuse-ment receuillies par aucuns anciens histori-ens, dont nous auons fait vn petit amas, que nous auons iugé a propos estre employées en ce chapitre, il y en à, de graues, d'autres de-uotz, de malicieux, de gracieux, & d'au-tres tout a fait bestiaux, telles que sensuit.

En vn hospital des incurables de Naples, y a en la grande chappelle vne sepulture d'un ieune cheuallier, en laquelle sa mere fit met-tre ce pitoyable epitaphe.

Quæ mihi debebas supremæ munera vitæ,
Infœlix soluo nunc tibi nate prior,
Fostuna inconstans, lex & variabilis æui,
Debueras cineri iam superesse meo.

Par ces derniers honneurs, que peut la vie attendre,
Ie te paye premier ce que tu me deuois,
Sort muable, O du temps, les variables loix
Tu deuois, ah mon filz, ah suiure ma cendre.

En vn Monastere audit Naples, y auoit v-ne sepulture d'une ieune Dame fiancée, qui mourut la sepmaine qu'on la deuoit marier, & ses parens luy mirent ce pitoyable Epi-taphe,

Heu

Heu miſeram ſortem, miſero mihi nata parenti,
Vnicus vt fieres vnica nata dolor.
Dum tibi coniugium tœdas, thalamumq; parabam,
Funera & inferias anxius ecce paro.

A quoy malheureux pere, helas neé en malheur,
Fille ſeulle pour meſtre vne ſeulle douleur,
T'appreſtant vn mary, vn lit des eſpouſailles,
Voicy las, que j'appreſte en dueil tes funerailles.

En la Cité de Capue, s'eſt trouué vne autre ſepulture fort ancienne, & quaſi toute deffaite, en laquelle eſtoient grauées ces lettres: Mais quoy qu'elles ſoient vielles, ſi ſont elles de bon ſens,

Fui non ſum, eſtis non eritis.

Ie fus, je ne ſuis, vous eſtes, vous ne ſerez.

En vne des fortes villes Maritimes, qui ſoit en Italie, appellée Cajette, y à vne ſepulture grandement ancienne, ou ſont eſcritz ces motz.

Syluius Paladius,
Vt moriens viueret,
Vixit vt moriturus.
Syluis Paladius,
Affin que mourant il veſquiſt,
Veſquiſt comme deuant mourir.

En l'Egliſe de Sainct *Pol* à Rome, s'eſt trouué en vne ſepulture, dont la pierre eſt fort vielle, ces motz grauéz :

Hoſpes quid ſim vides,
Quid fuerim noſti,
Futurus ipſe quid ſis cogita.

Paſſant, tu vois ce que je ſuis,
Tu ſçays ce que j'ay eſté,
Penſe de toy que tu ſeras.

En vne autre ſepulture, qui ſe void au Couuent de *Minerue* à Rome, eſt eſcrit ce qui ſuit :

O Mors, O mors, O mors,
Ærumnarum portus,
Et meta ſalutis.

O Mort, O mort, O mort,
Port de miſere,
Et but de ſalut.

Apres la mort du Conte de Monteleon, Viceroy de Sicile, lequel fit trancher la teſte au Conte de Camarator, dont il fut mortellement hay des Siciliens, ſon corps fut enterré à Sainct *François* de Neſſene, l'on miſt vne nuit ſur ſon tombeau, ce qui enſuit :

Qui

Qui propter nos homines,
Et propter noſtram ſalutem,
Mortuus eſt, &
Deſcendit ad inferos.

En vne petite ville pres Nogronio en Nauarre, y a vne Epitaphe du Duc *Valentin*, qui dit ainſi:

Icy giſt en peu de terre,
Celuy qui toute la tenoit,
Celuy qui la paix & la guerre,
Par tout le monde faiſoit.
O toy qui vas par le monde cercher
Choſe digne d'eſtre louée;
Si tu veux plus digne la trouuer,
Fais icy treſue de ta iournée,
Sans te plus ſoucier de marcher.

En vne vielle ſepulture qui ſe void, en autre endroit eſt eſcrit, en caractaires grandement anciens, ce quatre vers:

C'eſt icy que la mort a monſtré ſon enuie,
Faiſant d'un meſme traict deux terribles effortz,
Car ceſtuy-cy mourant, il mourut mille mortz,
Qui par luy s'apreſtoient de retourner en vie.

En vne autre, dans la ville de Caourſle:

En la mort des anciens,
Sa mort fut enſeuelie, *Eſtant*

Eſtant mort entre les ſiens,
En ſa mort il reprend vie.

En vne autre.

Ceſſez ouuriers dapreſter des matieres,
Ne faites point de ſepulchre nouueau,
Il s'eſt baſti de pierres plus entieres,
Par cent tumbeaux ſon glorieux tumbeau.

Sur le tumbeau de *Sardanapale*, y auoit engraué :

Demeurè m'eſt ſeulement ce que iay,
Paillardé, beu, yurongné & mangé.

Sur la ſepulture de l'Empereur *Titus*, y auoit eſcrit :

Deliciæ moriuntur generis humani.

Voulant dire,

Ce iour eſt deceddé, celuy qui reſiouiſſoit tout le genre humain.

Sur la ſepulture d'uu ſoldat, qui eſtoit anciennement riche, mais d'aſſez mauuais renom, il fut inhumé par ſes compagnons, & en ladite ſepulture eſtoient grauez ces motz :

Icy giſt Campuzane,
Duquel le diable emporta l'ame,
Sur le cheual du ſire Anthoine,

En Alexandrie de la paille, dans l'Egliſe qui

qui eſt au chaſteau, ſi void la ſepulture d'un ſoldat ou ſont ces motz en la muraille touchant la ſepulture :

Icy giſt Oraſco *ſergent,*
Qui mangeoit en iouant,
Et eſt mort en mengeant.

En la cité d'Aaſt eſt encor la ſepulture d'un autre ſoldat, lequel eſtoit fort pauure, & neaumoins, fit teſtament de riche, dont vn autre ſoldat ſon compagnon, luy miſt ceſt epitaphe :

Icy giſt Viliandrando,
Le quel iouua ce qu'il auoit,
Et donna tout ce qu'il n'auoit.

En l'Egliſe de nice, ſur la ſepulture d'un ſoldat ont eſté trouué eſcritz ces motz :

Icy giſt Villoria,
Qui donna ſon corps à l'Egliſe,
Et ſon cœur à ſon amye.

En vn autre endroit, à eſté trouuée vne ſepulture foit vielle, ou ſont eſcrites ces parolles :

Icy giſt Iehan huſillio *le Chauue,*
Lequel monſtra aux garcons à nager,
Et aux fillettes à dancer & baller.

En vne autre lieu s'eſt trouué vne epitaphe ſur vne ſepulture, dont les parolles eſtoient telles : *Icy*

Icy giſt Pierre Calue, *le ſauetier,*
Et en vieux, maiſtre Cordonnier,
Outre ſon adreſſe à peſcher.

Vne autre.

Icy giſt Baſtien Lubelle,
Homme de bien & fort fidelle,
Lequel ores qu'il portaſt eſpé,
Perſonne d'icelle n'a tué.

L'Empereur *Adrian*, ayant eſté (celuy ſembloit) mal traitté par ſes medecins, fit grauer ſur ſa ſepulture ce dicton:

Turba medicorum me perdidit.

Qui veut dire,

N'ayant peu eſtre tué de mes ennemis: ie ſuis venu à mourir es mains de mes medecins.

En vn lieu de Portugal, appellé Sainct *Arer*, y a vne ſepulture, dont en l'Epitaphe, eſtoit eſcrit ainſi:

Cy giſt Barbin Bellé,
Qui mort eſt, contre ſa volonté.

Il y a bonne apparance, que les parolles de cette Epitaphe-cy, & ſi certaine verité, ne ſont ſortis, d'un cerueau vuide de bon iugement. Parquoy fault conclure que ce ſont parolles d'importance, car a tout conſiderer, il ne ſe peut gueres voir, ny ouyr choſe plus gra-

gracieuſe, ny plus veritable, que le dicton de cette Epitaphe, pour-ce, qu'il eſt treſ-conuenable, que non ſeulement, cettuy-là, mais toutes autres perſonnes, ſont touſiours, cõtre leur volonté miſes en ſepulturées. Car il eſt trop indubitable & ſans replique, qu'il ny a ſepulture au monde tant riche, & ſumptueuſe ſoit-elle, en laquelle l'homme ſe faſſe mettre pour ſon plaiſir, & de gayeté de cœur, non certes; partant, je diray que non ſeulement ce perſonnage-là, mourut contre ſa volonté, mais ie croy auſſi, que pareillement les Machabeés en leurs *Piramides*, *Semiramis* en ſa Polimée: le grande *Cyrus*, en ſon Obeliſque: *Auguſte*, en ſa Colomne: *Adrian*, en ſon grand Chaſteau: & le ſuperbe *Alaricus*, en ſon Rubico: Si nous parlions à eulx aujourdhuy, & ilz nous peuſſent reſpondre, je m'aſſeure qu'ilz affermeroient, & iureroient tous, que contre leur volontéz, ilz ſont mortz & contre leurs volontéz, ilz ont eſtez enterréz & enſeueliz. Tellement qu'on peut iuger à preſent, que ſi ce perſonnage giſt mort en ſa ſepulture contre ſa volonté, qu'auſſi nous tous ſans noſtre vouloir, nou-nous laiſſerons mettre en la noſtre: quoy que la Chappelle ſoit riche, & quelque magnifique que puiſſe eſtre la ſepulture. FIN.

LE PREAV DES FLEVRS Meſleés.

LIVRE III.

CHAP. I.

Qu'elz ſont les aáges de l'homme, & combien il y en doit auoir.

PRemierement, l'aáge du monde eſt calculé en deux ſortes, ſçauoir eſt, par les autheurs Chreſtiens, & par les Poetes; Les autheurs chreſtiens comtent huit aáges, ſept parauant la venue de *Ieſus Chriſt*, & vn depuis : & ſelon les Poetes, il en eſt repreſenté quatre, le premier d'Or, le ſecond d'Argent, le troizieſme, d'Airain, & le quatrieſme de Fer. On dit, que ce fut la *Sybille* de *Cume* qui inuenta cette partition d'aáges : Apres s'enſuiuit que les aáges

du monde furent ainſi partis par les Poetes Latins, comme on void en * *Vergile*, en ſa quatrieſme Eglogue: *Ouide* pareillement au premier liure de ſa Metamorphoſe, où il cotte quatre aáges, mais parlons des aàges de l'homme.

* *virg.* 4.

* *Ouid. l.* 1.

La plus part demeurent d'accord, qu'il y a ſept aáges en la vie de l'homme, Sçauoir, Enfance, Puérilité, Adoleſcence, Ieuneſſe, Grauité, Vielleſſe, & Decrepitude; & de ces aáges, ilz en limitent vne partie par certain nombre d'années, & l'autre non, dont l'ordre ſe verra en ce diſcours.

Veritablement c'et opinion a vne grande ſemblance de raiſon: Car le nombre de ſept, eſt vn nombre accomply, & vniuerſel: meſme nous comptons, ſept Planettes, dont le mouuement cauſe les generations & corruptions en la terre, ainſi ſe peut appliquer ce nombre de ſept à la continuation du temps: & tout ainſi qu'il y a ſept Planettes qui enſerrent & enferment le temps en leurs mouuemens, de meſme nous auons quelque raiſon de dire qu'il y a ſept aáges, qui comprennent tout l'aàge de l'homme: d'autres ne mettent que ſix aáges: Enfance, Puerilité, Adoleſcence, Ieuneſſe, Peſenteur, & Vielleſſe: *Iſidore lib.* 2. *etymol.*

etymol. chap. 2. de Ætatibus, monſtre eſtre de c'et opinion, & à raiſon de ſon authorité, nous l'enſuiurons apreſent, nonobſtant qu'en aucuns lieux nous accordions qu'il y a ſept aáges en la vie de l'homme. *Iſid.*

Donc ces aáges ſe comptent ainſi, l'enfance eſt le premier aàge, qui commence des la naiſſance iuſqu'à ſept ans accomplis: il eſt appellé des Latins, *Infantia*, acauſe qu'en c'et aáge l'enfant ne fait que gazouiller?

Au ſecond aáge eſt la puérilité, qui ſe prent depuis ſept ans, iuſqu'à quatorze, les Latins le nomment *Pueritia*, acauſe que c'et aáge eſt pur & hors de toute vilanie.

Le tiers aáge eſt l'adoleſſence qui commence à quinze ans, & va iuſqu'à vingt-huict: il eſt nommé par les Latins *adoleſcentia*, pour deux raiſons, la premiere acauſe que lors les adoleſcens commencent à engendrer, & l'autre acauſe qu'ilz croiſſent iuſqu'à vingt ans, & non plus: mais *Iſidore* paſſant plus outre, ſouſtient qu'il croiſt iuſqu'à vingt-huit ans: comme de fait, nous voyons à l'œil que iuſqu'à c'et aage l'homme va touſiours en croiſſant, mais de la en-auant auſſi ne croiſt-il plus: és aáges de puérilité & enfance? L'hõme accroiſt touſiours, & meſme iuſqu'à bien, *Iſid. 16. etimol. cap. 2.*

auant de ce temps d'adoleſcence : mais és ſuiuans il n'eſt plus mention de croiſtre ; car l'homme a prins ſon ply, & par ainſi puiſque toute croiſſance finy en l'adoleſcence, le nom de croiſſance luy eſt tresbien donné comme propre.

Le quart aáge eſt la ieuneſſe, elle cõmence à vingt neuf ans, & finit à cinquante ans; il eſt appellé, par les Latins, *Iuuentus*, acauſe que c'eſt en c'et aáge que les hommes ſont propres à faire de bonnes & proffitables œuures aux eſtatz & republiques, & auſſi l'attribution de ce nom y conuient fort bien, acauſe qu'en c'et aáge les hommes ſont en parfaite force & vertu, où és autres aáges ilz ne ſont encor nouéz, & n'ont leurs forces accomplies, & partant capables de ſouffrir toutes les charges que l'homme peut porter.

Nous trouuons maintenant la difference, qu'il y a des deux opinions, ſçauoir, de ceux qui ont mis ſept aáges, & d'*Iſidore* qui n'en eſtablit que ſix. Ceux qui eſtabliſſent ſept aáges, meſpartiſſent la ieuneſſe en deux: Sçauoir, en ieuneſſe & virilité; & il ny a q'un aáge, ſelon *iſidore* qu'il nomme ieuneſſe. Mais d'autres n'eſtans de l'opinion d'*Iſidore*, ſont d'aduis, que la ieuneſſe ſe doit prendre à

la

la fin de l'adoleſcence, à vingt & vn an ; car lors l'homme a preſque pris ſa croiſſance. Et en c'et endroit eſtablir le cõmencement de la ieuneſſe, qui fera ſon vol, iuſqu'à trente ans ou enuiron ; puis ſuiura la virilité, qui gardera ſon nom & ſes forces depuis trente ans iuſqu'à cinquante ans, au lieu qu'*Iſidore* arreſte la fin de la ieuneſſe. Et ſelon c'et ordre, les noms des aáges leur ſeroient faitz propres : Car ieuneſſe a prins ſon nom du mot latin, *Iuuare*, qui ſigniffie ayder & ſoulàger, pour-ce que, les gens de c'et aáge-là, ſont fort propres à eſtre employéz pour donner ayde & comfort.

La virilité a ſon nom du mot latin, *vires*, qui ſigniffie force, & d'autant qu'en c'et aáge les hommes ont parfaite vigeur, & ſont entierement faitz, tant plus ſont-ilz bons à faire les choſes d'eulx-meſme ; & les ieunes bons à ayder. Ce mot Ayder ſigniffie eſtre deux : mais quand il eſt queſtion de faire vne choſe de ſoy, cela veut dire, pleine force : auſſi eſt-il tout vray, que l'homme n'eſt en ſa pleine force qu'a trente ans. Partant à bonne raiſon, c'et aáge eſt appellé Virilité. Ce mot *vir*, en latin, entend dire le maſle, acauſe qu'il eſt plus robuſté & vigoureux que la femelle, &

de

de ce meſme mot eſt ſorty le nom de vertu. On auroit encor lieu de dire, ſuiuant le meſme *Iſidore*, que la ieuneſſe eſt l'aáge, auquel les forces ſont plus accomplies, combien qu'au-commencement elles ne ſoient parfaites. Pour-ce que, nous voyans les Latins qu'ilz nomment *Iuuenci*, les toreaux & ieunes bœufs, eſtans en leurs forces, qui ſe rapporte a ce mot de *Iuuentus*, ſigniffiant ieuneſſe. Mais ilz les appellent, *Vituli* (c'eſt à dire, Veaux) lors qu'ilz ſont encor ieunes & tendres, & les toreaux ilz les nomment *iuuenci*, quand ilz ſont ſortis de page & ne ſont plus veaux. Et tout ainſi que les hommes ont leurs forces accompliés à trente ans, de meſme les bœufz ſont en leur plaine vertu & force à trois ans.

L'Aáge cinquieſme eſt nommé Grauité, & Peſanteur: *Iſidore* nomme c'et aáge grauité, & l'autre opinion n'en fait point de mention, c'eſt pourquoy on recongnoiſt la difference qui eſt en ces deux opinions, pour raiſon du nom du dernier aáge, car il eſt appellé *Senectus* par *Iſidore*, & des autres, *Senium* : & pourtant nous trouuons que ces deux opinions ſe ſeruent de ce mot *Senectus* bien qu'en diuers aáges.

A cinquante ans, l'aáge nommé Grauité, commence, dit *Iſidore*, & à ſeptante il finit, & ce nom de Peſenteur ou Grauité, luy eſt attribué, a raiſon que cette qualité de Peſenteur fait choir en bas les choſes : Et tout ainſi qu'es autres preceddentz aáges, les hommes augmentent en corpulence & en force : Aùcontraire, ilz vont touſiours declinens & décheans, depuis c'et aáge en auant. Mais iuſques-la ilz maintiennent leurs forces & vertu de corps.

A ſeptante ans, ſelon le meſme *Iſidore*, La vielleſſe commence, qui continue iuſqu'a-la mort. Ainſi ſe void, comme chacun des aáges cy-deuant, ont certain terme & limite, fors ceſtuy dernier, auquel on n'a peu faire preſcription, pour-ce que nul ne ſçayt, l'heure de la mort de l'homme qui allonge la trame de ſa vie, le plus qu'il peut. Eſt à nottér, que ce qui a eſté dit cy deſſus des aâges ; s'entend pour le regard des hommes d'apreſent, & non de ceux parauant le deluge, ny meſme du temps d'*Abraham*, car encor en ce temps-là, ilz viuoient quatre & cinq cens ans. Au temps de *Dauid*, ſe remarque que les hommes ne viuoient non plus que maintenant, ainſi qu'il dit au Pſalme neufiante. * Les iours de noz

* *Dauid Pſal. 90.*

ans ſont ſeptante, & s'il ſe treuue quelque robuſte humeur, qui tire iuſqu'à huictante, tout le demeurent de leur vie, n'eſt que trauail & faſcherie. De façon donc que l'experience nous apprend qu'elz ſont les aáges propres à engendrer, en quel temps l'homme eſt en ſa fleur, & en qu'el il laiſſe d'accroiſtre, & quand il commence à venir au declin : A cette cauſe, les Sages ont trouué ſujet de diuiſer en certains apropriemens, les aáges de la vie humaine, & de donner terme & limite à aucuns. Les homme du premier & ſecond aáge ſentoient les meſmes mutations que nous ſentons, & non plus que nous, n'eſtoient capables d'engendrer en tous aáges ; car comme iuſqu'à certain temps ilz croiſſoient, auſſi en vn autre ilz declinoient : mais nous ne pouuons dire à quelz termes, ny en quel temps ces mutations leur auenoient : ce qui a empeſché que les Philoſofes qui en ont eſcrit, n'ont peu donner de limites à leurs aàges comme ilz ont fait aux noſtres.

Il y a encor la decrepitude, qui eſt la fin de la vielleſſe, & a la queuë du ſixieſme aáge appellé, *Jenium*. Pour-cela, ne faut entendre, que la decrepitude, ſoit le fin bout de la vielleſſe,

leſſe, ſelon meſme *Iſidore*, autrement il s'enſuiuroit, que & decrepitude & la mort, ne ſeroient q'une meſme choſe, ſans qu'elle cõtint aucune partie de vie : & nous voions comme le Pſalmiſte en fait mention quand il dit, Seigneur ne m'abandonne point en ma vielleſſe, ny en ma decrepitude ? & l'Eſcriture qui repete ces motz de *Senectus* & de *Senium*. * *Pſal. 70.*

Ce qui pourroit donner occaſion à quelq'un de dire, qu'il y auroit plus de raiſon, d'eſtablir ſept aáges en la vie de l'homme que ſix: mais à cela ſera reſpondu, que l'intention de la ſainte Eſcriture, n'a pas eſté d'en eſtablir, plus qu'*Iſidore*, par-ce que, ces deux motz, *Senectus* & *Senium* ſont les deux derniers aáges de l'homme, qu'*Iſidore* appelle par autres noms, nommant Peſanteur ce que l'Eſcriture appelle vielleſſe, & vielleſſe ce que l'Eſcritute appelle decrepitude. D'aillieurs qu'il ſe trouuerra dans l'Eſcriture, que *Senectus* & *Senium* ne ſont prins, que pour vn ſeul aáge, qui eſt la lye & degouttailles de la vie ; ce qui fortiffie d'abondant l'opinion d'*Iſidore*, qui dit la vielleſſe eſtre le ſixieſme aáge qui n'eſt point a'termiſé. Partant me ſemble n'eſtre pas mal conclu de dire que decrepitude n'eſt vn aáge ſeparé, ains vn reſte

& partie d'aage : mais tant s'en-faut, que la mort ſoit vne partie de vie, qu'au contraire nous la tenons pour vne priuation de vie.

Nous auons fait voir cy-deſſus, comme vn opinion s'outient que la vie de l'homme doit eſtre diuiſée en ſept aages ; & vn autre qui n'en eſtablit que ſix ; Nous propoſerons encor vn troizieſme, qui veut preuuer, qu'il ny en a que cinq, Sçauoir, Enfance, Puerilité, Adoleſcence, Ieuneſſe, & Vielleſſe. Il eſt vray que c'et opinion s'accorde tres-bien auec les premiers aages, & celuy qui l'allegue, c'eſt *Seruius*, commentateur de *Vergile*, au cinquieſme liur dee *l'Æneide*, *Varro* & *Marcus Terẽtius*, ſont auſſi de meſme auis. Cõme auſſi il ſeroit bien difficile, impugner ces quatres aages attendu, que leurs premiers noms ſe ceuillent des quatre diuers eſtatz de la vie de l'homme.

Seruius l. 5. Æneid.

Donc ſelon le dire des ſuſditz autheurs, le premier aage eſt appellé enfance ou inocence, quand a raiſon de la foibleſſe & petit nombre d'années, l'homme na encor l'vſage de raiſon.

L'aage nommé pureté ou puerilité ſuit

ce

ce premier, & comprend depuis huit iuſqu'à quatorze ans, ainſi eſt il nommé, à cauſe qu'il eſt inhabile pour engendrer.

Le troizieſme aage, ilz l'appellent Adoleſcence, en icelluy l'homme entre en vſage de raiſon & de croiſſance, & eſt capable d'engendrer.

Ilz nomment le quatrieſme aáge Ieuneſſe, diſant, qu'en icelluy l'homme eſt en plaine force.

Par ainſi ſe remarque qu'ilz ont tous conclud, & conuenu a ces quatre aáges, ou ces quatre mutations, ſont demonſtrées, neaumoins ilz ne ſont pas de meſme accord des aáges ſuiuans, ce qui a cauſé la diuerſité des opinions. Selon *Varro* il ſemble que la Ieuneſſe eſt priſe pour l'aáge parfait en forces & vertus, & fait durer ce temps, iuſqu'à cinquante ans, & tout le reſte de la vie de l'homme iuſqu'à la mort, ſeroit appellé vielleſſe, c'eſt le cinquieſme & dernier aáge.

Certainement, chacun des trois opinions cy-deſſus, mis en auant a quelque choſe de ſouſtenable, pour auoir chacun a par-ſoy, fondemens & moyens de raiſon : toutefois la ſeconde eſt mieux authoriſée & vray-ſemblable. Au regard de la premiere opinion

qui fait deux aáges de vielleſſe & decrepitude: beaucoup de bons Autheurs qui en ont eſcrit, ſont de contraire auis, ayans touſjours eſtimé que vielleſſe, eſt le dernier de tous les aáges de l'homme, ſans qu'ilz ayent demeuré d'accord, que decrepitude ſoit vn aáge ſeparé, ains ſeulement partie de vielleſſe. Et puiſque l'opinion premiere ſe cõforme és noms des aáges, & qu'il ſe treuue que le plus grand nombre des Poetes & bons Autheurs ſi rapporte: Nou-nous tiendrons (quant à nous) à la ſeconde opinion, comme plus plauſible & ſoutenable que la premiere. Quant à l'opinion de *Marcus Varro*, qui eſt la troizieſme naturellement & apparenmant: Car il ordonne c'et aáge qu'il nomme Grauité, pour médium, entre la vielleſſe & ieuneſſe, & auſſi qu'il eſt tout vray, que les hommes reſentent en c'et aage, certains changemens apparans, qui vallent bien la peine de prendre attribution d'aáge. Car à bien parler, ſe peut nommer viel, l'homme de qui l'entendement vient à affoiblir & à amoindrir, par l'indiſpoſition de ſa perſonne, & grand nombre d'années: & pourtant l'homme reſent vn certain changement en luy premier, que telz inconueniens luy auiennent;

mais

mais il ſent d'autres mutations en ſoy, qui ne troublent point ſon entendement.

Pour la ieuneſſe, c'eſt proprement la fleur de l'aage, pour-ce que, lors l'homme eſt parfait en ſes forces, vertus, & operations naturelles, & c'et aage paſſé, tout commence petit à petit à defaillir, & quant au corps, & quand au iugement; de tout-cela l'experience nous en eſt occulaire, & toute commune, outre toutes les raiſons cy-deſſus: toutefois aucuns diſent, que les ſens & entendement demeurent en leur pureté & vertu, & la cauſe de cela, vient de ce que les vertus naturelles ſont puiſſances ſujettes à mutation & alteration, pour-ce qu'elles ſont materielles, mais les ſens & entendement, ne peuuent tomber en c'et inconuenient, d'autant qu'ilz ne ſont point materielz, ſi ce n'eſtoit par accident, comme teſmoigne, * *Ariſtote liu.* ſecond *de Anima*, où il affirme, que l'entendement ne s'enuiellit point, ſi fait-bien le corps. En cette ſorte, on pourroit trouuer vn temps, que toutes les forces de l'homme ſeroient perdues, ſans que l'entendement s'en reſente: & par-ainſi de ce temps-la on pourroit faire vn aage: De le nommer vielleſſe, l'adaption n'en ſeroit pas bonne, car en vielleſſe

* *Ariſt. l. 2.*

leſſe l'entendement & le ſens ſont diminuéz : ſelon l'ethimologié d'*Iſidore*, c'et aáge pourroit plutoſt eſtre nommé Peſenteur ou grauité, comme nous trouuons qu'il dit au * *lib 6. chap.* 2. a raiſon de la debilité des ſens, pluſieurs ont creu que les latins ayent voulu appeller les viellardz, *Senes*. Les Philoſofes naturelz dient que ce qui fait les perſonnes hebeſtéz & idiotz, prouient communement de ce qu'ilz ont le ſang froid, mais les Sages & de bon iugement l'ont ordinairement chauld & bouillant, & pour cette cauſe, preſuppoſent que la naturelle chalieur ſe diminuant du ſang des vielles gens, & les enfans qui auſſi ne l'ont encor aſſez chauld, fet qu'ilz ne peuuent auoir l'entendement ſi ferme, & par cette conſideration ſe pourroient comparer, les aages des bonnes vielles gens, auec ceux des enfans, eſtant ainſi que les vns reſuent par la grandeur de leur aáge, & les autres par leur mignardiſe & bas-aáge, ne ſachants ce qu'ilz ſont.

* *Iſid. l. 6. cap. 2.*

La ſeconde opinion ſoutenue par *Iſidore*, ſe rapporte aux noms, que les ſages Grecz ont attribuez aux aáges ; car ilz nomment l'aage qui ſuit ieuneſſe Presbiter, aulieu qu'*Iſidore* l'appelle grauité, metiant le nom de geron

à celuy qu'*Iſidore* appelle vielleſſe, ainſi ſe congnoiſt qu'il ni a changement qu'aux noms & non à l'ordre : finalement, ſe void que chacune de ces trois opinions cy-deſſus mentionnées, à quelque fondement de raiſon pour eſtre deffendue, mais neaumoins celle d'*Iſidore* qui eſtablit ſeulement ſix aáges eſt plus receuable & approuée par plus grand nombre d'autheurs.

Derniere concluſion, qu'il ny doit auoir que trois aáges.

ARISTOTE *lib.* I. *de Cœlo & mundo*, dit, que toutes choſes ſe diuiſent en trois, auſſi voions-nous que les Poetes ont fait de chacun aáge trois partz, luy donnant commencement, moyen, & fin ; où tous les Philoſofes qui en ont traitté, ont ſeulement mis le nombre qu'il y en auoit, & le temps que chacun aáge limitable pouuoit durer : or cette diuiſion ſe peut faire en la ieuneſſe, adoleſcence, & és autres aáges ; comme par example pour partir l'adoleſcence, on pourroit mettre l'adoleſcence, premiere adoleſcence, parfait, & adoleſcence decroiſſant. Au regard de la ieuneſſe qui ſelon *Iſidore* commence à

* *Ariſt. l.* 1.

vingt-huit ans, & finit à Cinquante, il y auroit vingt deux ans à diuiſer en trois, & à chacune part apartiendroit ſept ans, & quatre mois; en cette ſorte faudroit adapter les ſept premieres années à la premiere ieuneſſe, les autres ſept à ieuneſſe parfaite, & les ſept derniéres à ieuneſſe cadente ou deſcroiſſante: & tout de meſme que ces aáges diuiſez en trois temps, ſçauoir, commencement, moyen, & fin. Le premier temps ſe peut donner au commencement, où l'homme va touſiours en croiſſant, le ſecond temps au moyen où l'homme eſt en parfait eſtat de croiſſance & de vertu; & le tiers & dernier temps de la vie de l'homme, lors qu'il decline & perd ſes forces naturelles.

Cette façon de diuiſer les aáges a fort pleu aux Autheurs, aſſignant à chacune part vn nom particulier, & les trois cy-deſſus ſont tirez de * *Marcus Varro*. *Seruius* luy eſcriuant ſur le cinquieſme liure de l'*Æneide* de *Vergile*. Ces noms de premier, moyen, & dernier ont eſté ſi communs, que *Saluſte* parlant de la vie de *Mithridates*, dit, que cõme il fut paruenu à ſa derniére puerilité, il tua ſa mere, auquel temps il paruint à la couronne.

* *Var. l. 5. Æneid. Ver.*

La puerilité commence à ſept ans, & dure

ſept

ſept ans, & la diuiſant en trois parties, chacune partie a deux ans & quatre mois. L'arbre bourgeonne & verdoye auant que porter fruit, auſſi tout commencement d'aáge eſt verd & bruſc, ainſi le ſigniffie *Vergile* qui dechiffrant la compoſition du corps de *Euryalus*, dit, qu'il eſtoit excellent en beauté & verdeur de ieuneſſe, voulant dire qu'il eſtoit en ſa premiere ieuneſſe.

Par les quatre ſaiſons de l'année, nous voyons qu'auſſi c'ette diſtinction s'obſerue, aſſauoir, au Printemps, Eſté, Authonne & Hyuer, en ce que chacune d'icelles eſt diuiſée en trois, de la meſme maniere que les aáges; Car vulgairement nous diſons eſté cœur d'eſté, & fin d'eſté, comme auſſi y a apparance de raiſon pour-ce que, chacune ſaiſon de l'an a trois mois, & le cours du ſoleil comprend trois ſignes du Zodiaque. Le commencement de l'eſté s'appelle premier Eſté acauſe qu'il ny à encor que le commencement, l'amy eſté eſt le ſecond mois, qui eſt le cœur & plus fort de l'eſté, auſſi il eſt iugé parfait d'autant que l'eſté eſt en ſa plus viue force: la fin & tierce partie de l'eſté, eſt au tiers mois, elle eſt appellée cadenté, pour-ce que lors la chaleur ſe retire, & ſe conuertit au naturel

d'autonne, & de meſme auient à toutes les autres ſaiſons de l'an, dequoy tous les Aſtrologues demeurent d'accord, parlant des ſaiſons ſelon la nature & propriété des ſignés, où paſſe le ſoleil durant leſ-dites ſaiſons, qui cauſe la diuerſité des temps,& de meſme que chaque ſaiſon a trois ſignes, dans leſquelz le ſoleil paſſe en trois mois ; auſſi mettent-ilz trois noms à chaque ſaiſon, ſelon les trois ſignes qui regnent en icelle. Tout ainſi qu'en Eſté ſont les ſignes de Cancer, Leo, Virgo, dont le premier eſt appelle mobilé, acauſe qu'en iceluy la ſaiſon ſe change. Le ſecond eſt fixe, c'eſt a dire, ferme & ſtable, acauſe que tandis que le ſoleil eſt en ce ſigne, l'eſté demeure en ſon eſtre, ſans ſe changer en aucune autre ſaiſon : Le troiſieſme ſigne eſt appellé commun, par-ce que tandis que le ſoleil ſi tient la ſaiſon ſe conſeruera du naturel de l'eſté qui paſſe,& de l'autonne qui vient. Voila en ſomme tout ce que nous auons peu trouuer & dire touchant les aáges de la vie de l'homme,

CHAP.

CHAP. I.

Pourquoy les premiers hommes viuoient plus que ceux de maintenant.

PLuſieurs Naturaliſtes & Philoſophes, tiennent, que les viandes de maintenant, n'eſtans de telle ſuſtance & vertu, que celles du commencement, ſont que les hommes d'aujourdhuy viuent moins, que ceux du temps paſſé : il eſt eſcrit qu'en Candie ſont certains endroitz & pays eſleuéz, où les hommes viuent tant, que bien ſouuent ilz s'en ennuyent, & que pour mourir, les aucuns ſont contrains ſe faire tranſporter en d'autres terres, & diſent que cette longeur de vie vient de ce qu'en ce pais-là, qui eſt fort temperé. Ilz mangent tous au matin (par certaine couſtume) vne roſtie auec de la maluoiſie, qui croiſt audit pais excellentment bonne, qui a telle efficace que la naturelle challeur en demeure ſuffiſamment humectée & confortée, qui fait que le corps s'en maintient beaucoup mieux, que ſi cela n'eſtoit point.

Vne autre cauſe de cecy eſt encor alleguée, C'eſt (diſent ilz) pour-ce que, l'Iſle de Candie eſt en Region haulte & eſleuée, & qu'elle

ne fut lauée & inondée des eaues du deluge, ainſi que les pays bas & vallées: Touteffois cette raiſon n'eſt trouuée bien pertinante, car il eſt tout certain que le deluge fut general, & qu'il couurit entierement toute la face de la terre, encor que ne voulions nyer qu'il ny ayt des contrées, ou les perſonnes y viuent beaucoup plus qu'és autres endroitz: Mais telles choſes proceddent des influences des viandes, & de la grande temperance de l'air & de la terre, neaumoins, ilz viuent bien peu à comparaiſon des anciens, iaçoit qu'ilz ſe maintiennent & viuent quelques années d'auantage que ceux des autres pays, & qu'ilz mangent des roſties à la maluoiſie.

Il y a vn port de mer, fort renommé es Indes, qu'on appelle Sio, où les hommes communement viuent plus de cent ans, & d'autres qui paſſant tout à fait l'ordinaire, viuent ſi longuement qu'on leur a veu les cheueux, la barbe, & les dentz, eſtre renouuellez deux ou trois fois: mais au fondz pour en parler certainement, ce qui fait que les hommes de maintenant ne viuent ſi longuement, que ceux d'auant le deluge, vient acauſe que la bonté & vertu de la terre fut affoiblie par les

eaues

eaues du deluge : vne autre raiſon, c'eſt, que les anciens ne viuoyent que de fruitz, qui eſtoient parfaitement bons, & donnoient grandes forces joinctes, à bon nutriment aux hommes, qui d'aillieurs viuoyent ſi bien & ſi ſobrement, que leur manger ne ſe corrompoit dans leur eſtomachs, ains ſe conuertiſſoit entierement en leur ſuſtance.

* *Auicenne, lib. 2. de ali. cap. 36.* dit, qu'il ny a rien pire que de mettre pluſieurs ſortes de viandes ſur la table, & de manger de toutes, & demeurer longuement à manger, pour-ce que, cela engendre des corruptions, acauſe des indigeſtions. * *Auicen.*

Vne autre raiſon encor bien conſiderable, aſſauoir, que les premiers hommes eſtoient plus prochains de la creation *d'Adam*, qui veſquit neuf cens ans. *Mathuſalen* neuf cens ſoixante ; & *Cain* neuf cens dix ; & noz premiers parans, aſſauoir, *Adam* & *Eue*, auoient eſté creéz de la prope main de Dieu, qui les auoit douéz d'un *Akabit* ſi fort & complexion tant excellente, qu'ilz veſquirent quaſi touſiours en ſuitte. Il n'eſt donc pas de merueilles, ſi les anciens eſtans ſortis de peres & grandz peres, ſi fortz & ſi bien compoſéz, retenoient de leurs natures & complexions,

plexions, mais par ſucceſſion de temps, les hommes oublians ou meſpriſans la premiere maniere de viure de leurs peres, commencerent auſſi à decliner & à moins durer.

QVANT à cé que les hommes eſtoient plus haultz, & puiſſantz que nous, c'eſtoit qu'ilz eſtoient plus ſobres de femmes & autres voluptéz, que les hommes de maintenant; & ne ſauoient que c'eſtoit de faire dés excedz: ilz n'auoient habitude aux femmes qu'apres trente ans paſſéz, & les filles n'eſtoient màrieés qu'elles n'euſſent au moins vingt ans. Et voila le vray ſujet, ainſi que dit *Nicolaus*, que les hommes de ce temps ſont moindres de force, & ont la vie plus courte que n'auoient les anciens: Car ſi à cette heure, vn homme tire iuſqu'à cent ans, vne bonne partie s'en ira en grandz chagrins & douleurs.

Varro. *Marcus Varro* rapporte, comme il s'eſt trouué aucuns (qui recongnoiſſans bien, que la meſme nature, qui gouuerne aujourdhuy, eſt celle qui gouuernoit quand les hommes viuoient neuf cens ans) ont voulu maintenir que c'eſt que les ans d'alors n'eſtoient ſi grandz que ceux d'apreſent, diſant, que les ans des anciens eſtoient lunaires,

res, & qui trente neuf iours faiſoien vn an, & ainſi faiſoient des ans de noz mois.

Pline dit, que les Arcades, faiſoient l'an de trois mois, & de c'eſt opinion eſt *Elico-* Elico.
nenſis, en vn liure qu'il a fait de l'aáge du monde, & dit qu'il fault faire le calcul de l'aáge du monde, ſelon les Arcades. Autres dient q'un de noz ans vault autant que dix des anciens, mais toutes telles opinions ſont vrayes reſueries, d'alleguer que les ans d'apreſent ſoient plus grandz que ceux du paſſé; car toutes ces fantaſies-là ſont faulces, & meſme contre la ſainte Eſcriture, car ſi ainſi eſtoit, il fauldroit que l'an lunaire, qui eſt compoſé de vingt-neuf jours & vn peu plus, euſt douze mois, & ayant douze mois, il s'enſuyuroit que le mois n'auroit pas trois iours, & nous voyons du contraire.

Il eſt eſcrit en Geneſe, * que le Deluge * Gen. 7.
general ne commença que le dix-ſeptieſme du ſecond mois, qui fait remarquer clairement, que les mois de ce temps-là, eſtoient conformes à ceux d'apreſent, & autant les ans raccontez par *Moyſes*, n'eſtoient lunaires mais ſolaires. D'aillieurs s'il eſtoit vray que noſtre an comprint dix des anciens, il s'enſuyuroit encor que les hommes du temps

passé eussent engendré a sept ans, car il
* Gen. 5. est escrit en Genese, * que *Cain* eut plusieurs enffans a septante ans, & selon l'opinion de telles gens, il faudroit que le dit *Cain* eust engendré des enffans a sept de noz ans, & encor plustost puisqu'à leur conte vn de noz ans en fait dix des anciens : ce qui est hors de toute raison, & de mesme l'autre opinion qui veut maintenir les ans auoir esté lunaires, & que douze faisoient vn des nostres.

Pareilz abbuz est en ceux, qui ont voulu establir l'an des anciens de trois de noz mois, faisant q'un an des nostres. en eust fait quatre des anciens, & de tout cela mensonge &
* Gen. 5. fauceté : Car en Genese, * fondement indubitable aparaist du contraire, ou il est dit que l'Arche de *Noé* vogoit sur les eaues, & que le vingt-septiesme iour du septiesme mois elle print terre, pour-ce que les eaues commencerent à s'escouler & décroitre, d'auantage il est dit, qu'au-commencement du neufiesme mois, qui fut le premier iour, *Noé* commença à descouurir les cimes des Montagnes.

Par ce-là nous aperceuons assez clairement, l'erreur de ceux qui ont voulu dire, que les ans des anciens ayent esté plus courts que les nostres ; car ilz estoient d'autant de

iours

iours au mois, & de mois en l'an qu'ilz ſont apreſent, comme bien le teſmoigne la ſainte Eſcriture, quand continuant, il eſt dit au meſme lieu, qu'il plut quarante iours & quarante nuitz, & par conſequent, les neuf cens trente ans, qu'a veſcu *Adam*, & les neuf cens ſoixante que veſquit *Mathuſalem*, enſemble ceux des aáges des autres anciens, auoient autant de mois & autant de iours, qu'ont les noſtres: Car les anciens ſe gouuernoient par le Soleil, comme nous faiſons, puis qu'il ſe remarque que les bons Aſtrologers viuoient en ces temps-là, notamment entre les Hebryeux & Egyptiens.

Chap. III.

L'origine des Dieux des Payens.

LE Roy *Cœlius* & *Veſta* ſa femme, eurent quatre enffans, dont deux maſles & deux femelles, les maſles furent *Titan* aiſné, & *Saturne* puiſné; les femelles furent, *Ops*, & *Ceres*: Ce *Titan* eſtoit treſpuiſſant, mais auſſi fort cruel: & neaumoins aux perſuaſions de ſa mere *Veſta* & de ſes ſœurs, *Ops*, & *Ceres* (qui eſtoient deplaiſantes q'un hom-

me ſi brutal & tyran, ſucceddaſt a la couronne de bon *Cœlius* leur pere) pour-ce qu'il eſtoit l'aiſné, depoſa ſon droit de la Royauté à ſon frere *Saturne*, homme ſage & debonnaire à condition, toutteffois qu'il feroit mourir tous les enffans maſles qui luy naiſtroient, affin que ceux de *Titan* peuſſent r'entrer à la couronne apres la mort de *Saturne*. En ſuitte de ce traitté, voila *Saturne* conſtitué Roy apres le decedz de *Cœlius* leur pere, & eut vn cõmencement de regne fort paiſible & heureux. Vn peu apres auint que *Ops* ſa ſœur, qu'il auoit prinſe à femme, accoucha d'un filz, & *Saturne* obſeruãt ſon traitté le tua. A la ſeconde couche, elle eut d'une portée encor vn filz, & vne fille; ce filz fut nommé *Lydamas*, lequel depuis les Poetes appellérent *Iupiter*, luy impoſans le nom d'une planette, & ainſi le déiffierent à leur fantaiſie, *Iuno* fut le nom de la fille, laquelle *Ops* monſtra ſeulle à ſon mary *Saturne*, & bailla ſecrettement le filz ſerrer à ſa mere *Veſta* qui eut ſoing de le faire nourrir & eſleuer. Eſtant ja grandelet elle l'enuoya vers certains peuples, appellez Corybantes qui habitoient és montagnes des confins du Royaume.

Vn terme apres *Ops*, accoucha encor d'un autre

autre filz qu'elle cella derechef à ſon mary *Saturne*, c'et enfant fut ſurnommé *Neptune*, par la ſuperſtition des hommes, qui le firent Dieu de la Mer; & ce nom proprement ſignifié Nageur, neaumoins, *Cicero* dit que ce n'eſtoit pas ſon premier nom.

Encor vn autre accouchement fit *Ops*, de deux enfans d'une Ventrée, vn maſle & vne femelle, le maſle fut *Pluton*, & la femelle *Glauca*, qui mourut toſt apres. *Ops* comme aux autres fois cacha le filz qu'elle fit nourrir en ſecret, & monſta ſeulement la fille à ſon mary. Les Payens impoſérent au filz ce nom *Pluton*, dit *Iſidore*, pour-ce qu'ilz le tenoient pour Dieu des enfers, autres l'appelloient *Orcus*, qui ſigniffie Engloutiſſeur, àcauſe que la terre engloutit tout, & puis reproduit encor vne fois ce qu'elle a prins, il fut des latins nommé *dis pater*. C'eſt à dire, pere des richeſſes.

Mais comme il auient ſouuent que tous ſecretz ne ſont eternellement cachéz, auſſi *Titan* ſe ſeroit à la parfin, aperçeu de la fraude qu'on luy faiſoit au prejudicé de ſa cõuention & eſtant de cette tricherie eſperdument picqué reſolut, d'en tirer ſa raiſon, tãt qu'il auroit auec l'ayde de ſes enfans, nõmez de ſon nom,

Titans, armé vn grand nombre de gens, & iceux menéz contre ſon frere *Saturne*, lors que moins il s'atendoit à telle venue, tellement que n'eſtant preparé à la deffenſiue, ilz l'eurent tantoſt ſubiugué, ſon Royaume ſaiſy, & luy & ſa femme *Ops* priſonniers : En quoy faiſant, voila *Titan* rendu entierement maiſtre de tout, & le Royaume retiré a luy.

Cette guerre ou changement d'eſtat fut incõtinent diuulguée à tout le monde, & meſme à *Iupiter* qui n'en reçeut des derniers les nouuelles ; Ce ieune Prince auoit eſté nourry entre les Coribantes, ou il auoit eſté mené comme nous auons dit, & eſtoit ſi naturellement aimé de ce peuple, qui eſtoient gens fort belligueux, qu'il les eſmeut incontinent à ſe ioindre á luy, pour aller ſecourir ſes pere & mere, Et de fait, il dreſſa vne grande & puiſſante armée, auec laquelle il vint vigoureuſement allencontre de *Titan*, & ſes filz, qui d'autre coſté le receurent fort bien, mais à la par-fin, *Iupiter* eut du meilleur, & gangna la victoire, & par-ce moien tira ſes pere & mere hors de priſon, & les reſtablit paiſibles dans leur Royaume

Saturne, voyant ſon Royaume en plaine tranquilité, s'auiſa peu de temps apres d'aller vi-

viſiter l'Oracle pour auoir eſclairciſſement de quelque ſcrupul de ſon eſtat, & c'eſt Oracle l'auertit qu'il ſe donnaſt garde de ſon filz *Iupiter*: Car il auoit determiné de le tuer ou chaſſer de ſon Royaume: Quoy entendu par *Saturne*, retourné en ſa maiſon bien affligé, ſongeant en luy quel remede il pourroit inuenter pour detourner ſon filz, d'un ſi malheureux & pernitieux deſſain: Et n'en pouuant treuuer aucune de ſeur, reſolut en fin de préuenir plutoſt que d'eſtre préuenu, en faiſant mourir *Iupiter* ſon filz: mais *Iupiter* ayant eu vent de toute cette menée, ſeut bien ſe garétir du danger d'un tel arreſt, car il dreſſa vne puiſſante armée, & s'en vint droit contre ſon pere, lequel il vainquit en bataille, & pourſuiuant ſa victoire, ſubjuga & miſt tout le Royaume ſoubz ſon obeiſſance, rendant par ce moyen la prophetie de l'Oracle accomplie: mais le bon *Saturne* deſeſperé de l'eſtat de ſes affaires, penſa d'aller cercher ſeureté en quel-qu'autre contrée, car de ſon Royaume il n'y auoit plus d'eſperance: Tellement qu'il dreſſa ſon chemin vers l'Italie, ou il ſe ſauua de la pourſuitte de *Iupiter*. Et pour-ce qu'il eſtoit homme ſage & de grand prouidence, il fut incontinent bien receu, & bien

aimé

aimé par les peuples de ces pais-là, qui eſtoiẽt gens fort groſſiers & beſtiaux, auſquelz il leur aprint à ſumer & à planter, & labourer la terra, car ilz n'en auoient encor l'inuention, & auparauãt ilz ne ſe nourriſſoient que de glãd chaſtagnes, & autres ſemblables fruitz qu'ilz trouuoient ſur les arbres. De maniere que voians l'eſtat de choſe ſi miraculeuſe en la production de la terre, ilz eſtimérent que c'eſtoit *Saturne* qui luy donnoit cette vertu, tellement qu'ilz l'adorérent comme Dieu & creurent en luy.

Ce pendant *Iupiter* s'eſtant eſtably paiſible dans le Royaume de ſon pere, eſpouſa ſa ſœur *Iuno*, & pour-ce qu'il eſtoit cault auiſé, & de grand entendemẽt, il s'acquit auſſitoſt grande reputation parmy les peuples ſes voiſins, qui ſe ſoumirent quaſi tous ſouz ſa domination, & ce plus par deuotion & amour qu'ilz auoient pour luy, que pour crainte ny effetz d'armes. Il monſtra aux hommes de grandz ſecretz de la nature, & inuenta pluſieurs artz propres & neceſſaires á la manutention de la vie humaine, puis commença à eſtablir certaines loix & ordonnances, ce qui n'auoit point encor eſté, à raiſon dequoy non ſeulement, il ſe fit grand en la terre,

mais

mais auſſi acquiſt le mon & tiltre de dieu, que les gens luy donnerent, & pour tel l'adoroient, auquel degré il ſe ſeut tresbien conſeruer & maintenir, tant á cauſe des artz qu'il inuentoit, que des nouueaux moiens qu'il donnoit chacun iour à ſes peuples de viure mieux, & plus ciuilement: Ce qui faiſoit que ces gens groſſiers & brutaux le reuéroient, & l'appelloient Dieu, ne ſachans point trouuer autre nom digne pour luy faire aſſez d'honneur, ny moien pour le remercier de tant de biens qu'il leur faiſoit. Secondement, *Iupiter* trouua encor vne autre fineſſe, pour s'eterniſer en cette qualité de dieu, c'eſt que quand il faiſoit alliance auec quelque Prince ſon voiſin ou autre, il faiſoit touſiours ſon pact á condition, que l'autre luy ediffieroit vn temple en ſon nom; ce qui auint & luy reuſſit le mieux du monde. Le premier qui commença à luy baſtir vn temple fut le Roy *Caſſius* qu'il dédia à *Iupiter*, & fut ce lieu nommé le Temple de *Iupiter Caſſius*. Vn autre Roy appellé le Roy *Molion*, en fit de meſme, & fit conſacrer ſon temple à *Iupiter Molion*, & ainſi firent pluſieurs autres Princes & peuples, au moyen dequoy ſe treuua beaucoup de temples ediffiéz, dont le diſcours ſeroit long à reciter.

Apres toutes ces choſes, voicy les freres de *Iupiter* qui le viennent trouuer, leſquelz luy demandérent partage, ce qu'il leur accorda fort volontiers. Et apres auoir ordonné toutes choſes à cette fin, diuiſérent le Royaume en trois partz, dont ilz firent autant de lotz qu'ilz ietterent au ſort: & par le lot de *Pluto*, luy eſcheut la partie Occidentale, au lot de *Neptune* auinrent toutes les Iſles & Plages de la Mer: Et à celuy de *Jupiter* demeura tout le contenu és parties Orientalles; & de la eſt arriué que les Poetes ont appellé *Neptune*, dieu des eaues, & *Pluton* dieu infernal, acauſe que le couchant eſt touſiours plus obſcur & tenebreux, que l'Orient où le Soleil ſe leue. De la eſt venu auſſi que les Poetes feignoient que *Iupiter* auoit chaſſé ſon pere *Saturne* aux enfers, acauſe que l'Italie où *Saturne* s'eſtoit retiré, eſt Occidentale, & beaucoup obſcure au regard de Candie.

La partie Orientale eſtant donc eſcheue à *Jupiter*, les Poetes prindrent ſujet de dire, que le ciel luy eſtoit auenu en partage, comme à chacun de ſes freres, ilz auoient attribué à l'un la Terre, & à l'autre la Mer & les Eaues. Nous ne ferons point icy mention des autres dieux & des noms dont ilz furent baptiſéz, ni

ni combien il y en eut qui ſe nommérent comme eulx, auſſi que cela ne ſert autrement au ſujet preſent, mais retournerons à *Iupiter*, auquel les Poetes approprierent ſi gentiment la partie du ciel, & ie croy q'une des principalles occaſions qui les incita à feindre cela, fut pource que *Iupiter* depuis ſon partage auec ſes frere, choiſit pour ſon principal ce-iour & demeure ordinaire, Le mont Olympe de Theſſalie, que les Grecz appellérent ciel, a-cauſe de ſon extreme haulteur, & ainſi ont nommé toutes les autres montagnes qui approchent en hauteur du mont Olympe.

Ce Roy *Iupiter* eſtoit Prince fort luxurieux, & addonné à ſes plaiſirs, & pour iouyr d'une femme, n'obmettoit ruze ny déguiſement, qui luy peuſt ſeruir: Ce ſujet faiſoit que bien ſouuent, il deſcendoit du mont Olympe pour en attrapper quelqu'une : Au moyen dequoy les Poetes ont voulu dire qu'il ſe trans-formoit en diuerſes formes, pour paruenir à ſes deſſeins, & empeſcher que celles dont il eſtoit amoureux ni ly peuſſent eſchapper. Comme quand il eſt dict qu'il ſe conuertit en pluye d'Or ſur la couche de *Danea*, *Iſidore* interpretant cette figure, dit, qu'elle ne ſignifié autre choſe ſinon qu'il donna vne groſ-

ſe ſomme d'or à ceux qui corrompirent cette ieune Damoiſelle, pour l'en faire iouyr, de laquelle autrement il n'euſt peu approcher, pour-ce qu'elle eſtoit ſoigneuſement gardée.

Pour-ce qu'il ſe ſeruit d'un cuyſinier pour entrer au logis de *Geria*, on le repreſente transformé en feu; lors qu'il print ſa ſemblance d'*Amphitrio*, ſigniffie qu'il auoit ſi bien ſeu gangner *Amphitrio* par preſens & grandes ſommes d'argent, qu'il luy permiſt de coucher auec ſa femme. Quand il enleua *Europe*, on luy donne la forme d'un toreau; *Iſidore* * prenant le vray ſens, dit, que ce fut que les voiles du nauire où *Iupiter* la mit, auoient vn toreau portrait.

* *Iſidor. lib. 10. Etymol.*

Telz & ſemblables furent les deguiſemens & transformations de *Iupiter*, ce qui nous doibt faire congnoiſtre combien ont eſté aueugléz & priuéz de vraye lumiere, ceux qui adoroient ce Roy voluptueux, & paillard pour vn vray Dieu, gouuerneur du ciel & de la terre: Et pour teſmoigner, que ſa nature eſtoit mortelle comme celle des autres hommes, c'eſt qu'on void encor aujourdhuy ſon ſepulcre, en l'Iſle de Candie, ainſi que rapporte *Marcus Varro* & *Solin*: Et puis qu'il eſtoit appellé le Dieu des Dieux, de luy nous pouuons

Var. So.

uons tirer argument, quelz deuoient eſtre tous les autres Dieux de telle farine; Car il apparoiſt qu'ilz eſtoient quaſi tous yſſus de luy, auſſi l'appelloient ilz pere. Il y auoit, *Phœbus* Dieu des ſciences, *Mercure*, Dieu d'eloquence, *Mars*, Dieu des batailles; *Vulcan*, Dieu du feu; *Venus*, Déeſſe d'amour; *Baccus*, Dieu du vin, ou pour mieux dire, des yurongnes, *Neptune*, Dieu des eaues: *Pluto*, Dieu d'enfer; *Cerée*, Déeſſe des blez; *Diane*, Déeſſe de chaſteté, & ainſi des autres, &c. Outre tous ceux-cy c'eſt que les Payens eſtablirent encor des Dieu à toutes les autres choſes, qu'il eſt poſſible s'imaginer, n'eſtimans pas q'un ſeul peuſt ſuffire au regime & gouuernement de ce grand vniuers.

Nonobſtant tous ces Dieux, encor leur Idolatrie, ny ſy peut-elle limiter; car ilz mirent au rang & nombre de leurs Dieux certaines beſtes, & animaux, & meſme iuſqu'à des plantes & des arbres, à meſure qu'ilz remarquoient des propriétez en elles: comme les Egyptiens, qui ſelon que dit *Iuuenal*, adoroient les Oignons & les Poireaux, eſtimans pour vn grand ſigne de benediction & grace du ciel, ſur ceux és jardins deſquelz ſe pouuoient eſleuer telles maniere d'herbes & *Iuuen.*

plantes, outre cela ilz auoient encor leur bœuf qu'ilz appelloient *Apis*, qu'ilz recongnoiſſoient pour vn Dieu fort puiſſant, & n'entreprenoient iamais affaire de conſequence ſans premier venir prendre l'Augure de ce Dieu *Apis*, ce qu'ilz faiſoient en luy preſentant quelque ſorte de paſture, & interpretoient de leur bonne ou mauuaiſe auenture, ſelon que ce bœuf prenoit ou refuſoit la paſture qui luy eſtoit preſentée.

Le troizieſme Roy des Romains appellé *Tullus Hoſtillius*, eſtant trauaillé d'une fieure tierce, qui l'auoit rendu palle & iaunaſtre, dreſſa des autelz à la fieure tierce, à la palleur, & à la iauniſſe; les adorant & leur ſacrifiant pour les faire en-aller. Il eſt dit par *Marcus Varro*, qu'au tẽps que *Braſillius* Philoſophe vint à Rome, il y treuua deux mil huit cens quatre-vingtz Dieux: ie croy qu'il ſi en pourroit encor ajouſter d'auantage, car lors l'Idolatrie eſtoit ſi grande dans Rome, qu'ilz adoroient & mettoient au rang & nombre de leurs Dieux, les moindres choſes qui leur pouuoient cauſer de l'vtilité ou donner de la crainte.

Ilz canoniſérent la fameuſe Courtiſane *Flora*, qui de ſon temps fut la femme la plus aban-

abandonnée, & luy dreſſérent vne ſtatue, & le tout, acauſe du bien qu'elle leur fit en mourant, & laiſſant le Senat ſon heritier : & tous les ans en grand ſolemnité luy célebroient ſa feſte, ou tous les ieunes hõmes ſe trouuoient tous nundz pour prendre luxurieux déduit auec les filles qui ne manquoient auſſi de ſi trouuer. Les Cõſulz Romains recõgnoiſſans bien que cette maniere de deuotion eſtoit tout à-fait abominable & pernicieuſe, eurent mainteffois enuie de l'abolir, mais redoutans la furie de ce peuple barbare & ſans raiſon, n'oſerent iamais l'entreprendre : Mais neaumoins pour apporter quelque chãgement, & par ſucceſſion effacer la memoire de cette fẽme diſſolue, & laiſſer vne belle teincture à leurs ſuperſtitions, ilz firent nommer *Flore*, la déeſſe des fleurs. Touteffois jaçoit que toutes ces ſuperſtitions deuinſſent ainſi cõmunes & vniuerſelles acauſe des tenebres, & ignorance où eſtoit plongé le peuple gentil, il ne laiſſe-pas de ſe remarquer quelques vns qui auoient des rayons de la vraye lumiere, par le moien des raiſons naturelles, & de la Philoſophie : Car tout le College de la Philoſophie en general, à recongnu & auoué vn ſeul vray Dieu, ſeul Createur & Promoteur

de

de toutes choſes, *Socrates* ne fut des derniers qui en eut congnoiſſance, & ne fit difficulté de le confeſſer à ſa mort, diſant, qu'il eſtoit content de mourir pour confeſſer vn ſeul Seigneur, auquel il s'eſtoit touſiours offert faire ſeruice, ſelon le pouuoir de ſa fragilité humaine, ſans iamais auoir eu intention de l'offencer.

Pareille recongnoiſſance fit *Ariſtote*, quand proche de la mort, il diſt, eſleuant ſon cœur, ſes yeux, & ſes mains au ciel; Cauſe de toutes les cauſes, aye pitié de moy. Autant en ont dit *Platon* & *Ciceron*, en leurs traittez de la Republique : *Vergile* meſme aſſeure que tout procedde de Dieu, & que tant le ciel, la terre, que l'eau & l'air ſont plains de ſa grandeur. Il ſeroit aiſé à preuuer toutes les ſuperſtitions des Payens, & cõme ce grãd bataillon de dieux qu'ilz auoient, n'eſtoit que pures diableries & inuentions humaines, dont ſe ſeruoient ceux qui vouloient regner ou gouuerner à quelque ſorte de raiſon la ſimple & brutale populace: Teſmoing ce qu'en dit *Varro* en ſes Ethymologies, & *Cicero* parlant de la nature des Dieux. Encor que tous-d'eux fuſſent Payens & aſſéz religieux en l'obſeruance de leurs ceremonies, neaumoins, nous

voyons

voyons qu'ilz ne ſe peuuent tenir de ſe mocquer de l'Idolatrie de cette folle & abuſée gent, mais tous ces erreurs, ſont (Dieu mercy) maintenant ſi auérez qu'il n'eſt beſoin paſſer plus outre pour en donner eſclairciſſement, ceſt pourquoy nous lairrons d'en parler d'auantage, & dirons ſeulement l'opinion que les anciens Autheurs & les Poetes ont eu, de ces meſſieurs les Dieux, & du nombre d'iceux.

Selon l'opinion d'*Hermogenes*, & *Aphtonius*, le nom de fable eſt tiré de fari, qui ſigniffie en Latin parler & diſcourir. De là vient l'addage d'appeller fable vn diſcours feint & vray-ſemblable, qui induit ſouuentefois les Auditeurs ou Lecteurs, par le moyen de quelque delectable narré, le bon ſens moral & la doctrine qui eſt cachée ſoubz telz fabuleux diſcours, ou ſe voiẽt apropriées, maintes choſes aux operations humaines, & qui deſcouurẽt leurs couſtumes & manieres de faire, cela ſert aucunefois à eſleuer les Gentilz courages à la vertu & à vergongner les vicieux: voila pourquoy les Poetes & autres Sages, mirent en auant maintes fabuleuſes inuentions, rapportans a pluſieurs artz & profeſſions. *Hermog. Aphton.*

Entre ceux qui en ont eſcrit, ſont *Ouide*, *Horace*, *Heſiode*, *Menander*, *Archilochus*, *Æſope*, *Celebetes*, *Apulée*, & *Leſien*; mais faut croire que tous ceux-cy & les autres qui en ont eſcrit, eſtoient treſ-ſauans & treſ-ſages, qui ne mirent en lumiere telles fictions à autre intention, que pour ſubtilizér & adoucier les mœurs des hommes, & leur donner les inuentions, & moyens de mener vne vie plus ciuille & accorte; c'eſt le premier point que doit conſidérer tout homme ſage & de bon entendement en la lecture des Poetes. Il ſe remarque comme par tous leurs eſcritz ilz colloquerent auſſitoſt en quelque degré de diuinité, ceux qui exceddoient les autres en aucune vertu ou ſcience pour petite qu'elle fuſt.

Pour-ce que le Philoſophe *Prometheus*, fut le premier qui enſeigna les Egyptiens à viure en hommes, & commença à les retirer de cette brutale ignorance, où ilz eſtoient nez & nourriz, les Poetes le figurent qu'il a derrobbé le feu du ciel, c'eſt aſſauoir, la ſapience pour la communiquer aux humains.

A cauſe qu'*Athlas* fut grand Aſtrologue, il eſt repreſenté ſouſtenant le ciel. Pareillement, *Iupiter* & toute ſa lignée, furent grandz

Aſtro-

Aſtrologues, auſſi les a-on baptiſéz du nom des principalles Planettes.

Deucalion & ſa femme *Pyrra*, ſont dépeintz conuertiſſantz des pierres en hommes, affin de reſtaurer le monde, dont ilz eſtoient reſtez ſeulz apres le deluge: ſelon l'opinion de *Paul de Peruſe*, les Poetes veulent entendre parler du deluge particulier, qui auint en Theſſalie, dont eſt fait mention és hiſtoires des anciens Grecz, car il eſt vray qu'au temps d'iceluy deluge, les gens dudit pays ſe retirérent és hautes montagnes, & au mont de Parnaſſe, où ilz demeurérent vn long-temps en grande frayeur, & dizétte de viures, ſans qu'ilz oſaſſent redeſcendre dans les plaines, ores que les eaues fuſſent entierement eſcouleés & retireés: Mais *Deucalion* & *Pyrra* ſa femme, qui auoient autrefois eſtudié en Aſtrologie, & congnoiſſoient le cours des aſtres, leur oſtérent cette folle opinion & aprehenſion, en leur monſtrant, auec bonnes raiſons naturelles, comme ces grandes eaues, auoient eſté cauſeés par certaines conſtélations & influences, & qu'il ne falloit pas auoir peur que tel inconuenient auint de long-temps: Ainſi preſcherent-tant ces peuples durs & ignorans, que finallement ilz re-

P. Peruſe.

çeurent en leurs cerueaux les perſuaſions, & vaines raiſons de ces deux bõnes gens, & deſcendirent aux plaines & pays bas, cultiuer & labourer la terre comme deuant, & ce que les Poetes diſent, que *Deucalion* & *Pyrra* conuertiſſoient des cailloux en hommes & en femmes, c'eſt que par cette fiction ilz veullent repreſenter les cœurs des hommes plus durs que pierres, & obſtinez en leurs fauces imaginations, deſquelles on ne les peut tirer qu'auec grandiſſime peine.

D'autant que l'oliuier & le laurier ſont touſiours verds, les Poetes ont voulu comparer les perſonnes chaſtes, à telle maniere d'arbres, c'eſt pourquoy ilz dient que *Lotus* & *Daphné*, y furent conuerties pour-ce, qu'elles garderent leur virginité immaculée, & en ſuitte de cette fiction, ilz ont comparéz les vertueux ou vicieux a pluſieurs ſortes d'arbres, ſelon les bonnes ou mauuaiſes proprietéz qu'ilz pouuoient auoir.

Les filles de *Cinara* eſtoient filles d'un homme grandement riche & puiſſant en biens, mais tellemẽt remplies d'orgueil & preſumption, qu'elles, meſpriſoienr les pauures, & vn chacun, ce queſtant deſplaiſant à Dieu, il les chaſtia comme elles meritoient, car el-

les

les deuinrent ſi pauures & miſerables, qu'elles furent contraintes de mendier leurs vies, comme belitreſſes, & ſe tenoient d'ordinaire aſſizes deuant les portes du Temple demandant l'aumoſne, à raiſon de ce les Poëtes dient qu'elles furent conuerties en degréz.

Ilz alleguent que pluſieurs furent conuertis en pierres, voulans ſigniffier, qu'ilz eſtoient mortz, d'autant que les corps des treſpaſſéz demeurent inmobiles comme pierres.

Item, figurérent maints ieunes hommes conuertis en diuerſes fleurs, comme *Ouide* dit, d'*Hyacintus* ieune & ſage Prince, d'*Adonis* & *Narciſſus*, pour-ce que tous ceux-cy eſtoient mortz en la fleur de leurs ans, & qu'ilz eſtoient regrettéz de chacun a cauſe de leurs vertus & gentilleſſes, qui ſont les belles fleurs dont doiuent eſtre ornéz les ieunes gens.

Et voulans blaſmer le vice & faire congnoiſtre l'abomination des vilennies, font voir Ermaphrodite & Salmaris.

C'eſt pourquoy ilz feingnent des hommes conuertis en beſtes bruttes, pour parler de ceux qui oublient l'honorable qualité d'hõme, & viuẽt brutalement, ſelon l'inclination

des beſtes, ſuiuant cette cõſideration les Poëtes alleguent les Géantz ſuperbes, qui voulurent combattre contre les Dieux, & meſpriſoient leur puiſſance, qu'ilz furent par punition tranſmuéz en ſinges. *Ciceron* ſur cette ſimilitude, dit, que la guerre des Géantz n'eſt autre choſe q'une vie deſordonnée & hors de toute raiſon: voila auſſi la cauſe dont eſt tirée la transformation de *Lycaon* en vn Loup, ceſtuy eſtoit Roy d'Arcadie, mais eſtant cruél enuers ſon peuple, & inſuportable pour ſes inhumanitées: Ce peuple a l'ayde & conſeil de *Iupiter*, ſe reuolta contre luy, tant qu'il fut contraint s'enfuyr dans les foreſtz & deſertz, où il volloit & brigandoit les paſſens comme vn loup rauiſſant.

Dedalion, qui eſtoit vn homme Tyran & cruél, ilz le repeſentent tranſmué en Oiſéau de proye, appellé Autour, & tous les autres tyrans changéz & tranſmuéz en telles natures de beſtes & Oiſeaux.

Il y en a d'autres qu'ilz mettent auoir eſté tranſmuéz en vne qualité d'Oiſeaux; qui ne vollent que la nuit, comme *Nictimenes*, qui fut tranſmué en vne Chouétte, & cela eſt adapté à ceux qui pour leur mauuaiſe reputation, n'oſent paraiſtre le iour deuant le monde la teſte leuée.

Les

Les flatteurs, rapporteurs & conteurs de nouuelles ſont conuertis en Corbeaux & Corneilles.

Les mignardz & trop curieux, qui emploient tout le temps à ſe mirer teſtonner, frizer & poudrer, ſont repreſentez par les Grues & Cigoignes, qui ordinairement s'occupent à ſe becquetter, & applanir leur plumages.

Les auaricieux ſont comparez à ceux qui ſe pendent & déſeſpérent pour leur inſatiable deſir, d'auoir des richeſſes, à cette occaſion ilz feignent *Midas*, auoir eſté conuerty en Or.

Les Poetes feignent les compagnons d'*Vlyſſes*, auoir eſté conuertis en porceaux par les charmes de *Circé*, mais il doit eſtre entendu, que c'eſtoit que cette *Circé* eſtoit vne femme lubrique & luxurieuſe, laquelle eſt repreſentée pour vn formulaire de paillardiſe, & ſes charmes eſtoient vne treſparfaite & excellente beauté dont nature l'auoit pourueue: de façon, que tous ceux qui la voyoient, ſelon que dit *Horace*, eſtoient tranſportéz d'amour pour elle; & pour ce que les bordelliers ſont touſiours attachéz à la queuë des femmes publiques, ilz ſont comparez aux porceaux, ainſi que les compagnons d'*Vlyſſe*, qui quitterent *Horz.*

terent leur nauire pour courrir à cette putain.

Acteon eſt depeint conuerty en cerf, acauſe qu'il s'adonna trop à ſes plaiſirs,& à la chaſſe, tant que ſes chiens trop achairnez le meſcongnoiſſants, le deuorérent : par cela eſt blaſmée prodigalité & exceſſiues delices.

Eriſicheton eſt prins pour filz de *Protheus*, Dieu de Mer,lequel ſe transformoit en diuerſes ſortes d'animaux, c'eſt pour ſigniffier la legéreté des cœurs des hommes & leur incõſtance, ſe changeans en pluſieurs ſortes de formes, deſirans maintenant vne choſe, & tantoſt vne autre, s'enflans quelquefois par orgueil comme Lyons, puis autre-fois prenans la forme de cerfz par leur puſſilanimité & crainte, puis d'autre-fois ilz ſe tranſ-forment en Renardz, quand ilz vſent de ruſes & de fineſſes, ceſt *Eriſicheton*, eſt auſſi comparé aux Vilains & Gourmands,& à bon droit, Car il ſe mangea ſoy-meſme apres auoir mangé tout l'argent que les paillardeaux luy donnoient pour coucher auec ſa fille.

Voila les moiens que le ſage *Ouide*, tint pour nous mettre deuant les yeux, les exemples des choſes qui auiennent en ce monde, ainſi que tous lecteurs bien entenduz, pourront

ront iuger par le diſcours de ſon liure des Metamorphoſes, ſurquoy on porura notter que les anciens tant Philoſofes que Poetes, voulans cõmencer quelque œuure d'importance, inuoquoient premier à leur ayde la faueur & benediction diuine: ce que *Pline* ſecond monſtre bien en la harangue, qu'il fit à la louange de *Trajan*, où il diſt ainſi: Certainement meſſieurs, l'ordonnance de noz predeceſſeurs a eſté grandement louable, par laquelle ilz vouloient que toute perſonne qui auoit à commencer quelque choſe, inuocaſt Dieu au-préalable, attendu qu'on ne ſauroit bien commencer vne affaire ſans l'ayde ſpecialle, & le bon conſeil de la haulte ſapience.

Non moins ignoroit cette belle couſtume, le ſage *Ouide;* car il eſtoit gentil-homme Romain, ſelon que rapporte *Crinitus*, & eſtoit Aſtrologue, Philoſophe, Politique, & treſ-excellent Poete, comme on peut voir par ſon liure des Metamorphoſes, & particuliere- *Ouid.*
ment au premier liure, où il parle non ſeulement en Philoſophe, mais en Poete treſ-ſauant. il ſe manifeſte au ſecond liure vray Philoſofe, & ne donne aucune apparance qu'il ſoit homme viuant, comme il le feint, ny

qu'il y ayt aucuns Enffans, ny Chariot, ny Cheuax; Mais ſouz cette deſcription fabuleuſe, il veut demonſtrer le cours du ſoleil & du firmamẽt, enſemble les effetz naturelz qui s'en enſuiuent. Et pour reprendre ceux qui ignorent & moins ſauent vſer des ſciences, il introduit pour exemple *Phaëton* Roy des Indes, qui comme teſmoignent les Hiſtoriographes, eſtoit fort ſuperbe, & auoit merueilleux opinion de ſon ſauoir: nonobſtant qu'il fuſt impertinent & de petit eſprit. En la creance de ſa ſuffiſance, il eſtablit vne infinité de loix & ordõnances fauces & peruerſes, qui mit les pauures peuples en grand trouble & erreur: il eſt appellé enfant du ſoleil, pour-ce que ceſtoit la couſtume des anciens de nommer toutes les perſonnes de grand ſauoir & iugement, enffans du ſoleil; car il a eſté d'aucuns anciens reputé Dieu des ſciences; mais les Poetes prinrent occaſion ſur la mort de *Phaëton*, qui auint au voiage qu'il fit ſur le fleuue du Pau, conduiant vne groſſe armée qu'il eſtoit contraint mener par eau, à raiſon de l'exceſſiue chaleur, & eſt remarqué qu'il fut diuinement occis d'une fleiche qui tombit du ciel.

Mais reuenans à noſtre *Ouide*, nous voyons

ons que comme il voulut mettre fin à ſon deſſein, qui tendoit de faire voir à tous hommes de bon entendement, qui viendroient apres luy, la viuacité du ſien, & l'admirable inuention de ſes Metamorphoſes, que ie puis auec raiſon appeller mer ou mere de Poeſie, & profonde & claire ſcience, qu'il auoit en toutes ſortes de diſciplines, l'affluence & ſuffiſance de ſa doctrine, conjoincte á vne congnoiſſance politique, & hiſtorique, ſe congnoiſſant homme & que de ſoy, ſans l'ayde de dieu, il luy ſeroit du tout impoſible de paruenir au hault but qu'il aſpiroit: ſuiuant cette ancienne & treſ-louable couſtume, il commença ſon liure par l'inuocation de Dieu, priant en cette ſorte.

Dieux debonnaires, ie vous prié & ſupplie, puiſque toutes Metamorphoſes & tranſformations proceddent de vous, me vouloir aſſiſter, & me donner la grace de commencer par vn heureux commencement, lequel je puiſſe continuer iuſqu'à la fin, à ce que j'aye moyen de raconter les choſes qui ſont auenues des le commencement du monde, iuſqu'a noſtre temps: laquelle inuocation finie, il commence à faire ſon narré, ſelon l'ordre qu'il auoit Prins.

Chap. IIII.

Qui eſtoit le Cheual Sejam.

IL eſt eſcrit qu'apres que le grand *Hercule* le Thebain, eut tué *Diomede* en Thrace, il fit ramener d'iceluy pays, vne race de Cheuaux qu'il nourriſſoit, leſquelz de leur propre nature eſtoient fort beaux de corps, treſgrandz, fort bruſques à manier, & treſcourageux à la guerre.

De la race de ces cheuaux, naſquit en la Prouince d'Argos, vn cheual, duquel la nature & compoſition eſtoit telle : Il auoit le col haut, les crins iuſqu'à terre, les narilles fort fendues, bien membré, belle crouppe, les yeux grandz, de couleur bayard, fort beau, bien releué, & le non-pareil en courage, quand ſon maiſtre le menoit à la guerre.

Lors qu'il n'eſtoit encor que poulain, l'on venoit d'Aſie, de Paleſtine, de Thebes, de Pentapolis, les vns pour le voir, les autres pour l'acheter, & aucuns autres pour le pourtraire & tirer au vif; Car il ni auoit perſonne qui n'euſt deſir de le voir, & plus encor de l'auoir.

Et comme il eſt quaſi ordinaire, qu'il ne ſe treuue en ce monde choſe tant parfaite qui

qui n'ayt, je ne ſçay quoy à redire, auſſi le ſort de ce Cheual fut ſi maudit & défortuné, qu'il ſe remarque, que tous ceux qui l'acheterent & monterent deſſus, perdirent l'honneur, les biens, & la vie, Et pour veriffier mon dire: je feray icy mention de ceux qui acheterent ledit Cheual, & des malheurs qui leur auinrent en le poſſeddant, & finallement comme ilz moururent.

L'an 413. de la fondation de Rome apres la mort du Dictateur *Q. Cincinnatus*, les Romains enuoierent en la Grece pour Conſul vn nommé *Gneus Sejam*, homme illuſtre & fort ſage au maniement de la republique. Quand le Conſul *Sejam* fut en la Grece, ce Cheual eſtoit encor ieune poulain de deux ans, lequel il acheta & dreſſa, & fut le premier qui monta deſſus. Et pour-ce que *Gneus Sejam* (eſtãt retourné à Rome) ſe miſt à ſuiure la partialité *d'Octauian Auguſte*, enuiron ſix mois apres *Marc Anthoine* le condanna, d'auoir la teſte trenchée, & ſon corps demeurer ſans ſepulture; ce qui fut executé: & acauſe que *Gneus Sejam* fut le premier qui acheta & domta ce Cheual, & le premier auſſi qui experimenta auec la mort ſon malheur, & ſon mauuais deſtin; il fut de là en-auant nommé le Cheual *Sejam*.

Apres

Apres la mort de *Sejam*, succedda à l'office du conſulat, vn Romain qu'on nommoit *Dolobella*, lequel acheta ledit Cheual cent mil ſexterces, qui vallent ſelon noſtre monnoye deux mil cinq cens eſcus; mais ſi le bon homme euſt bien ſeu ce qu'il s'achetoit, il euſt donné autres cent mil ſexterces pour ne l'auoir point : Car vn an apres qu'il l'eut achepté, ſe leua en la Cité de Piro, où il faiſoit ſa reſidence, vne ſedition de peuple, en laquelle, le pauure *Dolobella* fut tué & treinné par toutes les rues de la ville.

Le Conſul *Dolobella* eſtant mort, vn autre appellé *Caſius Marius*, acheta viſtement ledit Cheual, & en donna tout ce qu'on voulut; encor craingnoit-il bien qu'on ne couruſt ſur ſon marché. C'eſt de luy dont *Plutarque* eſcrit, qui eut de grandes charges à Rome, & auoit fait de grandes choſes en Aſie. Deux ans apres que ledit Conſul *Caſius* eut acheté ce Cheual, on luy ſeruit de telle herbe à ſon diſner, q'une heure apres luy ſa femme, & ſes enffans, moururent ſans auoir temps ni loiſir de pouuoir parler vn ſeul mot. *Plutar.*

Apres la mort de ce Conſul, le fameux *Marc Anthoine* acheta ce Cheual, dont il eut tant

tant agreable la beauté, la taille & la grace de cet animal, qu'il donna autant en eſtrennes à celuy qui luy amena, comme il luy auoit couſté de propre achap. Peu moins de deux mois apres fut donnée la bataille entre luy & ſon grand ennemy *Octauius*, à laquelle bataille ſe voulut trouuer & cõparaiſter ſa bonne amye *Cleopatra*: Et qui ne ſçay la fin funeſte & malheureuſe de *Marc Anthoine*, enſemble celle tant ſubite & prodigieuſe de *Cleopatra*, voye *Plutarque* qui en fait ample deſcription. *Plutar.*

Marc Anthoine eſtant mort, encor cet infœlice & mal-encontreux Cheual demeura-t'il: Lequel eſcheut à vn autre Cheuallier Romain, nommé *Nigide*. Et acauſe que l'animal eſtoit ja viel, il en eut aſſez bon marché quant à l'argent, mais depuis il luy fut aſſez cher vendu; car vn an apres, ainſi que *Nigide* paſſoit la Riuiere de Marathone, le Cheual vint à broncher, & ſeroit tombé dedans auec ſon Maiſtre, où ilz furent tous-deux noyéz & perdues, car onc depuis on n'en n'eut nouuelles.

Tellement en fin, que voila que deuinrent cinq grandz perſonnages, qui tous ſucceſſiuement furent Maiſtres du Cheual de queſtion, & qui tous perirent malheureuſement

ment auec luy, c'eſt aſſauoir, *Sejam*, *Dolobella*, *Caſſius*, *Marc Anthoine*, & *Nigide*: Et apres que la congnoiſſance du malheur & ſi eſtrange fin de ce Cheual fut ſceue & diuulguée par l'Aſie, ſe leua vn prouerbe commun de dire à tous hommes malheureux ou malfortunez, qu'ilz auoient en leurs maiſons, le Cheual *Sejam*.

Aux endroitz où ce Cheual *Seiam* ſe trouue figuré, on repreſente cinq Cheualliers aux piedz d'un Cheual, & en ſa poictrine y a vn eſcriteau qui contient ces motz, *Equus Seianus*.

Chap. V.

Du mariage & des incommoditez d'iceluy, & quelz doiuent eſtre le mary & la femme.

LE diuin *Platon* Conſeilloit à ceux de ſa republique, qu'ilz mariaſſent leurs enfans en tel aáge, qu'ilz euſſent entendement, pour ſçauoir ce qu'ilz prenoient, & diſcrétion pour gouuerner la charge & le faix dont ilz ſe chargeoient. C'eſt vne ſentence vrayement bien digne d'eſtre nottée & retenué:

nué : Par-ce que choiſir vne femme ou eſliré vn mary, eſt facile à vn chacun ; mais le ſage dit, que ceux qui rencontrent à eſtre bien mariez, ont vn peradis en ce monde, & ceux qui ont mal choiſi, ont fet vn enfer de leur maiſon. Et qui peut eſtre celuy qui ayt rencontré aucune femme ſi accomplié qu'elle n'euſt faute de quelque choſe? Où ſe trouuerra celle qui ayt eu en ſon ſort vn mary ſans quelque rebours?

Du commancement qu'on parle de fiançailles, & qu'on commence à ſacointer, ny a gueres de mariages qui deſplaiſent, au contraire toutes choſes rient & sõt agreables, car autrement on ne ſi mettroit pas volontiers : Mais depuis q'un peu de temps s'eſt eſcoulé & qu'on a vn peu amorty & ſatisfait aux premiers chaleurs, apres il ny a choſe qui ſoit agré, & le plus ſouuent, eſt, que l'argent eſtant acheué, & le mariage deſpençé ? Des cette heure-la viennẽt heurter à la porte les ennuys; Ha, ha, pauure & triſte mary. Car ſi tu rencontre genéreuſe & pompeuſe fẽme, tu dois ſouffrir ſes vanitées & folies, ſi as prins femme ſage & poſée, l'on te l'aura baillée toute nue, ou du moins auec bien peu de choſes, ſi riche, tu auras poſſible honte de nõmer ſes parens

& les tiens, ſi elle eſt belle tu aura prou peine à la garder, ſi la prends l'aide, ſans doute dans peu de temps t'eſloigneras d'elle; tant elle te déplaira, & ne failliras iamais de tallienner en nouuelles amitiez: que ſi tu teſjouys de ce que ta femme eſt ſage & diſcrette, par meſme te plaindras de ce qu'elle fait trop la ſucrée & mignarde, & qu'elle n'eſt gueres meſnagere: ſi tu dis qu'elle eſt adroite & meſnagere; tu diras ou trouuerras parauenture auſſi qu'elle ſera vn petit aſtarot domeſtique, ſi qu'il ny aura ſeruante, qui la puiſſe endurer ni temporiſer auec elle, ny valletz qu'elle te puiſſe laiſſer? ſi tu te gloriffie diſant, que ta femme eſt honneſte, pluſieurs-fois luy porteras hayne par-ce qu'elle ſera ialouſe de toy. Que veux tu que je te die d'auantage, ô pauure, miſerable mary, ſinon que ſi tu luy deffens compagnée ou l'yſſue de la maiſon, iamais elle n'aura fin á ſes plaintes: ſi elle trotte à ſon plaiſir, elle donnera á chacun occaſion de parler? Si tu t'en courrouce ſouuent, elle deuiendra chagrine; ſi tu ne luy dis rien, elle aura le cacquet plus hault que toy: ſi elle fait la deſpence de la maiſon, elle aurá ſa bource à part: que ſi tu demeures touſiours à la maiſon, elle t'eſtimera ſoupçonneux,

çonneux, & ſi tu te retires tard, elle dira que tu viens de te reſiouir ou eſgarer; ſi tu l'entretiens braue, elle vouldra eſtre veue; & ſi elle n'eſt bien en ordre à ſa fantaſie, aſſeure toy que tu auras mauuais diſné & pire ſouppé: & ſi elle en pouroit bien trouuer d'un maniere qui te déplairoit ſans toucher à ta bource: Si tu luy monſtre trop grand amour, elle t'eſtimera peu, & ſi à ce faire tu es nonchaillant, elle eſtimera que tu as de l'amour aillieurs: ſi tu luy nyés ce dont elle te requerra, elle ne ceſſera iamais de t'importuner; & ſi luy décelle ton ſecret, ne le ſaura garder. Voila donc la raiſon & l'occaſion que s'il y en a dix en toute vne republique, qui ſoient bien mariez, il s'en trouuerra cent qui viuent en faſcherie & amertume, & non ſans eſtre aux repentailles, leſquelz feroient volontiers & de bon cœur ſeparation, & de lit, & de femme, ſi auſſi facilement ilz pouuoient obtenir le congé de l'Egliſe, comme deuotement ilz le ſouhaittent, & qui ſeroit conclud auec leur conſcience.

O que ſi les mariages des Chreſtiens eſtoient ſemblables & pareilz à ceux des gentilz, pour pouuoir faire diuorces à leur plaiſir, & quand bon leur ſembleroit! Sans doute

il y auroit plus grand preſſe en careſme à ſe deſmarier & ſéparer, qu'il ny en a en tout l'autre temps de l'an à ſe marier.

Le Philoſofe *Mirthe*, eſtant vn iour interrogé, pourquoy il ne vouloit prendre de femme, & ne ſe marioit point, reſpondit, pour-ce que, la femme que je prendrois ſi elle eſtoit bonne, je craindrois de la perdre; ſi mauuaiſe, la me faudroit endurer; ſi pauure, faudroit l'entretenir, & me pourroit cauſer neceſſité; ſi riche, en fault ſouffrir; ſi l'aide, la faudra hayr; & ſi elle eſt belle, me faudra auoir le ſoing de la garder; & encor le pis de tout cela eſt, que je donnerois ma liberté perpetuelle, à celle qui ne m'en ſauroit iamais gré. La richeſſe apporte ſoing & penſemens: la pauureté triſteſſe & trauail. Le nauiger eſpouuente, le trop manger empeſche. Le cheminer laſſe? Tous leſquelz trauaux nous voyons eſpars, ou diuiſéz en pluſieurs, hormis en ceux qui ſont mariéz, qui les ont tout enſemble; car conſiderant bien l'homme marié, peu de fois le voyons-nous qu'il n'aille penſif, triſte, las, empeſché, & quelque-fois eſtonné ou craintif de ce que luy peut auenir, & de ce que ſa femme pourroit parauenture faire: Certain Philoſofe diſoit,

ſoit, qu'il n'euſt point deſiré auoir plus grande repentance de ſes pechez, que celle que beaucoup d'hommes ont de s'eſtre mariéz. C'eſt choſe facile de contracter mariage auec vne femme, mais de l'entretenir iuſqu'à la fin, c'eſt choſe bien difficile, & voila pourquoy ceux qui ſe marient par amourettes, & à la légére, viuent apres en douleur & triſteſſe. Conſideré les ennuis que donne la famille, la charge de la femme, le ſoucy des enffans, la neceſſité qui ſe trouue quelque-fois en la maiſon, les vices & imperfections des ſeruiteurs, & tant d'autres ſemblables choſes, qui me feroient volontiers dire, que ſi celuy qui eſt marié ne ſe faſche, pour le moins il ſe laſſe: Endurer d'un homme n'eſt pas petite choſe, mais auſſi y a-il beaucoup de choſes à craindre & recongnoiſtre en vne femme, & tout cela procedde non d'autre choſe, que pour ne ſauoir entretenir l'amitié, ny pouuoir mettre fin à la malueillance. C'eſt pourquoy je dis, que l'homme qui a rencontré femme trop ſimple, folle, ou légére de cerueau, trop friende, marmoteuſe, pareſſeuſe, coureuſe, deſbauchée, ialouſe ou incorrigible, beaucoup mieux euſt vallu à tel homme, eſtre eſclaue de quelqu'autre homme que mary d'une tel-

le femme, je noſe m'eſtendre ſur ce ſujet, car il y a tant de choſes à dire qu'il vaut mieux les penſer que les déclarer; & ſi j'en donnois le congé & loiſir à ma plume, le temps me fauldroit plutoſt que la matiere pour en eſcrire.

Mais d'autant que le mariage, eſt au monde vne neceſſité neceſſaire, que par conſéquent nous n'aurions raiſon de deſconſeiller; mon opinion ſeroit qu'à tout le moins, la femme print donc tel mary, & le mary choiſiſt telle femme, qu'eulx-deux fuſſent eſgaulx en ſang ou lignée & eſtat, faiſant alliance le gentil-homme auec le gentil-homme, le marchant auec le marchant, l'eſcuyer auec l'eſcuyer, & le laboureur auec le laboureur: Car ſi en cecy il y a diſparité, celuy qui ſera le moindre viura mal content, & celuy qui ſera de plus haulte lignée, aura ſouuent regret.

Le Marchant donc qui mariera ſa fille auec vn Seigneur, & le riche Payſan qui fait alliance auec vn Gentil-homme, il eſt indubitable que ceux-là mettent en leur maiſon & famille vn Heraut de leurs fautes, des arties pour leur bien, & vn tourment pour leur renommée, & parauenture vne abréuiation de leur vie. Qu'en mauuaiſe heure a marié

ſa

ſa fille, celuy qui vn tel gendre ou vne telle belle fille a receue en ſa maiſon; lequel ou laquelle aura honte de tenir ſon beau pere en tel eſtime de vray pere, ou qui dédaignera d'appeller ſa belle mere, Madame, ou ma mere.

Ainſi pouuons iuger que ceux qui ont fait telles alliances, ne ſoroient dire pour vray, qu'ilz ont retiré en leurs maiſons gendres, mais plutoſt enfer, non filliaſtres ou belles filles, ains plutoſt Serpens; non qu'il luy faſſe ſeruice, mais qui l'offence & faſche; non pas qui l'honore, ains qui plutoſt le diffame. Si que celuy qui ne marie ſa fille auec ſon pareil, luy ſeroit moindre mal, la voir enſeuelir, que de la voir mariée: Car il la pourroit pleurer ſeulement le iour de ſon treſpas, & s'il auient qu'elle ſoit mal mariée, il la pleurera à touſiours: & pour-ce, le riche marchant, le pauure eſcuyer, le ſage laboureur, & le bon artiſan, n'ont beſoing de telles filles, ains de celles qui ſauent mettre la main à la paſte: Car autrement du iour qu'elles vouldront contreſaire la dame, de ce meſme iour leur bien commençera à décroitre, & la maiſon à ſe ruyner. C'eſt pourquoy je retourne à dire, que les peres de telles conditions ſe don-

donnent bien de garde, de mettre gendres en leurs maiſons, qui ne veullent rien faire que ſe pourmener & faire du courtiſant par la ville, diſant, qu'ilz ſont extraitz de noble lignée, & que pour-cela ne fault, que piquer vn cheual, & eſtre expert en matiere de bien iouer à la Paulme, aux Déz, & aux Cartes, par-ce qu'en tel cas, faudra que le pauure beau pere ieuſne ce que le gẽdre fol luy deſpencera: Soit donc la concluſion, que chacun marie ſes enffans auec ſes pareilz ou ſemblables, autrement ie luy predis qu'auant que l'an ſoit reſolu, il pleuura deſſus la teſte de celuy qui à recerché tel mariage de folie.

Pareillement eſt louable conſeil que chacun prenne femme ſelon ſa condition, par-ce que les mariages qui ſe font par neceſſité & contrainte, & non par amitié & bonne volonté, donnent occaſion & au mary, & à la femme, de dire qu'on ne les a point mariéz, mais plutoſt mis en perpetuelle captiuité: Donc à ce que les mariages ſoient perpetuelz, auant tout œuure, doiuent eſtre bien concertéz liez & cõglutinéz enſemble les cœurs du mary & de la femme, & pour-ce, il eſt bon que le pere donne licence à ſon filz, de prendre femme à ſa volonté, ſans le contraindre à

prendre

prendre autre qu'il n'ayme point, attendu meſmement que tout mariage contraint ou forcé, engendre malueillance, entre les mariez, & proces entre les peres & parens d'iceux.

Encor moins eſt bon qu'on ſe marié ſecrettement & à la derrobbée ſans licence de peres ou parens, ſe haſtant par trop comme font pluſieurs ieunes, folz, & inconſidérez; car amours ſecrettes, & mariages clandeſtins n'ameinent iamais les amans a bonne fin. Eſtant certain que le mariage fait par fol amour, ſe termine le plus ſouuent en douleur, trauail & neceſſité, ce qui s'eſt veu par experience tant de fois de maintes ieunes gens, leſquelz ne ſauent aucunement ce qu'ilz aiment, ni moins ce qu'ilz prennent s'en-amourans d'une ieune fille, & tout à la chaude l'allant eſpouſer, tellement qu'ayant donné fin à leurs chaleurs, de ce pas commençeront à la hayr. Par ainſi pour euiter c'eſt inconuenient & maints autres: L'amour reciproque doit eſtre en treſgrande recommendation entre les nouueaux mariéz, ou autrement à toute heure naiſtront nouuelles diſſentions entr-eux; & ſi donneront prou peine, & aux voiſins, & aux amis, de les appointer tous les

iours, & affin que l'amour ſoit ferme, entier, & de durée, il doit prendre ſon ſiege au cœur peu a peu. Car autrement, par le chemin d'ou on a veu venir l'amour courrant, on le verra retourner en-fuyant. Pluſieurs ſe ſont veuz s'entr-aimer a grand preſſe, leſquelz on a veuz depuis s'entre-hayr a grand loiſir, & pour-ce, l'un des plus grandz ennuys qui ſe trouuent en cette vie humaine, eſt, que s'il y à cent qui ſoient contenus en l'amitié, s'en trouuerront d'autre-part cent mil qui ne mettront iamais fin a leur inimitié & malueillence.

Or ſemblable conſeil qui a eſté donné au pere, de ne faire mariage ſans le deſir de ſon filz, celuy meſme ſe doit donner au filz de ne contracter mariage ſans le gré, & conſentement de ſon pere, autrement il s'enſuiuroit (peut eſtre) que la malédiction de ſon pere luy apporteroit plus de dommage, que ne luy pourroit valloir de proffit le mariage & apport de ſa femme. Les ieunes gens auec la ieuneſſe qu'ilz ont, ne regardent autre choſe (voulans prendre femme) ſinon leur plaiſir, & que la femme qu'ilz prennent ſoit belle & a leur gré, mais quant eſt des peres & meres, en-tant que cela touche & importe, ilz cerchent

cerchent le bien & l'honneur, & ſi voudroient auoir vne femme pour leur filz, qui fuſt bien ſage, riche, & de bonne part, & le dernier point, & dequoy moins ilz ſe ſoucient, eſt ſi elle a grande beauté ou non, tant y a, que les mariages clandeſtins & faitz a la légére ſans y penſer, donnent occaſion au peuple de murmurer, aux enffans repentance, & aux peres & meres grand facheries. A c'eſt effect diſoit *Plutarque* en ſa Politique, que le filz qui ſe marioit ſans licence de ſon pere, eſtoit entre les Grecz fouetté, & entre les Lacedemoniens deſ-herité. *Laerce* dit, que ceux qui ſe marient ſans conſentement de leurs peres, non-ſeulement l'hoirie qu'ilz pouuoient eſpérer leur eſtoit tollie, ains encor eſtoient publiquement mauditz. Pour monſtrer que l'on ne doit ſi peu eſtimer la benédiction du pere: Car entre les anceſtres telle benediction eſtoit plus eſtimée, que toute autre richeſſe, & bien que le pere euſt peu donner au filz.

Apres que le filz aura ſatisfet à ce deuoir, & qu'il ſe ſera marié par meures conſiderations? La femme qu'il aura priſe (s'il à bien ſeu choiſir) doit eſtre honneſte honteuſe & modeſte: Car ſi elle n'a point d'autre vertu que

celle-cy, du moins en doit-elle estre ornée & pourueue, pour-ce que, maintes & maintes fautes sont excusables en vne femme honteuse, qui ne sont point pardonnées en vne qui est resollue & effrontée : Car combien qu'elle fust bonne, elle sera soupçonnée auoir plusieurs imperfections ; en vn mot, c'est vn opinion general, qu'en vne femme honteuse, il y a peu à reprendre, & en celle qui est effrontée il ny a rien à louer.

Nature n'a donné autre deffence & forteresse à vne femme pour sa renommée que chasteté, son honneur, auec la honte & pudeur, desquelles le iour qu'elle n'en tiendra conte, on la doit tenir à tout-iamais pour perdue : Et partant tout homme qui aura enuie prendre femme, se doit en premier lieu informer, non seulement si elle est riche, mais aussi si elle est hõteuse, veu que le bien se peut tousiours recouurér, mais la honte ne se recouure iamais en la femme, des-quelle l'aura perdue: De maniere que le meilleur ioyau, & le meilleur heritage, que puisse auoir vne femme, est d'estre honteuse.

Mais il y a vn plaisir qui n'est pas petit, de d'aucunes femmes, lesquelles font gloire & mesme profession, d'estre grandes maistres-

ſtreſſes diſcoureuſes & gaudiſſeuſes, lequel office je ne leur vouldroys point voir exercer ny apprendre, par-ce que les propos de mocqueries, gauſſeries, & deſ-honneſtes, non ſeulement la femme d'honneur doit auoir honte de les proférer, mais encor plus ne les eſcouter. C'eſt pourquoy la femme graue & d'authorité ne ſe doit priſer d'une telle maniere de meuble, mais plutoſt ſe doit eſtimer de ſon honneſteté, & de ſa prudence; car ſi elle s'adõne vne fois à gaudir, & plaiſanter, ceux-la meſme, qui ont rit du petit mot, ſe moqueront en apres de l'autheur d'iceluy: Car l'honneur des femmes eſt ſi delicat, que pluſieurs choſes que les hommes peuuent faire & dire auec liberté, n'eſt permis à elles, tant ſeulement le penſer, & moins encor d'en parler. Par ainſi, les Dames qui auront ſoing de maintenir leur grauité, doiuent non ſeulement taire les choſes illicites, mais auſſi les choſes neceſſaires, n'en eſtant requiſes, attendu que iamais la femme ne fauldra ſi elle ſe veut taire, & s'auançant à parler, elle peut moins valloir.

O pauure mary, à qui le ſort a donné vne femme libre & prompte à parler! car ſi vne fois telle femme ſe commence à plaindre ia-

mais n'obmettra parolle qu'on luy ayt dit ou die, ny meſme raiſon qu'on luy donnera, & ceſt pourquoy auient ſouuent en pluſieurs maiſons, que les ennuys & faſcheries qu'ont les femmes auec leurs marys, n'auiennent poſſible par la faute, tant de leurs perſonnes, comme de leurs langues; Et par ainſi, ſi la femme ſe vouloit taire quand le mary commence à ſe courroucer, iamais le mary n'auroit mauuais diſné, ny elle poſſible pire ſouppé? Ce qui ſe pratique ſouuent, car à l'heure que le mary commence à gronder, elle commencera à crier, ce qui produit de ſuffiſans, moiens pour en venir au poil & appeller les voiſins: A cette cauſe la femme de bien & d'honneur, doit prendre garde à ce qu'elle fait, pour-ce qu'autrement, meſpriſant les parolles, elle ſe lairra maintefois choir au faix, attendu que pour ſimple que ſoit un homme, il congnoiſtra plus le ſuiet qui fait, callonnier l'honneur des femmes, que celuy des hommes. Car pour obſcurcir l'un, il eſt neceſſaire auoir grandes preuues & raiſons, & pour ternir l'autre ſuffira la ſeule & moindre occaſion.

Partant celles qui ſont ſages & s'eſtiment honneſtes, qu'elles tiennent pour certain

que

que d'autant plus qu'elles ſeront en grande reputation, elles doiuent auoir tant plus grande meffiance d'elles, je dis plus grande meffiance, affin qu'elles ſe donnent tant plus de garde d'ouyr parolles légéres, ny d'admettre promeſſes feintes, & partant q'une femme s'eſtime tant qu'il luy plaira, & ſe priſe tant qu'elle voudra, que celle qui préte l'oreille, & prend gouſt a eſtre cajollée, infalliblement tard ou de bonne heure ſera gangnée : que ſi on me veut dire qu'elle ne fait cela, que pour paſſer le temps ou pour ſe jouer : a cecy ie reſpons, que de ſemblables ieus, aucunes ſont demeureés bien trompeés.

Nous conſeillons donc toutes Dames d'honneur, de quelque conditions qu'elles ſoient : De (ſouz tiltre & couleur de Couſin, Nepueu, ou autre alliance & parentage) ne ſe fier ny trop émancipér, car ſi elles craingnent de ce que pourroit eſtre en ſe confiant à l'eſtranger, elles doiuent meſme auoir peur de ce qu'on pourroit bien dire des parens.

Pareillement qu'elles n'ayent trop de confience, ſouz couleur que le parentage & alliance eſt trop grand entr-eux, & qu'en cette conſequence, toute inique & ſoupconneuſe penſée ſera oſtée de luy ou d'elle, par-

ce

ce que, ſi la malice humaine ſauance à iuger des penſemens, il ne ſera pas facile à croire, qu'elle veulle celer ce qu'elle verra à l'œil, & faut que les Dames entendent & ſachent, que l'homme pour eſtre homme de bien, luy ſuffit d'eſtre bon, combien qu'à l'apparence il ne le monſtre; mais la femme pour eſtre de bien, ce n'eſt pas aſſéz qu'elle le ſoit en effect, ains fault qu'elle monſtre par eſcrit, & ſi fault auſſi qu'elle penſe vne, deux, & trois fois, & imprime dans ſon cerueau, que tout ainſi, que la prouiſion de la maiſon deppend du ſoing du mary, qu'auſſi l'honneur de tous deux, deppend de la femme, ſi bien que l'homme ne peut eſperer d'auantage d'honneur dedans & dehors ſa maiſon, que ſa femme en pourra auoir de ſa part.

Ie n'entens-pas, toutefois appeller ſeulement femme d'honneur, celle qui ſera extraite de noble lignée, de belle preſtance, ou bonne meſnagere, ains celle qui eſt en ſa vie vertueuſe, de ſon gouuernement & maintien honneſte, & correcte en ſes propos : Et à ce propos *Plutarque* recite qu'eſtant vn iour la femme de *Tucydides* interrogé, comme elle auoit le cœur de ſupporter la mauuaiſe halaine qui proceddoit de la bouche de ſon mary,

mary; elle reſpondit ainſi, Cõme onc homme n'aprocha ſi pres de moy, que ie peuſſe ſentir ſon halaine, j'auois opinion que tous les autres hõmes l'euſſent de meſme: Veritablement, voila vn exemple digne d'eſtre publié & ſceu parmy les Dames, & celles ſeront grandement louables, qui le voudront imiter, car par iceluy cette vertueuſe Matroſne, leur enſeigne le deuoir, auquel ſont tenues les femmes qui deſirent eſtre reputées vertueuſes.

Eſt auſſi treſ-pernicieux à la femme mariée, d'eſtre fiére & orguilleuſe, pour-ce que ces deux choſes anéantiſſent & endommagent fort vne femme; aſſauoir, le trop parler & ne vouloir rien endurer, & au contraire, ſi elle ſe ſayt taire elle ſera de tous eſtimée. Et ſi elle ſouffre, elle ſera de tant plus aymée de ſon mary. C'eſt vne grande meſ-auenture à vn homme qui eſpouſe vne femme fiere; car il ne ſort tant de feu du mont *Ætna*, qu'elle jettera de venin par ſa bouche, parquoy, ſans comparaiſon, le courroux de la femme eſt plus a craindre, & redouter que l'ire & collére de l'homme, veu que l'homme colére, ſeulement ſe courroucera; mais la femme iritée en ſe courroucent vous deſcrie deſ-honore, & perd de reputation, C'eſt pour-

quoy l'homme prudent & la femme d'honneur, ſe doiuent bien prendre garde de n'auoir iamais priſes ny riottes enſemble.

Lors que la femme eſt en ſa furie, & que ſa colére eſt alumée, elle dira non ſeulement ce qu'elle aura veu, mais encores tout ce qu'elle aura ouy, & auſſi ce qu'elle aura ſongé: & ſi lors le paſſe-temps ſera, qu'eſtant ainſi irritée, ny elle ne s'entend, ny n'entend les autres, ny n'admet excuſe, ny ne diſſimule de perſonne, ny ne veut prendre conſeil, ny par meſme ſe ranger à la raiſon : & qui pis eſt, c'eſt que mainte-fois elle laiſſera ceux, auec leſquelz elle auoit queſtion, & ſe plaindra de celuy qui vouloit eſtre mediateur, tellement que la voulant remettre & appointer, tant s'en-faut qu'elle luy en ſache gré, qu'elle formera contre luy diuerſes plaintes, diſant, que s'il euſt eſté tel qu'elle penſoit, il luy auroit d'eu ayder à crier, & prendre la querelle pour la venger: De maniere que la femme qui eſt ſuperbe & orgueilleuſe, ne penſe iamais ſe courroucer ſans grande occaſion, parquoy le pauure patiant de mary, fera encor mieux de la laiſſer crier tout ſon ſoul, que de luy reſiſter.

On ne ſauroit penſer, ne dire, combien

telle

telle femme eſt dangereuſe, veu que par-ce moyen, elle faſche ſouuent ſon mary; ſcandaliſe ſes parens, ſe fait mal-uouloir de ſes beaux freres, & appreſte à parler à ſes voiſins, & ſi ſera bien ſouuent cauſe que le mary luy meſurera le corps auec les piedz, & luy peignera les cheueux auec les doigtz.

Femme chagrineuſe & furieuſe, d'une-part il y aura plaiſir à la voir, & d'autre part meſcõtentement à l'ouyr: car ſi elle rencontre vne proceſſion de gens, elle leur dira leurs Litanies, d'injures; ſi qu'au mary, elle dira qu'il eſt negligent; aux ſeruiteurs, qu'ilz ſont parreſſeux, aux ſeruantes, qu'elles ſont ſalles, aux enffans qu'ilz ſont frians, aux filles quelles ſont effétées, aux amis qu'ilz ſont ingratz, aux voiſins qu'ilz ſont malicieux, & aux voiſinés enuieuſes, & ſi pour refrain de la balade, dira qu'il ny a homme qui à vn autre diſe parolle de verité, ny qui à ſa femme garde loyauté.

Mais ſi aucontraire, la femme veut endurer & eſtre paciſique, il eſt indubitable qu'elle ſera aimée de ſon mary, bien ſeruie de ſes ſeruiteurs, honorée des voiſins, & reuerée de ſes beaux freres: & ſi elle fait autrement, & qu'elle ne veuille point renoncer à

ſa mauuaiſe teſte, elle peut eſtre aſſeurée que toutes gens fuiront ſa maiſon & ſa compagnée, & blaſmeront ſa langue, pour-ce qu'auec la femme malicieuſe, le mary prendra bien peu de gouſt, ores qu'elle fuſt genereuſe de ſang, belle de face, riche de biens, & adroite en ſa maiſon, ains maudira plutoſt le iour qu'il l'eſpouſa, & ſouhaittera malheur au premier qui luy aura parlé d'elle.

Sera auſſi donné auertiſement a la femme mariée, qu'elle doit apprendre à ſçauoir faire maintes choſes neceſſaires a vn meſnage, car cela leur eſt, a elles ſoulagemẽt & grand contentement a leurs marys : *Sueton* dit ſur ce propos, que l'Empereur *Auguſte* commanda de faire apprendre à ſes filles, tous les offices & exercices honneſtes, auec leſquelz vne femme ſe peut entretenir, & dequoy elle ſe peut honneſtement eſtimer, ſi que tout ce qu'elles portoient deſſus elles, elles-meſmes l'auoient fillé, tyſſu, & couſu: donc il s'enſuit que pour riche & eſtimée que ſoit vne femme, il luy ſied auſſi-bien vne quenouille a ſa ceinture, qu'au gentil-homme vne eſpée, & au berger ſa houletté.

Tarquin Colatin, mary de la belle & chaſte *Lucreſſe*, eſtant au camp des Romains deuant

la

la ville Ardée, ſouppoit vn iour auec les Princes & Seigneurs dudit camp, entre leſquelz s'eſmeut propos de l'honneur des Dames, où chacun louoit ſa femme par deſſus les autres, le conteſte eſchauffé & la choſe bien en train: *Collatin*, diſt tout haut, quel beſoin eſt-il, de tant de propos? en peu de temps on peut ſçauoir, de combien ma *Lucreſſe* ſurpaſſe les autres.

Finalement ilz furent curieux de piquer iuſqu'a Rome, ou ilz treuuérent les belles filles du Roy, & autres Princeſſes & Dames Romaines, es ieus, banquetz, dances, pompes & toutes telles manieres de paſſe-temps & diſſolutions, puis vont en Colace ou ilz arriuent de nuit bien tard, & la, treuuerent *Lucreſſe* bien em-beſongnée, auec vn ouurage de laine au milieu de ſes ſeruantes, chacune, pareillement occupée à ſa taſche. Si donc l'on me vouloit alleguer qu'il eſt à meſpriſer es nobles de s'amuſer à choſes ſi baſſes, ie reſpondrois que la femme de bien, ne ſe doit pas moins eſtimer de trauailler dans ſa maiſon, ains elle doit auoir honte de ne rien faire, par-ce que, l'honneur d'une femme où d'une dame, ne conſiſte pas a eſtre ſur vne careau ſans rien faire, mais plutoſt a eſtre occupée; & pour-ce

ſi maintes dames vouloient imiter cette ſage *Lucreſſe*, elles ſeroient examptes de mauuais reproches,& ſi on n'en verroit tous les iours, ſi grand nombre trotter par les rues,cerchans à ſe perdre, car il ni a ſi mortel ennemy de chaſteté que loiſiueté.

Ie demanderois volontiers d'une femme qui eſt belle, ieune, ſaine, libre, deliberée, de loiſir, & qui demeure ſans rien faire en ſa maiſon, à quoy c'eſt qu'elle peut porter ſes penſeés, eſtant aſſize dans ſon cabinet, ou ſe pourmenant par ſa ſalle à grand loiſir: Tout ce qu'elle peut faire, eſt ſe mettre à excogiter, quelle forme & maniere elle tiendra pour ſe mettre en liberté,& (peut eſtre) pour ſe perdre, & neaumoins, qu'elle puiſſe donner à entendre au monde, qu'elle eſt bonne, faiſant d'autre-part accomplir & reuſſir ſes deſirs.

N'eſt ce-pas vn grand plaiſir & contentement à vn mary, voir ſa femme leuer du matin, & à demy habillée, qu'elle mette en beſoigne ſon train, faiſant leuer ſes enffans les enuoyer à l'eſcolle, enuoyer ſes valletz aux champs, & elle auec ſes ſeruantes, s'employer au reſte du meſnage: On ne me fera pas croire, q'un mary ſoit ſi deſpourueu d'entende-

tendemẽt qu'il ne ſe plaiſe plus à voir ſa femme empeſchée le Samedy, à plier & mettre a point les linges de ſa maiſon, que de la voir le Dimanche ſe dilligenter à ſe parer & farder, pour ſe faire voir : & certes les femmes ne ſont pas trop à eſtimer, qui ne ſauent faire autre choſe en leurs maiſons, que ſe leuer à vnze heures au matin, diſner a midy, & paſſer le reſte du iour au jeu & deuis, ſi qu'il ſemble avoir telles femmes, qu'elles ne ſoient nées que pour voir, manger, dormir, & parler : Tant y a que pour faire vne bonne femme, il eſt important & neceſſaire qu'elle ſoit occuppée : car la femme oiſiue eſt le plus du temps penſiue : Et a cette cauſe ſeront conſeilleés les dames & femmes d'honneur, de mettre leurs filles a quelques honneſtes exercices, ou autrement il auiendra (ſans mentir) qu'eſtans occuppées de grandes oiſiueté, & de legers penſemens que d'elles ſouldront de mauuaiſes beſoingnes.

Nous conclurons donc, qu'il faut que la femme mariée porte entiere amitié a ſon mary, l'eſtime par deſſus tous, qu'elle ſoit patiante pour ſauoir diſſimuler & ſupporter deluy, & qu'elle ſoit prudente pour gouuerner ſa maiſon, meſnagere pour conſeruer le bien,

ſoig-

ſoigneuſe a la nourriture de ſes enffans, affable auec ſes voiſins, accomplie en faitz d'honneur, amye d'honneſte compagnée, & treſgrande ennemye de legéretez de ieuneſſe.

Et quant au mary, ſes conditions doiuent eſtre telles, qu'il ſoit correct en ſes propos, de douce conuerſation, fidel en ce qu'on luy confie, prudent en conſeil, ſoigneux de pouruoir aux principales neceſſitez de ſa maiſon, dilligent à procurer le bien, gracieux a ſa famille, zelateur du gouuernement de ſes enfans, honorable & véritable enuers tous.

Comme auſſi qu'il trauaille ſi bien de ſon coſté, en ce qui eſt du dehors & principalles affaires de la maiſon, qu'il ny ſuruienne alterations ou neceſſitéz, car autrement il luy pourroit auenir que les prouiſions de ſa maiſon, ſe feroient aux deſpens de ſon honneur, & propres couſtz de la perſonne de ſa femme, encores neaumoins que la femme ſage & bien a priſe, ne doit pour pauureté, neceſſité, ou autrement, faire choſe qui prejudicie a l'honneur de ſon mary & d'elle: par-conſequent ajouſtant encor ce mot je diray, que la nonchallance du mary eſt cauſe bien ſouuent du déperiſſement de ſa maiſon, & que la femme ſe rend abſolue auec luy, & ſi force

force forcée luy ſera de le ſouffrir, car je ne ſçay-pas, auec quel viſage, ny de quel cœur, vn mary oſe battre ou mal traitter ſa fẽme, ny ſe courroucer contr'elle, ne mettant jamais la main à la bource, pour le deffray & aliment de ſa maiſon : Mais celuy qui correſpondant par ſes œuures, à ce qui eſt de ſon deuoir, & de ſon eſtat & tiltre de mary, ſuſtante ſa maiſon, & pouruoit à ce qui eſt néceſſaire en ſa famille, à iuſte & raiſonnable cauſe, il ſe pourra courroucer, des nonchaillances & deportemens de ſa femme ; autrement manquant en cecy, faudra qu'il faſſe la ſourde oreille de ce qu'il orra, & qu'il diſſimule ce qu'il penſera, & endure & ſouffre ce qu'il verra.

Et apres, que le mary aura vſé de dilligences, pour pouruoir aux neceſſitez de ſa famille, ſi ne ſera ce-pas aſſéz fait s'il ne s'empeſche & ne prend garde, à ne mener en ſa maiſon gens vicieux & mal renommez : car il doit ſur tout auoir pour but (s'il ſe veut maintenir & aquerir reputation) de ne frequenter que des perſonnes vertueuſes, & fuyr les hommes vicieux, pour ce, qu'il s'en treuue plus qui ſont mal mariez, non pour qu'ilz ayent congnu ou remarqué quelque faute

ou vice en leurs femmes, ains, par-ce qu'il aura eſté conſeillé pâr perſonnes pernicieuſes & malignes: & par ainſi ſi le mary eſt badaut, il n'en dis rien, mais s'il eſt hõme d'eſprit, il doit auoir honte, qu'un autre luy oſe venir mal parler de ſa femme, veu que celuy qui luy dit telz propos, ne la voit poſſible vne fois la ſemaine, & luy la conuerſe à toute heure: Et par-ce s'il y a en la femme quelque faute, le mary la doit premierement congnoiſtre, & l'ayant aperceue, la doit corriger & y remédier: que s'il ne le veut faire, l'on le doit laiſſer-la puis-qu'il le veut bien (car il s'en treuue de ceulx-la.) Et à cette cauſe je dis, q'une des grandes offences que l'on fet à Dieu, eſt de mettre diſſenſion entre le mary & la femme: car ſi nous recongnoiſſons quelque faute au mary ou a la femme, nous auons bien liberté de les en-auiſer, mais nõ pas de les mettre en deſ-arroy. Mais auſſi les hommes ſont bien dignes d'eſtre blaſmez qui quelque-fois, eſcoutent & donnent crédit aux parolles de leurs ſeruiteurs, voiſins, ou autres, leſquelz ſoit par flatterie & ſouz couleur d'amitié, leur feront aucuns mauuais rapports de leurs femmes, ce qu'ilz ne doiuent aucunement croire: car poſſible auiendra-il,

dra-il, qu'ilz feront cela pour quelque particulliere haine & ſourde inimitié qu'ilz auront contre cette femme, & non pour zele qu'ilz auront à ſon honneur: acauſe dequoy les hommes bien auiſez, doiuent fuyr telle ſorte de rapportz & accointances: & meſmement s'eſloigner d'un tas d'hõmes cautz & malins, qui pour paruenir à leurs deſſeins, prendront amitié auec le mary, affin d'auoir entrée plus commodément auec ſa femme. Il eſt neaumoins permis à la femme, d'aimer les parens & amis de ſon mary & leurs voiſins, mais non pas d'auoir trop grande familiarité & priuauté auec eulx: Car c'eſt vn prouerbe commun, & aſſez conſiderable, que l'eſpée & la femme ſe peuuent bien monſtrer, mais non pas preſter. Partant s'il ſuruient au mary aucune faſcherie ou deſ-honneur, pour auoir donné à quelq'un trop familiére entrée en ſa maiſon, qui ſe ſeruant de c'eſt auantage, ayt prins priuauté auec ſa femme, il doit s'accuſer & douloir de ſoymeſme, & non pas de ſa femme ſi elle a failly.

Pareillement l'homme marié ne doit eſtre rude ny mal-gracieux vers ſa femme; Car iamais ilz n'auront paix enſemble, ſi la femme

n'aprend à ſe faire, & le mary ne veut diſſimuler, & ſemblera plutoſt maiſon de folz que de gens bien arreſtez, celle où le mary aura faute de prudence, & où la femme eſt impatiente, & teſtue? & au partir delà, faudra que chacun faſſe ſon meſnage a part, ou bien tous les iours, naiſtront entr-eux nouueaux debatz.

C'eſt pourquoy les marys ayans eſgard que les femmes ſont de leur nature fragiles, & de complexions foibles, doiuent tollérer leurs fautes & diſſimuler leurs negligences, tellement que s'ilz parlent auec elles vnefois en rigeur, ilz leur doiuent parler cent fois en douceur: Car ſi l'on plaint vn homme qui a vne mauuaiſe femme, à plus forte raiſon doit-on auoir compaſſion d'une femme qui a vn mary rigoureux? Et de fait qu'il s'en treuue aucunes qui ſont ſe mal fortunées, qu'elles auront des marys qui ſeront ſi ſotz & ſi beneſtz, qu'à toutes heures les pauurettes ſeront contraintes de rougir pour leurs actions ridicules, & peu ciuilles, & mainte-fois encor pleureront amerement pour la perte du bien de la maiſon, qu'elles verront auenir deuant leurs yeux, par faute de n'auoir vn mary capable de le cõſeruer, ou qui poſſible

s'a-

s'amuſe à paſſer les nuitz à iouér & tout perdre: d'autres qui ſeront ſi colléres & ſi inconſidérez, que tout le ſoing & dilligence, que pourront apporter les pauures femmes pour les ſeruir & complaire, ne leur ſuffiront, ny n'auront patience à les ſouffrir. Bien que ſouuent il peut auenir, que ſoit pour l'amour des enffans, ou acauſe des ſeruiteurs, & poſſible pour-ce qu'il ny aura point d'argent à la maiſon, le mary & la femme auront quelque propos ou faſcherie enſemble: mais en telles occaſions, auſſi bien qu'en tout le reſte, faut que le mary ſe monſtre prudent, voyant ſa femme en collére, luy doit faire changer de propos, tournant tout en riſée, luy diſant, qu'elle en a trop de raiſon, ou autrement ne luy rien reſpondre; Car ſi toutes & quantesfois que la femme fait la mauuaiſe, le mary luy vouloit tenir teſte & reſpondre à tout, la ſageſſe de *Salomon*, ny les forces de *Samſon*, ne luy ſuffiroient pas. Que le mary prenne donc garde à cela; Car ou la femme eſt folle, ou elle eſt ſage; & ſi elle eſt folle, les effortz que le mary penſera apporter pour la corriger ne luy ſeruiront de rien: ſi elle eſt ſage, vne ſeule parolle de trauers ſans paſſer plus auant, ſeruira pour la corriger, car il fault

croire, que ſi la femme ne ſe corrige par-ce qu'on luy dit, iamais elle ne s'amendera pour rudeſſe & mauuais traittement qu'on luy fera.

Par ainſi l'homme bien auiſé, quand il verra, que ſa femme aura chauſſé ſa teſte, & qu'elle ſera au feu de ſon courroux, doit comme dit eſt, diſſimuler ou paſſer cela comme celuy qui n'en void rien ou n'en tient conte: mais ſa tempeſte appaiſée, l'on pourra lors luy vſer de remonſtrances, ſi elle en eſt capable (cela s'entẽd) car ſi vne-fois, elle vient à perdre la honte, ou mettre le reſpect en bas à l'endroit de ſon mary, à toute heure elle foudroyera tout en la maiſon, & ſi ſera bien mauuaiſe meſnagere de la reputation de ſon dit mary. A cette cauſe celuy qui aura enuie d'eſtre appellé bon mary, doit plus vſer de prudence auec ſa femme que de rigeur ni de force; conſideré meſmement, que la femme eſt compoſée de telle nature, qu'apres trente années q'un homme aura vſées auec elle, il trouuerra tous les iours en ſon eſprit nouuelles fantaiſies & façon de faire: C'eſt pourquoy le mary doit en tout temps obuier de venir aux priſes auec ſa femme, principalement lors qu'ilz ſont nouueaux mariéz, d'autant que ſi

au

au commencement elle vient à le hayr, tard ou iamais l'aimera-elle.

A cette raiſon, nous conſeillerons au mary, que pour coupper chemin, à toutes ces fatigues & autres inconueniens qui peuuent auenir, qu'il flatte & carreſſe ſa femme, & la rende amoureuſe de luy, pour-ce que ſi du commencement ilz ſe portent reciproque amitié, & s'accordent & conceddent l'un à l'autre, ce qu'ilz doiuent, ores qu'en apres ilz vinſſent à ſe diſputer, ce ſera pour nouuelles occaſions, & non pour vielles haines.

L'amour & la haine, ſont paſſions ſi contraires, que le premier d'eulx qui aura ſaiſy le cœur de l'une des parties pour logis, il en reſtera l'hoſte toute ſa vie, ſi que les premieres amours ſe pourront bien eſloigner de la perſonne, mais non-pas s'effacer entierement du cœur: Et pour-ce, ſi au commencement la nouuelle mariée prend occaſion de hayr ſon mary, ie luy prometz mauuaiſe vie, & à luy beaucoup de peine; car ſi l'un a le pouuoir de ſe faire craindre, il ne l'aura pas de ſe faire aimer.

Il ſe trouuerra beaucoup d'hommes qui ſe vantent & préuallent, de ſe ſauoir bien faire craindre en leurs maiſons, auſquelz

(ſans

(ſans mentir) je porte plus de pitié que d'enuie, par-ce que ſeruice forcé ou fait par crainte, n'eſt iamais pareil à celuy de volonté : au moyen-dequoy l'homme doit beaucoup trauailler pour ſe conſeruer l'amour de ſa femme, & la femme encor plus pour ſe maintenir en la bonne grace & amitié de ſon mary ; car pour iournée ſi longue & charge ſi penible que celle du mariage, le mary ne ſe doit-pas ſeulement contenter d'auoir eu le pucelage de ſa femme, mais doit pareillement taſcher, à luy rauir & deſrobber ſa volonté, par-ce qu'il ne ſuffit pas ſeulement qu'ilz ſoient mariez, mais faut encor ajouſter ce mot, de bien mariez & bien contens : Or par-my les hazards & inconuéniens que l'homme riſque, pour n'eſtre aimé de ſa femme, ceux-cy ſont les premiers : que ſon bien ſera en danger, ſa maiſon en ſoupçon, ſon honneur en péril, & ſa vie en doute, eſtant croiable, que celle ne déſire longue vie à ſon mary, elle l'ayant mauuaiſe auec luy.

Il eſt bon auſſi que les hommes ſe donnent garde d'eſtre trop jaloux. Nous remarquons deux maniere d'hommes, qui y ſont ordinairement ſujetz : Sçauoir ceux qui ſont

de

de mauuaiſe complexion, & ceux qui ont eſté bons compagnons pendant qu'ilz eſtoient ieunes, leſquelz ſe fantaſient & impriment en leurs imaginations, des fantaſies que leurs femmes ne leurs faſſent, ce que les femmes des autres, ont fait auec eux : Mais c'eſt grand reſuerie à eulx, ny de le dire, ny de le vouloir penſer : Car jaçoit qu'il y ayt aucune femme diſſolue, ſi s'en trouuerra-il beaucoup d'autres qui ſont honneſtes & vertueuſes. De dire auſſi que toutes les femmes fuſſent bonnes, ce ſeroit propos d'affectation & de flatterie; comme pareillement dire que toutes ſoient mauuaiſes, ſe ſeroit faute de raiſon. Fault donc ainſi parler, qu'entre les hommes, il y a beaucoup à reprendre, & aux femmes ſe treuue touſiours quelque choſe à louer : eſtant certain que de toute ſouuenance, on a ouy plaindre les hommes des femmes, & les femmes des hommes. Comme de fait il ſemble qu'ilz ont raiſon de ce qu'ilz dient, & elles de ce dequoy elles ſe plaingnent; car de meſme que l'homme & la femme ont eſté differendz en leur création, d'autant ſont-ilz contraires en leur condition. Ce n'eſt pas mal fait de taſcher à réduire à la raiſon, vne femme qui a

mauuaiſe teſte & luy oſter toute occaſion, toutesfois il fault bien prendre garde, que ſouz cette couleur de la garder ou corriger, on ne luy donne ſujet de ſe deſeſperer.

On ne ſauroit nier, qu'il ny ayt des femmes de ſi mauuaiſe nature, & d'inclination tant deshonneſte, qu'il n'eſt poſſible les faire amender par raiſon qu'on leur propoſe, ni pour bien qu'on leur faſſe, & moins par punition qu'on leur donne, ains plutoſt ſemble à les voir, qu'elles ſoient nées en ce monde pour deshonorer leurs marys, & faire honte à leurs parens : Et par le contraire, il ſe verra pluſieurs autres femmes, qui de leur propre nature, ſeront ſi bien nées, ſi bonnes, chaſtes, & d'inclination tant gentilles, qu'on iugeroit qu'elles ſont miſes au monde expres, pour ſeruir de mirouer, de toute vne republique, & pour l'honneur de leur lignées.

Or ſi le mary a aucun ſoupçon de ſa femme, il doit tant plus caultement s'eſtudier à luy faire croire, qu'il a plaine confience en ſa prud'homme, luy oſtant pourtant, les occaſions & compagnées ſoupçonneuſes, ſans luy faire paraiſtre, de parolle ny de fait, qu'il ſoit jaloux d'elle : Car les femmes ſont de telle nature, qu'il ny a choſe au monde, qu'elles

qu'elles ayment & deſirent tant, que ce qu'on leur deffend.

Ioint auſſi, que ſi vne femme ſe ſent vne fois deſ-honorée, elle cerchera tous les moyens, qui luy ſeront poſſibles, pour faire vray, ce dont le mary eſt trop ſoupçonneux, & ce non point tant, pour la volonté ou deſir qu'elle aura de mal faire, que pour ſe voir (celuy ſemble) vengée de ſon mary. Donc ny la force de *Samſon*, ny le ſauoir d'*Homere*, ny la prudence d'*Auguſte*, ny les cautelles de *Pyrrhus*, ny la patience de *Iob*, ny la ſagacité d'*Hanibal*, ny les veilles d'*Hermogenes*, ne ſuffiront-point à aſſujettir vne femme au pouuoir d'un homme, ſi vne-fois elle a entrepris le contraire, car il ny a en ce monde ſi grande force, qui faſſe vne femme eſtre bonne par force.

Et à cette cauſe, les negligences & fautes q'un mary congnoiſtra en ſa femme, il ne ſera ſage de les publier, ou de les chaſtier incontinent, mais plutoſt doit corriger les vnes, remonſtrer les autres, & diſſimuler la plus part, car pour patiente & ſage que puiſſe eſtre vne femme, deux choſes ſont qu'elle ne peut nullement endurer ny ſouffrir, aſſauoir, qu'on l'ayé en eſtime de femme moins que

chaſte, & d'eſtre appellée laide; car ores quelle ſoit diſſolue, elle veut eſtre eſtimée vertueuſe, & eſtant laide, veut eſtre miſe au rang des plus belles.

C'eſt donc pour dire, que quand le mary recongnoiſtra ces qualitées en ſa femme: ſçauoir eſt, qu'elle craint deshonneur, & fuit les occaſions & ſoupçonneuſes compagnées, & qu'elle ne s'oublie en l'ordonnance de ſon meſnage, il ne la doit traitter comme jaloux, ny luy parler comme malicieux; par-ce que, quand elle verra, que ſon mary fera cas d'elle, & en aura grand confiencé, elle aura plus de courage & plus d'occaſion d'eſtre vertueuſe.

C'eſt encor vn bon conſeil pour le mary & la femme, qu'ilz ſe tiennent ſecretz & diſcretz en leurs gouuernemens, ſi bien que s'il naiſt entr-eux quelques debatz ou courroux, leurs voiſins n'en ſoient abruuéz, & que ce bruit ne puiſſe venir iuſqu'à leurs oreilles, & s'il eſt poſſible, ne paſſe leur cabinet. Car s'il auient qu'ilz faſſent bruit, & ſe penſent en apres aller deſcharger en l'oreille des voiſins, ou que lémotion ſoit ſi grande qu'ilz ayent ſujet y accourrir d'eulx meſme ſans eſtre appellez. Et qu'il ſe rencontre que quel-

q'un

q'un d'iceux porte inimitié à l'un des mariez, ou à tous-deux (comme il n'eſt ſi bon qui ne ſoit enuié) il prendra plaiſir de ſauoir, qu'ilz ſont en faſcherie, & de publier leurs affaires: & s'il les aime ne ſe ſaura auſſi garder d'en parler, cecy diſ-je, par-ce qu'il y a des hommes tant inconſiderez, & des femmes ſi mal patientes, qu'ilz ne ſauroient remõſtrer qu'en ſe collerans, ni elles ne ſauroient reſpondre qu'en criant, tellement que leurs voiſins, ont aſſéz d'affaires à les appointer les iours ouuriers, & à ouyr leurs plaintes les Dimanches: Le mary ſe plaindra, diſant, que ſa femme eſt ſi diableſſe & mauuaiſe, qu'il ny a puiſſance ny vertu, qui la puiſſe domter, ny patience qui ne ſe perde aupres d'elle; qu'elle eſt ſi jalouſe ſoupçonneuſe & ſi impatiente, qu'elle ne ſauroit diſſimuler vn ſeul mot: vn autre dira qu'elle eſt pareſſeuſe, trop mignarde, friande, coureuſe, babillarde, & ſi n'omettra poſſible à dire, qu'elle eſt ſalle, nonchaillante & mauuaiſe meſnagere, & qu'elle ne ſayt qu'aller & venir viſiter ſes commeres, ſes parens, & ſes amis, tant que depuis le matin, qu'elle mettra le pied hors la maiſon, elle ne reuiendra iuſqu'à-ce qu'il ſoit heure de ſoupper.

Semblablement, la femme fera plusieurs doleances de son mary, disant que c'est vn homme triste, melancolique, & trop solitaire, si que pour estre trop soupçonneux, il ne la veut seulement l'aisser aller voir ses parens: que si elle veut aller à l'Eglise, il mettra vn laquais ou quelques espions à sa queuë pour la suyure, ou à peine sera-t'elle entrée, qu'il l'enuoiera, requerir, qu'elle nose vestir vne bonne robbe, ny autre beaux attours, encor moins saller mettre sur la porte, ny la teste à la fenestre: bref, qu'elle est plus enclose & r'enfermée q'une pauure prisonniere ou captiue: Elle se plaindra aussi que son mary est tempestatif & collére, qu'on ne luy ose dire mot, qu'il n'entre aussi-tost en courroux & en fougue, & ne veulle ietter tout à la teste des seruiteurs & seruantes, voire sans quelque-fois espargner la maistresse: Elle dira aussi, qu'il ne prendra en gré seruice qu'on luy fasse, ny ne voudra croire chose qu'on luy die: en sorte que la pauurette ne luy sert d'autre chose, que d'apraitter son boire & manger, & garder la maison. Poursuiuant ses plaintes dira (possible) de sondit mary, que c'est vn ioueur, & vn des-bauché, qu'il ny a femme, soit vesue ou mariée, à qui il ne presente son seruice, &

ne

ne la desbauché s'il peut, qu'au partir de la, il ne luy ſuffit-pas de deſpencer le courant de leurs reuenus, mais que pareillement il engage les années à-venir? outre plus, engage ſes bagues pour ſuruenir à ſes plaiſirs & paſſe-temps, &c.

Telles & ſemblables complaintes, feront le mary de la femme, & la femme du mary, deſquelles s'ilz font vne-fois part, à ceux qui ne le doiuent pas ſauoir, ne qui ne leur y peuuent remedier & ſecourir, fait voir & iuger, que c'eſt faute au mary de bon naturel & de bon iugement, & à la femme enuie de vouloir parler ſelon leur couſtume: mais ilz doiuent, s'ilz ſont bien ſages, taire toutes telles & ſembles choſes, & ne les dèceler qu'a vne grande extremité, encor à vn amy bien congnu, & diſcret, & de longue-main eſſayé, & s'il eſt capable dy remedier & apporter amendement: Car s'ilz communiquent & manifeſtent à tous, ce qu'ilz ont dans leurs cœurs, qu'eſt ce qu'ilz pourront garder à dire, à leur grand & ſpecial amy, & pour-ce, n'eſt pas raiſonnable ny proffitable, manifeſter les paſſions & faſcheries qui nous ſuruiennent, fors à noz grandz & priuéz amis, leſquelz nous aydent à y remedier, & nous donnent

nent conſeil & nous aydent à plorer, ioint que les larmes de l'amy allegent & amoliſſent beaucoup le cœur affligé. Et ſi cecy eſt vray, pourquoy eſt ce, que la femme ſe plaint du mary, & le mary de la femme, a celuy qui poſſible au lieu de les appointer ou appaiſer l'une vers l'autre, s'en rira ou moquera & reſiouira, voire prendra plaiſir à les aigrir encor d'auantage. C'eſt pourquoy s'il y a quelque deffaut au mary, & en la femme aucune imperfection, ce n'eſt pas grande ſageſſe à eulx de manifeſter cela, à ceux qui n'en ſont pas auertis ? Car c'eſt moindre mal que les voiſins en ayent ſeulement le ſoupçon, que non pas qu'ilz le ſachent des mariez meſme.

Comme auſſi il eſt expedient que les marys ſoient ſoigneux & vigilans aux neceſſitez de leurs maiſons : bien eſt vray qu'és choſes de volonté l'on ſe pourroit par fois oublier, mais en celles qui ſont de neceſſité, il ſe faut bien garder d'eſtre nonchaillant ou pareſſeux. Car l'office du mary, eſt de pouruoir au dehors, amaſſant & gangnant le bien : & celuy de la femme, de pouruoir au dedans de la maiſon, & garder le bien: L'office du mary, eſt de cercher argent, & celuy de la femme eſt de le garder: L'office du mary eſt d'eſtre zela-

teur

teur de l'honneur, & celuy de la femme de ſe priſer, d'eſtre honneſte & chaſte: L'office du mary eſt d'eſtre liberal, & celuy de la femme eſt d'eſtre chiche : L'office du mary eſt de bien & à propos parler, & celuy de la femme eſt de ſe taire : L'office du mary eſt de s'abiller comme il pourra, celuy de la femme cõme ſon eſtat requiert : L'office du mary eſt d'eſtre Seigneur de tout, & celuy de la fẽme, eſt de rendre conte de tout : Bref, l'office du mary eſt de deſpeſcher & donner ordre à ce qui eſt de la porte en dehors, & celuy de la femme eſt de ſoigner à ce qui eſt au dedans de la maiſon.

Finallement, l'office du mary eſt, de faire valloir ſon bien, & celuy de la femme gouuerner ſa famille. Nous auons voulu eſcrire toutes ces conditions, affin de donner à entendre qu'en la maiſon où chacun fait ſon office, ſemble vne republique bien ordonnée, & celle où chacun fait à ſa guiſe, vne continuelle guerre ciuille. La femme honneſte ne doit demander à ſon mary choſes ſuperflues, ny de grandz couſtz, mais choſes honneſtes & neceſſaires pour elle ou ſa maiſon ; Ce qu'eſtant, il ne les luy doit refuſer, autrement il ſe doit aſſeurer & tenir pour tout

certain, que des gages de ſon honneur, elle fera poſſible prouiſion de ce qui luy eſt neceſſaire pour elle, & pour ſa maiſon : C'eſt pourquoy le mary qui s'oublie ou meſpriſe ce qu'il doit, & ne donne à ſa femme ce qu'il luy fault : Et qui ſans luy, l'en voit garnie, il doit lors penſer, qu'elle l'aura plutoſt gangné à je ne-ſcay quoy, qu'à filler.

CHAP. VI.

Du prejudice qu'apporte le trop parler, & du grand bien qui auient du ſilence.

LE ſauoir ſe taire, & le peu parler, eſtoit choſe ſi recommandée anciennement, és Colleges des ſages Philoſofes, que ceux qui ne ſe rendoient capables d'obſeruer cette loy, n'on ſeulement, n'eſtoient recongnus pour Philoſofes, mais meſme eſtoient bannis des Accademies & compagnées des Sages. *Iſocrates*, mettoit ſeulement deux temp pour parler, l'un quand c'eſtoit choſe neceſſaire, & l'autre quand l'homme parle de ce qu'il ſcayt. Et le renommé *Themiſtocles*, faiſoit comparaiſon de la parolle, à vne riche tapiſſerie hiſtoriée & figurée. Bref, tout le diſcours de ces Meſſieurs-là, n'entend ſignifier

Iſocra.

Themiſto.

fier autre choſe, ſinon que la parolle de l'hõme, doit eſtre vn ſi riche treſor, & de telle conſequance, qu'il ne la doit deſploier, qu'en choſes iuſtes, veritables, & fort neceſſaires. C'eſt pourquoy *Socrates* ſouloit dire, que quand le Sage ouure ſa bouche, lors on y voit, comme dedans vn Temple de tres-beaux ſimulacres & Images de l'ame, & ce diuin *Platon* diſcourant ſur ce ſujet: Et ne ſe pouuant empeſcher, d'accuſer & blaſmer, la foibleſſe de noſtre nature, & l'ordinaire inclination que les hommes ont à beaucoup parler, diſoit cette belle ſentence; Nous aprenons des hommes à parler, & des Dieux à nous taire, parolles veritablement dignes d'eſtre ſorties de la bouche d'un tel perſonnage, & qui meriteroit-bien d'eſtre nottées & obſeruées: Car ſi les hommes pouuoient paruenir à cette perfection de peu parler, & eſtre veritables, je croy que par-la ilz trouuerroient le ſecret de toutes perfections pour meriter (ſelon la loy des Payens) d'eſtre nomméz demy-Dieux. *Socra.* *Plato.*

Cette continence de parler a eſté de tout temps tellement eſtimée, qu'il eſt remarqué, comme beaucoup ont eſté reputez ſages, pour n'auoir fait autre choſe, que ſeulement

s'eſtre teùs & empeſchez de parler, comme il eſt recité en *Plutarque* du bon Philoſofe *Zenon*, q'un iour eſtant à vn feſtin, chez vn des principaux Citoyens d'*Athenes* où luy auec beaucoup d'autre Philoſofes, auoient eſté conuiéz, par-ce que ce jour-là, ce Seigneur Athenien traittoit en ſa maiſon, Les Ambaſſadeurs du Roy de Perſes, qui voulut (affin de les mieux feſtoyer & entretenir) ſemondre tous les Philoſofes qui ſe trouuerent lors dans la Ville. Et comme au milieu du ſeruice, chacun des banquetans ſe miſſent à deuiſer & s'entretenir de choſes & autres comme l'on a accouſtumé, *Zenon* fut ſeul qui ſe teut tout-coy ſans dire vn tout ſeul mot, dequoy s'eſtans à-la fin aperceus les Perſiens, ſe commençerent à tourner deuers luy, & le carreſſer & boire à luy, luy diſans: Et de vous Seigneur *Zenon*, que rapporterons-nous à noſtre Maiſtre? Non autre choſe (reſpondit *Zenon*) ſinon que vous auez veu vn Viellard à Athenes, qui ſe ſçayt bien taire à table. Cette ſorte de contenance & brefueté de reſponce, furent trouuées ſi bonnes, que chacun jugéa, que telle choſe ne pouuoit auenir qu'en vn homme d'un eſprit bien correct & compoſé de treſ-bon iugement, & deſlors

Zenon. Plutar.

deſlors, non ſeulement *Zenon* en fut plus eſtimé, mais meſme fut ſi haut louée cette ſienne reſponce, que les Hiſtoriens l'ont treuuée digne d'eſtre receuillie comme vne belle fleur, pour l'employer dans leurs liures, comme vne image & ſimulacre, racourcy de l'ame d'un ſage & docte Philoſofe. Ainſi ſe voit que ce perſonnage, pour auoir eſté ſobre en parolles, emporta tout l'hõneur d'une compagnée, au lieu que tous les autres encor qu'ilz ayent beaucoup harangué, & dit (peut-eſtre) maintes bonnes & proffitables choſes, n'ont ſeulement pas eſté nommés.

Certes, l'homme pour eſtre eſtimé de bon iugement, ne doit rien dire, s'il n'eſt neceſſaire ou ciuil, & hors cela eſtre retenu & moderé de ſa langue; car la moderation du parler a pour extremitez le ſilence; & les babillardz & cauſeurs ne ſont comparez qu'à des vaiſſeaux percez, vuides de ſens & plains de bruit. C'eſt la comparaiſon qu'en fait *Euripide*, qui ſe courrouçant vn iour contre vn homme, qui cauſoit trop à ſon gré, tant qu'il ne donnoit loiſir d'entendre vne bonne parolle qu'on luy vouloit dire pour ſon bien, prononça ces quatre vers, *Eurip.*

On ne ſauroit, ſage conſeil donner,
A homme fol, ni bien l'arraiſonner,
Non plus qu'emplir, ſe pourroit vn vaiſſeau,
Qui par tout coule, & ne retient point l'eau.

Semblable choſe encor eſt quaſi remarquée d'*Ariſtote*, dont eſt eſcrit, quiceluy eſtant vn iour entretenu par vn faſcheux babillard, qui concluant luy diſt, mais n'eſt-ce pas vne merueilleuſe choſe : Non pas (reſpondit *Ariſtote*) mais ce ſeroit choſe bien merueilleuſe, q'un homme ayant des piedz, peuſt endurer ton babil. Mais outre que telle maniere de gens eſt peu eſtimée & fuye de beaucoup, c'eſt qu'au partir de la, pour recompenſe de la peine qu'ilz ont priſe de beaucoup ou trop parler, il auient le plus ſouuent, que grandz maux leur en arriuent, voire iuſqu'à la perte de leurs biens, de leur honneur, & de leurs propres vies : Comme il auint à vn pauure manant (dont *Plutarque* fait mention) En la maiſon duquel s'eſtant ſauué le Roy *Seleuchus* ſurnomme *Calinicos*, accompagné ſeulement de trois des ſiens, apres auoir perdu vne bataille contre les Gallattes, & de crainte de tomber entre les mains de l'ennemy, ne vouloit ſe faire congnoiſtre, mais le pauure ma-

Plutar.
Seleuch.

manant, qui autrefois auoit veu le Roy, le recongnut fort bien; Neaumoins pour-ce jour s'abſtint d'en faire le ſemblant, & le mieux qu'il luy fut poſſible, logea & traitta le Roy. Le landemain du grand matin, le Roy partant de la, ſe fit conduire par ſon hoſte iuſqu'au chemin qu'il vouloit tenir, lequel tout ioyeux & glorieux, d'auoir eu l'honneur de loger vn tel Seigneur en ſa maiſon, ne ſe peut plus tenir qu'il ne luy fiſt entendre au departir, la congnoiſſance qu'il en auoit, ſi bien qu'en prenant congé, il commença à crier, adieu, ſire *Seleuchus*. A ces parolles le Roy l'appella à luy, & luy tendant la main, & tirant à part, comme feingnant de le vouloir baiſer, ou luy dire quelque choſe de ſecret à l'oreille, fit ſigne ſecrettement à l'un de ſes gens, qu'il luy couppaſt la teſte de ſon eſpée, ce qu'il fit: Ainſi ce miſerable paiſſant pour n'auoir en la puiſſance de conſeruer ſa langue, encor vn pauure demy quart d'heure, perdit la vie par les mains de celuy meſme, à qui il auoit rendu treſdeuotieux ſeruice à ſon pouuoir, au lieu qu'il en deuoit eſperer & auoir de grandz biens & faueurs à l'auenir s'il euſt perſeueré comme il auoit commencé.

L'exemple de cette hiſtoire fait nettement voir,

voir, que iamais parolle dite ne ſeruit tant, comme pluſieurs teues ont proffité ; car on peut-bien touſiours dire, ce que l'on a teu, mais non pas taire ce que l'on a vne-fois dit. Ce qui ſe veriffiera encor par vn malheur quaſi tout ſemblable qui auint à *Fuluius*, l'un des familliers de *Cæſar Auguſte*, qui ſe cõfiant audit *Fuluius*, luy deſcouurit vn iour en ſecret, les regretz & deſplaiſirs qu'il auoit de la ſolitude de ſa maiſon : Et comme apres le treſpas; de deux filz de ſa fille, & la relégation de *Poſthumeus*, qui luy reſtoit ſeul, & qui pour quelque imputation auoit eſté cõfiné: Il eſtoit contraint de laiſſer le filz de ſa fẽme, ſon ſucceſſeur à l'Empire, combien qu'il euſt cõpaſſion, & fuſt ſur le point, de réuoquer le filz de ſa fille de ſon cõfinement. *Fuluius* ayant entendu ces propos, & le ſoir eſtant retourné en ſa maiſon, les rapporta à ſa femme, luy recommãdant pourtãt de ſe bien garder d'en parler; mais elle, depuis que ce ſecret luy fut reuelé & deffẽdu, vſant à la maniere de toutes celles de ſon ſexe, fut encor plus deſireuſe de le redire, & ne peut iamais laiſſer achéuer la iournée qu'elle ne s'en fuſt deſchargée, tãt cela luy peſoit ſur la langue ; Tellement donc, qu'elle fut treuuer *Liuia*, femme d'*Auguſte*, & luy

Cæſar.
Fuiuius.

conta

conta l'affaire: laquelle eſtant de-ce auertie, s'en attacha bien aſprement à *Cæſar*, luy diſant, que s'il eſtoit ainſi qu'il euſt des long-temps propoſé, de rappeller ſon áriére filz, pourquoy il ne le faiſoit donc, ſans la mettre & entretenir en guerre auec celuy, qui deuoit quelque iour ſuccedder à l'Empire? Le landemain matin, comme *Fuluius* fut venu donner le bon iour à *Cæſar*, ainſi qu'il auoit accouſtumé, & qu'il luy eut dit, Dieu te gard *Cæſar*, *Cæſar* ne luy reſpondit autre choſe, ſinon, Dieu te faſſe, ſage *Fuluius*. Iceluy *Fuluius* entendant cette parolle, recongnut incontinant, ce que cela vouloit ſigniffier, de maniere que tout peneux & honteux en ſon courage ſe retira en ſa maiſon, & eſtant dans ſa chambre, fit appeller ſa femme deuãt luy, & luy diſt ainſi, voicy, *Cæſar* a bien ſeu, que je n'ay pas gardé ſon ſecret, & pour cette cauſe, j'ay reſolu de me faire mourir: tu feras iuſtice (reſpondit-elle) veu qu'ayant ſi longuement veſcu, & tant de fois recongneu la foibleſſe de femmes, & la legereté de leurs langues, tu ne t'en as peu donner de garde; mais attens, que ie me tue la premiere, & prenant vne eſpée, elle meſme ſe tua deuant ſon mary, puis luy apres. Voila les inconue-

niens qu'en courent ceux qui parlent trop, pour recompenſe de leurs peines, ſoit par le chaſtiment qu'ilz recoiuent d'autruy, ou par celuy qu'eulx-meſmes ſe font de leurs propres mains.

Il eſt eſcrit, que les anciens Lacedemoniens auoient accouſtumé, de faire pourtraire, la lettre, *S*, ſur les porches & entrées de leurs maiſons. Pour donner à entendre, qu'il falloit contenir, ſouz perpétuel ſilence, les communs deuis, qui s'eſtoient paſſez entr-eux, pendant le boire & le manger; qui nous fait congnoiſtre, que ces bonnes gens-là, eſtoient ſi auſtaires de parolles, qui ſi par cas, ilz s'eſtoient entretins pendans leurs repas ou gayetez, de diſcours vn peu plus eſtendus que l'ordinaire, où la ſageſſe & grauité euſſent eſté le moins du monde oubleés, ilz vouloient qu'en apres, ce fuſſent parolles mortes & eſteintes, comme non iamais ouyes & proferées: tant s'en faut qu'ilz prinſſent plaiſir ni s'amuſaſſent à les rapporter, ni faire en apres des commentaires deſſus.

C'eſt choſe toute certaine, que iamais ne s'eſt veu, tant eſtimer, en quelque compagnée que ce fuſt, vn homme qui parle beaucoup, & veut eſtre de tous eſcotz, aux diſcours qui

ſen-

s'entament (jaçoit qu'il diſe bien, & rencontre à propos) à l'eſgard d'un autre qui eſcoutera tout le monde, & ne laſchera q'un mot ou deux à meſure qu'il en ſera preſſé : car pourueu que ce peu qu'il alleguera ſoit veritable, de bon ſens, & bien rapportant, il ne faut point douter, qu'il ſemblera de plus grande energie, de meilleur gouſt, & ſera plus remarqué & retenu, q'un grand torrant de parolles qu'aura allequées l'autre, dont il aura entretenu & laſſé toute vne compagnée, le long d'une apres-diſnée, à quoy le pauure homme ſe ſera tres-bien alteré & eſchauffé. Et ſi ce ſera vn grand miracle, ſi pas-vn de la compagnée en ſort plus ſauant ni mieux édifſié ; car en ces grandes affluences de parolles, il auient ordinairement qu'on ne ſçayt quel eſtoit le commencement ni la fin, & que du milieu on ne s'en ſouuient plus : & voila le grand proffit que telles gens apportent à leurs Auditeurs, & la reputation qu'ilz acquierent pour eulx, d'eſtre pour toutes louanges appellez grands parleurs, & grandz cauſeurs. Ceſt la raiſon pourquoy *Platon* les appelle larrons du temps. Et puis, il n'eſt pas poſſible, q'un homme accouſtumé à beaucoup parler, ſe puiſſe touſiours tant contrefaire,

qu'on n'apercoiue bien ſouuent ſon cœur, ſur le bord de ſes léures.

Ce n'eſt pas à dire pourtant, qu'il ſe faille tenir en vne compagnée, comme vne ſtatue ou vne buche, ſans ouurir la bouche, ni parler; mais c'eſt que premier que parler, l'homme doit penſer ce qu'il dira, & pourquoy & auec verité, & qu'il en ſoit ſemond, ou que ce ſoit choſe neceſſaire, & ſur tout prendre garde quand, & en preſence de qui il parle, en ſorte que ſon diſcours, ayt les effetz que requiert *Pittaque*, qui dit, qu'il faut l'auer vne oreille alterée d'un propos qui ſoit bon à boire, & qu'il ni a que la ſeulle parolle fondée en ſens & en raiſon, qui peut contenter l'ouye. Et à ce propos, je ne puis oublier, cette autre belle ſentence du Philoſofe *Zenon*, qui dit, que l'homme ſage doit tremper ſa parolle en ſens, & en raiſon, premier que de la prononcer. Hé que ſi tous ceux qui ſe meſlent de beaucoup parler, & de beaucoup de choſes qui ne les regarde, & ou ilz ne deuroient mettre le néz. Et meſme ceux qui entreprennent de diſcourir des affaires des Roys & des Princes, & de leurs Eſtatz & Gouuernemens: Et qui en tranchent comme s'ilz l'auoient l'eu, & ceuilly és plus ſecretz

Pittaq.

Zenon.

&

& priuéz endroitz de leurs Cabinetz & de leur conſeilz ; & tant d'autres affaires de haut ſtil, dont ilz s'entretiennent qui allent au dela de leurs iugemens & conditions. Si diſ-je telles gens ſauoient bien exécuter cette ſentence de *Zenon*, & en faire leur proffit : bon Dieu, qu'ilz en ſeroient bien eſtimez plus ſages, & s'ilz ſeroient garentis de maints meſchefz, que nous leurs voyons tomber ſur le chef, ou qui les menaſſent à toutes-heures ! Et de cela les menaſſe auſſi, *Plutarque* quand il eſcrit ces vers :

En fin toute-langue effrenée, Plutar.
Se trouuerra mal fortunée.

Ie diray-donc, que le plus ſeur (à mon auis) eſt d'eſtre auare de parolles & prodigue d'œuures, (pourueu qu'elles ſoienent bonnes cela s'entend.) Les grandz non plus que les petitz, & mediocres ne doiuent negliger cette leçon, ains doiuent bien ſonger, à ce qu'ilz ont à dire, ſoit en public, ou autrement, & vſer de parolles graues & ſententieuſes, & d'un autre ſtil que le vulgaire ou plutoſt ſe taire. Auſſi à cette occaſion, *Tybere* amena la couſtume de parler aux Princes, par eſcrit, & reſpondre par eux de meſme, affin qu'il ne

luy eſchappaſt rien ſans y auoir penſé, de la vient que pluſieurs ont appellé l'Eſcriture parolle muette, qui doit eſtre brefue & plaine d'inſtruction.

Plutarque récite, que *Philippes* de Macedoyne, eſcriuant vne fois aux Grecz, que s'il entroit dans la Laconie, il les ruyneroient de fondz en cõble, ilz luy reſcriuirent ſeulement ce mot, *Si*. Ce qui eſtonna plus ce Roy, & luy donna d'auãtage à penſer, que ſi par vn long narré de diſcours, ilz luy euſſent reſpondu & mandé quantité de raiſons; ou autrement. Le meſme rapporte auſſi de *Demetrie*, qui s'eſtant vn iour courroucé contre l'Ambaſſadeur, que ceux de Lacedemone luy auoient enuoié, luy demandant s'il eſtoit ſeul, de la part des Lacedemoniens; L'Ambaſſadeur ne ly diſt autre choſe pour toute reſponce que ces trois mots, *Vn, Vers Vn*, voulans encor par la monſtrer, que la force de parler giſt à ſigniffier beaucoup de choſes en peu de parolles.

Il eſt eſcrit qu'en Candie, il y auoit vne ſtatue de *Iupiter*, qui n'auoit point d'oreilles, ſigniffiant que celuy qui eſt Seigneur de tout, n'a nul beſoin d'eſtre inſtruit par ouyr aucun. Ce qui donne à entendre, que les

grans

grans doiuent eſtre ſi ſages & ſi treſ-entendus, que les parolles des flatteurs (ou de ceux qui voudroient leur perſuadder aucunes choſes iniuſtes, ou preiudiciables à leurs eſtatz, ou grandeurs, ou de leur reputation) doiuent eſtre reiettées d'eulx, par leur prudence, & bon iugement, en fermant perpetuellement l'oreille aux propos de telle maniere de gens. Et n'ouurant non plus la bouche pour eulx, ſi ce n'eſt pour les faire chaſſer ou les reprendre aigrement de leur temerité s'ilz en vallent la peine. Car les oreilles des Roys & des Princes, doiuent eſtre tellement chaſtes & ſacreés, que nul ne doit eſtre ſi hardy d'en aprocher pour y penſer apporter vne parolle moins que ſainte, veritable, & tresjuſte. Ce que voulant donner à entendre *Paryſatis* mere de *Cyrus*, & femme d'*Artaxerces*, elle auoit couſtume de dire, que celuy qui veut entreprendre, d'entretenir les Roys ou leur faire quelques diſcours ou remontrances, falloit qu'il vſaſt de parolles de ſoye: c'eſt à dire, parolles douces, honneſtes, diſcrettes, & accompagnées de la reuerence qui eſt deue à perſonnes de telle qualité & hauteſſe.

C'eſt auſſi vne choſe de treſ-mauuaiſe grace de s'accouſtumer à redire, & repéter ſou-

ſouuent vn meſme fait teſmoing, ce qu'en dit *Homere* par ces deux vers :

Homer.

Ce que l'on à clairement deſia dit,
Eſt, odieux, quand puis on le redit.

De cette vicieuſe maladie, beaucoup de gens ſe treuuent frappéz, mais je croy que cela leur auient, par faute de memoire, ou manque de beaucoup ſauoir, ou bien à d'autres par legereté & vaine glorie ; ſe voulans préualloir de quelques diſcours ou exploitz genereux, qu'ilz auront (ce leurs ſemble) faits. Il y en a encor d'une autre ſorte, qui ſe plaiſans à leurs propres malice, s'amuſeront à racõter pluſieurs fois, les meſchancetez & vilennies qu'ilz auront commiſes, mais quoy que ce ſoit, de quelque nature & qualité, que puiſſe eſtre le diſcours ſoit bon ou mauuais, la repetition en eſt touſiours ennuieuſe & deſagreable. Il me ſouuiẽt à ce propos auoir autre-fois

Lyſias.

l'eu vne gentille reſpõce, que fit *Lyſias* à quelq'un de ſes amis, auquel il dreſſa vn jour, vne harangue dont l'autre l'auoit prié, qui luy ayant baillée, & l'autre l'ayant leue & releue, s'en vint en-fin vers *Lyſias* tout deſcouragé, & luy diſt ainſi, luy monſtrant ſa haranqué : la pre-

premiere fois que je l'ay leue, elle ma ſemblée excellente, mais la ſeconde & troiſieme fois ie lay treuuée maigre & ſans nerfz ; Lors *Lyſias* luy repliqua d'une bonne grace ; Cõment & ne ſcays-tu pas-bien, qu'il ne te la faudra prononcer q'une ſeulle fois deuant tes iuges ? De façon, que par la vertu de cette reſponce, le perſonnage demeura confus & ſatisfait tout enſemble, ayant eſſayé par luy-meſme, que beaucoup dire vne meſme choſe, & faire vn meſme conte, eſt deſgouſtant & odieux? Soit donc la concluſion, Que ſi le beaucoup parler, eſt blaſmé & reprouué : tant plus eſt importun & mal-ſeant, la repetition & redite des choſes qui ont deſ-ja eſté clairement entenduës. Et pour-ce, que le commencement de ce diſcours, fait mention des maux auenus à aucuns, qui n'ont peu retenir leurs langues, quand les temps & les occaſions le deſiroient : Nous ferons la fin par le recit d'une petite hiſtoire, qui auint dans Rome, qui fait voir comme mort & grand ſcandal, arriua par l'indiſcretion d'un ieune hõme, qui ne peut ſe taire & empeſcher de declarer, par ſa langue, le mal qu'il auoit fait.

IOſephe l'*Hebryeu*, rapporte, qu'au temps que *Pilate* cõdanna *Ieſus-Chriſt*, il y auoit dãs la ville de Rome, vne fort vertueuſe Dame, ieune & excellenment belle, nõmée *Pauline*, laquelle eſtoit mariée à vn nommé *Saturnin*, perſonnage treſ-vertueux & digne d'une telle femme. Auint q'un ieune Cheuallier Romain, appellé *Decimus Mundus*, (ja aſſez renommé & de fort bonne famille) fut paſſionnement eſpris de l'amour de cette ieune Dame, & ne l'ayant peu incliner ni rendre indulgente à ſon deſir, pour quelques ſortes de ſeruices, pourſuittes, requeſtes ni ſupplications & demõſtrations de ſon mal, ni pour promeſſes & preſens qu'il luy offriſt; apres vne lõgue treinnée de temps demy deſeſperé, & ne ſe trouuant plus aſſez fort pour pouuoir reſiſter à ſa ſi preſſẽte paſſion, ſe propoſa pour dernier remede, & trouuer du repos, de mettre fin à ſa vie. Et à cette occaſion s'alla mettre dans ſon lit, reſolu de ne plus manger, & ainſi attendre tout doucement la mort. Or faut ſauoir, q'une des eſclaues affranchie du pere de *Decimus*, eut auis de cecy: Laquelle vint trouuer ſon ieune maiſtre, pour le conſoler & par meſme s'offrir à le ſeruir & remedier à ſa maladie. Cõme de fait, elle luy diſt beaucoup de

Decim. Satur. Paulin. Idé.

choſes

choſes, & propoſa maints ſecretz & jolies inuentions qu'elle ſauoit au fait d'amour, affin de paruenir aux fins, que deſirẽt ceux qui ſont affolez de ce mal: qu'au reſte, s'il la vouloit craire, & s'en fier à ſa fidelité, & prendre bon courage, elle ſe promettoit luy faire auoir toute ſorte de contentement en peu de temps. Le ieune Cheuallier oyant ce diſcours, reprint vn peu ſes eſpritz, ayant à grand plaiſir de ſe ſentir chatouiller d'eſperance: Car c'eſt le naturel ordinaire des amoureux de ſe laiſſer aiſement amorcer d'eſperances, & nouueaux moyens. Si bien donc que noſtre homme aux propos de ſon Idé quitte ſon lit, & renonce au voeu, & à la belle reſolution qu'il auoit prinſe de mourir? au contraire il la prie & conjure de le faire viure, & prolonger ſes iours, apportant en ſon affaire, la plus grande dilligence, dont elle ſe pourra auiſer. De raconter les propos qu'il luy diſoit, & les promeſſes qu'il luy faiſoit, ſi par ſon entremiſi il pouuoit venir au but de ſon deſir, cela eſt inutile, & ſeroit de trop long diſcours. Idé qui entendoit auſſi executer ſes promeſſes, voulant mettre ſans tarder la main à la beſongne, procedde en cette ſorte: Elle demãda à *Decimus*, cinquant mil dragmes, qu'il luy

deliura auſſitoſt, & elle auec ceſt argent, s'en alla trouuer les Preſtres de la Déeſſe *Iſis*, au ſeruice de laquelle Idé, auoit deſcouuert, que Madame *Pauline* eſtoit fort deuotieuſe, auſquelz Preſtres auant leur faire grãd diſcours, elle fit preſent de prime abord, de vingt cinq mil dragmes: Puis leur recita la maladie de ſon ieune maiſtre, les conjurant, de le vouloir aſſiſter & ſeruir de tout leur pouuoir & induſtrie, & ſelon les auis & inuentions qu'elle leur bailleroit à cette fin, Dont elle ruzée & voiremẽt fort entenduë aux malicieux, moiens qui ſe peuuent pratiquer pour iouiſſance d'amour, leur commença à faire quelques ouuertures: & outre pour les encourager, dauãtage leur promit encor pareille ſomme, apres qu'ilz auroient fait en ſorte que *Decimus* paruint à la jouiſſance de ſes amours, auec ſa maiſtreſſe, Madame *Pauline*.

Ces pauures Preſtres, qui n'auoient iamais eu d'argent à cacher, allechez, & tous eſmeuz de voir vne ſi groſſe ſomme enſemble, à leur commandement, prinrent icelle auec grande ioye, & ſous promeſſes & grandz ſermens de s'employer en bonne ſorte: & deſlors le plus ancien d'entr-eux, s'en alla à ceſt effet trouuer la Dame *Pauline* en ſa maiſon, & luy fit en-

entendre, qu'il auoit quelque grand ſecret à luy declarer, partant la prioit qu'il la peuſt entretenir ſeule en vn lieu, où perſonne ne les entendiſt : Cette ieune Dame qui auoit l'oreille ſimple & le cœur tout deuotieux, s'enferme dans ſon Cabinet auec ce vertueux Miniſtre, lequel l'ayant vn temps entretenuë en l'humeur de ſa deuotion, & ſur le culte & ſeruice de leurs Dieux, & la grace qu'elle auoit trouuée vers eulx : luy raconta finalement, comme il eſtoit venu à elle, par expres commandement du Dieu *Anubis*, qui eſtoit amoureux d'elle, pour luy faire entendre ſon amour, & par meſme luy cõmander de par luy, qu'elle ne fiſt faute, de l'aller trouuer dans ſon temple, pour receuoir la cõpagnée de ſa Diuinité. *Pauline* autant obeiſſante que belle, & s'eſtimant trop heureuſe, & honorée d'eſtre ſi fort en la bonne grace de ſon Dieu *Anubis*, tant qu'il daignaſt deſirer vne place en ſa couche, promiſt deſlors au Preſtre, qu'en tant qu'à elle, elle eſtoit ja toute preſte & treſ contente d'obeyr à ſa miſſion, mais qu'il luy eſtoit neceſſaire pour ſon deuoir, de cõmuniquer ce fait à ſon mary, & luy en demander permiſſion, ce qu'elle feroit inceſſamment & de bon cœur. Comme de fait des

le meſme ſoir, elle ne manqua à l'entretenir ſur cette affaire : A laquelle le bon hõme *Saturnin* ſon mary, preſta volontiers l'oreille & encor plus librement luy accorda, & permiſt d'accomplir la volunté du Dieu pretendu. Et la pauurette toute tranſportée de ioye pour ſa gloire future, ne faillit de s'en preualloir & venter parmy ſes voiſines, & plus ſingullieres amies. En fin elle fait auertir le Preſtre, & s'achemine droit au Temple, en intention de ſatisfaire à la volonté de ſon Dieu, où toutes choſes eſtoient ja preparées & ordonnées pour la receuoir. La table fut à l'inſtant couuerte, & *Pauline* aſſize ſeulle mais enuironnée des Preſtres qui la ſeruoient, leſquelz luy faiſoient entendre, que leur Dieu *Anubis*, ſon amoureux, eſtoit aſſiz & mangeoit auec elle, qui par ſa Diuinité ſe tenoit inuiſible deuant elle. Cette ieune Dame s'imaginant la choſe aller ainſi, il ne faut point demander ſi elle faiſoit bien la ſage, & en quelle ſuſtance ſe pouuoient changer les morceaux qu'elle ſauouroit en cet opinion.

Apres le ſouppé, & comme l'heure du dormir fut venue, elle fut conduite par les Preſtres en vne belle chambre bien parée & parfumée, où eſtoit vn lit richement dreſſé

&

& orné. En cette chambre eſtoit caché *Decimus*, que *Pauline* n'aperçeut pas, pour-ce auſſi qu'incontinent ilz la firent coucher, & eſteignerent les lampes, & apres toutes ces cerémonies, les Preſtres ſe retirerent auec grand reuerence, & fermerent la porte de la chambre à la clef, laiſſant la Dame *Pauline* couchée en de beaux draps blancz, attendant en grande deuotion la venue de ſon amant le Dieu *Anubis*. Pendant ce temps-là, *Decimus* qui ne s'endormoit pas, auiſoit de ſon coſté à ſes affaires, pour ne perdre le temps de cette belle occaſion, par luy tant deſirée, ſe met à point, puis doucement s'en vient coucher aupres de ſa Maiſtreſſe, qui (en cette tromperie) le reçeut & le laiſſa diſpoſer de ſa perſonne tout à ſon bon plaiſir, d'auſſi bon cœur comme ſa deuotieuſe obeiſſance eſtoit grande vers ſon Dieu *Anubis*, des embraſſemens duquel elle croioit fermement eſtre honorée.

Cette belle proceddure continua pluſieurs jours, & les matins *Decimus* pour meſnager ſon affaire, ſe ſauoit auſſi-bien garder de dormir, comme il eſt à croire qu'il auoit fait la nuit, & ſe retiroit de la couche, auant que le jour euſt renuoié ſa premiere clarté;

&

& lors cette pauure jeune Dame, s'empliſſoit les eſpritz de méditations & hautes penſées, du bien qu'il luy ſembloit, luy deuoir auenir quelque jour, de cette tant heureuſe & digne compagnée, & en cette douce contemplation, ſe laiſſoit rauir au ſommeil, iuſqu'à la haute heure, que les Dames ont accouſtumé laiſſer le lit: ce qu'elle faiſoit, puis s'en alloit au Temple de ſon amant imaginaire, luy rendre actions de graces, de toutes ſes faueurs, & de là en ſa maiſon, où elle racontoit merueille à ſon bon homme de mary, de toutes ſes bonnes auentures, ſes parentes, amyes, & voiſines, les mieux aimées, n'eſtoient priuées de cette communiquation, qui abuſées de meſme opinion, portoient grande enuie à ſa felicité, mais il ny auoit de reméde, falloit qu'elles enduraſſent cela patiemment, conſideré que chacun, ne peut eſtre fauory.

Apres quelque temps, *Decimus* eſtant entierement ſatisfait, & bien guery, de ſa maladie d'amour, fit entendre aux Preſtres, qu'il ſe deportoit de ſes courſes, & les remercia & ſallaria treſ-bien: Lors le meſme Preſtre qui premier porta la parolle d'amour à *Pauline*, & l'auoit induite à cet exploit, la fut trouuer, & luy diſt, comme ſon Dieu *Anubis* luy mandoit,

doit, qu'elle ne print plus la peine de venir coucher auec luy, & qu'il eſtoit treſcontent & ſatiffet d'elle, & qu'au ſurplus elle euſt ſoin de ſe bien conſeruer, &c.

Depuis ce jeune homme plain de vanité, & glorieux en ſon courage de cette ſalle, & vicieuſe volupté, qu'il auoit ainſi frauduleuſement priſe de cette jeune & ſimple Dame, n'en peût encor tenir ſa langue, iuſqu'à-ce que par icelle il euſt commis vn autre mal plus grãd quaſi que le premier, en voulãt par ne folle brauade, deſtromper la belle de ſon abuſée opinion, car vn iour, comme il vint à la rencontrer par les rues, luy fit reproche qu'il auoit bien couché auec elle, & iouy de ſa perſonne, & ſi elle n'auoit pas eu les deux cens mil Dragmes, qu'il luy auoit autre-fois offertz, dont elle l'auoit grandement obligé: mais au reſte que ce-luy eſtoit tout-vn, ſi elle ne l'ayant voulu prendre pour *Decimus*, qu'elle le reçeuſt comme *Anubis*. A ces parolles, *Pauline* recongnoiſſant ſuffiſamment la tricherie qu'on luy auoit faite, ſe miſt à pleurer eſgratigner ſa face, arracher ſes cheueux, & dechérer ſes veſtemens; & en cette deſolée affliction, s'en retourne en ſa maiſon, ou elle treuue ſon mary *Saturnin*, &

ſe jettant entre ſes bras a demy paſmée; de douleur commença en s'englottant à luy raconter la cauſe de ſon dueil. Le bon homme prudent & ſage, la conſola le mieux qu'il luy fut poſſible, luy promettant qu'il en auroit bien ſa raiſon: Et apres l'auoir vn peu rappaiſée & remiſe, s'en alla treuuer l'Empereur *Tybere*, auquel il declara tout le fait de cette hiſtoire, & luy demanda iuſtice.

Surquoy le cas eſtant deuement veriffié, & tous les délinquens apprehendez, *Tybere* ordonna, que le Temple ſeroit razé, les Preſtres bruſléz, la ſeruante *Idé* pendue, l'Image de la Déeſſe *Iſis* jettée dans le Tybre, & *Decimus* banny pour trois ans, acauſe de ſa jeuneſſe & fragilité.

Tellement que nous voyons par cette treſgrande meſchanceté, le mal & inconuenient qu'apporta le trop parler de *Decimus*; où s'il ſe fuſt teù & retenu dans la diſcretion, ny il n'euſt eſté bãny, ny ces pauures Preſtres ſes maquereux ny ſa maquerelle *Idé*, n'euſſent perdu la vie, & ſi on n'euſt point deſmoly ce bel ediffice (encor que ce n'euſt eſté que treſbien fait ſi cela ce fuſt fait en intention d'en bannir l'Idolatrie que l'on l'euſt abattu) mais au fondz fault croire, que Dieu permit

que

que la choſe allaſt ainſi, affin q'une telle meſchancéte ne demeuraſt cachée & ſans punition.

Et de meſme, ſi le bon Payſan, qui logea *Seleuchus*, ne l'euſt point appellé par ſon nom en manifeſtant le congnoiſtre, n'euſt eu la teſte couppée. Et ſi *Fuluius* euſt eſté retenu & n'euſt point deſcouuert le ſecret de *Cæſar* à ſa femme, il ne ſe fuſt deſeſperé, & luy & ſadite femme n'euſſent eu ſujet, de ſoccire de leurs propres mains.

Et par ces exemples & toutes les autres cydeſſus, nous voyons & recongnoiſſons, comme les babillardz, & ceux qui parlent plus qu'ilz ne doiuent, leur auient communement ce qu'ilz ne voudroient, emportant touſiours à la fin le loyer de leur peine.

SERA differé à vn autre temps, le parachеuement de l'impreſſion des œuures, de ce preſent *Preau*, deſtinées pour eſtre parties en ſix liures : Attendant que par cette demye preuue ſoit recongnu, ſi le ſujet d'un tel ramaſſis, pourra eſtre agréable aux yeux, & au gouſt du lecteur; lequel eſt tres-affectueuſement prié, ſuppléer aux fautes qu'il y remar-

quera: Eſtant cé mal auenu, acauſe que l'impreſſion à eſté faite en vn pays, & par gens qui ne ſont naturelz au langage, dont il eſt compoſé, ny meſme eſcrit par vn Autheur, qui ſoit, ny de la profeſſion, ny de la capacité, de ceux qui font des liures, qui ſeulement s'eſt efforcé de trouuer des moyens, pour rompre ſes fantaiſies, & oublier plus doucement le temps, qu'il eſtoit forcé de perdre en vne ſaiſon, & en vn lieu qui (celuy ſemble) le doiuent rendre aucunement excuſable, s'il s'eſt amuſé, abrouiller du papier durant ce grande loiſir, pour s'oſter les occaſiõs de faire pis, ou de ne rien faire du tout. Touteffois puis-que la choſe eſt allée ſi auant, ſon intention eſt (s'il peut rencontrer tant de graces en l'opinion & bonne volonté du Lecteur, qüe de vouloir, agréer & prendre plaiſir à ce cõmencement) de pourſuiure courageuſement, à mettre en euidence le demeurent, qui ne fait plus qu'attendre la liberté que luy en pourra apporter, la commune renommée, à l'expoſition de ce premier eſſay, qu'il deſireroit eſtre auſſi benignement reçeu dans le monde, que de bon cœur il ſouhaitte, à tous ceux qui perdront le temps à le lire (pour recompenſe) abondance de biens, & benedictions celeſtes.

FIN.